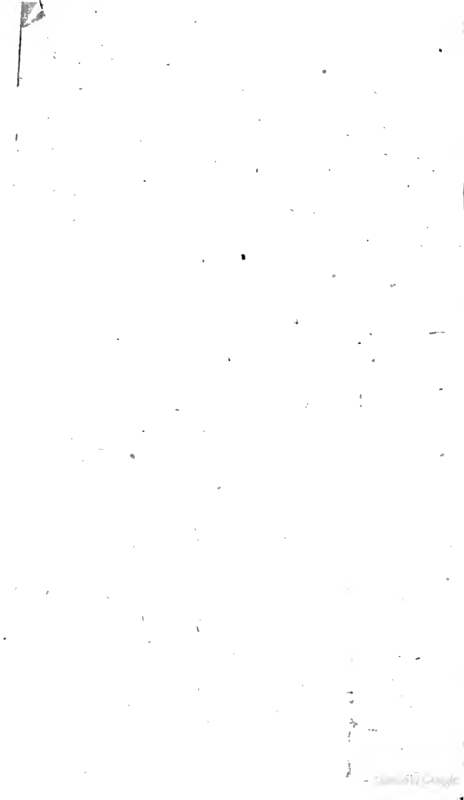








HISTOIRE

DE

LA MAISON

DE STUART.

TOME TROISIEME.

HISTOIRE
DE LA MAISON
DE STUART
SUR
LE TRÔNE D'ANGLETERRE,

PAR M. HUME.

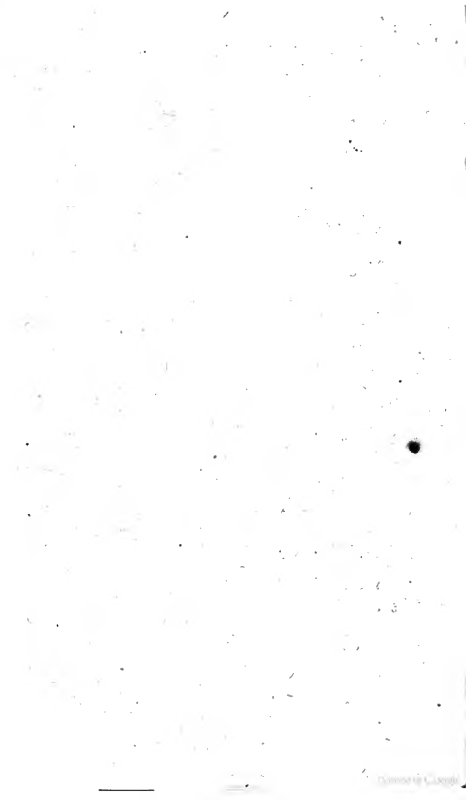
TOME TROISIEME.

Quanta poteſtas, quanta dignitas, quanta majeſtas, quantum denique numen ſit Hiſtoriæ, cùm frequenter aliàs, tùm hìc maximè ſenſi.
PLIN. Epiſt. IX.



A LONDRES,
Et ſe trouve A PARIS,
Chez Veuve DESAINT, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.
NYON, l'aîné, & Fils, Libraires, rue du Jardinet.

M. DCC. LXXXVIII.



TABLE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

DE LA SUITE DU REGNE

DE CHARLES PREMIER.

HISTOIRE



HISTOIRE DE LA MAISON DE STUART

Sur le Trône d'Angleterre.

SUITE DU REGNE DE CHARLES I.



HARLES sentant l'impuissance où il étoit de subjuguer les Rebelles, se crut obligé aussi, dans cette humiliante extrémité, d'avoir recours au Parlement d'Angleterre, & de lui demander l'assistance d'un subside. Après lui avoir communiqué l'avis qu'il avoit reçu, il ajoutoit que, dans son opinion,

Reprise du Parlement d'Angleterre.

Charles I. *1641.*

ce soulévement n'étoit pas l'effet d'une résolution téméraire, mais une conspiration formée contre la Couronne d'Angleterre. C'étoit donc à leur prudence & à leurs soins, disoit-il, qu'il abandonnoit la conduite d'une guerre qui, dans une cause de cette importance pour l'intérêt du Royaume & de la Religion, ne pouvoit être commencée trop tôt, ni poussée avec trop de vigueur.

Le Parlement étoit alors assemblé, & laissoit voir dans toutes ses délibérations le même esprit dans lequel il s'étoit séparé. L'exaltation de son autorité, la diminution de celle du Roi faisoient encore l'objet du Parti le plus nombreux. Chaque tentative de la Cour, pour gagner les Guides populaires, & pour se les attacher par des offices, avoit été sans succès, soit que l'adresse eût manqué dans les offres, soit que les faveurs dont la distribution restoit alors au pouvoir du Roi, parussent trop foibles. Une troupe d'ambitieux & d'entreprenants citoyens dédaignoient d'accepter en détail un pouvoir précaire, tandis qu'il leur sembloit si facile, avec de l'audace & de la vigueur, de se mettre eux-mêmes en possession de la souveraineté entiere. Persuadés d'ailleurs

que la conduite qu'ils avoient tenue jusqu'alors, les rendoit fort odieux au Roi, & que non-seulement plusieurs d'entr'eux n'étoient pas à couvert de reproche, mais qu'à la rigueur quelques-uns avoient violé les Loix, ils se déterminerent à chercher leur sureté comme leur grandeur dans l'accroissement du pouvoir populaire. Les besoins extrêmes où Charles étoit réduit, les violentes préventions qui régnoient généralement contre lui, sa facilité à relâcher sur des points fort importants, l'exemple des Ecossois qui étoient parvenus à renverser absolument la Monarchie ; toutes ces circonstances ensemble exciterent les Communes d'Angleterre à continuer leurs usurpations ; & le danger récent où la Constitution venoit d'être exposée, fit juger au plus grand nombre qu'elle ne seroit jamais bien établie, que par l'entiere abolition du pouvoir qui l'avoit ébranlée.

Charles I. 1641.

Mais ce projet auroit excédé les forces, & ne seroit peut-être pas tombé dans l'esprit des Chefs populaires, sans la passion dont le peuple fut saisi pour la discipline Presbytérienne, & sans l'étrange enthousiasme qui l'accompagnoit alors. La licence que le Parle-

Charles I. 1641. ment avoit comme joint à cet esprit, en abaissant l'autorité ecclésiastique, l'appui & l'encouragement dont il l'avoit honoré, avoient déja une influence étonnante, & tous les ordres de la société se ressentoient de la force du poison. Cette mode de Religion entroit dans tous les discours & les entretiens; elle avoit part à toutes sortes d'affaires; elle avoit anéanti toutes les douceurs & tous les amusements de la vie; elle avoit augmenté tous les vices avec la corruption du cœur: à peine les maladies du corps en étoient-elles exemptes, & l'on nous apprend (*i*) qu'il étoit devenu nécessaire aux Médecins d'être experts dans la profession spirituelle, pour être en état d'adoucir, par des considérations théologiques, les religieuses terreurs dont les Patients étoient obsédés. Le savoir même, qui a tant de force pour agrandir l'ame & pour humaniser le naturel, servit plutôt alors à donner un nouveau dégré d'exaltation à cette frénésie épidémique. Quoique foible encore & loin de sa perfection, il fournissoit une variété de vues à l'affreux Fanatisme; il le fondoit sur quelque apparence de systême; il l'en-

(*i*) Le Chevalier Temple.

richiſſoit de différentes figures d'élocution, avantages qu'un Peuple abſolument plongé dans l'ignorance & la barbarie, ignoroit heureuſement. C'étoient la politique & l'inclination qui avoient d'abord cauſé l'extrême attachement de Charles pour la Hiérarchie; enſuite ce fut la néceſſité; &, par les mêmes raiſons, ſes ennemis compterent que d'un ſeul & même effort, ils renverſeroient l'Egliſe & la Monarchie.

Dans cette diſpoſition des Communes, rien ne pouvoit leur être plus agréable que la nouvelle d'une révolte en Irlande, parce que rien n'étoit plus propre à favoriſer les vues auxquelles toutes leurs meſures ſe rapportoient. Elles avoient conſtamment nourri dans la Nation l'horreur contre les Papiſtes, quoiqu'innocents; elles s'étoient efforcées d'exciter la terreur pour les conſpirations de ce parti, quoique ſans la moindre preuve, & tout d'un coup naît une révolte formidable, inattendue, accompagnée des plus déteſtables circonſtances dont il y ait aucun monument. Il ne fut pas difficile, dans la diſpoſition actuelle des eſprits, d'attribuer le crime particulier des Catholiques Irlandois à tout un parti qui étoit déja

Charles I. 1641.

l'objet de l'horreur publique. Le Peuple accoutumé, dans ses invectives, à joindre la cause épiscopale avec celle des Papistes, supposa immédiatement que ce désordre étoit le résultat de leurs conseils réunis; & lorsqu'on fut informé que les Rebelles Irlandois prétendoient autoriser leurs violences par une Commission du Roi, la bigotterie, toujours crédule & maligne, donna sans scrupule dans une imposture si grossiere, & chargea ce malheureux Prince de toute l'énormité d'une si barbare invention. (*k*)

(*k*) On reconnoît aujourd'hui si généralement, malgré quelques insinuations contraires, que le Roi n'eut aucune part à la révolte d'Irlande, qu'il est inutile d'insister sur un point de cette clarté; cependant M. Hume fait là-dessus quelques raisonnements auxquels il se borne, dit-il, entre plusieurs autres : 1°. L'affirmation d'une troupe de Rebelles a-t-elle jamais dû passer pour une vérité? 2°. Personne ne peut dire quels étoient les termes de la Commission. Celle qui se trouve dans la Collection de Rusworth, & dans les Œuvres de Milton, édition de Toland, est une imposture visible; elle est datée du mois d'Octobre 1640, & ne laisse pas de contenir un fait qui est postérieur de plusieurs mois. Il paroît que les Rebelles d'Irlande observant quelques contradictions dans leur premiere piece, furent obligés d'en forger une seconde, dans laquelle ils ne purent mettre, ni justesse, ni probabilité. 3°. Rien ne pouvoit être plus manifestement nuisible à la cause du Roi, que la révolte d'Irlande, parce qu'elle augmentoit ses besoins, & sa dépendance du Parlement qui avoit déja fait assez connoître à quelles conditions il lui accorderoit du secours. 4°. Au premier avis de la révolte que le

Les besoins & les embarras de la Couronne avoient beaucoup servi à l'agrandissement des Communes, qui possédoient seules le pouvoir d'accorder des subsides; & dans une conjonc- Charles I. 1641.

Roi reçut peu de jours après qu'elle fut déclarée, il écrivit au Parlement, & lui abandonna la conduite de la guerre. S'il eût bâti quelques projets sur cette révolte, n'auroit-il pas attendu quelque temps pour voir quel en seroit le succès? Auroit-il pris sur le champ une résolution ouvertement nuisible à son autorité? 5°. Quels projets peut-on attribuer au Roi? Apparemment de faire prendre les armes aux Irlandois, & de les appeller en Angleterre pour le secourir. Mais n'est-il pas clair que le Roi n'eut jamais l'intention de susciter la guerre en Angleterre? S'il eût eu ce dessein, auroit-il rendu le Parlement perpétuel? Ne paroît-il pas, par tout le cours des événements, que ce fut le Parlement qui força le Prince à la guerre? 6°. Le Roi avoit envoyé aux Chefs de Justice des informations qui devoient les mettre en état de prévenir la révolte. 7°. Les Irlandois, dans toutes leurs transactions postérieures avec le Roi, où ils s'efforcent d'excuser leur soulévement, n'ont jamais fait valoir sa Commission. Entre eux-mêmes ils ont abandonné ce prétexte. Il paroît que le Chevalier Onéale, pardessus tous les autres, & seul même dans l'origine, donna cours à cette imposture. *Voyez* la vie du Duc d'Ormond, par *Cartes*, tom. 3, n°. 100, 111, 112, 114, 115, 121, 132, 137. Onéale même confessa l'imposture dans son Procès, & le jour de son exécution. *Voyez* Nelson, tom. 2, p. 528. 8°. Il est ridicule de citer la justification que Charles II donna au Marquis d'Antrim, comme s'il eût agi par commission de son pere. Antrim n'eut d'abord aucune part à la révolte, ni au massacre. Il ne se joignit aux Rebelles que deux ans après, & rendit d'importants services au Roi, en envoyant un corps de troupes à Montrose.

Charles I. 1641.

ture si critique, on pouvoit regarder comme un bonheur particulier pour elles, que la révolte Irlandoise eût succédé à la pacification de l'Ecosse. Elles se hâterent de saisir l'expression du Roi, qui leur remettoit le soin de l'Irlande, & l'interpréterent dans sa plus grande étendue. Leurs usurpations sur le pouvoir exécutif de la Couronne, qui forme une des plus naturelles & des principales branches de l'autorité, s'étoient faites par dégrés dans d'autres cas; mais à l'égard de l'Irlande, elles s'en saisirent tout d'un coup pleinement & entiérement, comme s'il leur eût été cédé par un transport, ou par un don régulier : le Roi se vit forcé de consentir à cette usurpation, autant par l'impuissance absolue d'y résister, que par la crainte de s'exposer encore plus au reproche d'avoir favorisé le progrès de cette odieuse révolte.

Le projet de pousser plus loin les innovations en Angleterre, étant une fois formé dans la Chambre des Communes, il devenoit d'une conséquence nécessaire que toutes les opérations par rapport à l'Irlande fussent subordonnées aux premieres, du succès desquelles, lorsqu'une fois elles seroient commen-

cées, leur grandeur, leur sureté & leur existence même dépendoient entiérement. Avec les apparences du plus grand zele contre les Irlandois soulevés, elles ne prirent pas d'autres mesures pour les réprimer, que celles qui pouvoient tendre à leur assurer la supériorité dans les troubles dont elles prévoyoient la naissance en Angleterre. *Charles 1641.*

Le mépris extrême des Anglois pour les naturels d'Irlande, fit juger aux Chefs populaires qu'il seroit toujours facile d'étouffer la révolte, & de faire rentrer ce Royaume sous le joug. Un succès trop prompt leur auroit fait perdre l'avantage qu'ils pouvoient tirer de cet incident pour les nouvelles atteintes qu'ils vouloient porter à la Prérogative. En prenant l'entiere conduite de la guerre, ils s'assuroient l'attachement & la dépendance de tous ceux qui avoient quelque rapport à l'Irlande, ou qui voudroient s'engager dans les entreprises militaires. Ils leverent de l'argent, sous prétexte de l'expédition Irlandoise; mais ils le réserverent pour des vues qui les touchoient de plus près: ils prirent des armes dans les magasins du Roi; mais ils les garderent, dans l'intention secrete de les employer

Charles I. 1641. contre lui : toutes les loix qu'ils crurent propres à les agrandir, furent portées sous couleur de réprimer le soulévement d'Irlande ; & si Charles fit difficulté de les revêtir du consentement royal, son refus fut imputé à ces pernicieux desseins qui avoient d'abord excité les Catholiques à la révolte, & qui menaçoient encore les Protestants d'une ruine entiere dans tous les Domaines de la Couronne.

La Remontrance. Pour attaquer le pouvoir royal par des approches régulieres, on prit le parti de former une *Remontrance* générale de l'état du Royaume ; & le Comité qu'on avoit établi dans cette vue dès la premiere Assemblée du Parlement, mais dont le travail étoit peu avancé, reçut ordre de le terminer.

Enfin cette Remontrance, qui est devenue si mémorable, & qui produisit bientôt des effets d'une si haute importance, fut présentée à la Chambre. Elle n'étoit point adressée au Roi. On y déclaroit ouvertement que c'étoit un appel porté au Peuple. La dureté du sujet étoit soutenue par la rudesse du style. Cette fameuse piece consiste dans un grand nombre de faussetés grossieres, entre-mêlées de vérités évidentes. Les

insinuations malignes y sont jointes aux invectives ouvertes, les plaintes ameres du passé, accompagnées de pronostications jalouses pour l'avenir. On rappelle, on aggrave avec une impitoyable adresse, tout ce que les démarches de Charles avoient produit de malheureux, d'odieux, de suspect depuis le commencement de son regne. Rien n'y est omis de tout ce qui peut offrir l'ombre du blâme. Toutes les couleurs qui s'assortissoient aux préventions régnantes, y sont employées. Toutes les circonstances qui pouvoient rendre l'administration odieuse & méprisable, y sont recueillies; la malheureuse expédition de Cadix & de l'Isle de Rhé; la Flotte envoyée en France pour la ruine des Huguenots; les prêts forcés; les emprisonnements illégitimes pour le refus d'obéir à des ordres qui n'étoient pas moins contraires aux Loix; la violente dissolution des Parlements, & le Gouvernement arbitraire qui étoit toujours venu à la suite; les Membres du Parlement interrogés, soumis à l'amende, emprisonnés pour leur conduite dans la Chambre; les taxes levées sans le consentement des Communes; de superstitieuses innovations introduites

Charles I. 1641.

dans l'Eglise sans l'autorité des Loix ; en un mot tous les incidents qui, pendant l'espace de quinze ans, depuis l'accession de Charles au trône, jusqu'à la convocation du Parlement actuel, avoient blessé le Public justement, ou sans raison ; & quoique tous ces abus eussent été redressés, quoiqu'on se fût précautionné par de bonnes Loix contre leur retour, le mérite en étoit attribué, non au Roi, mais aux deux Chambres qui lui avoient arraché son consentement. On assuroit même qu'il n'avoit pas moins d'obligations que le Peuple à la Chambre des Communes. Après l'avoir dépouillé de son revenu, qu'elle avoit rendu absolument précaire ; après avoir fait lever des subsides accordés pour un temps par ses propres Commissaires, qui étoient indépendants de lui, elle prétendoit l'avoir secouru libéralement dans ses besoins. Un outrage plus insigne encore, étoit de représenter l'argent qu'elle avoit donné aux Ecossois pour faire la guerre à leur Souverain, comme un témoignage du respect & de l'attachement qu'elle avoit pour lui ; & tous ces abus, ajoutoit-elle, qui n'alloient pas à moins que le renversement total de la Constitu-

tion, provenoient entiérement d'un complot formé par la Faction Papiste qui avoit toujours présidé aux Conseils du Roi, qui s'étoit constamment efforcée d'introduire les superstitions Romaines en Angleterre & en Ecosse, & qui venoit de susciter en Irlande une révolte ouverte & sanglante.

Charles I. 1641.

Une Remontrance où l'aigreur & la violence régnoient à ce point, annonçoit ouvertement de nouvelles attaques contre la Prérogative royale, & faisoit connoître que les concessions déja faites, de quelqu'importance qu'elles eussent été, n'étoient pas comptées pour suffisantes. Il étoit facile de s'imaginer quelles alloient être les nouvelles prétentions, combien elles seroient éloignées de l'usage, combien elles excéderoient toute sorte de bornes, & l'on ne prévit rien moins, quelques anciens noms qu'on pût conserver, qu'une abolition presque totale du pouvoir monarchique en Angleterre. Aussi la Remontrance trouva-t-elle beaucoup d'opposition dans la Chambre des Communes. Pendant plus de quatorze heures, le débat fut très-ardent; mais à la fin, par lassitude dans les Partisans du Roi, qui étoient probablement les plus âgés & les plus mo-

Charles I. 1641.

dérés, le Parti contraire l'emporta d'onze voix. Quelque temps après, un ordre de la Chambre fit imprimer & publier cette étrange Piece, sans qu'elle eût été portée, comme il est d'usage dans les causes de cette nature, à la Chambre-Haute, pour le consentement & l'approbation des Pairs.

22 Novembre.

Raisons des deux partis.

Lorsqu'elle fut répandue dans la Nation, elle y excita les mêmes disputes qu'elle avoit fait naître dans la Chambre des Communes. Le Parlement, disoient les Partisans de cette Assemblée, profite enfin du fatal exemple de ses Prédécesseurs ; il est résolu de ne pas laisser imparfait, ou mal assuré aux siecles futurs, l'édifice qu'il a généreusement entrepris pour la protection de la liberté. Dans le temps que la Pétition de droit, ce remede nécessaire pour une Constitution violée, fut arrachée à la mauvaise disposition du Prince, qui ne s'imaginoit pas que la liberté étoit parfaitement établie, & que désormais les Loix se soutiendroient d'elles-mêmes contre l'autorité arbitraire ? Cependant, qu'avons-nous vu ? Le Peuple, à la vérité, acquit un *droit*, ou plutôt son ancien droit fut plus exactement défini. Mais le pouvoir d'y donner

atteinte, étant demeuré au Prince, à peine l'occasion s'en est-elle offerte, qu'il a fermé absolument les yeux sur tous ses engagements, & qu'il a pris sa volonté pour unique regle du Gouvernement. Ces magnifiques idées de Gouvernement Monarchique, qu'il doit à sa premiere éducation, qui s'unissent dans son ame aux illusions de l'amour-propre, & qui sont fortifiées par ses principes mal entendus de Religion, en vain nous flatterions-nous que la réflexion & l'expérience les lui fassent abandonner sincérement dans un âge plus avancé. Les conversions de cette nature, s'il en arrive jamais, sont extrémement rares. Mais s'attendre qu'elles puissent être l'ouvrage de la nécessité, de la jalousie & du ressentiment d'un Parti contraire, du blâme, du reproche, de l'opposition, c'est donner dans la plus folle & la plus aveugle crédulité. Ces violences, quoique justes & nécessaires, irritent toujours un Prince contre des bornes qu'on lui impose avec cette cruauté : chaque concession à laquelle il est forcé, passe à ses yeux pour un tribut passager qu'il paie à la chaleur des Factions, & ne marche point sans une résolution secrete de saisir la premiere

Charles I. 1641.

Charles I.
1641.

occasion pour la rétracter. Qu'on ne s'imagine pas non plus que ces occasions ne se présentent point dans le cours des affaires humaines. Les Gouvernements, sur-tout de nature mixte, sont dans une continuelle vibration; les humeurs du Peuple flottent sans cesse d'un extrême à l'autre; & de toutes les résolutions, la plus sage comme la plus juste, est d'employer les avantages présents contre le Roi, qui a poussé les siens sans aucun ménagement, dans des occasions moins séduisantes, contre son Peuple & le Parlement. D'ailleurs, on peut craindre que si la rage de Religion dont le Peuple est saisi, a le temps de s'évaporer, il ne retourne aussi promptement à l'ancien établissement Ecclésiastique, & qu'il ne retombe en même-temps dans ces principes de servitude que le Clergé inspire avec tant de zele à ses Prosélytes. Ces Patriotes, qui sont aujourd'hui les idoles du Public, peuvent devenir alors les objets de son horreur; & les mêmes cris de joie qui célebrent aujourd'hui leurs triomphes, se feront entendre à leur ignominieuse exécution, & la crainte d'une telle catastrophe n'est pas dans eux une considéra-

tion intéressée : de leur sureté dépend celle des Loix ; les Protecteurs de la Constitution ne peuvent souffrir, sans un coup fatal pour la Constitution, & ce n'est qu'une justice dans le Public de défendre à toute sorte de prix ceux qui se sont généreusement exposés à toute sorte de dangers pour l'intérêt du Public. Qu'importe, après tout, que dans ces différends la Monarchie, l'ancien Gouvernement de l'Angleterre ait perdu plusieurs de ses Prérogatives ? Les Loix n'en seront que plus florissantes ; & supposé qu'on ait réellement passé les bornes de la modération, il est fort heureux du moins que la direction du courant soit vers la liberté, & l'erreur du côté le plus sûr pour l'intérêt général du genre humain & de la société.

Charles I. 1641.

Les plus solides raisons des Royalistes contre les nouvelles atteintes qui menaçoient la Prérogative, étoient plutôt fondées sur les idées opposées qu'ils avoient conçues des événements de ce regne, que sur des principes opposés de Gouvernement. On a fait indubitablement, disoient-ils, quelques breches, & des breches importantes aux privileges nationaux ; mais si l'on veut

Charles I. 1641.

recherche la cause de ces violences, on ne la trouvera point dans l'injustice & la capricieuse tyrannie du Prince, ni même dans son ambition & dans sa passion excessive pour l'autorité : les hostilités contre l'Espagne, dans lesquelles il s'est trouvé engagé à son accession, quoiqu'imprudentes & peu nécessaires, venoient de l'avis & des importunités du Parlement, qui n'a pas fait difficulté de l'abandonner, après l'avoir embarqué dans ces entreprises militaires. Un jeune Prince, avide de gloire & jaloux d'honneur, craignoit naturellement de se voir déshonoré dans sa premiere expédition, & n'avoit point encore assez de maturité pour comprendre que son plus grand honneur consistoit dans le maintien des Loix & dans la confiance de son Peuple. La rigueur des Parlements qui ont succédé, est allée fort loin sur plusieurs articles, particuliérement sur le Tonnage & le Pondage; elle a réduit Charles, pour mettre la Prérogative royale hors d'atteinte, à la nécessité absolue de lever ces droits de sa propre autorité, & de passer par-dessus les formes dans la vue de conserver l'esprit de la Constitution. Après une si

dangereuſe démarche, les circonſtances l'ont porté naturellement à continuer, & ne lui ont fait conſulter que l'intérêt public pour lever la taxe des Vaiſſeaux & d'autres impoſitions irrégulieres, mais fort modérées. Son erreur étoit peut-être excuſable, ſi, jugeant qu'une flotte formidable pouvoit ſervir beaucoup à la ſureté de la Nation, il n'a pas conçu que la conſervation de l'harmonie dans le Gouvernement, ſervoit encore plus à la ſureté & au bonheur du Public. Il eſt temps enfin de le délivrer de toutes les néceſſités, & d'employer des cordiaux & des lénitifs, après tant de rigueurs qui ont déja eu leur plein effet contre lui. Jamais Souverain n'eut plus de modération en partage, avec plus de juſtice, plus d'humanité, plus d'honneur & de grandeur d'ame. Quelle pitié qu'un tel Prince ait été haraſſé par des rigueurs, des ſoupçons, des calomnies, des plaintes, des uſurpations, & jetté hors du ſentier où la droiture naturelle de ſes diſpoſitions le portoit à marcher conſtamment! Si la Pétition de droit à laquelle il s'eſt rendu de bonne grace, ſe trouve violée ſur quelques points, il y a des moyens plus aiſés & plus naturels de prévenir

Charles I.
1641.

Charles I. *1641.* le retour de ces abus, que l'entiere abolition de l'autorité royale. Que le revenu soit mis sur un pied convenable à l'ancienne dignité de la Couronne; qu'on prenne soin de pourvoir aux nécessités publiques; que le reste de la Prérogative soit inviolable, & Charles renoncera au désir d'attaquer la Constitution, comme il en a déja perdu le pouvoir. D'où les jalousies peuvent-elles naître? Quelles suretés peut-on désirer de plus? Les concessions du Roi, loin d'être insuffisantes pour la sureté publique, doivent plutôt paroître excessives: en lui ôtant tout pouvoir de se défendre, elles sont devenues la cause réelle qui enhardit les Communes à former des prétentions inouies, qui vont au renversement de tout le systême de la Constitution. Qu'elles se bornent à des avantages modérés; alors, sans compter d'autres concessions importantes, il est évident que l'Assemblée nationale peut être continuée jusqu'à ce que le Gouvernement soit accoutumé à cette nouvelle marche; & l'harmonie, la concorde seront rétablies de toutes parts. Le Bill triennal établit une perpétuelle succession des Parlements, comme une garde constante pour les Loix; sur-tout

lorſque le Roi ne poſſede, ni pouvoir indépendant, ni force militaire qui puiſſent le ſoutenir dans ſes invaſions. Il ne reſte pas d'autre danger que celui qui eſt inſéparable de toute Conſtitution libre, & qui forme l'eſſence même de la liberté; le danger d'un changement dans la diſpoſition du Peuple, & d'un dégout général des privileges populaires. Le préſervatif contre un ſi grand mal, c'eſt de nous contenir dans les bornes de la modération, & de conſidérer que tous les extrêmes naiſſent infailliblement l'un de l'autre. Si les uſurpations de la Couronne ont fait naître une paſſion démeſurée pour la liberté, prenons garde que les nôtres, introduiſant l'anarchie, ne faſſent chercher un aſyle au Peuple, ſous le paiſible Sceptre d'un Monarque deſpotique. L'autorité n'eſt pas moins néceſſaire au Gouvernement que la liberté; elle eſt néceſſaire pour le ſoutien de la liberté même, en faiſant régner les Loix qui peuvent ſeules la régler & la défendre. Quelle folie, lorſque tout eſt heureuſement réglé par d'anciennes inſtitutions & ſous d'anciennes formes, plus peſées même & mieux ajuſtées, de faire le dangereux eſſai d'une Conſtitution nouvelle, &

Charles I. 1641.

Charles I. 1641.

de préférer à la sagesse mure de nos Ancêtres les fantaisies mal digérées de quelques turbulents innovateurs ? Outre les malheurs certains d'une guerre civile, ne conçoit-on pas les périls qui sont inévitables au milieu des armes, pour une forme de liberté si délicate ? De quelque côté que l'avantage puisse tourner, il est presqu'impossible qu'elle demeure hors d'atteinte; elle peut souffrir autant, ou plus d'injures des prétentions sans bornes du Parti engagé à sa défense, que de l'invasion des troupes furieuses qui soutiendront les intérêts de la Monarchie.

Charles, à son retour d'Ecosse, fut reçu dans Londres avec des acclamations de joie & les plus grands témoignages de respect & d'affection de la part du Peuple. Ces favorables dispositions étoient l'ouvrage du Chevalier Richard Gournay, Lord-Maire, homme de mérite & d'autorité, qui avoit engagé cette même populace dont Charles avoit reçu depuis peu de si cruelles insultes, & qui lui fit bientôt après une si furieuse guerre, à lui marquer le plus vif attachement. Mais toute la satisfaction qu'il avoit reçue de cet accueil, fut extrêmement rallentie par la remontrance des

Communes, qui lui fut presqu'aussi-tôt présentée, avec une Pétition du même gout. Dans cette Pétition, on se plaignoit des mauvais conseils qu'il avoit suivis ; on insinuoit ouvertement qu'il avoit eu part à la révolte d'Irlande ; on s'emportoit contre un prétendu systême qui tendoit au rétablissement du Papisme ; & pour remede à de si grands maux, on prioit le Roi de ne conférer les Offices & l'autorité qu'à des personnes *auxquelles le Parlement pût se fier*. Par cette priere, qui se trouve si souvent répétée dans tous les Mémoires & les Adresses du temps, les Communes entendoient elles-mêmes & leurs Partisans.

Charles I. 1641.

Aussi-tôt que la Remontrance eut été publiée, Charles y fit une réponse qui fut répandue avec le même soin. Ses désavantages étoient grands dans cette contestation. Non-seulement les oreilles du Peuple étoient extrémement prévenues contre lui ; mais les meilleurs arguments qui pussent servir à la justification, ou du moins à l'apologie de sa conduite, étoient tels que la prudence ne lui permettoit guere des les employer. L'idolatrie nationale alloit si loin pour les Parlements ; qu'il ne pouvoit blâmer

Charles I.
1641.

la conduite de ces Assemblées, sans choquer généralement le Peuple. Les plaintes étoient si fortes contre les usurpations royales, qu'en attribuant à la Couronne le droit de suppléer par sa propre autorité aux vuides qui pouvoient arriver par l'obstination des Parlements, Charles auroit augmenté les cris qui retentissoient déja dans toute la Nation. Il se réduisit à faire observer que dans le temps qui excitoit tant de plaintes, le Peuple étoit plus heureux, non-seulement que ses voisins, mais qu'il ne l'avoit été dans ces temps même qui passoient justement pour les plus fortunés de la Monarchie Angloise. Il fit d'ardentes protestations de bonne foi dans son attachement à la Religion réformée. Il promit de l'indulgence aux consciences tendres sur les cérémonies de l'Eglise. Il fit valoir ses grandes concessions par rapport à la liberté nationale. Il blâma les infames libelles qui s'étoient distribués de toutes parts contre sa personne & la Religion nationale. Il se plaignit des reproches généraux jettés dans la Remontrance contre ses mauvais conseils, quoiqu'il n'eût dérobé aucun Ministre à la Justice parlementaire, ni retenu à son service aucun

Officier

Charles I. 1641.

Officier mal disposé pour le peuple, ni conféré des Offices à personne dont le caractere ne fût connu & ne jouît de l'estime du public. « Si, malgré mes » soins, ajoutoit-il, quelque parti mal- » intentionné entreprend & désire de » sacrifier, sous des prétextes de Reli- » gion & de conscience, la paix & le » bonheur de la patrie, aux sinistres » vues de son ambition; si l'on s'efforce » de noircir ma réputation, & d'affoiblir » mon pouvoir & mon autorité légi- » time; si l'on ose entreprendre, en dé- » créditant les Loix actuelles de relâ- » cher les liens du Gouvernement, pour » faire tomber sur moi le désordre & » la confusion, je ne doute point que » Dieu, dans sa bonté, ne me fasse con- » noître ces téméraires, & que la sages- » se & le courage de mon Parlement » ne se joignent à moi pour les répri- » mer & les punir ». Rien ne peint mieux la dure situation de Charles, que de le voir obligé de se renfermer dans les bornes de la politesse, avec des Sujets qui avoient transgressé toutes les loix du respect & de la bienséance, même dans le traitement qu'ils faisoient à leur Souverain.

La premiere des usurpations parle-

Charles I. 1641.

mentaires dont il avoit alors à se garder, étoit le Bill qui regardoit la levée des troupes pour le service d'Irlande. Ce Bill passa promptement dans la Chambre-Basse. Dès le préambule, on y déclaroit illégal & contraire à la liberté publique, le pouvoir que le Roi s'attribuoit de forcer les Sujets à prendre les armes; un pouvoir que la Couronne avoit exercé dans tous les temps. Par une conséquence nécessaire, la prérogative aussi ancienne de leur faire accepter malgré eux des Offices publics, fut anéantie; prérogative, il est vrai, qui ne s'accordoit pas beaucoup avec une Monarchie limitée. Charles, pour éluder cette innovation, offrit de lever dix mille volontaires; mais les Communes appréhenderent qu'une si grosse armée ne fût trop à sa disposition. Dans la résolution néanmoins de ne pas souffrir une si considérable diminution de son pouvoir, il se rendit à la Chambre des Pairs pour offrir d'accepter le Bill sans préambule; moyen, dit-il à la Chambre, qui écarteroit une question peu convenable aux circonstances, & qui laisseroit les prétentions de chaque parti dans toute leur force. Les deux Chambres prirent feu sur cette démar-

che précipitée, dont l'exemple du Bill d'Attainder contre Strafford, avoit dû faire prévoir à Charles qu'elles pourroient s'offenser. Les Seigneurs, comme les Communes, déclarerent que c'étoit de la part du Roi une insigne violation du privilege, que de prendre connoissance d'un Bill actuellement débattu dans l'une ou l'autre des Chambres, ou d'en expliquer son opinion avant qu'il lui fût présenté dans la forme parlementaire. Le Roi se vit obligé d'appaiser cette chaleur par une apologie sérieuse.

Observons encore que la question générale, concernant les privileges du Parlement, a toujours été & continue encore d'être un des plus grands mysteres de la Constitution angloise; & sur plusieurs points, malgré le génie exact du Gouvernement actuel, ces privileges ne sont pas aujourd'hui plus déterminés que les prérogatives de la Couronne ne l'étoient autrefois. Ceux qui sont fondés sur une longue suite d'exemples, ne peuvent être contestés; mais quand il seroit certain que les anciens Rois n'eussent jamais pris connoissance des Bills pendants devant l'une ou l'autre Chambre, ce qui n'étoit pas néanmoins sans exemple; de ce qu'ils n'au-

Charles I. 1641.

roient jamais exercé ce pouvoir, il ne s'ensuivroit pas qu'ils y eussent renoncé, ou que jamais ils ne l'eussent possédé. A la vérité il n'y a point d'exemples contraires qui puissent faire perdre aux Assemblées libres les droits essentiels à leurs délibérations; mais quoique l'entremise du Prince, par la voie d'une offre ou par celle d'un avis, gêne & resserre la liberté, on peut douter si c'est un dégré de violence assez fort pour autoriser le Parlement, sans concession & sans aucun autre droit connu, à prétendre au privilege de l'exclure. Mais les circonstances étoient favorables à l'extension des privileges; & si les prétentions n'eussent pas été plus exorbitantes ou plus déraisonnables, il y auroit eu peu de suites fâcheuses à redouter. On convient que l'établissement de cette regle ne contribue pas moins à l'ordre & à la régularité, qu'à la liberté des opérations parlementaires.

L'entremise de la Chambre des Pairs dans l'élection des Communes, fut déclarée aussi vers ce temps une violation du privilege; elle n'a pas cessé depuis d'être condamnée par la Chambre-Basse, & c'est un principe de pratique qui demeure établi dans toute la Nation.

Chaque mesure des Communes, & plus encore chaque démarche de leurs partisans, respiroient une haine invétérée contre la Hiérarchie, & marquoient une ferme résolution de renverser tout l'établissement ecclésiastique. Sans parler d'un grand nombre de vexations & de persécutions que le Clergé ne cessoit pas d'essayer, les Pairs, pendant le séjour de Charles en Ecosse, ayant expédié un ordre pour l'observation des Loix qui concernoient le culte public, la Chambre-Basse s'étoit arrogé le pouvoir de les suspendre, quoiqu'elles eussent reçu le sceau de la législature entiere. Elle avoit défendu en particulier d'incliner la tête au nom de Jésus, pratique d'un scandale extrême pour les Communes, & comptée entre leurs plus fortes objections contre la Religion établie. La même Chambre avoit fait des reproches au Roi d'avoir rempli cinq Sieges vacants, & se croyoit insultée de lui voir fortifier un Ordre qu'elle étoit dans l'intention d'abolir entiérement. Elle avoit accusé treize Evêques de haute trahison, pour avoir porté quelques Canons sans l'aveu du Parlement, quoique depuis la fondation de la Monarchie, on

Charles I. 1641.

n'eût pas ſuivi d'autre méthode ; & ſur cette accuſation vague, elle avoit preſſé les Pairs de priver ces Evêques du droit de ſéance dans leur Chambre, & de les faire arrêter. Le Bill qui contenoit ces inſtances, avoit été rejetté l'hiver précédent par les Pairs ; mais elle le fit revivre, quoiqu'elle n'eût pas reçu de nouveau ſujet d'offenſe, & par quelques légeres altérations, elle s'efforça d'éluder la regle du Parlement qui s'y oppoſoit. Enfin, lorſqu'elle fit porter ce Bill aux Seigneurs, elle demanda radicalement que les Evêques, en qualité de Parties, fuſſent privés du droit de ſuffrage ſur cette queſtion. Les Communes ayant une fois pris la réſolution d'attaquer le Gouvernement de l'Egliſe & de l'Etat, on ne pouvoit s'attendre que pour une ſi violente entrepriſe, toutes leurs meſures fuſſent déſormais juſtes & régulieres ; mais on eſt forcé de reconnoître que dans les coups qu'elles porterent à la Hiérarchie, elles franchirent beaucoup plus ouvertement toutes les bornes de la modération, dans la ſuppoſition ſans doute que la ſainteté de leurs motifs ſuffiſoit pour juſtifier les moyens. Ce principe, qui eſt preſque toujours celui

du faux zele, ne s'est jamais déployé avec tant d'éclat que dans tous les événements de ce regne. Charles I. 1641.

Cependant tous ces efforts des Communes ne purent leur faire obtenir l'approbation de la Chambre-Haute, ni pour cette Loi, ni pour aucune autre qui pût mettre de nouvelles bornes à l'autorité royale. La plus grande partie des Pairs, regardant l'abaissement de la Noblesse comme une conséquence nécessaire des usurpations sur la Couronne, se déclara pour le Roi. En effet, l'insolence des Communes & le ton hautain qu'elles prenoient avec les Seigneurs, annonçoient déja ce qu'ils devoient attendre de l'avenir. Cette audacieuse Chambre commençoit à témoigner sourdement son regret d'être forcée de sauver seule le Royaume, & de les voir renoncer à cet honneur. Elle alla jusqu'à leur déclarer hautement « qu'elle » représentoit le corps de la Nation, » & qu'ils n'étoient que des particu» liers, qui tenoient leur siege avec des » pouvoirs bornés; que par conséquent » s'ils refusoient leur approbation aux » actes nécessaires pour la conserva» tion du peuple, les Communes, avec » ceux d'entr'eux qui étoient capables

» d'ouvrir les yeux ſur le danger, devoient ſe joindre & faire leurs repréſentations à Sa Majeſté ». La violence de l'eſprit d'enthouſiaſme & de démocratie répandu dans toute la Nation, étoit telle qu'on appréhendoit juſtement une confuſion abſolue de tous rangs & de tous les ordres; & loin de s'étonner que la plus grande partie des Nobles cherchât un aſyle ſous le Trône, on devoit être ſurpris qu'il y en eût quelques-uns qui oſaſſent l'abandonner. Mais le torrent populaire en entraîna pluſieurs, & les écarta fort loin des vraies maximes de la politique civile. Entre ceux qui prirent parti contre le Roi, on nomme le Comte de Northumberland, Grand-Amiral, homme d'une naiſſance & d'une fortune ſupérieures, & plein de cette fierté noble qui ſied ſi bien à ſon rang; le Comte d'Eſſex, qui avoit hérité des manieres populaires de ſon pere, & qui, dès ſa premiere jeuneſſe, ayant cherché de la réputation dans les armes, uniſſoit à quelque habileté cette rigide inflexibilité d'honneur qui fait l'ornement propre d'un homme de qualité & d'un ſoldat; le Lord Kimbolton, enſuite Comte de Mancheſter, diſtingué par la

générofité, l'humanité, la douceur & par toutes les vertus aimables. Ces trois perfonnages fe voyant un crédit extraordinaire dans la Nation, hafarderent de favorifer les défordres populaires, dont ils fe flattoient vainement qu'ils feroient capables de régler le cours ou de l'arrêter.

Les Communes, pour s'affurer la majorité des fuffrages dans la Chambre-Haute, employerent la populace, dont elles avoient déja reçu de fi grands fervices. Au milieu de la plus profonde fécurité, elles recommencerent à feindre de continuelles alarmes pour elles-mêmes & pour la Nation, & le moindre bruit d'un nouveau péril fembloit les faire trembler. Elles enflammerent le peuple de Londres par des recherches de confpirations, par des idées de foulévements, par des nouvelles fimulées d'invafions étrangeres, par de prétendues découvertes de complots & d'attentats domeftiques de la part des Catholiques & de leurs partifans. Lorfque Charles eut congédié la Garde qu'elles s'étoient donnée dans fon abfence, elles en firent des plaintes; & lorfqu'il leur en promit une nouvelle fous les ordres du Comte de Lindefey,

Charles I. 1641.

elles refuſérent cette offre avec la malignité d'inſinuer, par cet exemple, de la jalouſie du Roi, que c'étoit lui-même qui devoit cauſer leurs principales craintes (*l*). Là-deſſus elles firent apporter dans la Chambre des hallebardes & d'autres armes pour ſe mettre en état de défenſe contre les conſpirations dont elles ſe prétendoient menacées à chaque heure du jour. Il n'y avoit point d'informations, ni d'hiſtoires ridicules qu'elles n'écoutaſſent avidement, & qu'elles ne fiſſent auſſi-tôt répandre dans des têtes échauffées, à la capacité deſquelles toutes ces fables étoient adoptées. Un Tailleur, nommé Béale, informa la Chambre, qu'en ſe promenant ſeul dans les champs, il avoit prêté l'oreille aux diſcours de quelques perſonnes qu'il ne connoiſſoit point, & qu'il les avoit entendues parler d'une très-dangereuſe conſpiration. Ce qu'il en avoit pu découvrir, c'étoit que cent huit ſcélérats avoient entrepris de tuer le même nombre de Seigneurs & de Membres des Communes, & qu'ils y étoient engagés par une récompenſe de dix livres ſterling pour chaque Seigneur, & de quarante ſchellings pour

(*l*) Journal du Parlement du 30 Novembre 1641.

chaque Membre. Sur une dépoſition de ce poids, l'ordre fut donné d'arrêter les Prêtres & les Jéſuites; on fit demander une conférence avec les Seigneurs, & les deux Chambres porterent une Ordonnance, qui enjoignoit à tout le Royaume de ſe préparer promptement à ſa défenſe (*m*).

Charles I. 1641.

On n'oublia point d'appeller les Chaires au ſecours. Elles retentirent du danger qui menaçoit la Religion par une entrepriſe déſeſpérée des Papiſtes & des mal-intentionnés (*n*). Des torrents de peuple, répandus vers Weſtminſter, inſulterent les Prélats & les Seigneurs déclarés pour la Couronne. La Chambre des Pairs porta une Ordonnance contre ces tumultes, & l'envoya aux Communes qui refuſerent de l'adopter. Quelques apprentifs ſéditieux ayant été ſaiſis & jettés en priſon, un ordre particulier des Communes leur fit rendre auſſi-tôt la liberté. Les Schérifs & les Juges de Paix ayant établi des Connétables avec de fortes gardes pour veiller à la défenſe du Parlement, les Communes firent appeller les Connétables, & leur ordonnerent de renvoyer

(*m*) Ibid. 16 Novembre.
(*n*) *Malignants.*

Charles I. 1641.

les Gardes; ensuite assemblant les Juges de Paix, elles leur déclarerent qu'ils avoient violé le privilege, & quelques-uns d'entr'eux furent conduits à la Tour. Ces marques d'approbation étant capables d'encourager la populace, elle s'approcha de White-hall, & lâcha d'insolentes menaces contre le Roi. Dans ce trouble, plusieurs Officiers réformés & les jeunes gens des Colleges offrirent leurs services à Charles. Il y eut entre eux & la populace de fréquentes escarmouches, qui ne se terminerent point sans effusion de sang. Les partisans de la Cour donnerent à cette séditieuse canaille le nom de *Tête-rondes* (o), par une allusion méprisante aux cheveux écourtés qu'elle portoit alors; & le peuple donna ironiquement aux autres le nom de *Cavaliers*. Ainsi la Nation, à qui jusqu'alors les sujets de querelles n'avoient pas manqué du côté de la Religion & des affaires civiles, en trouva d'autres dans les noms de Parti, sous lesquels il devint plus facile à chaque faction de cabaler, de s'assembler & de signaler sa haine.

Aussi les tumultes continuerent-ils, & ne firent-ils même qu'augmenter autour

(o) *Round-Heads.*

de Weftminfter & de White-hall. Le cri qu'on ne ceffoit pas d'entendre, étoit contre les Evêques & les Lords *au cœur pourri*. Les premiers fur-tout, qu'on diftinguoit aifément à leur habit, & qui étoient un objet de déteftation pour tous les Sectaires, furent expofés aux plus dangereufes infultes. Williams, nommé depuis peu à l'Archevêché d'York, ayant reçu quelques outrages de la populace, fe hâta d'affembler fes Confreres, & par fon confeil ils dref-ferent, dans cette conférence, une pro-teftation adreffée au Roi & aux Pairs. Ils y expofoient que, malgré leur droit inconteftable d'affiftance & de fuffrage dans l'Affemblée du Parlement, ils s'é-toient vus menacés, attaqués, affron-tés, par une populace en défordre, dans le chemin qu'ils avoient à faire pour fe rendre à la Chambre-Haute, & qu'ils ne pouvoient plus y faire leur devoir en fureté. Sur quoi ils protef-toient contre toutes les Loix, tous les fuffrages & toutes les réfolutions comme nuls & fans force pendant tout le temps de leur abfence violente & forcée. Cet acte jufte & légal, mais porté à contre-temps, fut figné par douze Evêques, & communiqué au

Charles I. 1641. Roi, qui se hâta trop aussi de l'approuver. Il ne fut pas plutôt présenté aux Pairs, qu'ils firent demander une conférence aux Communes pour les informer d'une protestation si peu attendue. Les Communes saisirent avec joie l'occasion, & dresserent immédiatement contre les Evêques une accusation de haute trahison qu'elles envoyerent à la Chambre-Haute. Elles les chargeoient d'employer tous leurs efforts à détruire les Loix fondamentales du pays, en voulant ôter sa force à l'autorité de la Législature entiere. Dès la premiere demande, les Prélats furent sequestrés du Parlement & mis sous une garde. Personne, dans les deux Chambres, ne hasarda de parler en leur faveur, tant on étoit choqué de leur imprudence. Quelqu'un seulement dit qu'il ne les croyoit pas coupables de haute trahison, mais que les jugeant tout-à-fait fous, il étoit d'avis qu'ils fussent envoyés à Bedlam.

Accusation contre les Evêques.

1642. Quelques jours après, le Roi commit une autre indiscrétion incomparablement plus fatale; une indiscrétion à laquelle tous les désordres suivants, & les horreurs des guerres civiles doivent être immédiatement & directement

attribués. Ce fut l'accusation intentée contre le Lord Kimbolton & cinq autres Membres.

Charles I. 1642.

Lorsque les Communes avoient employé dans leur remontrance un langage si dur & si peu décent, elles n'avoient pas suivi les seuls mouvements de l'insolence & de la passion. Leurs vues avoient été plus solides & plus profondes. Elles avoient considéré que dans une entreprise aussi violente que celle de renverser l'ancienne Constitution, plus on laisseroit au peuple de loisir pour réfléchir, moins il auroit de penchant à seconder cette étrange & dangereuse témérité; qu'infailliblement les Pairs refuseroient d'y concourir par leur approbation, & qu'il n'y avoit d'espérance de les y forcer, qu'en excitant la populace au tumulte; que l'emploi de ces odieux moyens, pour une fin très-odieuse en elle-même, feroit perdre tôt ou tard à la Chambre-Basse l'ancienne faveur du peuple, & tourner le vent à l'utilité du parti contraire : en un mot, que si le Roi gardoit seulement un peu de tranquillité, & s'il pouvoit éluder la premiere violence de l'orage, il prévaudroit à la fin, ou du moins il par-

Charles I. 1642.

viendroit à garantir les anciennes Loix & la Constitution. Elles résolurent donc, s'il étoit possible, de le jetter dans quelque transport violent, & capable de lui faire commettre des indiscrétions dont elles pussent tirer avantage.

La fortune les servit bientôt au-delà de leurs plus flatteuses espérances. Charles, furieux que toutes ses concessions ne fissent qu'augmenter leurs demandes; que le peuple, qu'il croyoit rentré dans le sentiment de son devoir, fût retombé dans la sédition & le tumulte; qu'on prît plaisir à répandre contre lui-même les plus noires calomnies, & que le massacre même d'Irlande fût attribué à ses conseils ou ses intrigues; qu'on eût adopté une méthode de remontrances & d'adresses, non-seulement indigne d'un Prince tel que lui, mais qu'un Gentilhomme particulier n'auroit pas souffert sans ressentiment; considérant en un mot ce continuel surcroît d'insolence dans la Chambre-Basse, il fut porté à ne plus leur chercher d'autre cause que l'excès de sa patience & de sa facilité. La Reine & les Dames de la Cour le confirmerent dans ce sentiment, & lui représenterent

que s'il faisoit éclater quelque vigueur, s'il déployoit la majesté du Monarque, l'audace de ses Sujets fondroit devant lui. Le Lord Digby, homme de mérite, mais léger & fort emporté dans ses passions, lui inspira les mêmes idées; & Charles, qui, malgré sa modération ordinaire, étoit toujours prêt à prendre brusquement son parti, céda aux fatales importunités de ses amis & de ses serviteurs.

Charles I. 1642.

Cinq Membres accusés.

Herbert, Procureur-Général, parut à la Chambre-Haute, & forma, au nom de Sa Majesté, une accusation de haute trahison contre le Lord Kimbolton & cinq Membres des Communes, Hollis, le Chevalier Arthus Hazelrig, Hambden, Pym & Torode. Les articles contenoient, qu'ils s'étoient traîtreusement efforcés de détruire les Loix fondamentales du Royaume, de dépouiller Sa Majesté du pouvoir royal, & d'imposer aux Sujets de la Couronne une autorité arbitraire & tyrannique; qu'ils s'étoient efforcés, par les plus noires imputations contre Sa Majesté & son Gouvernement, d'aliéner l'affection de ses Sujets & de lui attirer leur haine; qu'ils avoient tenté d'engager sa derniere armée à lui refuser l'obéis-

Charles I. *1642.*

fance, pour les feconder dans leurs perfides projets; qu'ils avoient invité, encouragé une Puiffance étrangere à faire une invafion dans le Royaume; qu'ils s'étoient propofé d'abolir les droits & l'exiftence même du Parlement; que, pour arriver à leurs criminelles fins, ils s'étoient efforcés de tout leur pouvoir, par la force & la terreur, de faire entrer le Parlement dans leur complot, & que dans cette vue ils fufcitoient & nourriffoient actuellement des tumultes & des féditions contre le Roi & le Parlement; enfin qu'ils avoient traîtreufement confpiré d'exciter réellement une guerre contre le Roi.

Une accufation de cette importance, fi brufquement commencée, fans concert, fans délibération, fans réflexion, jetta l'univers entier dans l'étonnement. La plupart de ces articles, difoit-on, ne conviennent pas plus aux accufés qu'à tout le refte du Parlement; & l'on ne voit pas qu'ils aient eu d'autre part aux entreprifes, qu'en concourant avec le plus grand nombre dans leurs fuffrages & leurs difcours. Quoiqu'il foit peut-être aifé de prouver qu'ils ont invité les Covenantaires d'Ecoffe à leur

invaſion, comment cette démarche même peut-elle paſſer pour une trahiſon, après l'acte d'oubli, & ſur-tout depuis que les deux Chambres, de concert avec le Roi, ont accordé trois cents mille livres ſterling aux Ecoſſois pour leur aſſiſtance fraternelle ? Tandis que les Pairs ſont à peine capables de maintenir leur indépendance, ou de refuſer les Bills qui leur ſont envoyés par les Communes, la populace leur permettra-t-elle jamais, quand on leur y ſuppoſeroit du penchant, de porter une Sentence qui ſubjugueroit abſolument la Chambre-Baſſe, & qui termineroit ſes ambitieuſes vues ? Ces cinq Membres, du moins Pym, Hambden & Hollis, ſont les chefs même du parti populaire; & s'ils ſont enlevés aux Communes, à quel ſort doivent s'attendre leurs partiſans, qui ſont tous complices des mêmes crimes ? La punition des chefs eſt toujours le dernier triomphe ſur un parti ruiné; mais on n'a jamais tenté cette voie d'oppoſition contre un parti dans la plénitude de ſa force & de ſon ſuccès.

Charles I. 1642.

Les raiſonnements des politiques ne purent durer long-temps ſur l'extrême indiſcrétion de cette conduite; parce

Charles I. *1642.*

que d'autres entreprises plus imprudentes encore leur donnerent de nouveaux sujets d'étonnement. Le Sergent d'Armes alla demander à la Chambre, de la part du Roi, les cinq accusés, & fut renvoyé sans aucune réponse positive. Des Messagers d'Etat furent employés à les chercher de toutes parts, avec ordre de les arrêter. On mit le scellé sur leurs coffres, leurs appartements & leurs cabinets d'étude; la Chambre déclara que toutes ces violences étoient autant d'infractions du privilege, & donna ordre que la liberté des Membres fût défendue. Le Roi, irrité d'une si ferme opposition, résolut d'aller lui-même à la Chambre dès le jour suivant, dans l'intention de demander peut-être de faire saisir aux yeux de l'Assemblée les Membres qu'il avoit chargés par son accusation.

Cette étrange résolution, si contraire à la majesté royale, si peu convenable même à la dignité d'un grand Magistrat, fut découverte à la Comtesse de Carlile, sœur de Northumberland, femme de beaucoup d'esprit, intrigante & d'un naturel ardent. Elle en fit secrétement avertir les cinq Membres, qui eurent le temps de se retirer

un moment avant l'arrivée du Roi.

Charles I. 1641.

Charles avoit son cortege ordinaire, composé d'environ deux cents hommes, armés, suivant l'usage, les uns de leurs hallebardes, d'autres de leurs épées nues. Il laissa cette garde à la porte, & s'avança seul au travers de la Salle d'assemblée, pendant que tous les Membres étoient debout pour le recevoir. L'Orateur ayant quitté le fauteuil d'Etat, le Roi en prit possession. Son discours fut dans ces termes: « Messieurs, » je suis fâché de l'occasion qui m'amene parmi vous. Je vous fis hier » demander par un *Sergent* d'Armes, » quelques personnes qui sont accusées » de haute trahison par mon ordre. » Au lieu d'obéir, vous m'avez envoyé un *Messager*. Jamais Roi n'a » été plus attentif que je le serai tou- » jours à l'observation de vos privi- » leges; mais je dois ici vous décla- » rer qu'il n'y a de privileges pour per- » sonne dans les cas de trahison. Je suis » donc venu pour vous dire que je dois » faire arrêter ces gens-là, quelque part » que je puisse les trouver. Fort bien, » les oiseaux sont envolés. J'attends » qu'ils me soient envoyés aussi-tôt » qu'ils reparoîtront. Mais je vous

Charles I. 1642.

» assure, foi de Roi, que mon intention n'a jamais été d'employer la force. J'agirai contre eux dans la bonne forme des Loix; je n'ai jamais eu dessein d'en employer d'autre. Ici, comme je vois que je ne puis faire ce qui m'avoit amené, je crois cette occasion favorable pour répéter ce que j'ai dit autrefois, que tout ce que j'ai fait en faveur & pour le bien de nos Sujets, je suis résolu de le maintenir ».

Après avoir jetté les yeux autour de la Chambre pour chercher les Accusés, Charles s'adressant à l'Orateur, qui étoit au-dessous de lui, demanda s'il n'y en avoit aucun dans la Chambre? L'Orateur, tombant à genoux, répondit fort prudemment: « Sire, dans la place que j'occupe je n'ai des yeux pour voir, une langue pour parler, que suivant la direction de la Chambre, dont je suis le serviteur, & je demande humblement pardon à Votre Majesté de ne pouvoir faire d'autre réponse à ce qu'il lui plaît de me demander. »

Les Communes étoient dans un extrême désordre; & pendant que le Roi se retiroit, quelques Membres crioient

assez haut pour être entendus : Privilege ! Privilege ! La Chambre s'ajourna sur le champ au lendemain. *Charles I. 1642.*

Le soir les cinq accusés, pour faire éclater leurs craintes, se retirerent dans la Cité, qui étoit leur forteresse. Les Bourgeois passerent toute la nuit sous les armes. Quelques-uns, chargés peut-être de cette commission, ou troublés par leurs propres craintes, coururent de porte en porte, criant que les cavaliers venoient mettre le feu aux maisons, & que le Roi même étoit à leur tête.

Le jour suivant Charles envoya ordre au Lord-Maire d'assembler immédiatement le Conseil-de-Ville, & vers dix heures il se rendit à Guild-Hall (*p*), accompagné seulement de trois ou quatre Seigneurs. Il dit au Conseil, « qu'il étoit fâché d'apprendre qu'on » le craignît ; qu'il étoit venu sans » garde pour faire connoître qu'il se » fioit à l'affection de son peuple ; qu'il » avoit accusé de haute trahison cer- » taines personnes, contre lesquelles il » vouloit employer des voies légales, » & que par conséquent il comptoit » qu'elles ne trouveroient pas d'asyle

(*p*) L'Hôtel-de-Ville de Londres.

Charles I. 1642.

» dans la Cité ». Après d'autres expressions gracieuses, il dit à l'un des Schérifs qui passoit pour le moins disposé à son service, qu'il vouloit dîner chez lui. Il sortit de la Salle du Conseil sans recevoir les applaudissements auxquels il sembloit s'attendre. En passant dans chaque rue, il entendit retentir de toutes parts : *Privilege du Parlement ! Privilege !* Un homme du peuple, plus insolent que les autres, s'approcha de son carrosse, & cria d'une voix haute : *Á vos tentes, Israël !* Termes employés par les Israélites soulevés, lorsqu'ils abandonnerent Roboam, leur imprudent Souverain.

Dans la premiere Assemblée, les Communes affecterent la plus profonde terreur, & s'ajournant pour quelques jours consécutifs, elles établirent un Comité dans la Ville, au Bureau des Tailleurs. Les Commissaires étoient chargés de recueillir exactement toutes les circonstances de l'entrée du Roi dans la Chambre. La moindre expression passionnée, un geste, un air menaçant du moindre de ses gardes furent rappellés, aggravés, & l'on en conclut un dessein formé de faire violence au Parlement, de saisir les Accu-

sés

sés dans la Chambre même, de faire main-basse sur tous ceux qui entreprendroient de résister, & cette affreuse violation du Privilege (car on lui donna ce nom) fut encore attribuée aux conseils des Papistes & de leurs adhérents. Cette expression, qui revient sans cesse dans tous les discours & les Mémoires de ce temps, & qui n'excite aujourd'hui que la risée du Lecteur, répandoit alors une profonde consternation dans toutes les parties du Royaume.

Charles I. 1642.

Une Lettre qu'on prétendit interceptée, & qui fut communiquée à la Chambre, donna lieu aux plus graves délibérations. Un Catholique en félicitoit un autre sur l'accusation des cinq Membres, & représentoit cet événement comme une suite de la pieuse invention qui avoit causé le soulévement d'Irlande; & qui devoit bientôt conduire à leur ruine tous les profanes Hérétiques de la Nation. La Chambre se hâta de s'assembler; elle confirma toutes les opérations de son Comité; elle s'ajourna pour le jour d'après, comme s'il eût été question du dernier péril. Cet air de trouble fut soutenu pendant quelques jours. Lorsque l'épou-

Charles I. 1642.

vante eut fait monter la rage du Peuple au dégré qu'on se proposoit, il parut temps de faire reprendre leur place dans la Chambre aux cinq Accusés avec une Procession triomphante & militaire. La Tamise fut couverte de Barques chargées de petites pieces d'artillerie, & prêtes à l'action. Skippon, que le Parlement, de sa propre autorité, avoit nommé Major-Général de la Milice de Londres, conduisit les Membres jusqu'à la Salle de Westminster à la tête de sa tumultueuse armée; & la Populace passant à la vue de White-hall par terre & par eau, demandoit avec des cris insultants, *ce qu'étoient devenus le Roi & ses Cavaliers, & de quel côté ils avoient pris la fuite?*

Tumulte.

Le Roi quitte Londres.

En effet, Charles craignant tout d'une multitude furieuse, s'étoit retiré au Château d'Hamptoncourt, abandonné de tout le monde, accablé de chagrin, de confusion & de remords, pour les fatales démarches où sa précipitation l'avoit engagé. Il ne pouvoit plus accuser de sa déplorable situation la rigueur du sort, ni la malignité de ses ennemis; c'étoit sa légéreté, son indiscrétion qui devoient porter le blâme

de tous les désastres dont il étoit menacé pour l'avenir. Les plus fideles de ses Serviteurs, partagés entre la douleur & l'indignation, étoient confondus par leurs réflexions sur ce qui s'étoit passé, & sur tout ce que les apparences sembloient annoncer. Le renversement de leurs vues, le triomphe de la Faction, le mécontentement du Peuple tourné en fureur, tout les faisoit désespérer du succès dans une cause dont la ruine sembloit jurée par une égale conspiration de la haine & de l'amitié. *Charles I. 1642.*

Dans cette conjoncture, personne n'a prétendu justifier la prudence du Roi; mais sa conduite légale a trouvé quantité d'Apologistes, quoiqu'avec peu de faveur de la part des Juges. Les Loix, a-t-on dit, n'ont aucune maxime plus certaine, ni plus universellement reconnue, que celle qui excepte des Privileges du Parlement le cas de trahison, de félonnie & de violation de paix, & l'on ne connoît aucun temps où jamais l'une ou l'autre Chambre ait prétendu s'entremettre dans aucun de ces trois cas en faveur de ses Membres. Quand il résulteroit quelque inconvénient de l'observation de cette maxime, ce ne

Charles I.
1642.

seroit point assez sans autre autorité pour abolir un principe établi par un usage constant & fondé sur le consentement tacite de toute la Législature. Mais quels sont ces inconvénients si rédoutés ? Le Roi, sous prétexte de trahison, peut faire arrêter des Membres de la Faction opposée, & s'assurer pour quelque temps de la majorité des suffrages. Mais s'il n'en fait arrêter qu'un petit nombre, un artifice si grossier ne lui fera-t-il pas perdre plus d'amis qu'il ne peut écarter d'ennemis ? Si l'on suppose qu'il en fasse arrêter un grand nombre, cet expédient n'est-il pas une violence ouverte ? Et quel autre remede contre la force, que l'opposition d'une force supérieure ? En accordant même que Charles se proposât d'employer la violence plutôt que l'autorité pour arrêter les cinq Membres, quoiqu'alors, & dans la suite, il ait toujours protesté le contraire, sa conduite ne seroit pas sans excuse. On n'a point encore prétendu que la Salle où le Parlement s'assemble, soit un Sanctuaire inviolable ; & si les Communes se plaignirent que le dessein d'arrêter leurs Membres en leur présence, étoit un outrage, c'étoit d'elles-mêmes

qu'elles devoient se plaindre, puisqu'elles avoient refusé de se rendre au Message du Roi, qui les leur avoit demandés d'un ton fort paisible. Le Souverain est le grand Exécuteur des Loix, & sa présence étoit ici fort légale, autant pour prévenir l'opposition, que pour mettre la Chambre à couvert des insultes que sa désobéissance avoit si justement méritées (q).

Charles I. 1641.

Charles savoit combien ces raisons auroient peu de poids dans la furie

(q) " Dans un Parlement du regne d'Elisabeth, ,, où le Chevalier Edouard Coke étoit Orateur de ,, la Chambre, la Reine envoya aux Communes ,, un Messager, ou un Sergent d'Armes, qui enleva ,, M. Monier, & le mit en prison avec quelques ,, autres, pour quelques discours qu'il avoit tenus ,, dans l'Assemblée; sur quoi M. Worth proposa ,, simplement à la Chambre de demander à Sa Majesté, par une humble pétition, l'élargissement ,, des prisonniers, & cette grace lui fut accordée. ,, Le Conseil-Privé fit répondre en même-temps que ,, Sa Majesté les avoit fait arrêter pour des causes qui ,, lui étoient bien connues, & qu'en redoublant les ,, instances à cette occasion, la Chambre ne feroit ,, que mettre obstacle au bien général qu'elle desiroit ,, elle-même; que la Chambre ne devoit pas demander compte à la Reine de ce que Sa Majesté ,, faisoit par l'autorité royale; que les raisons qui ,, lui avoient fait arrêter les Membres, pouvoient ,, être d'une trop haute importance; que Sa Majesté ,, n'aimoit pas les questions de cette nature, & ,, qu'il ne convenoit point à la Chambre de vouloir pénétrer dans ces mysteres. *Voyez* les Observations sur la conduite récente du long Parlement, ,, p. 61.

Charles I. 1642.

actuelle des Communes. Il prit le parti de leur proposer par un Message, de convenir entr'elles d'une méthode légale par laquelle il pût continuer ses poursuites contre les Membres, sans faire naître de nouvelles contestations sur les Privileges. Elles demanderent que les chefs d'accusation fussent offerts à la Chambre, pendant qu'elle devoit juger d'abord s'il lui convenoit d'abandonner ses Membres aux embarras d'un Procès légal. Alors le Roi leur fit dire qu'il remettroit les poursuites à d'autres temps. Ensuite, par différents Messages, il leur offrit un pardon pour les Membres; il leur offrit d'approuver toutes les mesures qu'elles pourroient prendre pour leur justification & leur sureté; il leur offrit toutes les réparations qu'elles pouvoient désirer pour la violation du Privilege dont il reconnut qu'elles avoient eu raison de se plaindre. Elles étoient résolues de n'accepter aucune satisfaction, s'il ne commençoit par découvrir quels avoient été ses Conseillers pour une démarche aussi contraire aux Loix; condition à laquelle il étoit clair qu'il ne pouvoit consentir sans se déshonorer pour jamais. Dans l'intervalle elles ne cesserent point de

s'emporter contre la violation du Privilege, & d'enflammer toute la nation par leurs cris. Le motif secret de cette chaleur, quoique facile à pénétrer, étoit soigneusement déguisé ; elles voyoient clairement dans l'accusation du Roi, le jugement qu'il portoit de leurs derniers procédés, & chaque Membre de la Faction dominante se croyoit menacé du même sort, si l'autorité royale étoit rétablie dans son ancien lustre. Ainsi Charles, par une si malheureuse conduite, avoit augmenté tout-à-la-fois dans ses adversaires la volonté & le pouvoir de lui nuire.

A quelqu'excès que la sédition du Peuple fût déja montée, on renouvella, pour l'irriter encore, l'expédient des Pétitions. Il en parut une du Comté de Buckingham, signée de six mille personnes qui promettoient de vivre & de mourir pour la défense des Privileges du Parlement. La ville de Londres, les Comtés d'Essex, de Hertford, de Surrey & de Berks, imiterent cet exemple. Une pétition des Apprentifs fut reçue avec applaudissement. On n'en accorda pas moins à celle des Porte-faix, qui se disoient au nombre de quinze cents. Elle rouloit comme

Charles I. 1642.

les autres sur les Privileges du Parlement, le danger de la Religion, la révolte d'Irlande & la décadence du Commerce. Ce grand corps demandoit de plus qu'on fît justice des coupables, & que la punition répondît à l'atrocité des crimes. Il ajoutoit, « que si ces remedes étoient suspendus plus long-temps, il se porteroit à des extrémités qu'il ne convenoit pas de nommer, & qui justifieroient le proverbe : *nécessité n'a point de loi.* »

On vit paroître une autre Pétition de quelques Mendiants au nombre de plusieurs milliers de leurs semblables, qui proposoient pour remede à la misere publique, « que les nobles & dignes Seigneurs de la Chambre-Haute, qui concouroient aux heureux suffrages des Communes, se séparassent des autres Pairs, & tinssent leurs Assemblées comme un corps entier. » Les Communes firent des remerciements pour cette Pétition.

La même rage saisit jusqu'aux Femmes. Celle d'un Brasseur, suivie de plusieurs milliers d'autres, présenta une pétition, « dans laquelle les Suppliantes exposoient l'épouvante & la terreur

Charles I. 1642.

» qu'elles avoient conçues des Papistes
» & des Evêques, & la crainte où
» elles étoient continuellement de voir
» renouveller sur leur sexe les massa-
» cres, les rapts & tous les outrages
» qui venoient d'être exercés en Irlande.
» Elles se voyoient forcées, disoient-
» elles, d'imiter l'exemple de la femme
» de *Tekoah*. Elles avoient le même
» droit que les hommes, de déclarer
» par une Pétition leur sensibilité pour
» les maux publics, parce que Christ
» les avoit rachetées au même prix,
» & que le bonheur des deux sexes
» consistoit également dans la jouissance
» libre de Christ. » Pym vint à la porte
de la Chambre, déclara aux Patriotes
femelles que leur Pétition étoit reçue
avec reconnoissance & présentée dans
un temps fort convenable, & les sup-
plia de joindre à cette piece le secours
de leurs prieres pour le succès des Com-
munes. Ainsi les plus misérables artifices
furent mis en œuvre, & toutes sortes
de voies employées pour jetter le mal-
heureux Peuple dans les convulsions de
la discorde civile.

D'un autre côté, toutes les Pétitions
qui favorisoient l'Eglise, ou la Monar-
chie, de quelques mains qu'elles vinssent,

Charles I. 1642.

furent, non-seulement reçues de mauvaise grace, mais durement rejettées; & ceux qui les présentoient emprisonnés, poursuivis à titre de *Délinquants;* & cette conduite illégale fut ouvertement avouée & justifiée. « Ceux » qui désiroient un changement, di- » soit-on, devoient expliquer leur incli- » nation; autrement comment la con- » noître? Mais ceux qui favorisoient » le Gouvernement établi dans l'Eglise » & dans l'Etat, ne devoient pas pré- » senter de Pétition, parce qu'ils avoient » déja ce qu'ils désiroient (*r*). »

La délibération pour la Remontrance avoit fait connoître que Charles n'étoit pas sans un grand-Parti dans la Chambre-Basse; & s'il eût pris soin d'éviter de nouveaux sujets de mécontentement, ce Parti seroit bientôt devenu le plus nombreux par l'aversion que tous les honnêtes gens avoient encore pour les violentes mesures des Chefs populaires. Dans la Chambre-Haute, la majorité des suffrages avoit toujours été pour le Roi, depuis même que les Evêques étoient gardés, ou chassés; & cette disposition n'avoit pu changer que par les outrages qui sembloient pou-

(*r*) Clarendon.

voir entraîner à la fin l'humiliation & la ruine de ceux qui les excitoient. Mais la furie actuelle du Peuple, comme une violente inondation, renversoit tous les obstacles, & tous les remparts de l'autorité royale étoient rasés jusqu'au fondement. Les adroites Communes, qui connoissoient l'importance de l'occasion dans tous les mouvements populaires, pousserent impétueusement leur victoire. Elles surent étendre la terreur de leur autorité sur toute la Nation; & toute opposition, tout blâme, échappé même dans les discours familiers, fut traité par ces séveres Inquisiteurs comme le plus noir des crimes. A peine étoit-il permis de trouver quelque chose de répréhensible dans la conduite particuliere d'un Membre, s'il faisoit quelque figure dans la Chambre, & la moindre censure contre Pym étoit traitée de violation du Privilege. La populace qui veilloit autour de l'Assemblée, étoit prête au moindre signe à remplir les ordres de ses Chefs; & pour un Membre qui prétendoit s'opposer au torrent, il n'y avoit pas de sureté à s'approcher de l'une ou de l'autre Chambre. Enfin la violence fut poussée avec si peu de ménagement,

Charles I. 1642.

Charles I. 1642.

que Hollis, dans un discours aux Seigneurs, osa demander les noms de ceux qui refuseroient leur suffrage aux sentiments des Communes; & Pym déclara, dans la Chambre-Basse, que le Peuple ne devoit pas être gêné dans l'expression de ses justes désirs.

La fuite, ou la terreur & l'abattement du Parti royal, assurerent par-tout la supériorité du nombre à ses adversaires; & les Bills envoyés par les Communes, que les Pairs avoient arrêtés jusqu'alors, & qu'ils auroient infailliblement rejettés, passerent désormais sans obstacle, & furent présentés pour le consentement du Roi. C'étoient le Bill concernant les levées militaires, avec son préambule, & celui qui regardoit les suffrages des Evêques. L'autorité royale étoit expirante. La Reine, menacée secrétement d'une accusation, & ne voyant aucune ressource dans la protection de son Mari, pensoit à se retirer en Hollande. Sa Religion & la chaleur active de son esprit, avoient fait tourner contr'elle toute la rage du Peuple. On lui avoit fait essuyer tous les plus ignominieux traitements, qu'elle avoit soufferts jusqu'alors avec une secrete indignation. Les

Communes, dans leur furie contre les Prêtres, avoient arrêté jusqu'à son Confesseur, & n'avoient pas voulu le rendre à ses instances réitérées. Une visite du jeune Prince à sa mere avoit excité des plaintes ouvertes, & l'on avoit eu l'audace de les lui adresser dans une Remontrance. La crainte de quelque outrage encore plus violent lui faisoit souhaiter des facilités pour son évasion. Elle disposa le Roi à passer les Bills, dans l'espoir de calmer pour quelque temps la fureur du Peuple.

Charles I. 1642.

2 Févrièr.

Mais l'importance de ces nouvelles concessions n'en rendit pas l'effet plus heureux. Elles servirent de fondement à des demandes encore plus révoltantes. La facilité naturelle de Charles, jointe à l'impuissance de sa situation, fit croire aux Communes qu'il ne pouvoit plus rien leur refuser; & dans ce torrent de succès non interrompus, elles regardoient le moindre instant de relâche comme l'écueil de leur politique. Au moment qu'elles furent informées de ce qu'elles venoient d'obtenir, elles affronterent la Reine en ouvrant quelques lettres interceptées qui lui étoient écrites par le Lord Digby. Elles présenterent à la Chambre-Haute un décret

Charles I. 1642.

d'accusation contre Herbert, Procureur-Général, pour avoir obéi aux ordres de son Maître dans celle des Membres. Elles pousserent avec une nouvelle vigueur, leur plan de Milice sur lequel toutes leurs espérances d'autorité absolue étoient établies pour l'avenir.

Les Communes étoient persuadées que si le calme succédoit à la tempête qu'elles avoient eu le pouvoir d'exciter, le Gouvernement monarchique qui subsistoit depuis tant de siecles, reprendroit bientôt une partie de son ancienne dignité, & que tous leurs projets de limitations ne les feroient jamais parvenir à l'abolition totale d'une autorité à laquelle un si long usage avoit accoutumé la Nation. L'épée seule, cette maîtresse absolue de toutes les institutions humaines, pouvoit leur garantir la durée du pouvoir qu'elles avoient acquis, & mettre leur sureté personnelle à couvert contre l'indignation de leur Souverain. Ce fut à ce point qu'elles rapporterent toutes leurs vues. Elles envoyerent à Hull, dont elles avoient fait leur magasin d'armes, le Chevalier Jean Hotham, Gentilhomme d'une fortune considérable dans ce canton, & d'une fort ancienne famille, avec le titre & l'au-

torité de Gouverneur. Elles défendirent à Goring, qui commandoit à Portsmouth, d'obéir à d'autres ordres que ceux du Parlement. Après avoir obligé le Roi d'ôter le Gouvernement de la Tour de Londres à Lunsford, qu'il y avoit placé, leurs instances le mirent dans la nécessité de l'ôter aussi au Chevalier Jean Biron, homme d'un caractere irréprochable qu'il avoit donné pour successeur à Lunsford; & leurs importunités ne finirent point jusqu'à ce qu'elles virent cette Place entre les mains du Chevalier Jean Congers, le seul, disoient-elles, pour lequel leur confiance pût être entiere. Enfin, par un coup hardi & décisif, elles résolurent de saisir tout le pouvoir de l'épée, pour le conférer uniquement à leurs créatures & leurs partisans.

Charles I. 1642.

Les séveres Ordonnances qui avoient été portées dès l'ouverture de ce Parlement contre les Gouverneurs & les Lieutenants qui s'attribuoient certains pouvoirs à l'exemple de tous leurs Prédécesseurs, avoient entiérement désarmé la Couronne, & ne laissoient plus aux Magistrats civils une autorité suffisante pour la défense & la sureté de la Nation. C'étoit un inconvénient au-

Charles I. 1642.

quel il paroissoit nécessaire de remédier. Une Ordonnance passée par les deux Chambres, rendit aux Gouverneurs & aux Lieutenants les mêmes pouvoirs dont celle des Communes les avoit privés, mais en même-temps les noms de tous les Lieutenants furent insérés dans cet acte; & tous ces Officiers étoient ceux à qui le Parlement croyoit pouvoir prendre une entiere confiance; & pour leur conduite, ils étoient responsables, dans les termes exprès de l'Ordonnance, non au Roi, mais au Parlement.

La politique dont les Communes ne s'écartoient pas, celle qui leur avoit merveilleusement réussi jusqu'alors, étoient d'étonner le Roi par la hardiesse de leurs entreprises, de ne mêler aucune douceur à leur sévérité, d'employer un langage aussi violent que leurs prétentions, & de faire sentir à Charles qu'ils faisoient aussi peu de cas de sa dignité, que de sa personne. A ce Bill qui anéantissoit l'autorité royale, l'insolence, poussée jusqu'au badinage, leur fit joindre un préambule non moins offensant pour le caractere personnel du Roi. L'Histoire doit en conserver les termes: « Comme il s'est formé » depuis peu contre la Chambre des

„ Communes un dangereux & désespéré projet, que de justes causes nous font croire un effet des intrigues sanguinaires des Papistes & d'autres personnes mal-intentionnées, qui ont déja suscité une révolte dans le Royaume d'Irlande; & comme diverses découvertes doivent nous faire craindre qu'elles ne continuent, non-seulement de faire naître des révoltes & des soulévements de même nature dans le Royaume d'Angleterre, mais encore de les soutenir avec des forces étrangeres, &c. »

Ici Charles hasarda de mettre des bornes à ses concessions, non par un refus, mais par un délai. Lorsqu'on lui fit cette demande, (une demande que les Communes, si elle leur étoit accordée, regardoient avec raison comme la derniere qu'elles auroient jamais à lui faire,) il étoit à Douvres avec la Reine & la Princesse d'Orange, qui étoient prêtes à s'embarquer. Il répondit qu'il n'avoit pas le temps de peser une proposition de cette importance, & que sa réponse par conséquent devoit être remise à son retour. Les Communes lui dépêcherent aussi-tôt un autre Message, avec des instances encore

Charles I. 1642.

plus preſſantes. Elles témoignoient un vif chagrin de l'indifférence de Sa Majeſté pour une Pétition ſi néceſſaire & ſi juſte. Elles repréſentoient que dans un ſi grand danger & de ſi preſſants embarras, le délai étoit auſſi peu ſatisfaiſant, auſſi pernicieux qu'un refus. Elles ajoutoient qu'il étoit de leur devoir de procurer l'exécution d'un Réglement ſi néceſſaire à la ſureté publique. Elles aſſuroient que le Peuple de pluſieurs Comtés s'étoit adreſſé à la Chambre pour lui faire la même demande, & que dans quelques endroits il ſe précautionnoit de ſa propre autorité contre les affreux dangers qui le menaçoient.

Après cette inſolence même, le Roi n'eut pas la hardieſſe de refuſer nettement, à l'exception du préambule qu'il rejetta comme injurieux à ſon honneur, en proteſtant de l'innocence de ſes intentions lorſqu'il étoit entré dans la Chambre des Communes. Il déſira ſeulement que l'autorité militaire, s'il y manquoit quelque choſe, fût d'abord conférée à la Couronne; & pourvu que les Commiſſions fuſſent révocables, il promit de les accorder aux mêmes Officiers qui étoient nommés dans l'Ordonnance.

Il avoit témoigné aux Communes, par un Meſſage précédent, qu'il ſouhaitoit qu'elles lui préſentaſſent une fois dans un ſeul Mémoire tout ce qu'elles jugeoient convenable pour le rétabliſſement du bon ordre dans la Nation. Elles prétendoient que les horribles dangers qui menaçoient le Royaume, ne leur laiſſoient pas aſſez de loiſir pour un ouvrage ſi pénible. L'expédient propoſé par le Roi ſembloit un remede ſuffiſant dans ces circonſtances, & conſervoit ſur ce point la prérogative de la Couronne.

Mais leurs intentions en étoient bien éloignées, & ce ſeul remede n'étoit pas capable de guérir leurs terreurs. Elles repliquerent auſſi-tôt que les dangers & les maux de la Nation ne pouvoient ſouffrir un plus long délai; que ſi le Roi ne ſe rendoit promptement à leurs demandes, elles ſe verroient forcées, pour la ſureté de Sa Majeſté & du Royaume, de régler la Milice par l'autorité des deux Chambres, & qu'elles y étoient réſolues. Elles prétendirent auſſi que les parties du Royaume qui s'étoient miſes de leur propre autorité en poſture de défenſe, n'avoient rien fait que de conforme

Charles I. 1641.

aux Déclarations du Parlement & aux Loix du Pays ; & pendant qu'elles menaçoient ainsi le Roi de leur pouvoir, elles l'inviterent à fixer sa demeure à Londres, où elles savoient qu'il seroit absolument dans leur dépendance.

« Je suis si surpris de ce Message, » dit le Roi dans son premier mou- » vement, que je ne sais qu'y répon- » dre. Vous parlez de défiances & de » craintes ! Mettez la main sur vos » cœurs, demandez-vous à vous-mê- » mes si je ne dois pas avoir aussi » mes craintes & mes défiances ; & si » je les dois, je vous assure que ce » Message ne les a pas diminuées.

» A l'égard de la Milice, j'y ai pensé » tant de fois avant que de vous faire » ma réponse, & je suis si sûr que ma » réponse convient à ce que vous » pouvez me demander avec justice & » raison, & que je puis accorder avec » honneur, que je n'y changerai rien.

» Pour ma résidence près de vous, » plût à Dieu qu'elle pût être sure & » honorable, & que je n'eusse aucune » raison pour m'absenter de White-hall ! » demandez-vous à vous-mêmes si je » n'en ai point.

» Que souhaitez-vous de moi ! Ai-je » violé vos Loix ? Ai-je refusé mon » consentement pour aucun Bill qui » concerne le bien-être & la sureté de » mes Sujets ? Je ne vous demande » point ce que vous avez fait pour » moi.

» Quelqu'un de mes Sujets s'est-il » laissé emporter trop loin par des » alarmes & par des craintes ? J'offre » un pardon aussi libre, aussi généreux, » que vous me le dicterez vous-mêmes.

» Tout ceci considéré, il y a un » jugement du Ciel contre cette Na-» tion, si ces désordres continuent.

» Je demande à Dieu de me traiter » moi & les miens, comme il voit » que mes pensées & mes intentions » sont droites pour le maintien de la » vraie Religion Protestante, & pour » l'observation & la conservation des » Loix, & j'espere que Dieu bénira & » maintiendra ces Loix pour ma propre » conservation.

Les Communes n'eurent pas plutôt perdu l'espoir d'obtenir le consentement du Roi pour leur Ordonnance, qu'elles déclarerent après délibération, « Que » ceux qui avoient conseillé à Sa Ma-» jesté la réponse qu'elle avoit faite

Charles I. 1641.

» au dernier Message du Parlement, » étoient ennemis de l'Etat & pernicieux auteurs de projets contraires à » la défense de la Nation; que le refus de Sa Majesté étoit d'une très-dangereuse conséquence; que si Sa » Majesté y persistoit, elle exposeroit » la paix & la sureté de tous ses Royaumes, à moins que la sagesse & l'autorité des deux Chambres n'y apportassent quelque prompt remede, & » que tous ceux d'entre les Sujets qui » s'étoient mis en posture de défense » contre le danger commun, n'avoient » rien fait que de juste & qui ne fût » approuvé par la Chambre (s).

Dans la crainte que le Peuple qui n'avoit jamais vu le Parlement exercer son autorité sans la participation du Roi, ne fût mal disposé à seconder toutes ses usurpations, on le fatigua par de nouvelles alarmes, par des terreurs d'invasion, par d'affreux sujets d'épouvante du côté des Papistes Anglois & Irlandois; & les plus ridicules fantômes furent présentés de toutes parts à la Nation. Le Lord Digby étant entré dans Kingston avec six chevaux à son carrosse, & quelques gens de livrée au-

[s] Ruthworth, troisieme partie, vol. 1, chap. 4.

tour de lui, on en fut informé à Londres; & la Chambre déclara aussi-tôt qu'il y avoit paru avec un air d'hostilité, au grand effroi des Sujets de Sa Majesté, & qu'il avoit commencé la guerre entre le Roi & le Royaume (*t*). Des Pétitions de tous les Comtés presserent le Parlement de mettre la Nation en posture de défense, & le Comté de Strafford en particulier témoigna de si vives craintes d'un soulévement de la part des Catholiques, que tous ses Habitants, disoient les Auteurs de la Pétition, obligés de se tenir sur leurs gardes, n'osoient plus paroître sans armes à l'Eglise même (*u*).

Charles I. 1642.

Charles, pour ne pas s'exposer aux mêmes violences qui l'avoient opprimé si long-temps, & pour ne pas se voir arracher son consentement à la déshonorante & pernicieuse Ordonnance, avoit pris la résolution de s'éloigner encore plus de Londres. Une marche lente l'avoit conduit avec ses enfants (*x*) à York, dont il vouloit faire pour quelque temps le lieu de sa résidence. Ces Provinces, éloignées du furieux tour-

Le Roi va faire sa résidence à York.

[*t*] Clarendon, Ruthworth.
[*u*] Dugdale.
[*x*] Le Prince de Galles & le Duc d'York.

Charles I. 1642. billon de nouveaux principes qui bouleversoit la Capitale, conservoient encore un respect sincere pour l'Eglise & la Monarchie; & la Famille Royale trouva ici des marques d'attachement au-delà de son attente. Charles y reçut de tous côtés par des visites, par des députations ou des lettres, les vives expressions du respect de la grande & de la petite Noblesse, qui l'exhortoient à se délivrer, à les sauver eux-mêmes d'un honteux esclavage. Le court intervalle qui s'étoit passé depuis la fatale accusation de cinq Membres, avoit suffi pour faire ouvrir les yeux à quantité d'honnêtes gens, & pour les faire sortir de l'étonnement dont ils avoient d'abord été saisis. Une démarche téméraire & passionnée de leur Souverain leur parut un contre-poids bien foible pour tant d'actes d'une violence délibérée qu'ils voyoient exercer contre lui & contre toutes les autres branches de la Législature. Quelque douceur qu'eût pour eux le sort de la liberté, la plupart furent d'avis de s'en tenir à cet état modéré que leurs Ancêtres leur avoient transmis, & qui se trouvoit plus assuré que jamais par tant d'importantes concessions, plutôt que de s'exposer par l'imprudente

l'imprudente recherche d'une plus grande indépendance, au risque manifeste de tomber dans une cruelle sujétion, ou d'abandonner toute espece d'ordre & de Loi. Charles se voyant soutenu par un parti si considérable, commença bientôt à parler d'un ton plus ferme, & rétorqua les imputations des Communes avec une vigueur qu'on ne lui avoit point encore vue. Malgré toutes leurs remontrances, leurs menaces & leurs insultes, il continua de rejetter l'Ordonnance militaire.

Les Communes en formerent une nouvelle, dans laquelle, sans le consentement du Roi & de l'autorité des deux Chambres, elles nommerent des Gouverneurs pour tous les Comtés, & leur conférerent le commandement de toutes les forces militaires, de toutes les Gardes, Garnisons & Forteresses du Royaume. Charles publia des manifestes contre cette usurpation, la plus ouverte, la plus précipitée & la plus énorme dont l'histoire d'Angleterre offre aucun exemple; & comme il promettoit d'observer fidélement les Loix, il étoit résolu, disoit-il, d'obliger tous les sujets du Royaume à leur rendre la même obéissance. Le nom Royal étoit

Charles I. 1642.

si essentiel à toutes les Loix, & si familier dans tous les actes d'autorité exclusive, que les Communes craignirent, en l'omettant tout-à-fait, de trouver le peuple trop sensible à cette innovation. Ainsi dans toutes les Commissions qu'elles distribuoient, elles obligeoient ceux qui les recevoient d'obéir aux ordres de Sa Majesté, signifiés par les deux Chambres du Parlement ; & mettant une distinction inouie jusqu'alors entre l'office & la personne du Roi, elles employoient contre lui les mêmes forces qu'elles levoient en son nom & par son autorité.

On doit observer combien les arguments étoient alors retournés entre les deux partis. Charles, en reconnoissant le tort qu'il avoit eu d'employer le prétexte de la nécessité pour violer les Loix & la Constitution, avertissoit les Communes de ne pas imiter un exemple qu'elles avoient blâmé avec tant de violence ; & les Communes, en revêtissant leurs craintes personnelles ou leur ambition, de l'apparence du danger national, faisoient, sans le remarquer, l'apologie de ce qu'il y avoit de plus reprochable dans la conduite du Roi. On pouvoit soutenir par des raisonne-

ments très-plausibles, qu'il n'y avoit plus rien à craindre de l'autorité royale, si resserrée, définie avec tant de précision, si généralement dépouillée de son revenu & du pouvoir militaire: mais il paroît, à la plus simple vue de tous ces événements, que le danger, en lui supposant quelque réalité, n'étoit pas de ce genre, c'est-à-dire, grand, pressant, inévitable, tel qu'il doit être, pour dispenser de toutes les Loix, & pour applanir toutes les bornes. L'impuissance de Charles pour renverser la Constitution, étoit alors si manifeste, que les jalousies & les craintes qui opérerent sur le peuple Anglois, & qui le pousserent si furieusement aux armes, étoient indubitablement, non d'une nature civile, mais religieuse. Les imaginations malades étoient agitées par la terreur continuelle du papisme, par l'horreur de la prélature, par une vive aversion pour la Liturgie & les cérémonies ecclésiastiques, & par une violente affection pour ce qu'il y avoit de plus opposé à tous ces objets de haine. L'esprit fanatique ne connoissant plus de frein, confondoit tous les motifs du bien-être, de la sureté, de l'intérêt, & rompit enfin tout lien moral & civil.

Charles I. 1642.

Le rare courage & la conduite d'une partie des Chefs populaires portent le commun des hommes à leur faire plus d'honneur qu'ils n'en méritent, & à supposer qu'en habiles politiques ils employerent, pour le succès de leurs vues intéressées, des prétextes que dans le secret du cœur ils méprisoient eux-mêmes. Cependant il est probable, s'il n'est pas certain, qu'en général ils furent les dupes de leur propre zele. L'hypocrisie pure & tout-à-fait libre de fanatisme, est aussi rare peut-être que le fanatisme entiérement purgé de tout mêlange d'hypocrisie. Les sentiments de Religion sont si naturels à l'esprit humain, que lorsqu'il n'est pas gardé par un scepticisme philosophique le plus froid & le plus déterminé, il lui est impossible de contrefaire long-temps ces saintes ferveurs, sans en ressentir quelque portion, & d'un autre côté l'opération de ces vues surnaturelles est si précaire & si passagere, que les religieuses extases, lorsqu'elles sont long-temps employées, doivent être souvent contrefaites, & toujours infectées de ces motifs plus familiers d'intérêt & d'ambition qui gagnent infailliblement dans l'ame. Cette réflexion est comme

la clef de tous les célebres caracteres de ce siecle. Egalement pleins de fraude & d'ardeur, ces pieux patriotes ne parlent que de chercher Dieu, & poussent toujours leurs propres vues; leçon mémorable qui apprend à la postérité tout ce qu'il y a d'illusoire & de pernicieux dans le principe qui les animoit.

Chaque parti souhaitoit de pouvoir jetter sur ses adversaires le blâme odieux d'avoir commencé une guerre civile; mais de part & d'autre on se prépara pour un dénouement qu'on jugeoit inévitable. Le principal point des deux côtés étoit de s'assurer la faveur & la bonne opinion du peuple. Jamais le corps d'une Nation ne fut moins corrompu par le vice & plus conduit par principe, que les Anglois l'étoient dans ce temps; & jamais aussi la Nation angloise n'avoit possédé plus de courage, plus de capacité, plus d'esprit public & de zele désintéressé. L'infusion excessive d'un ingrédient avoit corrompu tous ces nobles principes, & les avoit convertis en poison le plus virulent. Pour déterminer son choix dans les contestations qui approchoient, chacun écoutoit avidement les raisons

Charles I. 1642.

des deux partis. La guerre de la plume précéda celle de l'épée, & de jour en jour elle aigrit les humeurs des factions opposées. Outre quantité d'Aventuriers sans aveu, le Roi & le Parlement entrerent eux-mêmes en dispute par des messages, des remontrances & des déclarations, où la Nation étoit réellement le parti auquel tous les arguments étoient adressés. Charles eut ici un double avantage. Non-seulement sa cause étoit la plus favorable, parce qu'il avoit à soutenir l'ancien Gouvernement de l'Eglise & de l'Etat contre les plus illégales prétentions; elle étoit aussi défendue avec plus d'art & d'éloquence. Le Lord Falkland avoit accepté l'Office de Secrétaire d'Etat; les plus pures vertus, les plus riches dons de la nature & les plus précieuses acquisitions du savoir se trouvoient réunis dans son caractere. Ce fut ce Seigneur, avec le secours du Roi même, qui composa presque tous les Mémoires du parti royal. Charles étoit si sûr de sa supériorité dans ce combat, qu'il prit soin de faire distribuer les Ecrits du Parlement avec les siens, pour mettre le peuple en état d'en porter un jugement par comparaison. Le Parlement

Charles I. 1641.

en distribuant les siens, s'efforça au contraire de supprimer ceux du Roi. Eclaircir les principes de la Constitution ; assigner les bornes des pouvoirs confiés aux divers Membres par la Loi ; faire sentir les grands avantages que tout le systême politique tiroit des dernieres concessions du Roi ; porter jusqu'à la démonstration son entiere confiance à l'affection de son peuple ; relever les traits d'ingratitude qu'il avoit essuyés pour retour ; les énormes usurpations, les insultes, les indignités auxquelles il s'étoit vu exposé ; tels étoient les arguments qui furent développés dans les Remontrances & les Déclarations royales, avec autant de justesse de raisonnement, que de force & de propreté dans l'expression (*y*).

(*y*) Dans quelques-unes de ces Déclarations attribuées à la plume de Milord Falkland, on trouve la premiere définition réguliere de la Constitution angloise, suivant les idées présentes de la Nation, ou du moins la premiere qui ait été publiée par autorité. Les trois especes de Gouvernement Monarchique, Aristocratique & Démocratique sont clairement distinguées, & l'on y déclare expressément que le Gouvernement Anglois n'est purement aucun d'eux, mais que c'est un mêlange des trois, tempérés l'un par l'autre. Aucun des Rois précédents n'auroit voulu employer ce langage, quoique le sens en fût renfermé dans quantité d'institutions, & n'auroit permis aux Sujets d'en user. Les Jurisconsultes & les Avocats de la Couronne contre Hambden, dans l'affaire de la taxe des vaisseaux,

Charles I. 1642.

Quoique ces Ecrits ne fussent pas d'une légere importance, & qu'ils tendissent du moins à réconcilier la Nation avec son Roi, il étoit évident

avoient insisté clairement & ouvertement sur le pouvoir absolu & souverain du Roi, & les Avocats du parti contraire ne l'avoient pas contesté. Ils avoient seulement prétendu que les Sujets avoient aussi une propriété fondamentale de leurs biens, & qu'on ne pouvoit leur en ôter aucune partie, sans leur propre consentement dans l'assemblée du Parlement. Mais dire que le Parlement étoit institué pour réprimer & censurer le Roi, & pour partager avec lui le pouvoir suprême, c'étoient des expressions qu'on auroit jugées auparavant, sinon illégales, du moins choquantes & indiscretes. On ne doit pas s'étonner que les Gouvernements se soutiennent long-temps, quoique les limites de l'autorité, dans ses différentes branches, soient compliquées, confuses & indéterminées. C'est le cas du monde entier. Qui pourroit tirer une ligne exacte entre le pouvoir spirituel & le temporel dans les Etats Catholiques? Quel Code fixoit l'autorité précise du Sénat Romain dans chaque rencontre? Peut-être le Gouvernement Anglois est-il le premier de nature mixte, où l'autorité de toutes les parties ait été définie avec exactitude; ce qui n'empêche point qu'il ne reste entre les deux Chambres quantité de questions très-importantes, qui, de concert, sont discrétement ensevelies dans le silence. A la vérité le pouvoir royal est plus exactement limité; mais le temps dont on parle ici, est celui où cette exactitude a commencé. Il paroît même par Warwick & Hobbes, qu'un grand nombre de Royalistes blâmerent cette précision philosophique dans l'Ecrivain du Roi, & jugerent qu'il avoit levé imprudemment le voile qui couvroit les mysteres du Gouvernement. Il paroît certain que la liberté angloise a tiré de très-grands avantages de ces disputes & de ces recherches, & que l'autorité royale en est devenue aussi plus sure en Angleterre dans les parties qui lui ont été assignées.

qu'ils ne décideroient de rien, & qu'il falloit des armes plus tranchantes pour terminer la dispute. A l'Ordonnance du Parlement qui concernoit la Milice, Charles opposa ses commissions d'*Array* (z). Les Comtés obéirent à l'une ou à l'autre puissance, suivant leurs principes & leurs affections; & dans quelques-uns où le peuple étoit ouvertement divisé, il y eut quelques escarmouches. Le Parlement, dans cette occasion, alla jusqu'à déclarer, « qu'autant » de fois que les deux Chambres, qu'il » nommoit la Cour suprême de Judi- » cature, auroient fait connoître en » quoi consistoit la Loi du pays, non- » seulement en douter, mais y trou- » ver à redire, seroit une violation de » leurs privileges ». C'étoit s'attribuer ouvertement toute l'autorité législative, & l'exercer dans l'article le plus important, qui étoit le gouvernement de la Milice. Sur le même principe, les Communes, par une critique grammaticale sur les temps d'un verbe latin, prétendirent ôter au Roi sa voix

(z) Array signifie ordre, disposition. On nommoit alors en Angleterre *Commissionners of Array*, des Officiers qui étoient chargés de lever & d'équiper des troupes.

Charles I. 1642.

négative pour l'institution des Loix.

Le magasin d'Hull contenoit les armes de toutes les troupes qui avoient été levées contre l'Ecosse; & quoique

23 Avril. le Chevalier Hotham eût accepté des Communes sa Commission de Gouverneur, on ne le croyoit pas mal disposé pour l'Eglise & la Couronne. Charles se flatta que s'il se présentoit lui-même aux portes de cette Ville avant l'ouverture des hostilités, Hotham respectant la majesté royale, le recevroit avec son cortege; après quoi il lui seroit facile de se rendre maître de la place. Mais le Gouverneur étoit sur ses gardes; il ferma les portes, & refusa hautement de recevoir son Roi, qui ne demandoit l'entrée qu'avec une suite de vingt personnes. Charles le déclara aussi-tôt traître, & fit ses plaintes au Parlement d'une désobéissance si formelle. Le Parlement avoua & justifia l'action.

Préparatifs pour la guerre civile.

Le Comté d'York formoit au Roi une garde de six cents hommes; car jusqu'alors les Rois d'Angleterre avoient vécu parmi leurs Sujets comme des peres au milieu de leurs enfants, & ils n'avoient cherché leur sureté que dans la dignité de leur caractere &

dans la protection des Loix. Les deux Chambres non-seulement s'étoient déja donné une garde, mais avoient tenté de saisir tout le pouvoir militaire, tous les vaisseaux & toutes les forteresses du Royaume; & leur autorité étoit ouvertement employée aux préparatifs de guerre. Cependant elles firent une Déclaration, qui portoit: « Que le Roi, séduit par de mau- » vais conseils, se proposoit de faire » la guerre au Parlement, qui, dans » ses délibérations & ses actions, n'a- » voit pas d'autre objet que de veiller » à la sureté de ses Royaumes, & de » remplir tous les devoirs du respect & » de la fidélité pour sa personne; que » cette entreprise étoit une violation » de la confiance que son peuple avoit » en lui, contraire au serment royal, » tendante à la dissolution du Gouver- » nement; & que tous ceux qui l'assiste- » roient dans une telle guerre, étoient » déclarés traîtres par les Loix fonda- » mentales du Royaume ».

Charles I. 1642.

Les troupes qui n'avoient été levées jusqu'alors que sous le prétexte de l'Irlande, continuerent de l'être, mais sans dissimulation pour le service du Parlement. Il en donna le commandement

Charles I. *1642.* au Comte d'Eſſex. Dans Londres quatre mille hommes furent enrôlés dans un ſeul jour; & le Parlement porta une Déclaration, que tous les Membres furent obligés de ſouſcrire, par laquelle ils proteſtoient qu'ils vouloient vivre & mourir avec leur Général.

Ils publierent des ordres pour ſe faire apporter à titre de prêts, de groſſes ſommes & de la vaiſſelle d'argent, avec la déclaration ordinaire, que c'étoit pour la défenſe du Roi & des deux Chambres du Parlement; car ils ne changeoient rien à leur ſtyle. En moins de dix jours on vit arriver une immenſe quantité de vaiſſelle chez leurs Tréſoriers. A peine ſe trouvoit-il aſſez de bras pour la recevoir, ou de place pour l'y dépoſer; & quantité de particuliers furent obligés à regret de remporter leur offrande pour attendre leur tour. Ce zele des pieux partiſans du Parlement éclata ſur-tout dans la Cité. Les femmes ſe dépouillerent de tout ce qu'elles avoient de vaiſſelle & d'ornements dans leurs maiſons, & donnerent juſqu'à leurs poinçons d'argent & leurs dés à coudre pour le ſoutien de *la cauſe de Dieu*, contre les mal-intentionnés.

Dans le même temps la ſplendeur des

Nobles qui environnoient le Roi, éclipſoit beaucoup le ſpectacle de Weſtminſter. Littleton, Garde des Sceaux, s'étoit rendu à York, où il avoit envoyé d'avance le grand Sceau. Plus de quarante Pairs, de la premiere diſtinction, formoient une Cour au Roi, tandis qu'à la Chambre-Haute on n'en voyoit pas ordinairement plus de ſeize. Près de la moitié de la Chambre-Baſſe s'abſenta auſſi des aſſemblées, où le danger commençoit à devenir effrayant. Les Communes dreſſèrent une accuſation contre neuf Pairs, pour avoir abandonné leur devoir au Parlement. Elles déclarerent en même-temps que leurs Membres qui ſeroient tentés de revenir, ne ſeroient admis qu'après avoir expliqué les raiſons de leur abſence.

Charles déclara aux Pairs qui l'avoient ſuivi, qu'il ne leur demandoit point d'obéiſſance pour ſes ordres, s'ils n'étoient juſtifiés par les Loix; & ces Pairs répondirent par une proteſtation fort noble, dans laquelle ils déclaroient auſſi qu'ils étoient réſolus de ne pas reconnoître d'autres ordres que ceux qui ſeroient garantis par cette reſpectable autorité. Ils eſpéroient qu'un engagement délibéré, ſi digne du Prince

Charles I. 1642.

& de la Nobleſſe, confondroit les furieuſes & tumultueuſes réſolutions du Parlement.

La Reine, qui diſpoſoit des joyaux de la Couronne en Hollande, s'étoit miſe en état d'embarquer quantité d'armes & de munitions. Une partie échappa heureuſement à divers périls, & parvint au Roi. Ses préparatifs étoient fort éloignés d'avancer autant que ceux de ſes ennemis. Dans la vue d'écarter toutes les jalouſies, il avoit réſolu de faire éclater leurs violences & leurs prétentions illégales aux yeux de tout l'univers; & le ſoin de ſe rétablir dans la confiance de ſon peuple, lui avoit paru plus important pour ſes intérêts, que celui de former des magaſins. Mais la néceſſité de ſa ſituation étant devenue ſi preſſante, qu'elle n'admettoit plus de délai, il s'occupa des préparatifs de ſa défenſe. Tous les avantages qui lui reſtoient furent employés avec une chaleur, une activité & même une adreſſe que l'un des partis n'appréhendoit pas de lui, & que l'autre n'en eſpéroit pas. Il ſut exciter ſes adhérents & les mettre en armes. Les reſſources du génie de ce Prince augmentoient avec ſes embarras; & jamais il ne parut plus grand

que lorsqu'il se vit plongé au fond du péril & de l'infortune. C'est réellement de ce mêlange dans le caractere de Charles, que vint une partie des malheurs qui tomberent alors sur la Nation angloise. Les grandes erreurs de sa conduite politique lui avoient fait d'opiniâtres ennemis ; ses éminentes vertus lui procuroient de très-zélés partisans ; & la Nation, entre la haine des uns & l'affection des autres, étoit agitée des plus violentes convulsions.

Pour ôter toute espérance de composition à son Souverain, le Parlement lui envoya les conditions dont il faisoit dépendre l'accommodement. Ses demandes contenoient dix-neuf articles, qui renfermoient l'abolition totale de l'autorité monarchique. Il demandoit que le Conseil ne fût composé que de personnes agréables aux deux Chambres ; qu'aucun acte du Roi n'eût de force, s'il n'avoit passé au Conseil, & s'il n'étoit attesté par le seing manuel de tous les Conseillers ; que les Loix contre les Papistes fussent mises en exécution ; que les Pairs Catholiques fussent privés du droit de suffrages ; que la réformation de la Liturgie & du

Charles I. 1642.

Gouvernement Eccléſiaſtique ſe fît de l'avis du Parlement; que l'Ordonnance qui concernoit la Milice eût ſa pleine exécution; que le Parlement pût faire juſtice de tous les délinquants; qu'il y eût un pardon général, mais avec les exceptions que le Parlement jugeroit à propos; que la diſpoſition des Châteaux & des Forteresſes ne ſe fît qu'avec l'aveu du Parlement; qu'on ne créât point de nouveaux Pairs ſans le conſentement des deux Chambres.

« Si j'accordois ces demandes, dit » Charles dans ſa réponſe, on pour» roit me ſervir tête nue, me baiſer » la main, m'accorder le titre ordi» naire de Majeſté, & *l'autorité du Roi*, » *ſignifiée par les deux Chambres*, pourroit » être encore le ſtyle de vos ordres; » je pourrois porter devant moi des » épées & des maſſes, & prendre plaiſir » à la vue d'une Couronne & d'un » Sceptre, quoique ces petites bran» ches même ne puſſent être long-temps » vertes, lorſque leur tronc ſeroit » mort; mais, pour le vrai, le réel » pouvoir, je ne ſerois plus que la » peinture & le fantôme d'un Roi ». La guerre, à toutes ſortes de prix, lui parut préférable aux ignominieuſes

conditions de cette paix; & de ce moment il ne compta plus de soutenir son autorité que par les armes. « Ses Villes, » disoit-il ouvertement, ses vaisseaux, » ses armes & son argent lui étoient » enlevés; mais il lui restoit une bonne » cause & les cœurs de ses Sujets, avec » lesquels & la bénédiction du Ciel, il » ne doutoit pas qu'il ne se remît en » possession de tout le reste ». Ainsi, lorsqu'il eut rassemblé quelques forces, il s'avança vers le Sud; & s'arrêtant près de Nottingham, il y éleva l'Etendard royal, signe ouvert de la discorde & de la guerre civile dans toute la Nation.

Charles. I. 1642.

§. VII. Commencement de la guerre civile.

Deux noms aussi sacrés dans la Constitution angloise, que ceux du Roi & du Parlement, étant une fois en opposition, on ne s'étonnera point que le peuple fût non-seulement divisé dans son choix, mais agité par les factions & les animosités les plus violentes.

Etat des Parties.

La haute Noblesse & les principaux du second Ordre, craignant une confusion totale de tous les rangs & de toutes les conditions, embrasserent la défense du Monarque, dont ils recevoient leur lustre, comme il leur devoit

Charles I. 1642.

la plus grande partie du sien. L'esprit de fidélité qui les animoit, héritage précieux de leurs ancêtres, les attachoit aux anciens principes de la Constitution, & leur faisoit mettre autant d'honneur à conserver les maximes, qu'à succéder aux possessions des anciennes familles de l'Etat ; & tandis qu'ils passoient la plus grande partie du temps dans leurs terres, ils avoient été surpris d'apprendre qu'il s'établissoit des opinions tout-à-fait nouvelles pour eux, qui renfermoient non-seulement une limitation, mais une abolition presqu'entiere de l'autorité monarchique (*a*).

De l'autre côté, Londres & la plupart des grandes Villes, prirent parti pour le Parlement, & s'empresserent d'adopter ces principes démocratiques sur lesquels ses prétentions étoient fondées. Le Gouvernement Municipal qui, dans les Monarchies même absolues, est ordinairement républicain, leur donnoit du penchant pour ce parti ; & le peu d'influence héréditaire que la Cour

(*a*) Le Comte de Bristol entr'autres, quoiqu'opposé depuis long-temps à la Cour, se déclara pour elle, lorsqu'il vit les choses à l'extrémité, & fut implacablement persécuté par le Parlement. Il mourut en France en 1659.

conserve sur la partie du peuple qui vit de son industrie & de son travail, l'indépendance naturelle des vrais Citoyens, la force des courants populaires sur ces nombreuses sociétés : toutes ces causes ensemble donnerent du poids aux nouveaux principes qui s'étoient répandus dans la Nation. Ajoutez qu'un grand nombre de familles, enrichies depuis peu par le commerce, voyoient avec indignation que, malgré leur opulence, elles ne pouvoient s'élever au niveau de l'ancienne Noblesse, & crurent trouver de l'avantage à s'engager dans un parti dont le succès sembloit leur promettre un rang & de la considération. Enfin la gloire & la nouvelle splendeur de la République Hollandoise, où la liberté nourrissoit heureusement l'industrie, firent désirer à toute la partie commerçante du Royaume de voir la même forme de Gouvernement établie dans la Nation.

Charles I. 1642.

Le génie des deux Religions, comme entrelacé alors avec la politique, répondoit exactement à cette division. La Secte presbytérienne étoit nouvelle, démocratique, & conforme au génie de la populace. La Religion anglicane avoit plus de pompe & d'ornement

Charles I. 1642.

étoit établie sur l'ancienne autorité, & s'accordoit mieux avec les parties royales & aristocratiques de la Constitution. Les Dévots du presbytériat devinrent tôt ou tard des partisans zélés du Parlement. Les amis de l'Eglise épiscopale se firent honneur de défendre les droits de la Monarchie.

On peut distinguer aussi une classe de Sujets portés au plaisir par leur caractere ou leur éducation, qui ne prenant aucun intérêt à ces disputes, ou les ignorant, & maltraités par le Clergé de l'un & l'autre parti, n'aspiroient qu'à mener une vie douce & joyeuse dans le commerce de leurs amis; tous les Anglois de cet ordre se rendirent en foule sous les étendards du Roi, où l'on respiroit un air plus libre, sans y avoir rien à redouter de cette précision rigide, & de cette mélancolique austérité qui regnoit dans la faction Parlementaire.

Jamais querelle ne fut moins égale qu'elle le parut d'abord entre les deux partis. Presque tous les avantages étoient contre la cause royale. Les revenus du Roi avoient été saisis par le Parlement, qui lui avoit accordé de temps en temps quelques petites sommes

pour sa subsistance, mais qui avoit arrêté tous les paiements, lorsqu'il lui avoit vu prendre le chemin d'York. Londres & tous les ports maritimes, à l'exception de Newcastle, étant entre les mains des Communes, elles tiroient des Douanes un argent considérable & certain. D'ailleurs les contributions, les prêts & les impositions étoient levés plus facilement dans les autres Villes qui avoient de l'argent comptant, & qui étoient gouvernées par des Parlementaires, qu'ils ne pouvoient l'être par le Roi dans les Provinces ouvertes qui se déclarerent pour lui.

Charles I. 1642.

Les gens de mer suivirent naturellement la disposition des ports auxquels ils appartenoient, & le Comte de Northumberland, Grand-Amiral, ayant embrassé le parti du Parlement, avoit nommé pour son Lieutenant, sur la demande des Communes, le Comte de Warwick, qui établit tout d'un coup son autorité sur toute la marine, & qui mit le domaine de la mer au pouvoir des deux Chambres. Tous les magasins d'armes & de munitions avoient d'abord été saisis par le Parlement, & sa flotte intercepta la plus grande partie

Charles I. 1641.

de celle que la Reine envoyoit de Hollande. Charles fut obligé, pour armer ses partisans, d'emprunter les armes des Compagnies Bourgeoises du Comté d'York, avec promesse de les restituer aussi-tôt que la paix seroit rétablie.

La vénération pour les Parlemens étoit alors extrême dans toute la Nation. On n'avoit point encore reproché de corruption à ces assemblées, parce qu'il n'y en avoit aucun prétexte, & jusqu'à ce regne on y avoit observé peu d'exemples d'ambition & d'intérêt propre. La Chambre des Communes avoit toujours été regardée comme une simple assemblée de Citoyens qui représentoient toute la Nation, & qui n'avoient pas d'autre intérêt que celui du public; gardiens éternels de la liberté, que nul autre motif que la défense nécessaire du peuple ne pouvoit engager à prendre parti contre la Couronne. Ainsi le torrent de l'affection générale fut pour l'assemblée du Parlement, & sa querelle passant pour la cause populaire, un grand avantage de la popularité, qui est le privilege de donner des surnoms, devint propre à son parti. Les partisans du Roi furent nommés plus que jamais les *Méchans* &

les *Mal-intentionnés*, & leurs adversaires, les gens de bien, les *Cœurs droits*. D'ailleurs comme la force étoit plus unie dans les grandes Villes que dans les campagnes, & qu'elles offrirent tout d'un coup une retraite & de la protection au parti parlementaire, qui pouvoit comme étouffer les royalistes du voisinage; le Royaume presque entier dans les commencements de la guerre, sembla déclaré pour le Parlement.

La seule compensation pour tant d'avantages que Charles voyoit à ses adversaires, étoit la nature & les qualités de ses adhérents. Il avoit plus de valeur & d'activité à se promettre des généreux sentiments de la grande & de la petite Noblesse, que ses ennemis, du caractere grossier d'une vile populace; sans compter que ceux qui possédoient des terres ayant armé leurs Vassaux à leurs propres frais, non-seulement cette rustique espece de soldats étoit plus attachée à ses Maîtres, mais on devoit en attendre plus de courage & de force que du peuple vicieux & comme énervé des grandes Villes.

Les Etats voisins d'Angleterre étoient alors engagés dans des guerres violentes qui ne leur permirent pas de s'intéresser

Charles I. 1642. beaucoup à tous ces troubles civils, & la Nation angloise eut le singulier avantage, car il mérite ce nom, de démêler ses propres querelles sans l'intervention des étrangers. Cependant la Cour de France, qui avoit eu la politique de nourrir les premiers désordres de l'Ecosse, & d'envoyer des armes aux rebelles d'Irlande, continua de favoriser aussi le Parlement d'Angleterre. Le Prince d'Orange, allié de près à la Couronne, excita les Officiers Anglois qui servoient en Flandre, à chercher un emploi dans l'armée royale; & les Officiers Ecossois qui s'étoient formés en Allemagne & dans les derniers troubles de leur patrie, prirent parti presque tous pour le Parlement.

Le mépris des Parlementaires pour le parti du Monarque alloit si loin, que ce sentiment eut la plus grande part aux extrémités auxquelles on se porta contre lui; & ceux qui l'observoient, persuadés qu'il n'entreprendroit point de résister, s'attendoient à le voir céder bientôt aux plus énormes prétentions du Parlement. La vue même de l'étendard royal ne put faire craindre une guerre civile. On ne s'imaginoit pas que Charles eût l'imprudence d'irriter

la fureur de ses implacables ennemis, & de rendre sa situation plus désespérée, en bravant des forces si supérieures aux siennes. Le fâcheux état dans lequel il parut à Nottingham, confirma toutes ses espérances. Quoique son artillerie fût très-modique, il avoit été forcé de la laisser à York, faute de chevaux pour la transporter. Avec la Milice du Comté d'York, levée par le Chevalier Digby, Schérif de la Province, il n'avoit pu rassembler plus de trois cents hommes d'infanterie. La Cavalerie qui faisoit sa principale force, n'étoit que d'environ huit cents hommes & fort mal armés. Les forces du Parlement étoient à Northampton, c'est-à-dire, à peu de journées des siennes, & formoient un corps de plus de six mille hommes bien armés & bien payés. Si ces troupes avoient fait quelques pas vers lui, elles auroient bientôt dissipé une poignée de gens en si mauvais ordre. Mais le Comte d'Essex, Général Parlementaire, n'avoit point encore reçu les instructions de ses Maîtres. Après tant de démarches précipitées, on n'explique pas facilement d'où pouvoit venir cette lenteur. Il est probable que la sureté du Roi consistoit alors

Charles I.
1642.

Charles I. 1642.

dans l'extrême foiblesse de son Parti ; le Parlement se flattoit que les Royalistes ouvrant les yeux sur leur triste état, & convaincus de leur impuissance, se disperseroient d'eux-mêmes, & laisseroient à leurs Adversaires une victoire d'autant plus sure, qu'elle seroit remportée avec peu d'apparence de force & sans effusion de sang ; peut-être aussi que lorsqu'il fut question du pas décisif & de faire une violence ouverte à leur Souverain, leurs scrupules & leurs craintes, quoique trop foibles pour les faire renoncer à leurs vues, furent capables d'en retarder l'exécution.

Le Chevalier Astley, que Charles avoit fait Major-Général de son armée, lui dit naturellement que si les Rebelles tentoient une attaque un peu brusque, il ne répondoit pas qu'ils n'enlevassent Sa Majesté dans son lit. Tous les Seigneurs du cortege étoient dans les mêmes alarmes. Quelques-uns ayant proposé de faire au Parlement l'ouverture d'un Traité, Charles, persuadé qu'un accommodement dans les circonstances ne pouvoit signifier qu'une entiere soumission, rompit brusquement le Conseil, dans la crainte qu'on n'insistât sur cette proposition. Mais le jour suivant

Southampton, qui ne pouvoit être soupçonné d'une résolution lâche ou timide, ouvrit la même idée, & se fit écouter avec plus de sang-froid & de délibération. En reconnoissant que cette démarche pourroit augmenter l'insolence des Communes, il prétendit que, loin de regarder cet effet comme une abjection, rien ne devoit paroître plus avantageux pour la cause royale; que si les Communes refusoient de traiter, ce qui sembloit fort probable, le seul nom de paix auroit tant de charmes pour le Peuple, que cette orgueilleuse rigueur mécontenteroit toute la Nation; qu'en supposant qu'elles admissent un Traité, leurs propositions formées sur les conjectures, seroient infailliblement si exorbitantes, qu'elles ouvriroient les yeux à leurs Adhérents les plus emportés, & qu'elles concilieroient la faveur publique au Parti du Roi; enfin que le pis-aller étoit de gagner du temps, & d'éloigner le péril dont on étoit menacé.

Charles I. *1642.*

Charles, en assemblant le Conseil, s'étoit déclaré contre toutes les avances d'accommodement, jusqu'à dire que l'honneur étant le seul bien qui lui restoit, il étoit dans la ferme résolution de le conserver, & de périr

Charles I. 1642.

plutôt que de céder aux nouvelles prétentions de ses ennemis. Mais l'avis unanime de ses Conseillers lui fit embrasser celui du Comte de Southampton. Ce Seigneur même fut dépêché à Londres avec le Chevalier Wedale & Colepeper, pour offrir un Traité au Parlement. L'accueil qu'il reçut ne lui promit pas beaucoup de succès. Au lieu d'obtenir des Pairs la liberté de prendre sa place dans leur Chambre, il eut ordre de remettre ses explications à l'Huissier, & de sortir immédiatement de la Ville. Les Communes ne traiterent pas beaucoup plus humainement Wedale & Colepeper. Elles répondirent, de concert avec la Chambre-Haute, qu'elles ne pouvoient traiter avec le Roi, s'il ne commençoit par abattre son Etendard, & rétracter les proclamations où le Parlement supposoit qu'on l'avoit qualifié de Traître. Charles, par un second Message, désavoua toute intention de cette nature contre les deux Chambres, & promit de rétracter ses proclamations, pourvu que le Parlement rétractât aussi les siennes, où les Défenseurs de la Couronne étoient déclarés Traîtres. En retour, les Communes exigerent qu'il congédiât ses

Troupes, qu'il vînt résider avec son Parlement, & qu'il leur abandonnât les Délinquants, c'est-à-dire, qu'il se livrât, lui & tous ses Partisans, à la disposition de ses ennemis. Les deux Partis se flatterent, par ces Messages & ces réponses, d'avoir obtenu ce qu'ils s'étoient proposé : le Roi d'avoir assez fait connoître au Peuple l'insolence du Parlement & son aversion pour la paix; le Parlement d'avoir soutenu la vigueur de ses opérations militaires par celle de ses résolutions.

Charles I. 1642.

Outre la supériorité des forces, le courage des Communes étoit animé par deux incidents survenus depuis peu en leur faveur. Goring, Gouverneur de Portsmouth, c'est-à-dire, de la plus forte Ville du Royaume & la plus importante par sa situation, sembloit être devenu l'implacable ennemi de son Souverain, en trahissant (*b*), &, suivant toute apparence, en exagérant les secretes cabales de l'Armée. Aussi le Parlement lui avoit-il donné toute sa confiance. Mais avec la même légéreté d'esprit & le même oubli de ses serments, il re-

[*b*] On a vu qu'il a révélé un prétendu dessein du Roi, d'employer l'Armée contre le Parlement. Tome II, page 366.

Charles I. 1642.

noua sourdement avec la Cour, & reprit parti contre le Parlement. Ensuite, quoiqu'on lui eût fait toucher assez d'argent, & qu'il eût dû prévoir le danger, son imprudence lui fit laisser sa Place si destituée de provisions, que, dans l'espace de peu de jours, il se vit obligé de la rendre aux forces du Parlement.

Le Marquis d'Hartford étoit un Seigneur de la première qualité du Royaume, & du caractere le plus distingué, descendu de Henri VII, comme le Roi, par une femme du même sang. Pendant le regne de Jacques il avoit tenté, sans avoir obtenu le consentement de ce Monarque, d'épouser Arabelle Stuart, qui touchoit de près à la Couronne; & n'ayant pas su déguiser ses espérances, il avoit été forcé de chercher pour quelque temps un asyle hors du Royaume. Après son retour, s'appercevant qu'il n'étoit pas vu de bon œil à la Cour, il y parut peu; & son gout lui fit choisir une vie indépendante, où ses amusements comme ses occupations parurent bornés à l'étude des Lettres. A proportion que le caractere de Charles tomboit dans l'opinion du Peuple, celui d'Hartford y prenoit faveur; &

lorsque ce Parlement fut convoqué, la haute Noblesse n'avoit personne qui jouît de plus d'estime & d'autorité. Sa pénétration lui fit bientôt reconnoître que les Communes ne se bornant point à corriger les abus du Gouvernement, étoient emportées par le courant naturel du pouvoir & des applaudissements populaires à l'extrémité opposée, & qu'elles s'abandonnoient à des usurpations aussi dangereuses que les précédentes. Il se détermina aussi-tôt à prêter la main au soutien de l'autorité royale; & se laissant engager à prendre la qualité de Gouverneur du jeune Prince, il fit sa résidence à la Cour, qui reçut, aux yeux de tout le monde, un nouveau lustre, & même un surcroît d'autorité de sa présence. La réputation de sa politesse & de sa douceur étoit si bien établie, qu'il ne laissa point de se conserver par ces vertus populaires l'affection du Public; & tout le monde crut pénétrer le vrai motif de son changement. Malgré l'habitude qu'il avoit formée d'une vie paisible & studieuse, il se mit en mouvement pour lever des Troupes au Roi; & ce Prince l'ayant nommé Général des Provinces d'Occident, où son nom étoit le plus

Charles I. 1642.

respecté, il entreprit d'y assembler des forces. Avec l'assistance du Lord Seymour, du Lord Paulet, de Digby, fils, du Comte de Bristol, du Chevalier Hawley, & de plusieurs autres personnages de nom, il avoit déja mis en campagne une apparence d'Armée, lorsque le Parlement, instruit du danger, fit marcher contre lui le Comte de Bedford avec un gros corps de Troupes. Hartford se vit obligé par le nombre de se retirer dans le Château de Sherborne; & jugeant cette Place incapable de défense, il passa dans le Pays de Galles, après avoir donné ordre aux Chevaliers Hopton & Barkeley, avec leur Cavalerie, qui consistoit en cent vingt ou trente hommes, de marcher dans le Comté de Cornouailles, qu'il croyoit mieux préparé à les recevoir.

Tous les corps dispersés de l'Armée du Parlement se rassemblerent à Northampton; & le Comte d'Essex, qui se mit à leur tête, les trouva au nombre de 15000 hommes. L'Armée royale, quoiqu'augmentée par dégrés, approchoit si peu de cette force, que Charles ne se voyant point en état de faire tête à des ennemis si formidables, se

Charles I. 1642.

retira prudemment par de lentes marches, d'abord à Derby, & de-là vers Shrewsbury, pour favoriſer les nouvelles levées que ſes amis faiſoient dans ces deux cantons. A Vellington, qui n'eſt éloigné de Shrewsbury que d'un jour de marche, & qu'il avoit nommé pour le rendez-vous de ſes forces, il fit lire ſes ordres militaires à la tête de chaque Régiment. Enſuite voulant ſe lier par des engagements mutuels, il fit ſolemnellement la proteſtation ſuivante devant toute ſon Armée.

« Je promets ſous les yeux du Tout-
» Puiſſant, autant que j'eſpere ſa bé-
» nédiction & ſon aſſiſtance, de défendre
» & maintenir de tout mon pouvoir la
» vraie Religion réformée Proteſtante
» établie dans l'Egliſe d'Angleterre; &,
» par la grace de Dieu, je ſuis réſolu
» d'y vivre & d'y mourir.

» Mon intention eſt que les Loix
» ſoient toujours la regle de mon Gou-
» vernement, & qu'elles ſervent à con-
» ſerver la liberté & la propriété de
» mes Sujets avec autant de ſoin que
» de mes propres droits; & s'il plaît
» au Ciel, en béniſſant cette Armée qui
» eſt levée pour ma défenſe, de me

Charles I. 1642.

» garantir de la présente révolte, je promets solemnellement, & de bonne foi, de maintenir les justes Privileges du Parlement, de gouverner par les Statuts & les Usages de ce Royaume, & sur-tout d'observer inviolablement les Loix auxquelles j'ai consenti dans ce Parlement. En même-temps si cette conjoncture & l'extrême nécessité où je suis, entraînent quelque violation des Loix, j'espere qu'elle sera imputée par Dieu & les hommes aux auteurs de cette guerre, & non à moi, qui me suis efforcé avec tant de soin d'entretenir la paix du Royaume.

» Lorsque je manquerai volontairement à ces promesses, je n'attendrai, ni secours des hommes, ni protection d'en-haut; mais aussi, dans cette résolution, j'espere l'ardente assistance des gens de bien, & je me repose sur la bénédiction du Ciel. »

Quoiqu'on ne puisse douter que le secours de l'Eglise n'augmentât le nombre des Partisans du Roi, il paroît certain que ces grands principes de Doctrine Monarchique, si rebattus par le Clergé, ne lui rendirent jamais aucun service réel. Dans cette généreuse No-

blesse qui s'attachoit à son infortune, il n'y avoit personne qui ne respirât l'esprit de liberté comme celui de fidélité; & c'étoit le seul espoir de lui voir réparer ses erreurs, qui les disposoit à sacrifier pour sa défense leur vie & leur fortune. *Charles I. 1642.*

Pendant que Charles étoit à Salisbury, & qu'il s'y employoit à recueillir de l'argent, soit par les contributions volontaires, quoique peu abondantes, soit de la vaisselle des Universités qui lui fut envoyée, il reçut la nouvelle d'une action, la premiere de cette guerre, & d'un heureux présage pour lui. A l'approche de ces révolutions, les Princes Robert & Maurice, fils de l'infortuné Palatin, étoient venus offrir leurs services au Roi, leur oncle. Le premier commandoit alors un corps de Cavalerie que Charles avoit fait marcher à Worcester, pour observer les mouvements du Comte d'Essex. Ce Prince n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il vit quelque Cavalerie du Comte s'approcher des portes. Il l'attaqua brusquement. Le Colonel Sandys, qui la commandoit, & qui combattit avec valeur, fut mortellement blessé & tomba de son cheval. Tout le détachement fut

Charles I. 1642.

mis en déroute & poursuivi pendant plus d'un mille. Le Prince, informé de l'approche d'Essex, se retira vers le Roi. Cette rencontre, quoique de peu d'importance en elle-même, releva beaucoup la réputation du Parti royal, & ne fit pas moins d'honneur à l'activité qu'à la valeur du Prince Robert; deux qualités qu'il fit éclater dans tout le cours de cette guerre.

Le Roi, dans la revue de son Armée, la trouva d'environ dix mille hommes. Le Comte de Lindesey qui, dans sa jeunesse, avoit acquis l'expérience du Service militaire aux Pays-Bas (c), fut honoré du commandement général. Le Prince Robert commandoit la Cavalerie; le Chevalier Astley l'Infanterie; le Chevalier Aston les Dragons, & le Chevalier Haydon l'Artillerie. Le Lord Bernard Stuart étoit à la tête des Gardes (d). Le bien & le revenu de cette seule Troupe, suivant le calcul de Clarendon, égaloit au moins celui de tous les Membres qui formoient les deux Chambres au commencement de la guerre. Les Valets de cette illustre

(c) Il se nommoit alors Willoughby.

(d) Ces Gardes étoient apparemment toute la Noblesse qui n'avoit point d'emploi fixe.

Garde composoient une autre troupe sous le commandement du Lord Killigrew, & marcherent constamment avec leurs Maîtres.

Charles I. 1642.

Charles quitta Shrewsbury à la tête de cette Armée, résolu de livrer bataille, aussi-tôt qu'il seroit possible, à l'Armée du Parlement, qui recevoit des renforts continuels de Londres. L'impatience d'engager une action lui fit prendre sa route vers cette Capitale, dont il étoit sûr que ses ennemis ne lui abandonneroient pas la possession. Essex avoit enfin reçu les ordres du Parlement. Ils le chargeoient de présenter une très-humble Pétition au Roi, « & de le dé» livrer, lui & la Famille Royale, des » mains de ces mécontents désespérés » qui s'étoient saisis de leurs person» nes ». Deux jours après que l'Armée royale eut quitté Shreswbury, Essex s'éloigna de Worcester. Quoique les intelligences soient aisées dans une guerre civile, les deux Armées se trouverent à six milles l'une de l'autre avant qu'aucun des deux Généraux fût informé de l'approche de son ennemi. Entre Shrewsbury & Worcester, d'où elles étoient parties, la distance n'est que d'environ vingt milles; & depuis dix

12 Octobre.

Charles I. 1642.

jours elles marchoient dans cette mutuelle ignorance, tant le savoir militaire étoit décliné dans la Nation pendant une longue paix.

Bataille d'Édge-Hill. 23 Octobre.

L'Armée royale se trouvoit près de Banbury, & celle du Parlement à Keinton, dans le Comté de Warwick. Quoique le jour fût fort avancé, Charles ne fut pas plutôt informé de la situation de l'ennemi par un avis du Prince Robert, qu'il donna des ordres pour l'attaque. Essex se mit en état de le recevoir. Le Chevalier Fortescue, qui avoit levé une troupe de Cavalerie pour la guerre d'Irlande, s'étoit vu forcé de servir dans l'Armée Parlementaire, & se trouvoit à l'aile gauche, commandée par un Ecossois. Lorsqu'il vit approcher l'Armée du Roi, il donna ordre à ses gens de décharger leurs pistolets à terre, & passa droit avec eux sous le commandement du Prince Robert. Cet accident, sans doute, autant que le furieux choc du Prince, mit en fuite toute l'aile Parlementaire, qui fut poursuivie l'espace de deux milles. L'aile droite n'eut pas un meilleur succès : Wilmot & le Chevalier Aston lui firent abandonner son terrein & tourner aussi le dos. Les Cavaliers de la réserve du Roi,

Charles I. 1642.

ſous les ordres du Chevalier Biron, jugeant en guerriers novices que tout étoit terminé, & dans l'impatience d'avoir quelque part à l'action, s'abandonnerent bride abattue à la pourſuite de l'aile gauche. Alors le Chevalier Balfons, qui commandoit la réſerve du Comte d'Eſſex, s'apperçut de l'avantage qui s'offroit pour lui, & tombant ſur l'Infanterie royale, entiérement dépourvue de Cavalerie, il la mit dans un extrême déſordre. Lindeſey, Général de la Couronne, fut bleſſé mortellement & fait priſonnier. Son fils, en s'efforçant de le ſecourir, tomba auſſi entre les mains de l'ennemi. Le Chevalier Verney, qui portoit l'Etendard royal, fut tué, & l'Etendard pris, mais repris enſuite avec beaucoup de valeur. Le Prince Robert, à ſon retour, trouva les affaires dans cette ſituation. Tout portoit les apparences d'une défaite, au lieu d'une victoire dont il s'étoit trop tôt flatté. Quelques-uns conſeillerent au Roi d'abandonner le champ de bataille; mais ce Prince, dont la valeur n'eſt pas conteſtée, rejetta ces timides conſeils. Les deux Armées ſe firent face pendant quelque temps, & le courage leur manqua également pour une nouvelle atta-

Charles I. 1642.

que. Elles passerent toute la nuit sous les armes, & le jour suivant elles se retrouverent à la vue l'une de l'autre. Les Généraux, comme les Soldats des deux Partis, marquerent peu de disposition à recommencer l'engagement. Essex se retira le premier, & prit sa route vers Warwick. Le Roi retourna dans son premier camp. On a prétendu qu'il s'étoit trouvé cinq mille morts sur le champ de bataille; & la perte des deux Armées, autant qu'on peut en juger par les relations opposées des Partis, fut presqu'égale. Tel fut le succès de la premiere action; & le théâtre fut Keinton ou Edge-Hill.

Quelques fugitifs de l'Armée d'Essex, qui avoient pris la fuite dès le commencement du combat, & que la crainte avoit emportés fort loin, répandirent la nouvelle d'une défaite totale, & jetterent l'épouvante dans Londres & le Parlement. Quelques jours après les événements s'éclaircirent, & le Parlement s'attribua une victoire complete. Charles, de son côté, ne manqua point de faire sonner ses avantages, quoique à l'exception de Banbury, il ne lui restât bientôt aucune marque de triomphe à vanter. Il continua sa marche jusqu'à

Oxford, seule Ville de ses Etats qui lui fût dévouée sans partage. Charles I. 1641.

Son Armée ne fut pas plutôt recrutée & rafraîchie, que voyant encore le temps favorable, il la remit en campagne. Un corps de chevaux envoyé d'Abingdon, principal quartier de sa Cavalerie, s'approcha de Reading, où Martin commandoit pour le Parlement. Le Gouverneur & la Garnison, saisis d'une égale terreur, prirent la fuite vers Londres. Charles espérant alors que tout céderoit devant lui, fit avancer son Armée entiere vers Reading. Le Parlement qui, loin de le trouver hors d'état, comme il s'en étoit flatté, d'assembler les moindres forces, eut alors devant les yeux la perspective d'une guerre sanglante & d'un succès incertain, & conçut des alarmes encore plus vives à l'approche de l'Armée royale, tandis que ses propres Troupes étoient éloignées. Il prit le parti de proposer un Traité. La nouvelle que le Roi étoit à Colbroke, hâta cette résolution. Northumberland & Pembroke, avec trois Membres des Communes, présenterent l'Adresse des deux Chambres. Elles supplioient Sa Majesté de choisir quelque lieu convenable pour sa

Charles I. *1642.*

résidence, jusqu'à ce que les Commissaires s'y rendissent avec leurs propositions. Le Roi choisit le Château de Windsor; mais il exigea que la Garnison parlementaire en sortît, & que cette forteresse fût gardée par ses Troupes.

Dans l'intervalle Essex s'étant avancé par de grandes marches, arriva aux portes de Londres; mais, ni sa présence, ni l'espoir précaire d'un Traité, ne furent capables de retarder la marche du Roi. A Brentford, qui n'est qu'à sept milles de la Capitale, il attaqua deux Régiments qui avoient leur quartier dans ce Bourg; il les força de l'abandonner, après un combat très-vif, & leur fit cinq cents prisonniers. Le Parlement avoit envoyé l'ordre de suspendre toutes sortes d'hostilités; & quoiqu'il n'y eût là-dessus aucune stipulation, il s'attendoit à la même complaisance de la part du Roi. Il se plaignit hautement de cette attaque, comme d'une perfidie manifeste & d'une violation du Traité. Le ressentiment fut si vif dans Londres, que joint à l'inquiétude des habitants pour leur défense, il fit sortir les Compagnies Bourgeoises en bon ordre, pour se joindre à l'Armée du Comte d'Essex. Alors elle se

trouva forte de vingt-quatre mille hommes, c'est-à-dire, fort supérieure à celle du Roi. Les deux Partis demeurerent quelque temps en présence. Enfin Charles tourna vers Reading, & delà reprit la route d'Oxford.

Pendant que l'hiver retint les deux Armées dans l'inaction, le Roi & le Parlement furent occupés de préparatifs réels pour la guerre, & de feintes avances vers la paix. La Cavalerie royale se maintint par des contributions qu'elle fut chargée de lever elle-même, & l'Infanterie, par des prêts & des présents volontaires, qui furent envoyés à Charles de toutes les parties du Royaume. Mais tous ces secours étoient fort éloignés de répondre à ses besoins. Les ressources du Parlement étoient incomparablement plus abondantes; & par conséquent ses préparatifs militaires se faisoient avec beaucoup plus d'ordre & de diligence. Outre une imposition levée à Londres, qui montoit à la vingt-cinquieme partie des biens, il avoit établi dans cette Ville une capitation hebdomadaire de 10000 livres sterling; & dans le reste du Royaume une autre de 240000. L'autorité des deux Chambres étant établie dans la plupart des

Charles I. 1642.

Provinces, ces taxes s'y levoient très-régulièrement, quoiqu'elles allassent beaucoup plus loin que la Nation n'avoit jamais payé pour le service public.

Le Roi & le Parlement envoyerent leurs demandes au Comité qui avoit commencé la négociation; mais sans que les hostilités fussent interrompues. Le Comte de Northumberland & quatre Membres des Communes s'étoient rendus à Oxford avec la qualité de Commissaires (e). Dans ce Traité, Charles

(e) Whitlocke, qui étoit un des Commissaires, dit : "Que, dans ce Traité, le Roi fit éclater ses „ talents, son habileté, la force de sa raison, sa „ pénétration vive, & beaucoup de patience à écouter tout ce qui fut objecté contre lui; qu'il accorda toute liberté de parler, & qu'il promit de „ reprendre tous les arguments, & d'en donner „ clairement son opinion. Son malheur, continue „ le même Ecrivain, étoit d'avoir meilleure opinion des jugements d'autrui que du sien, quoique „ le sien ne fût pas le plus foible, & les Commissaires du Parlement en eurent des preuves qui les „ embarrassèrent beaucoup. Ils étoient souvent près „ du Roi à débattre quelques points du Traité avec „ lui, & minuit sonnoit avant qu'ils en fussent „ venus à quelque conclusion. Un jour, sur un „ point des plus essentiels, ils presserent Sa Majesté, avec leurs raisons & leurs meilleurs arguments, d'accorder ce qu'ils désiroient. Le Roi „ dit qu'il étoit pleinement satisfait, & promit de „ leur donner par écrit une réponse conforme à leur „ désir; mais qu'étant minuit passé, & trop tard „ pour l'écrire, il la tiendroit prête pour le matin „ du jour suivant, auquel il leur commanda de revenir, & qu'il la leur donneroit telle qu'ils en

ne cessa point d'insister sur le rétablissement de la Couronne dans ses justes droits, & sur la restauration de la Prérogative. Le Parlement demanda de nouvelles concessions & des limitations encore plus expresses de l'autorité royale, comme le plus court & le plus puissant remede contre toutes les craintes & les défiances. Les forces du Parti royal, plus redoutables qu'il ne s'y étoit attendu, lui firent rabattre quelque chose en apparence, des exorbitantes conditions qu'il avoit osé prescrire; mais ses demandes étoient encore excessives pour un traité à termes égaux. Outre quantité d'articles qui ne pouvoient être autorisés que par une victoire complete, il demandoit l'entiere abolition de l'Episcopat, article qu'il n'avoit fait

Charles I. 1642.

„ étoient actuellement convenus. Le lendemain il „ leur dit qu'il avoit changé de pensée; & quelques-uns de ses amis, à qui les Commissaires „ s'adresserent, leur dirent qu'après leur départ, & „ même après que le Conseil s'étoit retiré, quelques „ Officiers de sa Chambre ne lui avoient pas laissé de „ repos, jusqu'à ce qu'ils lui eurent persuadé de „ changer ses premieres résolutions „. Malgré la confiance qu'on doit à l'Auteur, il est difficile de concevoir qu'il y ait eu quelque Traité entre le Roi & le Parlement, tandis que le dernier insistoit, comme il fit toujours, sur une soumission totale à ses demandes, & prétendoit à tout le pouvoir, dans le dessein de l'employer à la punition des amis du Roi.

Charles I.
1642.

encore qu'insinuer. Il demandoit que toutes controverses ecclésiastiques fussent terminées par une Assemblée de ses propres Théologiens, c'est-à-dire, par la voie qui répugnoit le plus à l'inclination du Roi & de tous ses Partisans. Il vouloit aussi que le Roi consentît à l'Ordonnance parlementaire de la Milice, & qu'il conférât aux Communes tout le pouvoir de l'épée. Enfin pour réponse à la demande du Roi, qui exigeoit que les Magasins; les Villes, les Forteresses & les Vaisseaux lui fussent rendus, il désiroit que tous ses appuis de l'autorité royale fussent mis entre des mains auxquelles les deux Chambres pussent accorder leur confiance. Les 19 propositions qu'elles avoient envoyées auparavant, avoient marqué leur penchant pour la suppression de la Monarchie; & dans celles qu'elles faisoient actuellement, elles demandoient le pouvoir de l'exécuter. Comme elles étoient manifestement coupables aux yeux de la Loi, pour avoir fait la guerre à leur Souverain, il est clair que leurs craintes & leurs jalousies devoient s'être extrémement multipliées, & qu'elles avoient rendu leur sureté personnelle, qu'elles mêloient à celle de la Nation,

plus incompatible que jamais avec l'autorité monarchique. Quoique la douceur de Charles & sa bonté reconnue pussent les tranquilliser sur tous les projets de vengeance future, elles préféroient une sureté indépendante, sur-tout accompagnée du pouvoir suprême, à la condition de Sujets, menacée peut-être de quelque danger.

Charles I. 1642.

Les Conférences ne furent pas poussées plus loin que la premiere demande des deux Partis. Le Parlement ne voyant aucune apparence de conciliation, rappella brusquement ses Commissaires.

Une entreprise militaire que les Communes avoient concertée pour l'ouverture du printemps, succéda aux négociations. Réading, occupé par une Garnison du Roi, & situé proche de Londres, passoit pour une Place très-forte dans un temps où l'art des sieges étoit peu connu en Europe, & totalement ignoré en Angleterre. Le Comte d'Essex s'établit devant cette Ville avec une Armée de 18000 hommes, & commença ses attaques par des approches régulieres. Le Chevalier Aston, Gouverneur, ayant été blessé, eut le Colonel Fielding pour successeur au Commendement. On trouva bientôt que la Place n'étoit plus capable

Charles I. *1642.* de défense; & quoique le Roi se fût approché dans l'intention d'obliger le Comte d'Essex à lever le siege, la disposition de l'Armée Parlementaire rendit cette entreprise impossible. Ainsi Fielding consentit à rendre la Ville avec les honneurs de la guerre pour la Garnison, & la promesse de livrer les déserteurs. Cette derniere condition fut jugée si honteuse & si préjudiciable aux intérêts du Roi, que le Gouverneur fut condamné à la mort par un Conseil de Guerre; mais ensuite le Roi lui fit grace.

L'Armée du Comte d'Essex avoit reçu de Londres en abondance toutes les commodités de la vie. Les superfluités même, & les recherches du luxe, lui étoient envoyées par les zélés Citoyens. Cependant la fatigue d'un siege, dans une saison précoce, l'avoit si fort affoiblie, qu'elle n'étoit pas capable d'une nouvelle entreprise, & les deux Armées demeurerent quelque temps campées à peu de distance l'une de l'autre, sans tenter de part, ni d'autre la moindre entreprise d'importance.

Outre les opérations militaires des deux principales Armées qui étoient au centre de l'Angleterre, chaque Comté, chaque Ville, & presque chaque Famille

mille étoit divisée dans son sein, & tout le Royaume étoit ébranlé par les plus violentes convulsions. Pendant le cours de l'hiver, chaque parti avoit fait par-tout de continuels efforts ponr surmonter l'autre; & les Anglois, réveillés du sommeil de la paix, employoient contre leurs Concitoyens d'une main ardente, quoique mal exercée, des armes dont ils avoient oublié l'usage. Ce furieux zele pour la liberté & la discipline presbytérienne, qui s'étoit répandu jusqu'alors sans obstacle dans la Nation, excitoit enfin une égale ardeur pour la Monarchie & l'Episcopat, depuis que l'intention d'abolir ces anciennes formes de Gouvernement, étoit ouvertement avouée par les deux Chambres. Quoique dans plusieurs cantons on fût convenu, avec les serments les plus solemnels, de garder une exacte neutralité, le Parlement les ayant déclarés contraires aux Loix, ils furent immédiatement rompus, & le feu de la discorde pénétra dans tous les coins. L'animosité des discours, les combats de la plume, mais sur-tout les déclamations de la chaire, altérerent tous les principes de la société humaine, & répandirent l'aveugle rage de parti. Ce-

Charles I. 1643.

pendant, malgré cette farouche disposition, enflammée par une guerre tout-à-la-fois civile & religieuse, fléau le plus terrible de l'humanité, les événements de ce période sont moins distingués par des actions atroces de perfidie ou de cruauté, que les divisions intestines qui les avoient précédés; observation qui, bien pesée, renferme un très-grand éloge du caractere de la Nation, qu'on avoit si malheureusement armée contre elle-même.

Vers le Nord, le Lord Fairfax commandoit pour le Parlement, & le Comte de Newcastle pour le Roi. Ce dernier Seigneur commença ces associations, dont son exemple rendit l'usage si commun dans les autres parties du Royaume. Il unit, dans une ligue pour le Roi, les Comtés de Northumberland, de Cumberland, de Westmoreland, & le canton qui se nomme l'Evêché; & bientôt il engagea d'autres Comtés dans la confédération. Ensuite voyant que Fairfax, avec le secours d'Hotham & de la garnison de Hull, faisoit des progrès dans la partie méridionale d'Yorkshire, il prit possession de la ville d'York à la tête de quatre mille hommes. Il attaqua les forces du Parlement à Tadcaster, &

les délogea ; mais cette victoire ne fut pas décisive. La sagesse de sa conduite lui fit remporter d'autres avantages dans quelques rencontres ; mais le plus grand service qu'il rendit à sa cause, fut d'établir l'autorité du Roi dans les Provinces du Nord.

Charles I. 1643.

D'un autre côté, le Lord Broke fut tué d'un coup de feu, dans le temps qu'il prenoit possession de Lichfield pour le Parlement. Après une action fort vive près de Stafford, entre le Comte de Northampton & le Chevalier Gell, le premier, qui commandoit les forces du Roi, fut tué en combattant avec une extrême valeur ; & ses troupes, quoique victorieuses, furent si découragées par sa mort, qu'elles se retirerent dans la ville de Stafford.

Le Chevalier Waller commençoit à se distinguer entre les Généraux du Parlement. Actif & infatigable dans ses opérations, rapide, entreprenant, son génie étoit conforme à la nature de cette guerre, qui, étant soutenue par des troupes novices, & conduite par des Généraux sans expérience, offroit un succès certain à toutes les entreprises brusques & hardies. Après avoir emporté Winchester & Chichester, il

Charles I. 1643.

s'avança jusqu'à Glocester, que le Lord Herbert tenoit comme bloquée, avec des forces considérables qu'il avoit levées pour le Roi dans le Pays de Galles. Tandis qu'il prenoit les Gallois d'un côté, la garnison de Glocester ayant fait une sortie de l'autre, Herbert fut défait, eut cinq cents hommes tués dans l'action, mille pris dans sa fuite, & n'eut pas peu de difficulté lui-même à gagner Oxford. Héreford, Ville qui passoit pour forte, & munie d'une garnison considérable, fut rendue à Waller, par la lâcheté du Commandant (*f*). Teukelsbury essuya le même sort. Worcester ferma ses portes aux troupes du Parlement; après quoi Waller, sans avoir laissé de garnison dans ses nouvelles conquêtes, se retira vers Glocester; & de-là rejoignit le Comte d'Essex.

Mais les plus mémorables actions de cet hiver se passerent dans les Provinces Occidentales. Lorsque le Chevalier Hopton, avec son petit corps de cavalerie, s'étoit retiré en Cornouailles devant les troupes du Parlement, le Comte de Bedfort qui les commandoit, méprisant un ennemi si foible, en avoit

(*f*) Le Colonel Price.

abandonné la poursuite, & s'étoit reposé de l'extinction du parti royal sur les Schérifs du Pays. Mais le penchant de cette Province étoit pour le service du Roi. Pendant que les Chevaliers Buller & Carew exécutoient l'Ordonnance militaire du Parlement à Lanceston, il se faisoit à Truro une Assemblée générale des Comtés, où le Comte d'Herfort ayant produit sa Commission royale, on prit la résolution d'obéir aux Loix & de chasser les usurpateurs. Aussi-tôt les Compagnies Bourgeoises sortirent armées, Lanceston fut pris, & la paix se trouva rétablie dans tout le Comté, avec la soumission au Roi.

Charles I, 1643.

Dès l'ouverture de cette guerre, le parti royal avoit pris pour méthode, dans toutes les occasions, de réclamer l'observation des Loix, qu'il connoissoit favorables à ses intérêts; & le Parlement, plutôt que de se retrancher sur la nécessité, & d'avouer qu'il eût violé quelque Statut, s'étoit accoutumé aussi à se parer de son zele pour les Loix, qu'il interprétoit en sa faveur par des explications forcées. Mais quoique le Roi parût y gagner, & que ce fût en vertu des Loix que les Compagnies Bourgeoises avoient pris les armes dans

Charles I. 1643.

Cornouailles; cette maxime de conduite devint ici préjudiciable à son parti. Suivant les Loix, ces troupes n'étoient pas obligées de sortir de leur Province, & par conséquent les avantages qu'elles avoient obtenus, ne pouvoient être poussés dans Devonshire. Ainsi les Royalistes de Cornouailles penserent à lever des forces dont il y eût plus de service à tirer. Hopton, Granville, l'homme le plus aimé du Pays, Slanning, Arundel & Trévanion, entreprirent à leurs frais de former une armée pour le Roi, & leur crédit, dans tous ces quartiers, leva bientôt les obstacles. Le Parlement, alarmé de cette diligence, fit marcher Ruthwen, Ecossois & Gouverneur de Plymouth, avec toutes les forces des Comtés de Dorset, de Sommerset & de Devon, pour faire l'entiere conquête de Cornouailles. Ruthwen, suivi, à quelque distance, par le Comte de Stamford, qui lui menoit un renfort considérable, entra dans cette Province par des ponts qu'il jetta sur la Tamare, & précipita sa marche, dans la crainte que Stamford ne vînt partager l'honneur d'une victoire qu'il croyoit certaine. Les Royalistes n'étoient pas moins impatients

Charles I. *1643.*

d'en venir à la décision, avant que l'armée de Ruthwen fût renforcée. La bataille fut livrée à Bradocdown; & les troupes du Roi, quoiqu'inférieures en nombre, remporterent une victoire complete. Ruthwen, avec un reste de soldats sans ordre, chercha une retraite dans Saltash; & n'ayant pu défendre cette Ville, ce ne fut pas sans difficulté qu'il se sauva presque seul à Plymouth. Stamford prit aussi le parti de se retirer, & distribua ses forces dans Plymouth & dans Exéter.

Bataille de Bradocdown.

Malgré tous ces avantages, la disette extrême d'argent & de munitions, obligea les Royalistes d'entrer dans une convention de neutralité avec le parti Parlementaire de Devonshire, & cette neutralité dura tout l'hiver; mais elle fut rompue au printemps, par l'autorité des deux Chambres, & l'on vit recommencer la guerre avec de grandes apparences de désavantage pour le parti du Roi. Stamford ayant rassemblé près de sept mille hommes, bien fournis d'argent & de provisions, s'avança contre les Royalistes, qui n'étoient pas la moitié de ce nombre, & qui souffroient toutes sortes de besoins.

Le désespoir, joint à la jalousie natu-

Charles I. 1643.

Bataille de Stratton. 16 Mai.

relle de ces troupes, qui étoient commandées par la premiere Noblesse du Pays, leur fit prendre la résolution de braver, par un généreux effort, cette complication d'obstacles. L'ennemi étoit campé au sommet d'une haute colline près de Stratton; elles l'attaquerent à cinq heures du matin, après avoir passé toute la nuit sous les armes. Leur attaque se fit en quatre divisions, commandées, la premiere, par le Lord Mohon & le Chevalier Hopton; la seconde, par Granville & Berkeley; la troisieme, par Slanning & Trévanion, & la derniere, par Bassey & Godolphin. Les troupes royales monterent d'abord par quatre côtés avec la plus vive ardeur, & leurs ennemis ne se défendirent pas avec moins d'obstination. Le combat dura long-temps, & le succès paroissoit douteux, lorsque les Commandants de Cornouailles furent avertis que la poudre leur manquoit. Ils résolurent d'y suppléer par la valeur; & cachant cette disgrace à leurs gens, ils convinrent entr'eux, par des Messagers, d'avancer, sans faire feu, jusqu'au haut de la colline, pour se trouver sur un terrein égal avec l'ennemi. Le courage des Officiers fut si parfaitement secondé

par tous les soldats des quatre divisions, qu'elles parvinrent au terme. Childley, Major-Général, qui commandoit l'armée du Parlement, car Stamford étoit demeuré à quelque distance, ne trahit point son devoir : lorsqu'il vit reculer ses gens, il s'avança lui-même à la tête d'une troupe de Piquiers; & se faisant jour au travers de l'ennemi, il ne cessa de combattre que lorsqu'il fut accablé par le nombre & fait prisonnier. Mais la vue de son malheur fit abandonner le terrein à ses troupes; & les quatre divisions royales s'approchant toujours l'une vers l'autre, se rencontrerent enfin dans l'espace uni du sommet, où elles s'embrasserent avec une joie inexprimable, en signalant leur victoire par leurs cris & leurs félicitations mutuelles.

Ce succès fit tourner l'attention du Roi & du Parlement vers l'Ouest, qui devenoit une scene d'action fort importante. Charles y envoya le Marquis d'Hartford & le Prince Maurice, avec un renfort de cavalerie qui, s'étant joint à l'armée de Cornouailles, se répandit bientôt dans le Comté de Devon, & pénétra dans celui de Sommerset, dont il commença la réduction. Du côté du

Charles I. *1643.*

Parlement, Waller, qui poſſédoit toute ſa confiance, fut dépêché vers l'Oueſt avec une armée complete, pour arrêter les progrès des Royaliſtes. Après quelques eſcarmouches, les deux partis ſe rencontrerent à Landſdown, près de Bath, & combattirent en bataille rangée, avec une perte extrême des deux côtés, mais ſans un avantage déciſif. Le brave Granville périt dans l'action; Hopton y fut dangereuſement bleſſé, par le feu qui prit à quelque poudre. Les Royaliſtes tenterent enſuite de marcher vers l'Oueſt, & de joindre leurs forces près d'Oxford à celles du Roi; mais Waller, qui les ſuivit ardemment, infeſta leur marche juſqu'à Devizes. Un renfort de divers corps de troupes qui lui venoient de toutes parts, le rendoit ſi ſupérieur aux Royaliſtes, qu'ils n'oſerent continuer leur marche, ni s'expoſer au danger d'une action. Hartford & le Prince Maurice ſe hâterent de partir avec leur cavalerie, pour aller au ſecours de leurs amis dans Devizes. Waller croyoit la priſe de ce corps d'infanterie ſi certaine, qu'enivré de cette folle confiance, il écrivit aux deux Chambres, « que » leur ouvrage étoit fait, & que par

Bataille de Landſdown. Juillet.

» la poste suivante il leur marqueroit » le nombre & la qualité des prisonniers. » Mais avant l'arrivée même d'Hartford & du Prince Maurice, le Roi, informé de l'embarras de ses troupes à Devizes, y avoit dépêché un gros corps de cavalerie sous les ordres du Lord Wilmot. Waller posta son armée sur les Dunes de Rondway, & s'avança vers la cavalerie royale avec la sienne, pour combattre Wilmot, avant qu'il pût se joindre à l'infanterie de Cornouailles. Mais il trouva une si vigoureuse résistance dans les troupes royales, qu'après un combat opiniâtre, il fut entiérement défait & réduit à se sauver dans Bristol avec quelques cavaliers. Wilmot enleva le canon ennemi, se joignit aux troupes de Cornouailles qu'il étoit venu secourir, attaqua l'infanterie Parlementaire avec un redoublement de valeur, la mit en fuite, & dispersa toute cette armée.

Bataille de Rondway-Down. 13 Juillet.

Une victoire de cet éclat qui venoit à la suite de tant d'autres succès, jetta l'épouvante dans les deux Chambres du Parlement ; & l'alarme dans leur principale armée. Waller se plaignit amérement du Comte d'Essex, leur Général, qui avoit laissé passer Wilmot,

Charles I. 1643.

& marcher ſans interruption au ſecours de l'infanterie royale à Devizes. Mais Eſſex voyant ſon armée continuellement affoiblie depuis le ſiege de Réading, étoit réſolu de demeurer ſur la défenſive; & Charles, à qui les munitions & l'argent manquoient encore, avoit contenu auſſi l'activité de l'armée royale. On n'avoit pas vu dans cette partie de l'Angleterre, d'autre action qu'une eſcarmouche de peu d'importance en elle-même, & qui n'avoit eu de mémorable que la mort du célebre Hambden.

Le Colonel Virrey, Ecoſſois, qui ſervoit dans l'armée du Parlement, y ayant reçu quelque ſujet de dégout, vint au camp d'Oxford, fit l'offre de ſes ſervices au Roi; & pour prouver la ſincérité de ſa converſion, informa le Prince Robert du mauvais ordre des quartiers ennemis. Le Prince, qui entendoit parfaitement cette partie de l'Art militaire, tomba bruſquement ſur les corps diſperſés de l'armée d'Eſſex, mit en déroute quelques Régiments de cavalerie & d'infanterie, & porta ſes ravages juſqu'à deux milles du quartier général. On y prit l'alarme; tout le monde ſe hâta de monter à cheval pour

chercher le Prince, lui enlever les prisonniers, & réparer la disgrace du parti. Entre les plus empressés, Hambden, qui commandoit un Régiment d'infanterie campé à quelque distance, joignit la cavalerie comme un simple Volontaire, & trouvant les Royalistes dans le canton de Chalgrave, il pénétra au milieu de la mêlée. Les troupes royales furent dégagées par la valeur & l'activité du Prince, qui emmena même un riche butin & deux cents prisonniers au quartier d'Oxford. Mais ce qui causa plus de satisfaction aux Royalistes, fut l'opinion qu'il étoit arrivé quelque désastre à Hambden, leur capital & redoutable ennemi. Un des prisonniers déclara qu'il le croyoit dangereusement blessé. Il l'avoit vu, contre son usage, sortir du champ de bataille avant la fin du combat, la tête pendante & les mains appuyées sur le col de son cheval. On apprit le lendemain qu'il avoit reçu à l'épaule un coup de balle qui lui avoit cassé l'os. Quelques jours après il mourut de sa blessure dans des douleurs fort aiguës, & la déroute totale de l'armée n'auroit pas jetté son parti dans une plus grande consternation. Charles même avoit

Charles I. 1643.

Hambden est blessé.

Sa mort.

Charles I. 1643.

pour lui tant d'estime, que par générosité ou par politique, il offrit d'envoyer son Chirurgien pour aider à sa guérison (*g*).

Son caractère.

On admiroit dans ce fameux personnage, beaucoup de talents & de vertus, & sa valeur, dans cette guerre, avoit brillé avec autant d'éclat, que toutes les autres perfections par lesquelles il s'étoit distingué. La douceur dans le commerce de la vie, la modération, l'art & l'éloquence dans les débats de sa Chambre, la pénétration & le discernement dans les conseils, l'industrie, la vigilance & la chaleur dans l'action, sont autant d'éloges que les Historiens des partis les plus opposés lui accordent sans exception. L'honnêteté même de sa conduire & de ses principes dans les devoirs de la vie privée, est à couvert de reproches. On doit prendre garde seulement, malgré son généreux zele pour la liberté, à quel titre il mérite la qualité de bon Citoyen. Au travers de toutes les horreurs de la guerre civile, il chercha l'abolition de la Monarchie & la ruine de la Constitution; but que tout ami sincere de la patrie devoit éviter, quand il y auroit

(*g*) Mémoire de Warwick.

pu parvenir par des voies paisibles. Mais si, dans le cours de cette violente entreprise, il fut animé par un mouvement d'ambition particuliere, ou par d'honnêtes préventions nées des odieux abus de l'autorité royale, c'est sur quoi il n'appartient point à un Historien du temps où nous sommes, ni peut-être même à un ami intime, de porter un jugement positif.

Charles I. 1643.

Essex, refroidi par cet événement, effrayé par la défaite de Waller, apprit en même-temps que la Reine, étant descendue dans la baie de Burlington, s'étoit avancée jusqu'au camp d'Oxford, accompagnée d'un renfort de trois mille hommes d'infanterie & quinze cents chevaux. De Thame & d'Aylesbury, où jusqu'alors il avoit pris ses quartiers, il prit la résolution de se retirer plus proche de Londres, pour montrer à ses amis ses troupes affoiblies & découragées, que trois mois auparavant il avoit mises en campagne dans une condition si florissante. Le Roi, délivré de cet ennemi, envoya son armée au Prince Robert, & leur jonction avec les troupes de Cornouailles, composa un corps aussi formidable par le nombre, que par la réputation & la valeur. Il étoit question

Charles I. 1643.

d'une entreprise qui répondît à l'attente du public; le Prince résolut d'assiéger Bristol, seconde Ville du Royaume pour la grandeur & les richesses. Nathaniel Fiennes, fils du Lord Say, un des principaux Chefs du Parlement comme son pere, en étoit Gouverneur, avec une garnison de deux mille cinq cents hommes de pied, & deux Régiments, l'un de Cavalerie, l'autre de Dragons. Les fortifications n'étant, ni régulieres, ni completes, Robert se promit d'emporter la Ville d'assaut; & dès le matin du jour suivant, presque sans autres provisions que le courage de ses soldats, il marcha droit aux murs. Les troupes de Cornouailles, en trois divisions, attaquerent le côté occidental avec une impétuosité, que la mort seule pouvoit arrêter; mais quoique la division du centre fût déja montée, le désavantage du terrein se trouva si grand, & la garnison fit une si brave défense, que les assiégeants furent enfin repoussés, avec une perte considérable d'Officiers & de Soldats. Du côté du Prince, l'assaut fut conduit avec le même courage & presque la même perte, mais avec plus de succès. Une de ses divisions, conduite par le

Charles I. 1643.

Lord Grandisson, fut renversée, & le Commandant même reçut une blessure mortelle. Une autre, sous les ordres du Colonel Bellasis, eut le même sort. Mais Washington, avec la troisieme, trouvant un endroit de la courtine moins défendu, y pénétra, & bientôt ouvrit un passage à la cavalerie. Cette irruption néanmoins ne mit les Royalistes en possession que des Fauxbourgs. L'accès de la Place étoit beaucoup plus difficile; & la vue du danger, autant que les premieres pertes, sembloit ôter le courage aux troupes, lorsqu'à la joie extrême de toute l'armée, Fiennes proposa de capituler. La garnison obtint de sortir avec armes & bagage, en laissant son artillerie, ses munitions & ses enseignes. On fit son procès au Gouverneur pour une lâcheté si criante, & la Sentence du Conseil de Guerre le condamnoit à perdre la tête; mais le Prince Robert lui fit grace. Quelques violences exercées sur la garnison, contre les articles formels du Traité, exciterent de grandes plaintes, auxquelles on répondit, du côté royal, par des récriminations sur ce qui s'étoit passé après la reddition de Réading; & cet incident devint, pour toute la suite de cette guerre,

Charles I. *1643.*

une source d'irrégularités & de désordres, moins par représailles, que par la haine extrême des deux partis.

L'assaut de Bristol avoit couté cher aux Royalistes. Ils y avoient perdu cinq cents hommes, entre lesquels on comptoit le Lord Grandisson, Slanning, Trévanion & Moyle. Bellasis, Ashley & le Chevalier Owen, y avoient été blessés. Cependant le succès étoit si considérable, qu'en relevant beaucoup un parti, il jetta une profonde consternation dans l'autre. Le Roi, pour faire connoître qu'il n'étoit point enivré par la fortune, & qu'il n'aspiroit point à l'humiliation absolue du Parlement, renouvella, dans un Manifeste, la protestation qu'il avoit solemnellement prononcée à la tête de ses troupes, & déclara que son intention étoit toujours de fonder la paix sur le rétablissement de la Constitution. Après avoir joint le Prince Robert à Bristol, & fait partir le Prince Maurice avec un détachement pour Devonshire, il délibéra sur l'emploi qu'il devoit faire de ses forces. Quelques-uns proposoient, avec une grande apparence de raison, d'aller droit à Londres, où tout étoit dans la derniere confusion, où l'armée

Parlementaire étoit rebutée, affoiblie, épouvantée, où l'on pouvoit espérer qu'un soulévement, une victoire, un Traité termineroient promptement tous les désordres civils : mais le nombre & la force des Compagnies Bourgeoises de Londres, firent juger que cette entreprise avoit d'extrêmes difficultés. Glocester, qui n'étoit qu'à vingt milles du camp, offroit une conquête plus aisée, & cependant d'une très-haute importance. C'étoit la seule garnison qui restoit au Parlement dans cette partie du Royaume. La réduction de cette Ville mettoit au pouvoir du Roi tout le cours de la Severne. Les riches & mécontentes Provinces de l'Ouest ayant perdu la protection de leurs amis, pouvoient être forcées à payer des contributions, qui passeroient pour le châtiment de leur infidélité. On pouvoit entretenir une communication ouverte entre le Pays de Galles & ces nouvelles conquêtes ; & la moitié du Royaume, entiérement délivrée de l'ennemi, unie dans un corps ferme, pouvoit être employée au rétablissement de l'autorité royale dans tout le reste de l'Angleterre. Telles furent les raisons qui firent embrasser un parti que

Charles I. 1643.

Charles I. 1643.

l'événement fit juger fatal à la cause du Roi.

Siege de Glocefter.

Le Gouverneur de Glocefter étoit Maffey, foldat de fortune, qui ne s'étoit engagé dans les intérêts du Parlement, qu'après avoir offert fes fervices au Roi, & dont le bon fens libre des fumées de l'enthoufiafme dont la plupart des Officiers de ce parti étoient offufqués, faifoit préfumer qu'il pourroit prêter l'oreille à des propofitions d'accommodement. Cependant Maffey étoit réfolu de fervir fidélement fes Maîtres ; & quoiqu'exempt lui-même de fanatifme, il favoit tirer avantage de cet efprit qu'il voyoit régner dans fa Ville & dans fa garnifon. La fommation qu'il reçut, lui accordoit deux heures pour répondre. Mais avant l'expiration de ce terme, deux Citoyens fe préfenterent devant le Roi, « avec des vifages pâles, maigres, aigus & tout-à-fait effrayants ; figures » fi étranges & fi négligées, fuivant » le Lord Clarendon, fi finguliérement vêtues & *accoutrées*, qu'elles » excitoient tout-à-la-fois les plus graves contenances à rire, & les cœurs » les plus joyeux à s'attrifter ». Il parut impoffible que de tels Ambaffadeurs

apportassent autre chose qu'un défi. Sans aucun témoignage de respect ou de politesse, d'un ton aigre, libre & hardi, ils déclarerent qu'ils apportoient une explication de la bonne Ville de Glocester. Fort disposés, ajoute le même Historien, à faire des réponses insolentes & séditieuses à toutes les questions, comme si leur commission principale eût été d'irriter le Roi, & de lui faire violer le sauf-conduit qu'il leur avoit accordé. Leur discours fut dans ces termes : « Nous les Habitants, » les Magistrats, les Officiers & les » Soldats de la garnison de Glocester, » faisons cette humble réponse au gra- » cieux message de Sa Majesté; que, » suivant la teneur de notre serment » de fidélité, nous gardons cette Ville » pour Sa Majesté & ses Descendants; » que nous nous croyons obligés, en » conséquence, d'obéir aux comman- » dements de Sa Majesté, signifiés par » les deux Chambres du Parlement; & » que pour nous y conformer, nous » sommes résolus, avec la grace de Dieu, » de garder cette Ville ». Après ce début, le siege fut entrepris fort ardemment par l'armée, & soutenu par la Ville avec la même résolution.

Charles I. 1643.

La nouvelle du siege de Glocester

Charles I. 1643.

ne répandit pas moins de consternation à Londres, que si les Habitants eussent déja vu l'ennemi à leurs portes. De si rapides progrès menaçoient le Parlement d'une prompte conquête. Les factions & les mécontentements qui s'élevoient, & dans la Ville, & dans les Comtés voisins, annonçoient quelque soulévement, ou quelque dangereuse division. Il faut avouer que ces Chefs parlementaires qui avoient causé de si grandes innovations dans le Gouvernement Anglois, & dont toutes les vues n'étoient pas encore remplies, ne s'étoient pas engagés dans une entreprise qui excédât leur courage & leur habileté. Dès l'origine, ils avoient déployé, dans toutes leurs résolutions, autant de vigueur que de sagesse; & le corps du peuple, corps furieux, opiniâtre, qui n'étoit plus tenu en bride par la Loi, n'avoit pas laissé d'être retenu dans la soumission par leur autorité, & n'étoit pas moins uni par le zele ou la passion, que par le Gouvernement le plus légal & le mieux établi. Un Comité peu nombreux, à qui les deux Chambres avoient confié leur pouvoir, avoit dirigé tous leurs conseils, & su mettre un secret dans les délibérations, une promptitude dans l'exé-

cution, où le Roi, malgré l'avantage de l'administration dans un seul Chef, n'avoit jamais été capable de parvenir. La certitude de n'avoir à craindre aucune jalousie de leurs partisans, avoit fait exercer à ces Commissaires une autorité beaucoup plus despotique, que les Royalistes, dans les exigences même de la guerre, n'avoient pu la supporter patiemment dans leur Souverain. Quiconque osoit les choquer ou leur inspirer quelque défiance, étoit jetté dans les chaînes, & poursuivi à titre de délinquant. Après avoir rempli les vieilles prisons, ils en avoient construit plusieurs nouvelles; & les vaisseaux même étoient remplis de Royalistes qui languissoient sous les ponts, ou qui périssoient dans des lieux si mal-sains. Ils avoient imposé, par une Ordonnance des deux Chambres, les plus lourdes taxes & les plus contraires à l'usage. Ils avoient établi un Comité de *Sequestration* (*h*), & saisi, dans tous les lieux où leur pouvoir étoit reconnu, tous les revenus du parti royal (*i*). En un mot,

Charles. I. *1643.*

(*h*) Son objet étoit de saisir les revenus du parti royal, & de distinguer les Membres mal affectionnés au parti populaire.

(*i*) Charles imita cet exemple dans la suite; mais la plus grande partie de la haute & de la petite Noblesse

Charles I. 1643.

n'ignorant point qu'eux-mêmes & tous leurs Ministres s'étoient exposés aux punitions légales en résistant à leur Souverain, ils avoient pris la résolution de se mettre au-dessus de ces terreurs par une administration sévere, & de retenir le peuple dans l'obéissance, par des châtiments d'une exécution plus prompte. Au commencement de cet été, un complot formé contre eux au milieu de Londres, les avoit obligés de faire éclater leur autorité dans toute sa plénitude.

Conspiration du Poëte Waller.

Edmond Waller, à qui la versification angloise doit ses premiers raffinements, étoit Membre de la Chambre-Basse, homme d'une fortune considérable, aussi distingué par ses talents parlementaires, & par la politesse & l'élégance de ses manieres, que par son génie poétique. Comme il savoit mettre autant de satyre & de fiel dans son éloquence, que de tendresse & de graces dans sa poésie, il s'attiroit l'attention de ses auditeurs; & la droiture de ses sentiments l'avoit porté à blâmer, avec une extrême hardiesse, ces violents conseils, par lesquels il paroissoit que

qui avoit des Terres, étant de ses amis, il tira beaucoup moins d'avantage de cette pratique.

les

les Communes étoient gouvernées. Mais s'appercevant que ses oppositions étoient sans fruit dans la Chambre, il entreprit au-dehors de former un parti qui pût obliger le Parlement d'accepter des conditions raisonnables, & rendre la paix à la Nation. Les charmes de sa conversation, joints à son courage & son intégrité reconnue, lui avoient fait obtenir l'entiere confiance du Comte de Northumberland, du Lord Conway, & de tout ce qu'il y avoit à Londres de personnes distinguées dans les deux sexes. Chacun s'ouvrit à lui sans réserve, lui témoigna de l'horreur pour la conduite furieuse des Communes, & forma des vœux pour quelque salutaire expédient qui fût capable de les arrêter dans cette impétueuse carriere. Tomkins, beau-frere de Waller, & Chaloner, intime ami de Tomkins, étoient dans les mêmes sentiments; & leurs principales liaisons étant dans la bourgeoisie, ils informerent Waller que tous les esprits raisonnables & modérés pensoient comme eux. Avec un peu de réflexion il ne lui parut pas impossible de former entre les Seigneurs & les Citoyens une sorte de ligue pour refuser de concert les taxes illégales que

Charles I. 1643

Charles I. 1643.

le Parlement imposoit sans l'aveu du Roi. Pendant que cette affaire s'agitoit, & qu'on formoit une liste de ceux qu'on jugeoit bien disposés, un Domestique de Tomkins, qui avoit prêté l'oreille à quelques discours, se hâta d'en avertir le célebre Pym. Waller, Tomkins & Chaloner furent arrêtés; on fit leur procès dans un Conseil de Guerre; ils furent condamnés tous trois au supplice, & les deux derniers furent exécutés devant leur porte. On établit une forme de serment (*k*) que les deux Chambres prêterent, & qui fut imposé non-seulement à l'armée, mais à tous les habitants des mêmes quartiers. Outre la résolution de réformer leur vie & leurs mœurs, « ils s'engageoient tous de ne pas quitter les armes aussi long-temps que les Papistes du Royaume, actuellement en guerre ouverte avec le Parlement, seroient protégés par la force des armes contre la justice. Ils exprimoient leur horreur pour la derniere conspiration, & promettoient d'assister, jusqu'à la derniere extrémité, les forces levées par les deux Chambres contre les forces levées par le Roi ».

6 Juin.

(*k*) Ce que les Anglois nomment *Test*, c'est-à-dire, épreuve.

Charles I. 1643.

Waller ne s'étoit pas plutôt vu en prison, que, frappé de la grandeur du danger, son esprit l'avoit abandonné. Il confessa tout ce qu'il savoit, sans épargner ses intimes amis, sans égard pour les dépôts sacrés de la conscience, sans mettre aucune distinction entre les négligences d'une conversation familiere, & les plans réguliers d'une conspiration. Il contrefit, avec la plus profonde dissimulation, des remords si vifs, qu'un pur mouvement de charité chrétienne fit différer son exécution jusqu'à ce qu'il eût retrouvé l'usage libre de son jugement. Il demanda la visite des Ministres de toutes les Sectes dominantes; & non-seulement il leur témoigna un extrême repentir, mais recevant avec beaucoup de respect & d'humilité leurs pieuses exhortations, il feignit de leur devoir plus de lumieres & de conviction, qu'il n'en avoit eues dans toute sa vie. Des présents auxquels ces saints personnages n'étoient pas plus insensibles qu'à la flatterie, leur furent distribués comme une foible rétribution pour leurs prieres & leurs charitables instructions. Enfin tous ces artifices, plus qu'aucun égard pour la beauté de son génie, auquel on auroit fait peu d'at-

Charles I. 1643.

tention dans ce temps de faction & de fureur, lui firent obtenir grace pour la vie. Il en fut quitte pour une amende de dix mille livres sterling.

La rigueur que les deux Chambres avoient exercée contre sa conspiration, ou plutôt contre son projet, augmenta beaucoup leur autorité, & parut les mettre à couvert pour l'avenir de tous les attentats de cette nature. Mais le progrès des armes royales, la défaite du Chevalier Waller, la prise de Bristol & le siege de Glocester exciterent de nouveaux cris, & les firent pousser avec plus de violence que jamais. Des troupes de femmes venoient demander la paix autour de la Chambre-Basse, & causoient tant d'importunité par leurs clameurs, qu'on donna des ordres pour les disperser. Quelques-unes furent tuées dans le tumulte. Bedford, Holland & Conway, avoient abandonné le parti du Parlement, & s'étoient rendus à Oxford. Clare & Lovelace les avoient suivis; Northumberland s'étoit retiré dans ses terres; Essex même marquoit beaucoup de mécontentement, & pressoit le Parlement de faire la paix. La Chambre-Haute proposa des termes d'accommodement plus modérés qu'elle n'en eût

encore produits. Il fut même résolu dans celle des Communes, que ces nouvelles propositions seroient envoyées au Roi. Mais les esprits violents prirent l'alarme. Ils firent dresser dans la Ville une pétition contre la paix. Elle fut présentée par Penington, Maire factieux, escorté d'une foule du peuple qui renouvella ses anciennes menaces contre le parti modéré. Les Chaires tonnerent; & le bruit fut répandu de toutes parts que 20000 Irlandois, débarqués avec beaucoup de munitions, venoient égorger tous les Protestants. La pluralité des voix tourna contre la pacification; & l'on ne pensa plus qu'aux préparatifs d'une vigoureuse résistance, sur-tout à secourir immédiatement Glocester, dont le Parlement étoit persuadé que tous ses succès dépendoient en cette guerre.

Massey, résolu de se défendre sans ménagement, & voyant sous ses ordres une Ville & une Garnison ambitieuses de la couronne du martyre, soutenoit le siege avec autant de capacité que de courage, & retardoit beaucoup les approches des troupes du Roi. Il les infestoit dans leurs tranchées par de continuelles sorties, dont il remportoit toujours quelqu'avantage; & leur dis-

Charles I. 1643. putant chaque pouce de terrein, il refroidissoit l'ardeur de leur courage élevé par les succès précédents. Cependant sa Garnison étoit réduite aux dernieres extrémités; & de temps en temps il prenoit soin d'informer le Parlement que s'il ne lui venoit de prompts secours, il seroit forcé, par la disette absolue de vivres & de munitions, d'ouvrir ses portes à l'ennemi.

Les Communes, pour leur propre défense autant que pour seconder Massey, résolurent d'employer toutes les ressources de leur crédit & de leur autorité. Elles ordonnerent la levée d'une armée sous le commandement du Chevalier Waller, que toutes ses infortunes ne les empêchoient point de traiter avec une distinction & des caresses extraordinaires. Les Comtés de Hartfort, d'Essex, de Cambridge, de Nortfolk, de Suffolk, de Lincoln & d'Huntington, s'étant associés à leur cause, elles nommerent le Comte de Manchester Général de cette association, & les Commissions furent distribuées pour lever une autre armée sous ses ordres. Mais leur principal soin fut de mettre celle du Comte d'Essex, dont toute leur fortune sembloit dépendre, en état de

marcher vers le Roi. Leurs Prédicateurs furent excités, par de nouvelles instances, à recommencer leurs furieuses déclamations contre la cause royale. Les enrôlements forcés, quoique proscrits depuis peu par une Loi qui leur avoit couté tant d'efforts, furent employés de leur propre aveu; & Londres envoya quatre Régiments de sa milice au secours de Glocester. Toutes les boutiques de cette Capitale furent fermées par leur ordre, comme dans le plus pressant danger de l'Etat; & chacun attendit, avec la derniere inquiétude, le succès d'une si grande entreprise.

Charles I. 1643.

Essex, à la tête d'une armée de quatorze mille hommes, prit la route de Betford & de Leicester; & quoiqu'inférieur en cavalerie, la seule force de sa conduite & d'une admirable discipline, lui fit traverser ces cantons ouverts, malgré diverses attaques de la cavalerie ennemie qui s'étoit avancée pour l'arrêter, & qui ne cessa point de l'infester dans sa marche. A son approche de Glocester, le Roi fut obligé de lever le siege, & de lui laisser le passage libre pour entrer dans cette Ville. Les nécessités de la garnison étoient extrêmes. Un barril de poudre étoit la

5 Septembre.

Charles I. 1643.

seule munition qui restoit au brave Massey ; & les vivres n'étoient guere en plus grande abondance. Essex avoit apporté des munitions militaires, & les Cantons voisins fournirent des vivres. Les habitants avoient soigneusement dérobé leurs provisions à l'armée du Roi, sous prétexte que le pays étoit épuisé ; & leurs magasins avoient été réservés pour la cause qu'ils favorisoient avec tant de zele.

La principale difficulté restoit. Essex, qui connoissoit beaucoup de supériorité à la cavalerie royale, craignoit le hasard d'une bataille, & souhaitoit de pouvoir retourner sur ses pas, sans s'y exposer. Il passa cinq jours à Teukelsbury, qui fut sa premiere station ; & quelques dispositions feintes semblerent marquer qu'il vouloit prendre par Worcester. Une marche forcée pendant la nuit, le fit arriver à Cirencester, avec le double avantage d'avoir traversé sans obstacle un pays ouvert, & de surprendre un convoi de provisions qui se trouva dans cette Ville. Il continua de hâter sa marche vers Londres ; mais en arrivant à Newbury, il fut étonné d'y trouver le Roi, qui l'avoit prévenu par des marches fort promptes, & qui

s'étoit mis en possession de cette place. *Charles I. 1643.*

Un combat étoit inévitable. Essex fit ses dispositions avec beaucoup de présence d'esprit, & ne manqua point de conduite militaire. Des deux parts on se battit avec une valeur désespérée & une fermeté presqu'inébranlable. La cavalerie d'Essex fut trois fois enfoncée par celle du Roi. Son infanterie se maintint dans ses rangs; & sans cesser un moment de faire feu, elle présenta un rempart impénétrable de piques au furieux choc du Prince Robert & à ses galantes troupes de Noblesse, dont la plus grande partie de la cavalerie royale étoit composée. On en fait particuliérement honneur à la milice de Londres, qui, sans aucune expérience militaire & sortie si récemment de ses occupations méchaniques, mais accoutumée à l'exercice des Compagnies dans ses murs, & plus que tout le reste, animée d'un zele indomptable pour sa cause, égala, dans cette occasion, ce qu'on pouvoit attendre des plus vieilles troupes. Pendant que les deux armées étoient engagées avec cet acharnement, la nuit vint terminer l'action, & laissa la victoire indécise. Le lendemain à la pointe du jour, Essex continua sa marche, &, malgré quelque

20 Septembre. Bataille de Newbury.

Charles I. 1643.

désordre que la cavalerie du Roi mit encore dans son arriere-garde, il alla recueillir à Londres des applaudissements pour sa conduite & pour le succès de toute son entreprise. Charles le suivit dans une partie de sa route; & prenant possession de Réading aussi-tôt que le Comte l'eut quitté, il y établit une garnison, qui resserra beaucoup Londres & les quartiers ennemis.

Mort & caractere du Lord Falkland.

Entre les morts du parti royal dans la bataille de Newbury, on compta les Comtes de Sunderland & de Carnavan, deux Seigneurs de la plus haute espérance, & plus malheureusement encore, au regret extrême de tous les amateurs de l'ingénuité & de la vertu, Lucius Cary, Vicomte de Falkland, Secrétaire d'Etat. Avant l'Assemblée actuelle du Parlement, cet illustre Anglois, livré à l'étude des Lettres, & à la société de tout ce qu'il y avoit de poli & d'élégant dans la Nation, avoit joui de tous les agréments qu'un beau génie, une fortune abondante & de généreuses inclinations peuvent offrir. Dans la vie publique où son mérite le fit appeller, on le vit à la tête de toutes les attaques formées contre les usurpations royales; il déploya cette éloquence

mâle & cet invincible amour pour la liberté qu'il avoit puisés avidement dans son intime commerce avec les sublimes esprits de l'antiquité. Lorsque les convulsions civiles monterent à l'excès, & qu'il se trouva dans la nécessité de choisir un parti, il tempéra l'ardeur de son zele, & se réduisit à la défense de ce pouvoir limité qui demeuroit à la Monarchie, & qu'il jugea nécessaire pour le soutien de la Constitution Angloise. Inquiet néanmoins pour sa Patrie, il semble qu'il redoutoit autant la prospérité excessive de son parti, que celle de la faction opposée, & souvent, au milieu de ses intimes amis, après un profond silence & de fréquents soupirs, il répétoit tristement le mot de *paix*. Pour excuse d'exposer plus librement sa personne aux dangers de la guerre, qu'il ne sembloit convenir à un Secrétaire d'Etat, il disoit « qu'il se croyoit obligé, dans ces occa» sions, d'être plus actif qu'un autre, de » peur que son impatience pour la paix » ne le fît soupçonner de timidité ou » de poltronnerie ». Depuis le commencement de la guerre sa gaieté & sa vivacité naturelles sembloient obscurcies par un nuage, & l'attention même qu'il

Charles I. 1643.

Charles I. 1643.

donnoit ordinairement à sa parure, comme l'exigeoient sa naissance & son rang, étoit changée dans un air de négligence qui se faisoit remarquer. Le jour du combat où il périt, ayant fait voir quelque soin à se parer, il en donna pour raison qu'il ne vouloit pas que l'ennemi trouvât son corps dans un état de mal-propreté & d'indécence. « Je suis fatigué, ajouta-t-il, du temps » où nous sommes, & je prévois que » beaucoup de malheurs menacent ma » patrie; mais je crois que j'en serai » quitte avant cette nuit. ». Cet excellent personnage n'étoit âgé que de trente-quatre ans.

La perte que les deux partis avoient essuyée à Newbury & la saison avancée, obligerent les armées de se retirer dans leurs quartiers d'hiver.

Dans le Nord, pendant cet été, le crédit du Comte de Newcastle, créé depuis peu Marquis, & l'affection que le peuple lui portoit, avoient servi à rassembler pour le Roi des forces considérables, qui donnoient de grandes espérances de succès dans cette partie du Royaume. Cependant il s'y éleva contre lui deux adversaires, dont le dénouement de cette guerre dépendoit, & qui

commencerent vers ce temps à se distinguer par leur valeur & leur conduite militaire. C'étoit le Chevalier Thomas Fairfax, fils du Seigneur de ce nom, & Olivier Cromwell. Le premier avoit remporté un avantage considérable à Wakefield (*l*) sur un détachement du parti royal, & fait le Général Goring prisonnier. L'autre étoit sorti victorieux à Gainsborow (*m*) d'un engagement avec un corps de royalistes, commandé par le brave Cavendish, qui avoit été tué dans l'action. Mais ces deux victoires furent assez compensées pour le parti du Roi par la déroute entiere du Lord Fairfax à Atherton (*n*), & par la dispersion de son armée. Après ce succès Newcastle parut avec quinze mille hommes devant Hull, dont Hotham n'étoit plus Gouverneur. Ce Gentilhomme & son fils, moitié par jalousie pour le Lord Fairfax, moitié par regret de s'être engagés contre le Roi, étoient entrés en correspondance avec Newcastle, & lui avoient promis de remettre Hull entre ses mains; mais leur conspiration ayant été découverte,

Charles I. 1643.

Olivier Cromwell commence à se faire remarquer.

(*l*) 12 Mai.
(*m*) 31 Juillet.
(*n*) 30 Juin.

Charles I. 1643.

ils avoient été arrêtés, & conduits dans les prisons de Londres, où, sans considération pour leurs services passés, ils furent deux nouvelles victimes de la rigueur du Parlement.

Newcastle poussa quelque temps l'attaque de Hull; mais ayant beaucoup souffert d'une sortie de la Garnison (o), il se vit obligé de lever le siege. Vers le même temps Manchester, qui s'étoit avancé des Comtés associés de l'Est, joignit le jeune Fairfax & Cromwell, avec lesquels il obtint un avantage considérable sur les royalistes à Horncastle, & ces deux Officiers s'y firent une grande réputation de valeur & de conduite. Quoique la fortune eût ainsi balancé ses faveurs, le parti royal conservoit encore beaucoup des supériorité dans cette partie de l'Angleterre; & si la garnison de Hull n'eût pas tenu le Comté d'York en respect, il y a beaucoup d'apparence qu'une jonction des forces du Nord avec celles du Sud, au lieu de l'imprudente & malheureuse entreprise de Glocester, auroit mis Charles en état de marcher droit à Londres, & de terminer la guerre.

Pendant que les entreprises militaires

(o) 12 Octobre.

étoient pouſſées avec vigueur dans le ſein de la Nation, & que le ſuccès devenoit plus douteux de jour en jour, les deux partis jetterent les yeux vers les Royaumes voiſins, & chercherent du ſecours pour finir une entrepriſe où leurs propres forces éprouvoient une ſi furieuſe oppoſition. Le Parlement eut recours à l'Ecoſſe, & Charles à l'Irlande.

Charles I. 1641.

Le Parlement a recours aux Ecoſſois.

On ſe rappelle aiſément que les Covenantaires Ecoſſois, après avoir obtenu ce qu'ils avoient ſi long-temps déſiré, l'établiſſement de la diſcipline presbytérienne dans leur Nation, ne ſe bornerent point à cette victoire, & qu'ils ſe livrerent à la paſſion de répandre par toutes ſortes de voies, leurs principes & leur culte dans les Royaumes voiſins. Un peuple de fanatiques, qui s'étoient flattés, dans la ferveur de leur zele, qu'avec des ſecours ſupérieurs à la nature, ils porteroient le triomphant Covenant juſqu'aux portes de Rome, devoient commencer naturellement par l'établir en Angleterre, où l'on avoit déja montré une ſi prompte diſpoſition à le recevoir. Dans les articles même de la pacification, ils avoient marqué qu'ils déſiroient une parfaite uniformité de

Charles I. 1643.

Religion avec l'Angleterre, & le Roi se sauvant à la faveur de quelques expressions vagues, avoit traité ce désir de pieux & de louable. A la premiere apparence de rupture le Parlement Anglois, dans la vue de se lier étroitement avec cette Nation, avoit déclaré qu'il souhaitoit la réformation Ecclésiastique, & qu'il vouloit imiter l'exemple de ses freres du Nord. Il avoit employé le même artifice pendant la guerre, & l'impatience des Ecossois étoit extrême à la vue d'une scene d'action dont ils ne pouvoient se regarder comme spectateurs indifférents. « Si le Roi, » disoient-ils dans leurs Mémoires nationaux, réussit, par la force des armes, à subjuguer le Parlement d'Angleterre, & rétablit son autorité dans cette puissante Monarchie, il rétractera infailliblement toutes ces concessions que les Ecossois lui ont arrachées avec tant de violence & d'indignité. Outre un sentiment d'intérêt propre, & d'attachement au pouvoir royal qui se trouve anéanti dans le pays de sa naissance, sa passion même pour la prélature & pour les cérémonies religieuses, doit le révolter contre une Eglise qu'on lui a

» toujours fait regarder comme anti- *Charles I. 1643.*
» chrétienne & contraire aux Loix du
» pays. Considérons seulement de
» quels Acteurs sont composées les
» factions qui font aujourd'hui un si
» furieux usage des armes. Ce Parle-
» ment n'est-il pas formé des mêmes
» hommes qui se sont constamment
» opposés à la guerre contre l'Ecosse?
» qui ont puni les auteurs de nos op-
» pressions? qui ont obtenu du remede
» à tous nos maux, & qui nous ont
» décerné, avec les plus honorables
» expressions, une ample récompense
» pour notre assistance fraternelle?
» La Cour, au contraire, n'est-elle pas
» remplie de Papistes, de Prélats, de
» mal-intentionnés, tous ennemis dé-
» clarés de notre modele de Religion,
» & résolus de sacrifier leurs vies pour
» leurs établissements idolâtres? Sans
» parler de notre propre sureté, pou-
» vons-nous témoigner mieux notre
» reconnoissance au Ciel pour cette
» pure lumiere qui nous distingue en-
» tre toutes les Nations, qu'en com-
» muniquant ces divines connoissances
» à nos malheureux voisins, qui nagent
» au travers d'une mer de sang pour
» y parvenir »? Tel étoit le fond de

Charles I. 1643.

tous les entretiens en Ecosse; cette Doctrine étoit répétée dans les Chaires, & la fameuse malédiction de Méroz (*p*); cette malédiction, si solemnellement dénoncée & réitérée contre la neutralité & la modération, retentissoit de toutes parts.

Dès le commencement des troubles civils, le Parlement d'Angleterre avoit invité les Ecossois à proposer leur médiation, dont il savoit que le Roi tireroit peu d'avantage, & Charles, par cette raison même, s'étoit efforcé, dans les termes les moins offensants, de s'en garantir. A l'entrée de ce dernier printemps, Loudon, Chancelier d'Ecosse, avec d'autres Commissaires, accompagnés d'Henderson, Prédicateur populaire, & fort intrigant, fut envoyé au quartier royal d'Oxford pour renouveller l'offre d'une médiation, mais avec le même succès. Les Commissaires avoient ordre aussi de presser le Roi sur l'article de Religion, & de lui recommander le modele Ecossois de culte & de discipline. C'étoit toucher Charles dans une partie fort tendre. Il croyoit son honneur & sa conscience, comme son intérêt, essentiellement engagés à

(*p*) Livre des Juges, chap. 5, vers. 23.

Charles I. 1643.

ſoutenir la Prélature & la Liturgie. Auſſi pria-t-il les Commiſſaires « de ſe
» contenter des graces qu'il avoit ac-
» cordées à l'Ecoſſe, & de faire atten-
» tion qu'ayant réglé leur Egliſe ſuivant
» leurs propres principes, ils devoient
» laiſſer la même liberté à leurs voiſins,
» ſans ſe mêler d'une affaire dont ils
» ne pouvoient ſuppoſer que le juge-
» ment leur appartînt. »

Les Théologiens d'Oxford comptant ſur une victoire certaine à l'appui de leurs autorités hiſtoriques, de leurs citations des Peres & de leurs arguments ſpirituels, demanderent une conférence avec Henderſon, & ſe flatterent de convertir, par la force du raiſonnement, ce grand Apôtre du Nord. Mais Henderſon, qui avoit toujours traité d'impie le moindre doute ſur ſes propres principes, & qui connoiſſoit une meilleure voie pour réduire ſes adverſaires que celle des arguments théologiques, refuſa abſolument d'entrer en diſpute. Les Docteurs Anglois ſe retirerent pleins d'admiration pour l'aveugle aſſurance & les fanatiques préventions de cet homme, & de ſon côté, leur attachement obſtiné à des erreurs & des illuſions ſi groſſieres, le frappa du même étonnement.

Charles I. 1643.

Les concessions que Charles avoit faites à l'Ecosse, l'obligeoient d'y convoquer le Parlement de trois années l'une, & le mois de Juin de l'année suivante étoit le temps fixé pour la convocation. Il se flatta d'obtenir, avant ce terme, quelqu'avantage décisif, qui feroit rentrer le Parlement d'Angleterre dans une soumission raisonnable, & qu'alors il pourroit attendre en sureté l'Assemblée du Parlement d'Ecosse. Quoique vivement sollicité par Loudon de convoquer sur le champ ce Grand-Conseil de la Nation, il refusa constamment d'armer de l'autorité des esprits qui avoient déja causé de si dangereux soulévements, & qui ne paroissoient pas plus disposés à respecter la sienne. Les Commissaires, voyant toutes leurs propositions rejettées, demanderent au Roi des passe-ports pour Londres, où ils se proposoient de conférer avec les parlementaires Anglois. Cette requête leur fut aussi refusée, & la députation retourna fort mal satisfaite à Edimbourg.

On avoit créé nouvellement en Ecosse des Offices de *Conservateurs de Paix*, sous le prétexte de maintenir l'alliance entre les deux Royaumes,

& ces Officiers publics, à l'instigation du Clergé, résolurent, puisqu'ils ne pouvoient obtenir le consentement du Roi, de convoquer, en son nom, mais par leur propre autorité, une Assemble (*q*) des Etats, c'est-à-dire, de dépouiller leur Souverain de ce droit, seule partie qui lui restoit de la prérogative royale. Sous couleur de pourvoir à la paix nationale que le voisinage des armées Angloises mettoit en danger, l'Assemblée fut convoquée (*r*); & quoique moins solemnelle qu'un Parlement, elle n'a pas moins d'autorité pour lever de l'argent & des forces. Hamilron & son frere, le Comte de Lanerick, qui furent envoyés en Ecosse pour arrêter ces mesures, manquerent de fermeté ou de bonne foi, & se laisserent entraîner au torrent. L'Assemblée générale de l'Eglise se tint avec celle des Etats, & prenant une autorité presque absolue sur le pouvoir civil, elle fit céder toutes les considérations politiques à son zele & ses préventions.

Le Parlement d'Angleterre, que le progrès des armes royales jettoit alors dans un extrême embarras, saisit ar-

(*q*) Ou Convention.
[*r*] Le 22 de Juin.

Charles I. 1643.

demment l'occasion d'envoyer des Commissaires à Edimbourg, revêtus d'amples pouvoirs pour traiter d'une union plus étroite avec la Nation Ecossoise. C'étoient le Comte de Rutland, le Chevalier Armyne, le Chevalier Vane, Hatcher & Darley, accompagnés de Marshall & de Nyc, deux Ministres d'une considération distinguée. L'homme de confiance, dans cette négociation, étoit Vane, que personne ne surpassoit en éloquence, en adresse, en capacité, non plus qu'en artifice & en dissimulation, dans ces temps même si fameux pour les talents actifs. Ce fut à sa persuasion qu'on forma dans Edimbourg cette Ligue solemnelle, ou ce nouveau Covenant, qui effaça toutes les protestations précédentes, tous les engagements qu'on avoit pris jusqu'alors dans les deux Royaumes, & dont le crédit & l'autorité se maintinrent long-temps. Outre le vœu d'une mutuelle défense contre toutes sortes d'oppositions, cet Acte imposoit à ceux qui voudroient y souscrire, l'obligation d'employer tous leurs efforts, sans égard pour les circonstances, ni pour les personnes, à l'extirpation du Papisme & de la Prélature, de la superstition, de

Ligue & Covenant solemnel.

l'Héréfie, du Schifme & des ufages profanes; à maintenir les droits & les privileges du Parlement avec ceux de l'autorité royale; à découvrir & livrer à la Juftice tous les incendiaires & les malintentionnés.

Charles I. 1643.

Ce Covenant renfermoit auffi une promeffe de maintenir la Religion réformée établie dans l'Eglife d'Ecoffe; mais par l'adreffe de Vane, la Déclaration pour l'Angleterre & l'Ecoffe portoit feulement que ces deux Royaumes feroient réformés fuivant la parole de Dieu, & l'exemple des Eglifes les plus pures. Après l'abjuration de la Prélature, les zélés Presbytériens d'Ecoffe ne trouverent point d'ambiguité dans ces termes, & regarderent leur propre modele comme le feul qui pût répondre à cette defcription. Mais ce rufé politique avoit d'autres vues; & tandis qu'il employoit fes talents à jouer ces Sectaires, & qu'il rioit fecrétement de leur fimplicité, il s'étoit aveuglément dévoué lui-même à maintenir des fyftêmes plus abfurdes encore & plus dangereux.

Il reftoit dans les deux Chambres du Parlement d'Angleterre quelques Membres, que leur ambition particuliere

Charles I. 1643. ou le zele de la liberté civile avoit engagés à prendre parti pour le plus grand nombre, mais qui conservoient encore de l'attachement pour la Hiérarchie & pour l'ancien culte. Dans le danger qui menaçoit actuellement leur cause, tous les scrupules furent étouffés; & le Covenant, seul moyen de se procurer un renfort aussi considérable que l'accession de toute l'Ecosse, fut reçu sans opposition. Ainsi les deux Chambres, après avoir commencé par y souscrire elles-mêmes, ordonnerent qu'il fût signé par tous ceux qui reconnoissoient leur autorité.

17 Septembre. Les Ecossois célébrerent, avec de grandes marques de joie, « l'heureux » jour qui les avoit fait servir d'instruments pour étendre le Royaume » de Christ, & pour dissiper les épaisses » ténebres où leurs voisins se trouvoient ensevelis ». L'Assemblée générale s'applaudit d'avoir imité si glorieusement la piété de leurs ancêtres, qui, sous le regne d'Elisabeth, s'étoient efforcés trois fois d'engager les Anglois, par la persuasion, à se défaire de l'usage du surplis, de l'étole & du bonnet quarré. Dans la chaleur de son zele, elle ordonna que l'observation du Covenant

venant fût jurée, ſous peine de confiſcation, ſans compter les autres châtiments que le Parlement prochain jugeroit à propos d'impoſer aux Réfractaires, comme ennemis déclarés de Dieu, du Roi & du Royaume; & réſolue d'employer l'épée à porter la conviction dans les ames rebelles, elle prit, avec beaucoup de vigilance & d'activité, des meſures pour ſes entrepriſes militaires. Cent mille livres ſterling qu'elle reçut d'Angleterre, l'eſpérance d'une bonne paie, & les favorables diſpoſitions des eſprits, rendirent bientôt les levées completes. On y joignit les troupes auxiliaires qui avoient été rappellées d'Irlande; & vers la fin de l'année une Armée de plus de vingt mille Ecoſſois, ſous le commandement de Leven, leur ancien Général, ſe trouva prête à marcher en Angleterre.

Charles I. 1643.

Armement des Ecoſſois.

Charles prévoyant l'orage qui ſe formoit ſur ſa tête, s'efforça de pourvoir à ſa ſureté par toutes ſortes d'expédients; & ſes yeux ſe tournerent vers l'Irlande, dans l'eſpoir que ce Royaume, dont la cauſe étoit déja ſi préjudiciable à la ſienne, contribueroit du moins à lui fournir quelques ſecours.

Depuis la naiſſance du ſoulévement

Charles I. 1643.

Etat de l'Irlande.

Irlandois, le Parlement d'Angleterre avoit été trop occupé de ses expéditions domestiques, pour suivre efficacement le dessein qu'il avoit eu de le réprimer. Il avoit traité avec les Ecossois pour dix mille hommes qu'ils avoient promis de faire passer en Irlande; & les conditions étoient que Carikfergus seroit remis entre leurs mains, & que l'autorité de leur Général y seroit indépendante du Gouvernement Anglois. Ces troupes, aussi long-temps qu'ils les y avoient laissées, avoient servi à faire quelque diversion aux forces des Irlandois rebelles, & protégé dans le Nord les foibles restes des Colonies. Mais à l'exception de ce Concordat avec l'Ecosse, toutes les autres mesures du Parlement avoient été sans effet, ou n'avoient fait que préjudicier à la cause Protestante en Irlande. En continuant ses furieuses persécutions avec des menaces encore plus furieuses contre les Prêtres & les Catholiques, il avoit rendu les Irlandois de cette Religion obstinés dans leur révolte, & ruiné tout espoir de conciliation & de tolérance. En disposant d'avance des confiscations Irlandoises, il avoit réduit tous les Propriétaires au désespoir, & semblé menacer

les Naturels du Pays d'une entiere extirpation; & pendant qu'il répandoit ainsi les fureurs de la vengeance dans le cœur de l'ennemi, il n'avoit fait aucune démarche pour soutenir ou pour animer les Protestants qui étoient réduits à l'extrémité.

Charles I. 1643.

L'ascendant qu'une longue suite de succès a fait acquérir aux Anglois sur la Nation Irlandoise, va si loin, que, malgré le caractere connu de cette Nation, qui, lorsqu'elle est formée à la discipline militaire chez les Etrangers, ne le cede à aucun Peuple de l'Europe, elle n'a jamais été capable, dans son propre Pays, de faire de vigoureux efforts pour la défense ou le rétablissement de ses libertés. Dans plusieurs rencontres, les Anglois, sous More, Saint-Léger, Hamilton & d'autres, avoient mis les Irlandois en déroute, avec le désavantage de la situation & du nombre. Une défense obstinée de la Garnison de Tradah avoit fait lever le siege aux Rebelles. Ormond avoit remporté deux victoires completes à Kilruff & Roff, & secouru tous les Forts assiégés ou bloqués dans les différentes parties de l'Isle. Mais, malgré ces avantages, toutes les nécessités de la vie

Charles I. *1643.* manquoient aux vainqueurs. Les Irlandois, dans leur rage féroce contre les Colons Anglois, avoient dévasté le Royaume entier, & leur pareſſe, autant que leur ignorance, les rendoient abſolument incapables de ſe procurer aucune des commodités de la vie humaine. Il s'étoit paſſé ſix mois ſans qu'on eût reçu d'autre ſecours d'Angleterre, que le quart de la charge d'un petit vaiſſeau. Dublin, pour ſe garantir de la famine, avoit fait paſſer en Angleterre la plus grande partie de ſes Habitants. L'Armée étoit ſi mal en munitions, qu'à peine lui reſtoit-il quarante barrils de poudre. L'Infanterie manquoit de ſouliers & d'habits; &, pour toute nourriture, la Cavalerie étoit forcée de manger ſes chevaux. Les Irlandois ne ſouffroient pas beaucoup moins; mais, outre qu'ils étoient plus endurcis contre ces extrémités, ce ne pouvoit être qu'une triſte perſpective pour les deux Nations, tandis que leurs animoſités continuoient avec cette fureur, que la déſolation & la ruine d'une Iſle où elles pouvoient trouver toutes deux leur ſubſiſtance & leur bonheur.

Le crédit & l'autorité du Marquis

d'Ormond avoient servi particuliérement à faire tomber dans l'entiere dépendance du Roi les Chefs de Justice & le Conseil. Parsons, Temple, Loftus & Mérédith, qui sembloient pencher vers le Parti opposé, avoient été éloignés; & Charles avoit rempli leur place par des Officiers plus affectionnés à son service. Un ordre de sa main avoit fait exclure du Conseil deux Commissaires à qui les Communes avoient confié la conduite des affaires du Royaume. Ces raisons, jointes aux embarras du Parlement d'Angleterre, suffisoient pour l'empêcher de secourir une Armée engagée, à la vérité, dans une cause qu'il favorisoit, mais gouvernée entiérement par ses ennemis déclarés. *Charles I. 1643.*

Le Roi, qui n'avoit point assez de munitions, d'armes, d'argent, ni de provisions pour en retrancher une partie à ses propres besoins, embrassa un expédient qu'il crut capable tout-à-la-fois de soulager ceux des Protestants d'Irlande, & de contribuer en Angleterre à l'avancement de ses intérêts. Il jugea qu'une cessation d'armes avec les Rebelles, mettroit ses Sujets d'Irlande en état de pourvoir à leur subsistance, & de lui procurer le secours de leur

Charles I. 1643. Armée contre le Parlement d'Angleterre. Mais comme un Traité avec une Nation que ses barbaries & sa Religion faisoient détester, pouvoit recevoir des couleurs fort odieuses, & faire renaître les calomnies dont on avoit noirci son honneur, il sentit combien la conduite de cette affaire exigeoit de précautions. Une remontrance de l'Armée au Conseil d'Irlande, représenta les insupportables nécessités des Troupes, & demanda pour elles la permission de quitter le Royaume. « Si cette faveur, disoit-on, nous est refusée, nous serons forcés d'avoir recours à cette premiere Loi que le Ciel a gravée dans tous les hommes ; c'est-à-dire, la Loi naturelle qui enseigne à toutes les créatures les moyens de se conserver. » Les Chefs de Justice & le Conseil envoyerent au Roi & au Parlement des Mémoires, où leur situation étoit vivement exposée ; & quoique leurs expressions générales pussent être exagérées, il paroît néanmoins, par l'aveu même du Parlement (s), & par la nature des faits, que les Protestants d'Irlande étoient réduits à de fâcheuses extrémités, & que la pru-

[s] Vie d'Ormond, par Cartes.

dence, ou, peut-être, une néceſſité abſolue obligeoit le Roi de s'attacher à quelque expédient pour les mettre à couvert de leur ruine.

Auſſi-tôt il envoya (t) au Marquis d'Ormond & aux Chefs de Juſtice l'ordre de conclure une ſuſpenſion d'hoſtilités pour un an, avec le conſeil de Kilkenny, par lequel les Irlandois étoient gouvernés, & de laiſſer les deux Partis en poſſeſſion de leurs avantages actuels. Le Parlement, toujours prêt à cenſurer les démarches du Parti Royal, ne perdit point une ſi belle occaſion de reprocher au Roi ſa faveur pour les Papiſtes, & s'emporta hautement contre cette treve. Entre diverſes raiſons, il inſiſtoit ſur la vengeance divine que l'Angleterre devoit redouter, pour avoir ſouffert une idolatrie antichrétienne, ſous des prétextes d'intérêt & de conventions politiques. La Religion, quoiqu'employée tous les jours par les Communes comme l'inſtrument de leurs ambitieuſes vues, étoit ſuppoſée trop reſpectable & trop ſacrée pour la faire céder aux intérêts temporels, ou à la ſureté des Etats.

Après le Traité de ceſſation d'armes

(t) 2 Septembre.

Charles I. 1643. il devenoit inutile, comme on le prétendoit impoſſible, de faire ſubſiſter l'Armée en Irlande. Ormond, entiérement dévoué au Roi, en fit paſſer des corps conſidérables en Angleterre; la plupart demeurerent au ſervice de Charles; mais quelques-uns ayant nourri en Irlande une mortelle animoſité contre les Catholiques, & voyant que le Papiſme étoit univerſellement reproché au Parti Royal, paſſérent bientôt dans celui du Parlement.

Quelques Irlandois Catholiques ſuivirent ces Troupes, & ſe joignirent à l'Armée Royale, où ils continuerent les cruautés & les déſordres dont ils avoient formé l'habitude. Le Parlement ordonna qu'on ne leur fît quartier dans aucune action. Mais le Prince Robert s'en reſſentit par quelques repréſailles qui réprimérent bientôt cette inhumanité.

1644. §. VIII. Juſqu'alors Charles avoit obtenu, dans le cours de cette guerre, quantité d'avantages ſur le Parlement; & de la triſte ſituation où il s'étoit vu, ſon courage & le zele de ſes Partiſans l'avoient élevé juſqu'au niveau de ſes ennemis. York-shire & tous les autres

Charles I. 1644.

Comtés du Nord étoient soumis au Marquis de Newcastle, & le Parlement n'avoit pas d'autre Garnison dans ces quartiers que celle de Hull. Du côté occidental, Plymouth seul, après avoir été vainement assiégé par le Prince Maurice, résistoit encore à l'autorité du Roi. Enfin, sans la fatale entreprise de Glocester, les Garnisons royales s'étendant sans interruption d'une extrémité du Royaume à l'autre, auroient occupé beaucoup plus d'espace que celles du Parlement. Quantité de Royalistes se flattoient que la même vigueur qui les avoit élevés à ce dégré de pouvoir, ne cesseroit pas d'augmenter leurs progrès, & leur feroit obtenir une victoire décisive; mais ceux qui se laissoient moins emporter à leurs espérances, observoient qu'outre l'accession de toute la Nation Écossoise au Parti du Parlement, le principe même sur lequel tous les succès de Charles étoient fondés, se fortifioit de jour en jour dans le Parti opposé. Les Troupes royales, remplies de grande & de petite Noblesse, avoient fait éclater un courage fort supérieur à celui de leurs ennemis; mais à mesure que toute la Nation devenoit guerriere par la conti-

Charles I. 1644.

nuation des difcordes, cet avantage étoit plus égal dans les deux Partis, & devoit enfin procurer la victoire au plus nombreux. D'ailleurs, les Troupes de Charles, mal payées & dépourvues de tout, ne pouvoient être contenues dans la même difcipline que les forces du Parlement, à qui toutes fortes de fecours étoient fournis par des magafins & des tréfors abondants. La févérité des mœurs affectée par ces zélés Religionnaires, aidoit à leurs inftitutions militaires, & la rigide inflexibilité de caractere qui diftinguoit les Réformateurs de l'Églife & de l'Etat, autorifoit les Chefs Parlementaires à refferrer leurs Soldats dans les regles d'un ordre plus exact. Au contraire, les Officiers du Roi s'accordant autant, ou plus de licence que pendant la paix, étoient accoutumés à négliger leur devoir, & donnoient à leurs Soldats l'exemple d'un pernicieux défordre.

Au commencement de la guerre civile, tous les Anglois qui fervoient chez l'Etranger, avoient été invités à rentrer dans leur Patrie, & reçus avec des témoignages extraordinaires d'eftime & de confidération; & la plupart étant d'une naiffance honorable, ou n'ayant

pas adopté, dans leur absence, les nouveaux principes qui déprimoient la dignité de la Couronne, s'étoient rangés sous les Enseignes royales. Mais on doit faire attention que si la profession militaire demande beaucoup de génie & d'expérience dans les principaux Chefs, tous ses devoirs subalternes peuvent être remplis par des talents ordinaires avec une pratique superficielle. Les Citoyens devinrent bientôt d'excellents Officiers, & le hasard fit que les plus célebres Généraux sortoient du sein du Parlement. Le développement du génie fut bridé dans les Courtisans & la haute Noblesse, par la qualité d'Officiers subalternes; & comme dans un Gouvernement régulier, chacun, du côté Royal, fut borné à la situation où sa naissance l'avoit placé.

Pendant l'hiver, Charles, pour faciliter les préparatifs de la campagne suivante, imagina l'expédient de convoquer à Oxford tous les Membres de l'une & de l'autre Chambre qui s'étoient déclarés pour sa cause, & s'efforça de tirer lui-même avantage du nom de Parlement, si cher à la Nation Angloise. La Chambre des Pairs se trouva fort bien remplie; & sans y com-

Charles I. 1644.

prendre ceux qui étoient employés en différentes parties du Royaume, elle contenoit le double de l'Assemblée de Westminster. Celle des Communes montoit à 140 Membres qui ne faisoient pas la moitié de l'autre Chambre-Basse.

Les charges de l'administration avoient toujours été si légeres pour le Peuple, que le nom d'*Accise* étoit encore inconnu en Angleterre ; & parmi les maux qui prirent naissance de ces guerres domestiques, on compte l'introduction de cet impôt. Le Parlement de Westminster ayant imposé une Accise sur la biere, le vin & d'autres denrées, celui d'Oxford l'imita, & ce revenu fut abandonné au Roi. Ensuite, pour le mettre en état de recruter son Armée, on lui accorda la somme de cent mille livres sterling, qui devoit être levée à titre d'emprunt. Des lettres circulaires du Sceau privé, contre-signées par les Orateurs des deux Chambres, demanderent le prêt de quelques sommes particulieres, à diverses personnes qui demeuroient aux environs du quartier royal. Ni l'un, ni l'autre des deux Partis ne s'étoit encore élevé au-dessus de la pédanterie, de reprocher ces mésures illégales à ses adversaires.

Le Parlement de Westminster fit publier une bisarre déclaration, qui portoit ordre à tous les habitants de Londres & des lieux voisins, de se retrancher un plat chaque semaine, & d'en payer la valeur pour le soutien de la cause commune. On s'imagine aisément que, pourvu que l'argent fût payé, les deux Chambres s'embarrassoient peu de l'exécution de cette Ordonnance.

Charles I. 1644.

La situation du Roi étoit si favorable, que, pour se porter au rétablissement de la paix, les seules demandes qu'il eût à faire, étoient que les Loix & la Constitution fussent rétablies, qu'il fût remis en possession des mêmes droits dont ses Prédécesseurs avoient constamment joui, & que le Gouvernement, tant Civil qu'Ecclésiastique, reprît son ancienne forme. Dans une vue si désirable en apparence, il offrit d'employer des moyens qui ne devoient pas être moins agréables au Peuple; un acte universel d'oubli, & la tolérance pour les consciences tendres. Rien par conséquent ne pouvoit être plus avantageux à ses intérêts que tous les discours de paix, & la discussion des articles d'où cette bénédiction dépendoit. De-là vient que dans toutes les occasions il solli-

Charles I. 1644.

citoit, non-seulement un traité, mais des conférences & l'examen mutuel des prétentions, lors même qu'il en espéroit le moins de succès.

Les mêmes raisons faisoient prudemment éviter aux Communes de Westminster toute sorte d'avances vers une négociation, & leur faisoient craindre d'exposer trop aisément à la censure ces termes hautains que leurs alarmes ou leur ambition leur faisoient employer d'avance à l'égard du Roi. Quoique leurs Partisans fussent aveuglés par les plus fortes préventions, elles n'avoient pas la hardiesse de soumettre leurs prétentions à l'examen, ou de les manifester à toute la Nation. En opposition à l'autorité sacrée des Loix, aux vénérables exemples d'une longue suite de siecles, elles avoient honte de ne pouvoir alléguer que des défiances & des jalousies qui n'étoient pas avouées par la Constitution, & qui n'avoient aucun fondement raisonnable, ni dans le caractere personnel de Charles, dont on connoissoit si bien la vertu, ni dans sa condition si dépouillée de toute autorité indépendante. Il paroissoit odieux, ingrat, dangereux, d'insister encore sur des abus qui avoient été redressés, &

sur des pouvoirs conformes ou contraires aux Loix, qu'on avoit formellement abandonnées.

Le Roi, qui vouloit un peu diminuer cette vénération universelle qu'on portoit au nom du Parlement, avoit publié une Déclaration, dans laquelle il exposoit tous les mouvements tumultueux qui l'avoient chassé de Londres, lui & ses Partisans dans les deux Chambres; d'où il concluoit que l'Assemblée de Westminster n'étoit plus un Parlement libre, & qu'aussi long-temps que sa liberté ne seroit pas rétablie, elle ne pouvoit s'attribuer aucune autorité. Mais cette Déclaration devenant un obstacle au traité, il fallut quelqu'expédient pour l'éluder.

On écrivit au Comte d'Essex une Lettre signée du Prince de Galles, du Duc d'York & de quarante-trois Seigneurs, qui l'exhortoient à se rendre l'instrument de la Paix publique, & du bonheur que ceux qui employoient ses services avoient dû se proposer. Essex, quoique fort dégouté de ses Maîtres, quoiqu'alarmé des excès auxquels il les voyoit emportés, quoique passionné pour une paix raisonnable, étoit encore plus résolu de répondre avec honneur

Charles I. 1644.

à la confiance qu'on avoit eue pour lui. Il répondit, « que le papier qu'on » lui envoyoit ne s'adressant point aux » deux Chambres du Parlement, & ne » contenant aucune reconnoissance de » leur autorité, il ne pouvoit leur en » donner communication ». Charles, pendant la campagne suivante, lui réitéra les mêmes instances, & reçut la même réponse.

Au printemps il fit une autre tentative par une lettre adressée « aux Sei» gneurs & aux Communes du Parle» ment, assemblés à Westminster ». Mais comme il parloit aussi dans cette lettre des Seigneurs & des Communes du Parlement assemblés à Oxford, & qu'il déclaroit que sa vue & son intention étoient de réunir à Oxford tous les Membres des deux Chambres dans une pleine & libre assemblée; le Parlement de Westminster, pénétrant sans peine la conclusion qui s'y trouvoit renfermée, refusa de traiter dans ces termes; & le Roi, qui voyoit si peu d'espérance de paix, ne voulut point abandonner ses prétentions, ni reconnoître plus ouvertement ces deux Chambres pour un Parlement libre.

Cet hiver termina la vie du fameux

Charles I. 1644.

Pym, aussi respecté de l'un des deux Partis, que détesté de l'autre. A Londres il fut regardé comme une victime des libertés nationales qui avoit abrégé ses jours par un travail sans relâche pour les intérêts de sa Patrie. A Oxford on publia qu'il avoit été frappé d'un mal extraordinaire, & qu'il étoit mort rongé de vermine, par un coup de la vengeance divine, pour ses crimes & ses trahisons multipliées. Il avoit si peu cherché à grossir sa fortune particuliere dans ces désordres civils, dont il avoit été un des premiers instruments, que le Parlement se crut obligé par la reconnoissance à payer ses dettes (*u*). Mais revenons aux opérations militaires qui, malgré la rigueur de l'hiver, furent poussées vigoureusement dans cette saison.

Continuation de la Guerre.

Les troupes venues d'Irlande avoient été débarquées à Mostynes, dans le Nord de Galles; & sous le commandement du Lord Byron, elles se saisirent des Châteaux de Lewarden, de Beeston, d'Acton & de Dédington. Cheshire & les Cantons voisins n'avoient plus de Places déclarées pour les Parlementaires, à l'exception de Nantwich,

[*u*] Journal du Parlement, 13 Février 1644.

Charles I. 1644.

dont Byron forma le siege au cœur de l'hiver. Le Chevalier Fairfax, alarmé d'un progrès si brusque, assembla dans Yorkshire un corps de quatre mille hommes; & s'étant joint au Chevalier Brereton, ils s'approcherent ensemble du Camp royal. Byron & ses troupes, enflés des succès d'Irlande, faisoient éclater le plus profond mépris pour les forces Parlementaires; disposition qui, lorsqu'elle se borne à l'armée, annonce ordinairement la victoire, mais qu'on peut regarder comme le présage presque certain d'une défaite, lorsqu'elle s'étend au Général. Fairfax attaqua subitement le Camp des Royalistes qui se trouvoit divisé par une riviere enflée du dégel. Des deux parties, celle qui étoit exposée à Fairfax fut chassée de son terrein, & se retira dans l'Eglise d'Acton, où elle se rendit à discrétion; l'autre fit plus heureusement sa retraite. Ainsi furent dissipées ces troupes qu'on avoit tirées si difficilement d'Irlande; & les Parlementaires se ranimerent dans ces Comtés du Nord-Ouest.

13 Janvier.

Invasion des Ecossois.

L'invasion de l'Armée d'Ecosse produisit des effets d'une autre importance. Après avoir fait de vaines sommations à la ville de Neuwcastle, depuis peu

fortifiée par la vigilance du Chevalier Glanham, les Ecossois passerent la Tyne, & firent face au Marquis de Newcastle, qui avoit pris poste à Durham avec une armée de quatorze mille hommes. Ce Général, par quelques opérations bien concertées, les mit dans un extrême embarras pour le fourrage & les provisions; mais le désastre d'une partie de ses forces dans Yorkshire, renversa bientôt ses espérances. Il reçut avis que le Colonel Bellasis, qu'il y avoit laissé à la tête d'un corps considérable, avoit été entiérement défait à Selby par le Chevalier Fairfax, revenu de Cheshire avec ses troupes victorieuses. La crainte de se voir resserré entre deux armées, l'obligea de faire une prompte retraite & de se jetter dans York. Leven & Fairfax se joignirent, & vinrent s'établir devant cette Place. Cependant les forces réunies des Ecossois & des Parlementaires n'étant pas assez nombreuses pour entreprendre le siege d'une Ville de cette étendue, & divisée par une riviere, se réduisirent à l'incommoder par un blocus; & pendant quelque temps les affaires demeurerent comme suspendues entre les deux armées.

Charles I. 1644.

22 Février.

11 Avril.

Pendant tout l'hiver & le printemps

Charles I. 1644. d'autres parties du Royaume furent harassées aussi par la guerre. Hopton ayant assemblé quatorze ou quinze mille hommes, s'efforça de pénétrer dans Sussex, dans Kent, & dans toute l'association méridionale qui paroissoit disposée à le *29 Mars.* recevoir. Waller tomba sur lui à Cherington, & le défit dans une action fort vive. D'un autre côté les Parlementaires ayant assiégé Newark, le Prince Robert se hâta de secourir une Ville qu'il jugea fort importante, parce qu'elle assuroit seule la communication entre les quartiers royaux du Sud & du Nord. Avec peu de forces, mais animées par sa valeur active, il perça au travers de l'en- *21 Avril.* nemi, il jetta du secours dans Newark, & bientôt il dissipa totalement cette armée Parlementaire.

Mais quoique la fortune semblât diviser ses faveurs entre les Partis, les plus grands désavantages de cette Campagne furent pour le Roi, & lui firent appréhender d'autres disgraces de l'été suivant. Les préparatifs de ses ennemis étoient fort supérieurs aux foibles ressources qui lui restoient. Dans l'association Orientale, ils leverent quatorze mille hommes sous les ordres du Comte de Manchester, secondé par Cromwell.

Ils en aſſemblerent dans le voiſinage de Londres dix mille ſous Eſſex, & preſque le même nombre ſous Waller; les premiers pour faire face au Roi, les autres pour marcher contre le Prince Maurice, qui perdoit le temps avec une petite armée, dont le nombre diminuoit tous les jours devant Lyme, place maritime de peu d'importance. Les derniers efforts du Roi ne purent lever plus de dix mille hommes à Oxford; & pendant toute la campagne, ces fideles Royaliſtes ne pouvoient attendre leur ſubſiſtance que de leur épée.

Charles I. 1644.

La Reine, effrayée des périls qui l'environnoient, & ſur-tout craignant de ſe voir enfermée dans Oxford, c'eſt-à-dire, au milieu du Royaume, choiſit pour retraite Exéter, où elle eſpéroit paſſer tranquillement le temps de ſa groſſeſſe, & d'où ſon paſſage en France étoit plus facile, s'il devenoit néceſſaire. Elle connoiſſoit l'implacable haine que les Parlementaires lui portoient, autant pour ſa Religion que pour ſon crédit auprès du Roi. L'été précédent, les Communes avoient envoyé contr'elle une accuſation de haute trahiſon à la Chambre-Haute, pour avoir apporté de Hollande des armes & des munitions

Charles I. 1644.

à ſon Mari dans ſes extrêmes beſoins; & ſi ſon malheur l'eût fait tomber entre leurs mains, elle ſavoit que, ni ſon ſexe, ni ſon rang ne l'auroient pas ſauvée des inſultes & d'autres emportements peut-être de ces farouches Républicains, qui affectoient de ſe conduire ſi peu par les maximes de la galanterie & de la politeſſe.

C'eſt une remarque auſſi vraie qu'importante, que dès le commencement de ces diſſentions, le Parlement avoit toujours pris un extrême aſcendant ſur ſon Souverain; & qu'avec l'uſurpation de l'autorité, il avoit fait éclater une violence qui, dans Charles, n'auroit pas été plus compatible avec ſon caractere qu'avec ſa ſituation. Pendant qu'il parloit ſans ceſſe de pardon pour les Rebelles, les Communes ne parloient que de punitions contre les délinquants & les mal-intentionnés; pendant qu'il offroit la tolérance aux conſciences tendres, les Communes menaçoient la Prélature d'une entiere extirpation. A toutes ſes proteſtations de bonté elles oppoſoient des déclarations de rigueur; & plus l'ancien ſtyle des Loix recommandoit de reſpect & de ſubordination pour la Couronne, plus elles cherchoient à couvrir,

par l'excès de leurs prétentions, l'oubli qu'elles faisoient de ces deux devoirs.

Leurs succès au Nord seconderent leur ambition, & semblerent leur promettre enfin l'heureuse conclusion de tant d'étranges entreprises. Manchester s'étant saisi de Lincoln, avoit joint ses troupes à l'armée de Leven & de Fairfax, & York se trouvoit étroitement assiégée par leurs forces réunies. Cette Ville, quoique vigoureusement défendue par Newcastle, étoit réduite aux plus pressantes extrémités; & les Généraux Parlementaires, après beaucoup de pertes & de fatigues, se flattoient que leurs travaux seroient couronnés par cette importante conquête. Tout d'un coup ils furent alarmés par l'approche du Prince Robert. Ce vaillant Guerrier avoit profité de ses avantages dans Lancashire & Cheshire, pour former une armée considérable; & se joignant au Chevalier Lucas, qui commandoit la cavalerie de Newcastle, il se hâta d'avancer au secours d'York avec une armée de vingt mille hommes. Les Ecossois & les Généraux Parlementaires leverent le siege, & se posterent dans le marais de Marston, résolus de livrer bataille aux Royalistes. Robert s'appro-

Charles I. 1644.

cha de la Ville par un chemin différent; & mettant la riviere d'Ouſt entre l'armée ennemie & la ſienne, il ſe joignit heureuſement à Newcaſtle. Le Marquis s'efforça de lui perſuader qu'après avoir rempli ſon deſſein, il devoit ſe contenter actuellement de cet avantage, & laiſſer aux ennemis qui étoient fort affoiblis de leurs pertes & découragés par les circonſtances, le temps de ſe ruiner eux-mêmes par les diſſentions qui s'étoient élevées dans leur camp. Mais le Prince, dont les inclinations guerrieres n'étoient pas toujours tempérées par la prudence, ni la fermeté aſſez adoucie par la complaiſance, alléguant un ordre abſolu du Roi, ſans conférer même avec Newcaſtle, dont le mérite & les ſervices méritoient plus de conſidération, donna immédiatement l'ordre du combat, & fit marcher toute l'armée vers le marais de Marſton.

Bataille de Marſton. 2 Juillet.

L'action fut engagée, & l'avantage diſputé avec une furieuſe obſtination entre les deux armées les plus nombreuſes qui ſe ſoient trouvées aux mains dans tout le cours de cette guerre, & les forces n'étoient pas fort inégales. Cinquante mille Anglois furent livrés à l'épée

l'épée l'un de l'autre, & condamnés à s'égorger mutuellement. La victoire parut long-temps indécise. Robert, qui commandoit l'aile droite des Royalistes, avoit en tête Cromwell, qui conduisoit les troupes choisies du Parlement, accoutumées au danger sous un Chef si résolu, animées par le zele, & confirmées par la plus rigide discipline. Après un rude combat, la cavalerie royale lâcha pied, & l'infanterie qui la soutenoit, fut de même renversée & mise en fuite. Le Régiment de Newcastle tint ferme seul, dans la résolution de vaincre ou de périr, & ses morts tomberent dans le même ordre où ils avoient été rangés. A l'autre aile, Fairfax & Lambert enfoncerent les Royalistes; & dans le furieux transport de leur poursuite, ils eurent bientôt rejoint leurs amis victorieux, qui étoient aussi à la poursuite de l'ennemi. Mais après cette tempête, Lucas, qui commandoit les Royalistes de cette aile, rétablissant l'ordre dans ses troupes rompues, vint tomber furieusement sur la cavalerie parlementaire, y répandit le désordre, & l'ayant culbutée sur sa propre infanterie, mit toute cette aile en déroute. Il étoit prêt à se saisir de l'artillerie &

Charles I. 1644.

Charles I. 1644.

du bagage, lorsqu'il apperçut Cromwell qui revenoit de la poursuite de l'autre aile. La surprise ne fut pas médiocre dans les deux partis, lorsqu'ils se virent dans la nécessité de recommencer le combat pour cette victoire, que l'un & l'autre croyoient avoir obtenue. Le front de bataille se trouvoit exactement contre-changé, & chacune des deux armées occupoit le terrein que l'ennemi avoit possédé au commencement du jour. Cette seconde action fut aussi furieuse, aussi désespérée que la premiere. Mais après de merveilleux efforts de valeur dans les deux partis, la victoire se déclara pour le Parlement. Le Prince Robert perdit le champ de bataille & toute son artillerie.

Newcastle abandonne la cause royale.

Cet événement, si funeste en lui-même au parti royal, devint plus fatal encore dans ses suites. Le Marquis de Newcastle fut entiérement perdu pour la cause du Roi. Ce Seigneur, l'ornement de la Cour & de la Pairie Angloise, s'étoit laissé engager, contre son gout naturel, dans ces opérations militaires, par un pur sentiment d'honneur & de respect personnel pour son Maître. Sa valeur déterminée lui faisoit compter pour rien les dangers de la

Son caractere.

guerre ; mais son indolence naturelle lui en rendoit les fatigues fort pesantes. Généreux, magnifique dans sa dépense, fin, élégant dans ses gouts, humain & poli dans ses manieres, il avoit fort augmenté le crédit & multiplié les partisans de la cause qu'il avoit embrassée ; mais, dans le tumulte de l'action, son penchant secret avoit toujours été pour les arts tranquilles de la paix qui faisoient ses plus cheres délices, & souvent les charmes de la Poésie, de la Musique & de la conversation, le déroboient à des occupations plus rudes. Il avoit choisi, pour son Lieutenant-Général, le Chevalier Davenant, Poëte ingénieux. Les autres Officiers qui jouissoient de sa confiance, étoient plutôt les instruments de ses plaisirs raffinés, que des Agents propres aux emplois qu'ils avoient acceptés, & l'application, la sévérité nécessaires au maintien de la discipline, étoient des qualités dont il étoit mal pourvu. Lorsque le Prince Robert se fut déterminé, contre son avis, à livrer bataille, & qu'il en eut donné l'ordre sans sa participation, il partit ; mais comme il le déclara lui-même, à titre de simple Volontaire, & ne prit part à l'action que par son courage, qui brilla

Charles I. 1644.

Charles I. 1644.

dans tout ſon luſtre. Le chagrin de voir avorter tous ſes heureux travaux par une fatale témérité ; l'effrayante perſpective du renouvellement de toutes ſes fatigues & de toutes ſes peines, lui firent prendre la réſolution de ne pas ſoutenir plus long-temps les foibles reſſources d'une cauſe déſeſpérée. Il jugea que les mêmes ſentiments d'honneur qui l'avoient d'abord appellé aux armes, l'obligeoient d'abandonner un parti dans lequel il recevoit un indigne traitement. Dès le lendemain, il fit dire au Prince qu'il quittoit l'Angleterre à l'heure même ; & prenant auſſi-tôt le chemin de Scarborough, il y trouva un vaiſſeau, ſur lequel il traverſa les Mers. Pendant les années ſuivantes, juſqu'au rétabliſſement de la Famille Royale, il vécut dans l'indigence chez les Etrangers, voyant avec indifférence ſon opulente fortune entre les mains de ceux qui s'étoient ſaiſis du Gouvernement. Il dédaigna de marquer, par ſoumiſſion ou par compoſition, de l'obéiſſance aux uſurpateurs de l'autorité ; & les moins favorables de ſes cenſeurs, ont reconnu que la fidélité & les ſervices d'une vie entiere, expioient aſſez une démarche inconſidérée où ſon reſſentiment l'avoit emporté.

Le Prince recueillit, avec la même précipitation, les restes de son armée, & se retira dans Lancashire. Glenham, peu de jours après, fut contraint de rendre York, avec les honneurs de la guerre pour sa garnison. Fairfax demeurant à la garde de la Ville, établit son Gouvernement dans tout le Comté, & fut en état d'envoyer mille hommes de cavalerie en Lancashire, pour y joindre les forces du Parlement qui observoient les mouvements du Prince Robert. L'armée Ecossoise marcha vers le Nord, & se joignant au Comte de Calendar, qui s'étoit avancé avec dix mille hommes de nouvelles troupes, elle prit d'assaut la ville de Newcastle. Le Comte de Manchester avec Cromwell, à qui l'honneur de la derniere victoire étoit attribué, & qui avoit été blessé dans l'action, retourna dans l'Association orientale, pour y recruter son corps d'armée.

Pendant que Charles essuyoit toutes ces disgraces dans le Nord, ses affaires, dans le Sud, étoient conduites avec plus de succès & d'habileté. Ruthven, Ecossois, qu'il avoit créé Comte de Brentford, y commandoit les forces royales.

Charles I. 1644.

Graces au zele des Citoyens de Londres, Eſſex & Waller n'avoient pas été long-temps à former les deux armées qu'ils devoient commander pour le Parlement. Les Chefs parlementaires avoient fait quantité de harangues enflammées, pour exciter l'ardeur de la Capitale. Hollis, en particulier, avoit exhorté les Habitants à n'épargner, ni leurs bourſes, ni leurs perſonnes ou leurs prieres, & les contributions avoient été libérales. Les deux Généraux avoient ordre de marcher, avec leurs forces combinées, vers Oxford; & ſi le Roi s'enfermoit dans cette Ville, d'en faire le ſiege, pour finir la guerre par une entrepriſe déciſive. Mais Charles ayant laiſſé une forte garniſon dans Oxford, paſſa fort adroitement entre les deux armées, lorſqu'après s'être ſaiſi d'Abingdon, elles ſe flattoient d'avoir enfermé
3 Juin. la ſienne. Il marcha vers Worceſter, & Waller ſuivit ſes traces, tandis que Eſſex prit vers l'Oueſt, pour y chercher le Prince Maurice.

Waller étoit à deux milles du camp royal, & n'en étoit plus ſéparé que par la Severn, lorſqu'il reçut avis que le Roi s'étoit avancé à Béadly, & prenoit ſa route vers Shrewsbury. Il ſe hâta de le

prévenir par des marches fort promptes; mais Charles retournant aussi-tôt sur ses pas, s'approcha d'Oxford, où il se renforça de la garnison de cette Ville, & se remit en marche à son tour pour chercher Waller. Les deux armées se trouverent en face à Copredy-Bridge, près de Banbury; mais elles étoient séparées par la riviere de Charwell. Le jour suivant, Charles feignit de marcher vers Daventry, & Waller fit aussi-tôt passer le pont de Copredy à la meilleure partie de ses troupes, dans le dessein de tomber sur l'arriere-garde royale. Il fut repoussé, défait & poursuivi, avec une perte considérable; & son armée, découragée par cette disgrace, fut bientôt réduite à rien par la désertion. Alors Charles crut pouvoir la mépriser, & marcher vers l'Ouest contre Essex. Ce Général avoit déja forcé le Prince Maurice de lever le siege de Lyme, s'étoit saisi de Weimouth & de Taunton, & ne trouvoit aucune opposition à ses conquêtes. Charles ne balança point à le suivre; & s'étant renforcé de toutes parts, il se présenta devant l'ennemi avec une armée fort supérieure en nombre. Essex, forcé de se retirer dans Cornouailles, informa

Charles I. 1644.

Bataille de Copredy-Bridge.

Charles I. 1644.

le Parlement de sa situation. Middleton reçut ordre de s'avancer, avec des troupes considérables, pour attaquer l'arriere-garde du Roi; mais il arriva trop tard. L'armée d'Essex, resserrée à Lestwithiel dans un terrein fort étroit, manquant de fourrage & de provisions, sans aucune espérance de secours, se voyoit déja réduite à l'extrémité. Elle étoit pressée d'un côté par le Roi, d'un autre par le Prince Maurice, & d'un troisieme par le Chevalier Granville. Essex, Robarts & quelques autres des principaux Officiers, se sauverent à Plymouth dans une chaloupe; Balfour, avec sa cavalerie, profita heureusement d'un brouillard épais pour traverser les gardes du Roi, & distribua sa troupe dans les garnisons de son parti. L'infanterie, sous Skippon, fut contrainte de se rendre, armes, artillerie, bagage & munitions, & fut conduite aux quartiers du Parlement, où elle fut laissée libre. Avec l'honneur de l'expédition, cet avantage, fort vanté dans le parti royal, fit gagner au Roi ce qui lui étoit le plus nécessaire, & le Parlement ayant conservé ses hommes, perdit ce qu'il pouvoit facilement réparer.

Armée d'Essex dissipée. 18 Septembre.

Charles I. 1644.

Ces nouvelles ne furent pas plutôt arrivées à Londres, que le Comité des deux Royaumes décerna des remerciements au Comte d'Essex, pour sa fidélité, son courage & sa conduite; & cette méthode, également politique & généreuse, fut celle du Parlement pendant tout le cours de cette guerre. Indulgent pour ses amis, & rigoureux pour ses adversaires, il sut employer avec succès, pour la confirmation de son autorité, les deux puissantes machines de la récompense & du châtiment.

Ensuite, pour ne pas laisser au Roi le plaisir d'un long triomphe, il se hâta de lui opposer des forces plus nombreuses. Les troupes d'Essex, à qui leur humiliation n'avoit pas ôté le courage, reçurent bientôt de nouvelles armes. Elles marcherent, avec les recrues de l'Association orientale, sous la conduite de Manchester & de Cromwel; & cette armée ayant joint celles de Waller & de Middleton, & ce qui restoit de la sienne au Comte d'Essex, offrit la bataille au Roi. Charles avoit choisi son poste à Newberry; il fut attaqué avec beaucoup de vigueur, & cette Ville fut une seconde fois la sceue des sanglantes animosités de la Nation Angloise. Les

Charles I. *1644.* soldats d'Essex s'exhortant l'un l'autre à réparer leur honneur, fondirent impétueusement sur les Royalistes ; & dans l'action même, ayant repris quelques pieces du canon qu'ils avoient perdu à Lestwithiel, on raconte qu'ils les embrasserent avec des larmes de joie. Quoique les troupes royales se défendissent fort vaillamment, elles furent accablées par le nombre ; & la nuit qui survint heureusement, les garantit seule d'une ruine entiere. Charles, laissant son artillerie & son bagage dans le Château de Dennington près de Newberry, se retira aussi-tôt à Wallingford, & de-là à Oxford, où le Prince Robert & le Comte de Southampton le joignirent avec une nombreuse cavalerie. Ce renfort lui fit prendre la résolution de retourner vers l'ennemi, qui s'employoit alors contre Devington. Essex, retenu par une maladie, n'avoit pas encore joint l'armée. Manchester, qui commandoit, évita un nouvel engagement, quoique supérieur en forces, & rejetta l'avis de Cromwel, qui le pressoit instamment de ne pas négliger une si favorable occasion de finir la guerre. L'armée royale, enlevant son artillerie à la vue des Parle-

mentaires, sembla réparer, par cette hardiesse, ce qu'elle avoit perdu d'honneur à Newberry; & Charles, après avoir eu la satisfaction d'exciter, entre Manchester & Cromwel, les mêmes animosités qui avoient régné long-temps entre Essex & Waller, distribua son armée dans les quartiers d'hiver. 9 Novembre.

Ces contestations entre les Généraux du Parlement, qui avoient troublé les opérations militaires, se renouvellerent à Londres pendant l'hiver; & chacun étant soutenu par sa faction, leurs reproches & leurs accusations mutuelles agiterent le Parlement & toute la Ville. Il s'étoit formé depuis long-temps dans ce parti une distinction secrete, que la crainte du pouvoir royal avoit tenue cachée jusqu'alors, mais qui, se fortifiant à proportion que les espérances de succès paroissoient moins éloignées, commençoit à se manifester avec beaucoup d'altercations & de chaleur. Les *Indépendants*, qui s'étoient dérobés d'abord sous les ailes des Presbytériens, & qui s'en étoient fait un asyle, se firent connoître alors pour un parti séparé, dont les vues & les prétentions étoient différentes. On ne peut se dispenser d'exposer ici le génie de cette 23 Novembre.

Charles I. 1644.

faction & de ses Chefs, qui doivent occuper désormais la scene de l'action.

Origine & caractere des Indépendants.

Dans ces temps où l'esprit de fanatisme obtenoit tant d'honneur & d'encouragement, qu'il ouvroit le plus court chemin à toutes sortes de distinctions & de préférences, il étoit impossible de mettre un frein à ces pieuses ferveurs, ou de réduire aux bornes de la nature, ce qui se rapportoit à des objets infinis & surnaturels. Chacun, suivant l'ardeur de son tempérament, ou son dégré d'émulation, ou la force de son hypocrisie, s'efforçoit de se distinguer entre ses rivaux, & d'arriver au plus haut point de sainteté & de perfection. A proportion de sa mesure d'enthousiasme, chaque Secte étoit plus dangereuse & plus destructive; & comme les Indépendants en avoient une teinture plus forte que les Presbytériens, ils étoient moins capables de retenue & de modération. De cette distinction, comme d'un premier principe, dérivoient, par une conséquence nécessaire, toutes les autres différences de ces deux Sectes.

Les Indépendants rejettoient tous les Etablissements Ecclésiastiques, & ne vouloient admettre, ni Cours spiri-

tuelles, ni gouvernement entre les Pasteurs, ni participation du Magiſtrat aux affaires de Religion, ni faveur pour aucun ſyſtême de Doctrine ou d'opinions. Suivant leurs principes, chaque Congrégation, unie volontairement par des liens ſpirituels, compoſoit en elle-même une Egliſe ſéparée, avec le droit d'exercer une Juriſdiction ſur ſon Paſteur & ſur ſes propres Membres, mais ſans aucun engagement temporel. L'élection ſeule de la Congrégation, ſuffiſoit pour conférer le caractere ſacerdotal; & comme on ne reconnoiſſoit aucune diſtinction eſſentielle entre les Laïques & le Clergé, on ſuppoſoit que, pour donner droit au ſaint Ordre, il n'étoit pas beſoin, comme dans toutes les autres Egliſes, de cérémonies, d'inſtitution, de vocation & d'impoſition des mains. Le fanatiſme des Presbytériens les conduiſoit à ſecouer le joug des Prélats, à rejetter la contrainte des Liturgies, à retrancher les cérémonies, à limiter les richeſſes & l'autorité de l'Office ſacerdotal. Le fanatiſme des Indépendants plus exalté, aboliſſoit tout Gouvernement Eccléſiaſtique, dédaignoit les formules & les ſyſtêmes de foi, rejettoit toute

Charles I. 1644.

Charles I. 1644. espece de cérémonies, & confondoit tous les rangs & tous les ordres. Le Soldat, le Négociant, l'Artisan méchanique se livrant aux transports de son zele, & guidé par l'émanation de l'Esprit-Saint, s'abandonnoit à sa direction intérieure, & se trouvoit consacré, en quelque sorte, par une communication immédiate avec le Ciel.

Les Catholiques, qui reconnoissoient une autorité infaillible, justifioient leur doctrine & leurs usages par ce principe. Les Presbytériens s'imaginant que des maximes aussi claires, aussi certaines que celles qu'ils avoient adoptées, ne pouvoient être rejettées que par une criminelle obstination, avoient poussé jusqu'alors au dernier excès, leur zele pour la doctrine & les pratiques qu'ils avoient établies sur ce fondement. De l'extrémité du même zele, les Indépendants étoient conduits aux principes plus doux & plus humains de la tolérance. Leur ame, comme lancée dans la vaste mer de l'inspiration, ne pouvoit s'assujettir à des bornes; & la même indulgence qu'un fanatique de cette classe avoit pour ses propres variations, il étoit porté naturellement à l'avoir pour celles d'autrui. De toutes

les Sectes Chrétiennes, celle-ci est la premiere qui, dans sa prospérité comme dans ses disgraces, ait adopté constamment le principe de la tolérance; & c'est une observation assez singuliere, qu'une doctrine si raisonnable sur ce point, doit son origine, non au raisonnement, mais au plus haut point de l'extravagance & de l'enthousiasme.

Charles I. 1644.

La Religion Romaine étoit la seule que les Indépendants fussent portés à traiter avec rigueur, parce qu'ils supposoient que son génie tendoit à la superstition. Ils penchoient à croire aussi que, par une sorte de fatalité, l'enthousiasme étoit essentiel à toutes les Religions. On observe qu'au milieu de tous leurs différends, tous les Sectaires s'accordoient dans ces deux opinions.

Le systême politique des Indépendants, alloit de pair avec leurs principes religieux. Ils ne se contentoient pas de resserrer dans des bornes fort étroites le pouvoir du Souverain, & de réduire le Roi au premier rang de la Magistrature, comme les Presbytériens se le proposoient. Plus ardents pour leurs vues de liberté, ils aspiroient à l'abolition totale, non-seulement de la Monar-

Charles I. 1644.

chie, mais de l'Ariſtocratie même; & leur vrai projet renfermoit une entiere égalité de rang & d'ordre dans une République abſolument libre & indépendante. Ce ſyſtême les rendoit ennemis déclarés de toutes les propoſitions de paix, à moins qu'elles ne fuſſent telles qu'ils jugeoient impoſſible de les obtenir; & leur maxime, aſſez politique & prudente en elle-même, étoit « que » celui qui tire une fois l'épée contre » ſon Souverain, doit en même-temps » jetter le fourreau ». A force d'épouvanter les autres, en leur faiſant redouter la vengeance du Prince outragé, ils s'étoient fait beaucoup plus de partiſans dans l'oppoſition à la paix, que dans leurs autres principes de Gouvernement & de Religion; & les derniers ſuccès des armes du Parlement, ſoutenus par l'eſpérance prochaine d'en obtenir de plus grands encore, les confirmoient de jour en jour dans cette obſtination.

Le jeune Vane, Cromwell, Fiennes & Saint-Jean, Solliciteur général, paſſoient pour les Chefs des Indépendants. Le Comte d'Eſſex, dégouté de la guerre, dont il commençoit à prévoir les ſuites pernicieuſes, adhéroit aux Presbytériens, & favoriſoit tous les plans rai-

ſonnables d'accommodement. Le Comte de Northumberland, paſſionné pour ſon rang & ſa dignité, regardoit avec horreur un ſyſtême qui ne pouvoit prévaloir, ſans le confondre, lui & toute ſa race, avec les plus vils particuliers du Royaume. Les Comtes de Warwick & de Denbigh, le Chevalier Stapleton, le Chevalier Waller, Hollis, Maſſey, Whiteloke, Maynard & Elxyn, avoient embraſſé les mêmes ſentiments. Une majorité conſidérable dans les deux Chambres, & plus grande encore dans la Nation, étoit attachée au parti Preſbytérien; & ce fut d'abord par l'adreſſe & la ruſe, enſuite par la violence, que les Indépendants purent ſe flatter de quelque eſpoir de ſuccès.

Le Comte de Mancheſter, irrité de la violente accuſation dont le Roi l'avoit noirci, avoit pouſſé vigoureuſement la guerre; mais étant homme de principes & d'un caractere humain, le ſpectacle des calamités publiques & la perſpective d'une ſubverſion totale du Gouvernement, commençoient à modérer ſon ardeur, & lui faiſoient déſirer la paix à des conditions ſures & honorables. Il étoit même ſoupçonné de ne pas avoir tiré dans la derniere campagne, autant

Charles I. 1644.

de parti qu'il l'auroit pu des avantages de l'armée du Parlement; Cromwell, dans les débats de la Chambre, fit revivre les discours & les plaintes qui l'accusoient d'avoir négligé volontairement à Dennington une favorable occasion de finir la guerre, par l'entiere défaite des Royalistes : « Je lui fis voir » clairement, dit Cromwel, que le » succès étoit infaillible; je me réduisis » à lui demander la permission de charger l'armée royale dans sa retraite, » avec ma seule Brigade de cavalerie; » & je lui laissai le choix, s'il le jugeoit » convenable, de demeurer neutre avec » le reste de ses forces. Mais toutes mes » importunités ne purent vaincre son » obstination; & pour unique réponse, » il me dit que si nous étions battus, » c'étoit fait de toutes nos prétentions; » que nous serions tous des rebelles & » des traîtres, qui devoient s'attendre à » toutes les rigueurs de la Loi ».

Manchester, par récrimination, informa le Parlement que, dans d'autres circonstances, Cromwell lui ayant fait l'ouverture de quelque projet, qu'il n'étoit pas vraisemblable que le Parlement pût approuver, avoit insisté & lui avoit dit : *Milord, si vous voulez tenir*

ferme aux honnêtes gens, vous vous trouverez à la tête d'une armée qui donnera la loi au Roi & au Parlement. « Ce discours, » continua Manchester, fit d'autant » plus d'impression sur moi, que je con- » noissois mon Lieutenant-Général pour » un homme de vues profondes. Il se » hazarda même à me dire que l'An- » gleterre ne seroit jamais heureuse » & tranquille, jusqu'à ce que je fusse » M. Montagne, & que le Royaume fût » sans Lords ou sans Pairs. ». Cromwell étoit si rempli de ces projets Républicains, que, malgré sa profonde hypocrisie qui étoit tournée en habitude, il ne pouvoit garder si soigneusement ses expressions, qu'il ne lui échappât quelque chose de ses idées favorites.

Charles I. 1644.

Ces violentes dissentions porterent enfin les affaires à l'extrémité, & pousserent les Indépendants à l'exécution de leurs desseins. Ils jugerent que les Généraux actuels pensoient plus à prolonger la guerre qu'à la finir, & que leur systême étant de conserver quelque balance dans la Constitution, ils appréhendoient de subjuguer entiérement le Roi, & de le réduire à ne plus pouvoir demander la moindre concession. Un nouveau modele d'armée pouvoit assu-

Charles I. 1644.

rer seul une victoire complete au Parlement, & délivrer la Nation de ses maux. Mais ce projet avoit d'extrêmes difficultés. Les secours & l'autorité d'Essex étoient d'un grand poids dans le Parlement. Non-seulement il l'avoit suivi avec toute l'exactitude du plus scrupuleux honneur : c'étoit à l'estime dont il jouissoit dans la Nation, qu'il falloit attribuer la facilité qu'on avoit eue à lever une armée, & par conséquent à faire tête contre la cause royale. Manchester, Warwick & les autres Commandants, étoient aussi dans une haute considération ; & s'il y avoit quelque espérance de l'emporter sur eux, ce ne pouvoit être que par une attaque oblique, artificieuse, qui fût capable de leur dérober les vues réelles de leurs adversaires. La Nation Ecossoise & ses Commissaires, jaloux du progrès des Indépendants, étoient un second obstacle, qu'il ne falloit pas se promettre de surmonter, sans une extrême subtilité. Les voies par lesquelles cette intrigue fut conduite, sont si singulieres, & marquent si bien le génie de ce temps, qu'on prend le parti d'en donner un détail tel que le Lord Clarendon nous l'a conservé.

Charles I. 1644.

Le Parlement avoit ordonné, au commencement de ces troubles, un jour de jeûne, qui étoit le dernier Vendredi de chaque mois; les Ministres Evangéliques ne manquoient point d'employer ce jour à nourrir, par leurs violentes déclamations, les préventions populaires contre le Roi, la Prélature & les Catholiques. Charles, pour combattre le Parlement avec ses propres armes, établit aussi un jour de jeûne, où le peuple étoit instruit de la fidélité & de la soumission qu'il devoit aux Puissances; & ce fut le second Vendredi de chaque mois, qu'il choisit pour les dévotions des Royalistes. Les Indépendants proposerent à la Chambre-Basse, & firent ordonner un jeûne plus solemnel, pour implorer l'assistance divine dans ces malheureuses circonstances. Les Prédicateurs, après quantité de prieres politiques, prirent grand soin, dans ce jour, de traiter des divisions qui régnoient au Parlement, & les attribuerent aux vues d'intérêt propre dont ils accusoient les Membres. « C'est dans leurs » mains, disent-ils, que reposent les » principaux emplois militaires, & tous » les Offices lucratifs de l'administra- » tion civile; & tandis que la Nation

Manege subtil des Indépendants.

Charles I. 1644.

» tombe chaque jour dans la pauvreté ; » & gémit ſous le poids inſupportable » des taxes, ces favoris de la fortune » entaſſent poſſeſſions ſur poſſeſſions, » & ſe verront bientôt maîtres de tou- » tes les richeſſes du Royaume. Que » des hommes de ce caractere, qui s'en- » graiſſent du malheur de leur patrie, » prennent jamais des meſures effica- » ces pour les terminer, ou pour aſſu- » rer la fin de la guerre par un ſuccès » déciſif, c'eſt ce qu'on ſe promettroit » en vain. Les voies lentes ſont celles » qui leur conviennent ; & les opéra- » tions des armes concourant à cette » pernicieuſe fin avec les délibérations » du Cabinet, on doit s'attendre que » les déſordres civils ſeront à jamais » perpétués dans la Nation ». Après d'autres exagérations, les Miniſtres revinrent aux prieres ; & conjurant le Tout-Puiſſant de prendre en main ſon ouvrage, ils ajouterent que ſi les inſtruments qu'ils avoient employés juſqu'alors n'étoient pas dignes de conduire une ſi glorieuſe entrepriſe à ſa concluſion, ils le ſupplioient d'en inſpirer d'autres plus propres à ce grand deſſein, plus capables de l'achever avec ſon ſecours, en établiſſant la vraie

Religion, & mettant une prompte fin aux calamités publiques. Charles I. 1644.

Le jour qui suivit ces pieuses observations, on vit briller un nouvel esprit dans les yeux d'une partie des Membres. Vane dit aux Communes, que si jamais Dieu s'étoit manifesté dans la Chambre-Basse, c'étoit pour inspirer la sainte Ordonnance du jour précédent; que, suivant le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi qui avoient assisté au service divin en différentes Congrégations, les mêmes plaintes, les mêmes discours qui étoient sortis de la bouche des saints Prédicateurs de la Chambre, avoient été entendus dans toutes les autres Eglises; qu'un accord si remarquable ne pouvoit être venu que d'une immédiate opération de l'Esprit-Saint; qu'il conjuroit, par conséquent, toute l'Assemblée pour son propre honneur, par le respect qu'elle devoit à Dieu, à la Patrie, de mettre à part toutes vues personnelles, & de renoncer à tout Office dont il y avoit à tirer du profit ou quelqu'autre avantage; que l'absence de quantité de Membres occupés de différents emplois, rendoit la Chambre extrémement déserte, & diminuoit l'autorité de ses

Charles I. 1644.

résolutions; que pour lui qui possédoit une charge aussi lucrative que celle de Trésorier de la Marine, il vouloit être le premier à s'accuser; qu'à la vérité il en jouissoit avant les troubles civils, & qu'il ne la devoit point à la faveur du Parlement; mais qu'il n'en étoit pas moins disposé à la résigner, comme il l'étoit à sacrifier au bien de sa Patrie toute considération d'intérêt propre & d'avantage particulier.

Cromwell fit le second rôle, & loua beaucoup, dans les Prédicateurs, cette franchise & cette impartialité, qui leur avoient fait reprocher au Parlement des erreurs dont il désiroit si peu d'être instruit. Quoiqu'ils eussent touché, dit-il, quantité de points qui ne lui étoient jamais venus à l'esprit, il ne pouvoit se les rappeller, sans être obligé de reconnoître que, jusqu'à la parfaite réformation de tous ces désordres, on ne devoit pas s'attendre à voir prospérer les entreprises. « Le Parlement, continua-t-il, a fait sagement sans doute » au commencement de cette guerre, » d'en confier les plus dangereuses parties à plusieurs de ses Membres, pour » faire connoître à la Nation qu'il vouloit en partager les hazards. Mais la face

» face des affaires est changée. Pendant
» le progrès des opérations, il s'est for- Charles I. 1644.
» mé, dans les armées parlementaires,
» quantité d'excellents Officiers capa-
» bles d'un commandement plus re-
» levé qu'ils ne l'exercent aujourd'hui;
» & quoiqu'il ne convînt point aux
» Défenseurs d'une telle cause, de
» *mettre leur confiance dans un bras de*
» *chair*, il pouvoit assurer les deux
» Chambres, qu'il se trouvoit dans
» leurs troupes des Généraux propres
» aux plus grandes expéditions. Seule-
» ment l'armée, il le remarquoit avec
» douleur, ne répondoit point par sa
» discipline au mérite des Officiers; &
» jusqu'à ce que les déréglements & les
» vices qui regnoient parmi les soldats
» fussent réprimés par un nouveau mo-
» dele, il ne falloit se promettre aucun
» succès signalé ».

Les Presbytériens s'éleverent contre ce raisonnement, & représenterent les inconvénients & les dangers du changement qu'on avoit en vue. Witeloke, homme d'honneur & qui aimoit sa patrie, quoiqu'à chaque révolution il se déclarât toujours pour le parti dominant, fit sentir sur-tout, « qu'outre
» l'ingratitude de congédier, & par la

Charles I. *1644.*

» ruse, & par des voies subtiles, tant
» d'Officiers d'une haute naissance, à
» qui le Parlement avoit dû jusqu'alors
» son soutien, il seroit extrémement
» difficile de remplacer ceux qui étoient
» formés au commandement par l'ex-
» périence; que leur rang seul avoit
» prévenu l'envie, retenu les trou-
» pes dans l'obéissance, & donné du
» poids aux ordres militaires; qu'on
» pouvoit se reposer avec plus de con-
» fiance sur des personnes d'un nom
» & d'une fortune distingués, que sur
» de simples Aventuriers, qui pou-
» voient nourrir des vues fort diffé-
» rentes de celles qui les feroient em-
» ployer; que la politique n'avoit pas
» de maxime moins contestée que la
» nécessité de conserver une liaison
» constante entre le pouvoir civil &
» le pouvoir militaire, & de tenir le
» second dans l'étroite dépendance du
» premier; que les Grecs & les Ro-
» mains, ces sages & passionnés ama-
» teurs de la liberté, avoient toujours
» confié à leurs Sénateurs le comman-
» dement de leur armée, & n'avoient
» jamais pu vaincre leur défiance pour
» toutes les troupes mercenaires; en-
» fin que le Parlement ne devoit s'at-

» tendre à voir respecter suffisamment » son autorité, que par ceux dont les » intérêts étoient compris dans ceux » du public, & qui avoient droit de » suffrage dans les délibérations ci- » viles, & que ceux-là seuls ne se- » roient jamais tentés de tourner l'é- » pée contre le pouvoir qui la leur avoit » confiée ».

Malgré la force de ces arguments, on vit établir un Comité pour dresser l'Ordonnance, qui fut nommée *Selfdenying*, c'est-à-dire, renoncement à soi-même, par laquelle tous les Membres de l'une & de l'autre Chambre étoient exclus de tous les emplois civils & militaires, à l'exception d'un petit nombre d'Offices qui furent spécifiés. Cet acte devint le sujet d'un ardent débat, & divisa long-temps en factions le Parlement & la Capitale. Mais enfin l'envie dans quelques-uns, une fausse modestie dans d'autres, & dans le plus grand nombre, des vues d'indépendance républicaine, le firent passer dans la Chambre des Communes, d'où il fut porté à la Chambre-Haute. Les Pairs, quoiqu'une partie du plan menaçât leur Ordre, quoiqu'au fond la plupart le regardassent avec une extrême aver-

Charles I. 1644.

sion, possédoient si peu d'autorité, qu'ils n'eurent pas la hardiesse de s'opposer à la résolution des Communes; ils jugerent que la meilleure politique étoit de se défendre en retraite, c'est-à-dire, par une complaisance sans bornes contre la ruine qu'ils voyoient approcher. Ainsi l'Ordonnance ayant passé dans les deux Chambres, Essex, Warwick, Manchester, Denbigh, Waller, Brereton & quantité d'autres résignerent leurs emplois, & reçurent des remerciements pour leurs services. On accorda au Comte d'Essex une pension annuelle de dix mille livres sterling.

1645.

Il fut résolu d'augmenter la principale armée jusqu'à 22000 hommes, & le Chevalier Thomas Fairfaix en fut nommé Général. On fait observer que sa Commission n'étoit pas comme celle d'Essex, au nom du Roi & du Parlement, mais qu'elle portoit celui du Parlement seul, & que l'article qui concernoit la sureté de la personne du Roi étoit supprimé, tant l'animosité s'étoit accrue entre les partis. Cromwell étant Membre de la Chambre-Basse, devoit avoir été congédié avec tous les autres; mais cette impartialité ne convenoit point aux vues de ceux qui

avoient introduit l'Ordonnance : il fut mis à couvert par une subtilité, ou plutôt par cette ruse politique dans laquelle il excelloit. Pendant que les autres Officiers résignoient leurs Commissions, on prit soin de l'envoyer, avec un corps de cavalerie, au secours de Taunton, assiégé par les Royalistes. Son absence ayant été remarquée, on dépêcha des ordres pour son retour, & le nouveau Général fut averti de le remplacer par le choix de quelque autre Officier. Il feignit une prompte obéissance, & l'on nomma jusqu'au jour auquel il devoit prendre sa place dans la Chambre. Mais Fairfax, après avoir indiqué le quartier d'assemblée pour ses troupes, écrivit au Parlement, & lui demanda la permission de retenir, pendant quelques jours, le Lieutenant-Général Cromwel, dont il assuroit que les lumieres lui seroient fort utiles pour le choix des nouveaux Officiers. Peu de jours après il demanda instamment qu'on lui accordât Cromwell pour le service de cette campagne. Ce fut par ces artifices que les Indépendants, quoique fort inférieurs en nombre, l'emporterent sur les Presbytériens, & firent tomber toute l'auto-

Charles I. 1645.

rité militaire, en apparence, ſur le Chevalier Fairfax, mais réellement ſur Cromwel.

Charles I. 1645.

Fairfax. Fairfax étoit également diſtingué par ſon courage, & par l'humanité de ſon naturel. Guidé non-ſeulement par cette eſpece d'honneur qui ſe propoſe l'eſtime du public, mais par ce principe de vertu encore plus noble, qui fait chercher la ſatisfaction intérieure de s'approuver & de s'applaudir ſoi-même; ſincere dans ſes expreſſions, déſintéreſſé dans ſes vues, ouvert dans ſa conduite & dans ſes manieres; ſes qualités naturelles auroient formé un des plus brillants caracteres de ce temps, ſi la petiteſſe extrême de ſon génie, pour tout autre objet que la guerre, & ſon langage confus, embarraſſé dans toute autre occaſion que celle de donner des ordres, n'euſſent obſcurci l'éclat de ſon mérite, & rendu ſon rôle, dans le temps même qu'il étoit revêtu du commandement en chef, ſecondaire & ſubalterne.

Cromwell. Cromwel, dont la ſagacité & les inſinuations gouvernoient entiérement Fairfax, eſt un des plus grands & des plus ſinguliers perſonnages que l'Hiſtoire ait jamais célébrés. Les traits de

son caractere sont aussi distinctifs, aussi fortement marqués, que ses vues & ses plans de conduite étoient alors obscurs & impénétrables. Sa vaste capacité lui fit former des projets de la plus grande étendue, & son génie entreprenant ne fut point effrayé des plus hardis & des plus dangereux. Son naturel le portoit à la magnanimité, à la grandeur, & lui dictoit une impérieuse & maîtrisante politique; mais il trouvoit dans le même fonds, quand il étoit nécessaire, l'art d'employer la plus profonde dissimulation, les ruses les plus obliques & les plus raffinées, sous l'apparence d'une parfaite simplicité, & de la plus grande modération. Ami de la justice, quoique sa conduite en fût une violation continuelle; dévoué à la Religion, quoiqu'il la fît perpétuellement servir d'instrument à son ambition, ses crimes prirent leur source dans la perspective du pouvoir suprême, tentation presque irrésistible à la nature humaine; & le bon usage qu'il fit de cette autorité à laquelle il parvint, par la fraude & la violence, a diminué notre horreur pour ses attentats, ou l'a confondue avec notre admiration pour ses succès & pour son génie.

Charles I. 1645.

Charles I. 1645.

Traité d'Uxbridge.

Pendant l'importante transaction de l'Ordonnance du Renoncement à soi-même, les négociations de paix avoient eu quelque part à l'attention des deux partis, quoiqu'avec peu d'apparence de succès. Le Roi avoit envoyé deux Députés, l'un à Eversham (*x*), l'autre à Tavistoke (*y*), pour demander un Traité; & le Parlement avoit dépêché deux Commissaires à Oxford, mais avec des propositions aussi peu modérées que s'il eût remporté une victoire complete. Les avantages de la derniere campagne & les embarras des Royalistes, avoient élevé ses espérances. Il étoit résolu de ne pas donner la moindre confiance à des ennemis enflammés d'une haine mortelle, qui, lorsqu'ils seroient en possession du pouvoir, seroient pleinement autorisés par la Loi à punir leurs adversaires comme des rebelles & des traîtres.

Charles considérant les propositions du Parlement & sa disposition, ne pouvoit se flatter d'aucun accommodement, ni rien attendre, que de la guerre ou d'une entiere soumission. Cependant le désir de satisfaire son parti,

[*x*] 4 Juillet 1644.
[*y*] 8 Septembre.

qui souhaitoit impatiemment la paix, le fit consentir à dépêcher le Duc de Richemond & le Comte de Southampton avec une réponse aux articles du Parlement, & lui fit proposer en même-temps une conférence sur les demandes & les prétentions mutuelles. Les circonstances le mettoient dans la nécessité de rétracter l'acte, par lequel il avoit déclaré que les deux Chambres de Westminster n'étoient pas un Parlement libre; & quoiqu'avec une extrême répugnance, il se laissa persuader, par son Conseil, de leur accorder dans sa réponse le titre de Parlement d'Angleterre. Mais on fut informé dans la suite, par une Lettre qu'il écrivit à la Reine, & dont on enleva une copie à la bataille de Naseby, qu'il avoit protesté secrétement contre ce titre dans le Journal du Conseil; c'est-à-dire, qu'en donnant le nom de Parlement aux deux Chambres, il avoit déclaré qu'il ne les reconnoissoit pas pour tel. Cette subtilité lui fait peu d'honneur; & dans un fort petit nombre de traits que les ennemis de ce Prince ont recueillis pour le charger de l'imputation de mauvaise foi, c'est celui sur lequel ils ont le plus insisté: ils en ont même conclu que le

Charles I. 1645.

Parlement ne pouvoit prendre aucune confiance à ses promesses & ses déclarations, ni même à ses Loix & ses Statuts. Cependant on ne peut disconvenir qu'il n'y ait une différence reconnue entre donner à quelqu'un le titre qu'il prend, & reconnoître solemnellement le droit qu'il s'y attribue. Mais Charles auroit mieux fait sans doute, dans des transactions si délicates entre lui & son peuple, d'éloigner, à la plus grande distance, tous les raffinements de cette nature.

On convint du lieu de la Conférence & du jour. Seize Commissaires, de la part du Roi, se trouverent à Uxbridge le 3 Janvier, avec douze personnes autorisées par les deux Chambres, & les Commissaires Ecossois. Il étoit réglé que les Commissaires du Parlement & ceux d'Ecosse commenceroient par exposer leurs demandes sur les trois importants articles de la Religion, de la Milice & de l'Irlande, & qu'elles seroient examinées & discutées successivement dans les conférences avec les Commissaires du Roi. On trouva bientôt qu'il étoit impossible de s'accorder sur aucun de ces articles.

En 1643, pendant les négociations

avec l'Ecosse, le Parlement avoit convoqué à Westminster une Assemblée de cent vingt-un Théologiens & de trente Laïques, célebres dans leur parti pour leur savoir & leur piété. Par l'avis de ce grave Synode, on avoit fait divers changements aux trente-neuf articles qui contenoient la Doctrine métaphysique de l'Eglise; & ce qui étoit d'une plus haute importance, on avoit substitué à la Liturgie un nouveau Directoire de culte, où, conformément à l'esprit des Puritains, la plus grande liberté dans les Prieres & les Sermons, étoit accordée aux Précepteurs publics. Par la Ligue solemnelle & le Covenant, on avoit abjuré l'Episcopat comme pernicieux à toute vraie piété; & l'on avoit pris avec les Ecossois un engagement national, accompagné de toutes les circonstances qui peuvent rendre une promesse obligatoire & sacrée, à ne jamais souffrir qu'il fût rétabli. Toutes ces mesures marquoient peu de disposition à l'accommodement dans les deux Chambres; & les Commissaires du Roi ne furent pas surpris de voir demander positivement que le Presbytériat & le Directoire fussent établis, & le Cove-

Charles I. 1645.

nant reçu par le Roi & tout le Royaume (z).

(z) L'esprit de contradiction alloit si loin dans le Parlement, qu'il avoit changé la Fête de Noël, jour de grande réjouissance pour l'Eglise Anglicane, en un jour de jeûne solemnel & d'humiliation : " Dans la ,, vue, disoit-il, de nous rappeller le souvenir de nos ,, péchés & des péchés de nos peres, qui prétendant ,, célébrer la mémoire de Christ, en ont fait une Fête ,, qui porte à l'oublier, en lâchant la bride aux plaisirs ,, charnels & sensuels. ,, Il est remarquable que le Parlement ayant aboli tous les jours de Fête, & sévérement défendu toute sorte d'amusements le Dimanche, jusqu'à faire brûler par la main du Bourreau la Déclaration du Roi, qui concernoit les divertissements, la nation trouva qu'on ne lui laissoit aucun temps pour le soulagement nécessaire du corps & de l'esprit. Sur la représentation des Domestiques & des Apprentifs, il ordonna que le second Mardi de chaque mois seroit un jour de plaisir & de récréation. Mais cette institution eut beaucoup de peine à s'établir. Le peuple vouloit être gai quand il lui plaisoit, & non quand il plaisoit au Parlement. L'observation des Fêtes de Noël passa long-temps pour une grande marque de mauvaise intention, & fut rigoureusement censurée par les Communes. Jusqu'aux petits pâtés qui étoient à Noël un mets d'usage parmi les Ecclésiastiques, furent regardés par les Sectaires comme un mets profane & superstitieux dans cette saison, quoiqu'en d'autres temps ils les trouvassent aussi de leur gout. Dans l'Ordonnance parlementaire, pour l'observation du Dimanche, l'on inséra une clause qui supprimoit ces mets, auxquels on donnoit le nom de vanités païennes. Ajoutons à cette occasion, qu'outre la consécration du jour du Seigneur pour ce qu'ils nommoient leurs *Ordonnances*, les saints Directeurs tenoient le Mardi des assemblées régulieres pour résoudre les cas de conscience, & pour conférer sur les progrès de la grace. Ce qui les inquiétoit le plus, étoit de fixer précisément le jour de leur conversion, qu'ils appelloient leur nouvelle naissance; & ceux qui ne pouvoient vérifier un point de calcul si difficile, ne pouvoient prétendre à la

Quand Charles auroit été dans une disposition à regarder toutes les controverses théologiques comme des effets de la folie & de la dépravation humaine, en bonne politique, il n'auroit pas été moins obligé de soutenir la Jurisdiction Episcopale, non-seulement parce qu'elle étoit favorable à la Monarchie, mais parce que tous ses adhérents y étoient passionnément attachés ; & les abandonner sur un article si grave, c'étoit renoncer éternellement à leur affection & à leur assistance. Mais il n'avoit jamais eu de gout pour des principes si libres. Il croyoit l'Episcopat essentiel à l'Eglise Chrétienne ; & les liens qui l'attachoient à cet Ordre, étoient plus sacrés pour lui, que ceux de la politique ou de l'honneur. « Aussi » crut-il accorder beaucoup, lorsqu'il » convint que, sur l'article des cérémo-

sainteté. Lorsque le Parlement se fut rendu maître d'Oxford, les profanes Ecoliers de l'Université donnerent à l'édifice où les saints Directeurs s'assembloient, le nom de *Scrupleshop*, Boutique à scrupules. Les saints hommes insulterent, à leur tour, les Ecoliers & les Professeurs ; & montant dans les chaires où se faisoient les leçons publiques, ils déclamerent contre les sciences humaines, & défierent les plus éclairés de leur prouver que leur vocation vînt de Christ. On ne nous a point appris quelle réponse les Professeurs d'Oxford firent à ce défi. *Voyez* Fasti Oxonienses, par Vood, pag. 740.

Charles I. 1645.

» nies, on auroit de l'indulgence pour » les consciences tendres; que les Evê- » ques n'exerceroient aucun acte de Ju- » risdiction sans le consentement du » Conseil & d'un certain nombre de » Prêtres, qui seroient choisis par le » Clergé de chaque Diocese; qu'ils rési- » deroient constamment dans leurs Dio- » ceses, & qu'ils seroient obligés de prê- » cher tous les Dimanches; que la plu- » ralité des Bénéfices seroit abolie, les » abus des Cours Ecclésiastiques redres- » sés, & qu'on leveroit sur les biens » propres des Evêques & des Chapitres » la somme de cent mille livres sterling » pour acquitter les dettes du Parle- » ment ». Ces concessions, quoiqu'assez considérables, ne satisfirent point les Commissaires des deux Chambres; &, sans rien rabattre de leur rigueur sur ce point, ils passerent aux demandes qui concernoient la Milice.

Les partisans du Roi n'avoient pas cessé de soutenir, qu'après les suretés accordées par la Cour pour la liberté publique, les craintes & les défiances du Parlement étoient, ou feintes, ou mal fondées, & qu'une institution humaine ne pouvoit être pesée avec plus de justesse ou plus parfaitement ajustée que

l'étoit enfin le Gouvernement Anglois. L'abolition de la Chambre Etoilée, disoient-ils, & celle de la Cour de Haute-Commission, avoient fait perdre à la prérogative royale le pouvoir coërcitif, qui avoit blessé ou mis en danger la liberté. L'établissement des Parlements triennaux ne lui laissoit pas le temps de se fortifier dans un si court intervalle, ou de se dérober aux observations de cette vigilante Assemblée. La modicité du revenu de la Couronne ne pouvoit jamais donner assez d'influence au Roi, pour faire annuller des Statuts si salutaires; & tandis qu'il n'y auroit point de troupes mercenaires, il s'efforceroit en vain, par la violence, de renverser des Loix si clairement définies par les dernieres disputes, & si passionnément chéries de tous ses Sujets. Dans cette situation, concluoient-ils, assurément l'Angleterre, gouvernée par un si vertueux Monarque, peut demeurer actuellement tranquille, & tenter s'il n'est pas possible d'éviter, par des voies pacifiques, les dangers dont on prétend que sa liberté n'est pas encore à couvert.

Mais quoique les Royalistes eussent insisté sur ces arguments dès le commencement de la guerre, ils étoient forcés

Charles I. 1645.

de reconnoître que le progrès des commotions civiles leur avoit fait perdre quelque chose de leur force & de leur évidence. Si le pouvoir militaire, répondoit le parti opposé, étoit confié au Roi, il ne lui feroit pas tout-à-fait impossible, dans les circonstances, d'abuser de cette autorité. La fureur des discordes intestines n'a-t-elle pas enflammé ses partisans d'une haine extrême pour leurs adversaires ? & ne leur a-t-elle pas fait contracter de fortes préventions contre les privileges populaires, qu'ils regardent comme la source de tant de maux ? Supposez les armes de l'Etat dans de telles mains, quelle sureté publique peut-on donner à la liberté ? ou quelle sureté particuliere à ceux qui, sans égard au sens littéral de la Loi, ont exposé si généreusement leurs vies pour sa défense ? Charles, par condescendance pour cette crainte, offrit de laisser, pendant trois ans, les armes de l'Etat entre les mains de vingt Commissaires qui seroient nommés, ou de concert par lui & le Parlement, ou la moitié par lui, & l'autre moitié par le Parlement. Mais il exigea qu'après l'expiration de ce terme, son autorité constitutionnelle sur la Milice lui revînt entiérement.

Les Négociateurs parlementaires demanderent d'abord que le pouvoir de l'épée fût irrévocablement confié à ceux que le Parlement établiroit seul. Mais ils se relâcherent ensuite jusqu'à ne demander cette autorité que pour sept ans; après lesquels elle ne retourneroit point au Roi, mais elle seroit réglée par un Bill ou par une transaction entre Sa Majesté & son Parlement. Les Commissaires de Charles demanderent à leur tour, si les défiances & les craintes n'étoient que d'un côté, & si le Prince, après tant d'entreprises violentes & d'excessives prétentions, n'avoit pas les mêmes sujets au moins de craindre pour son autorité, que la Nation pour sa liberté? S'il y avoit la moindre justice à ne mettre en sureté qu'un parti, en laissant l'autre pendant sept années entieres à la disposition de ses ennemis? Si, dans la supposition que ce pouvoir demeurât si long-temps au Parlement, il ne lui seroit pas facile à la fin de former un Bill tel qu'il le jugeroit à propos, & de garder à jamais la possession non-seulement de l'épée, mais de toutes les parties du pouvoir civil & de la Jurisdiction?

Charles I. 1645.

A l'égard de l'Irlande, il n'y eut pas

Charles I. 1645.

plus d'eſpérance d'accommodement entre les partis. Les parlementaires demandoient que la ceſſation d'armes avec les Rebelles fût déclarée nulle ; que toute la conduite de la guerre fût abandonnée au Parlement ; & qu'après la conquête de l'Iſle, la nomination du Gouverneur & des Juges, ou dans d'autres termes, la ſouveraineté de ce Royaume demeurât entre ſes mains.

Mais ce qui fit déſeſpérer encore plus d'une conciliation, les Commiſſaires déclarerent que leurs demandes ſur ces trois articles, tout exorbitantes qu'elles paroiſſoient, ne devoient être reçues qu'à titre de préliminaires, c'eſt-à-dire, qu'en les ſuppoſant accordées, ils ſe réſervoient le droit de faire revivre les demandes encore plus révoltantes qu'on avoit envoyées au quartier royal d'Oxford. Elles étoient ſi honteuſes, qu'à peine auroit-on pu les propoſer, ſi Charles eût été vaincu, priſonnier & dans les chaînes. On vouloit qu'il exceptât du pardon général quarante de ſes principaux Sujets d'Angleterre, dix-neuf Ecoſſois, & tous les Catholiques des deux Royaumes qui avoient pris les armes pour lui. On vouloit que quarante-huit autres perſonnes, tous

les Membres qui avoient composé les deux Chambres d'Oxford, tous les Théologiens & les Jurisconsultes qui avoient embrassé le parti du Roi, fussent déclarés incapables d'aucun Office, interdits de l'exercice de leurs professions, exclus du quartier de la Cour, & que le tiers de leurs biens fût confisqué au profit du Parlement. On demandoit que tous ceux qui avoient porté les armes au service du Roi, fussent punis par la confiscation du dixieme de leurs terres pour le paiement des dettes publiques, ou du sixieme, si cette portion ne suffisoit pas; & comme s'il eût manqué quelque chose à l'anéantissement de l'autorité royale, on vouloit que la Cour des Gardes fût abolie; que les principaux Officiers de la Couronne & tous les Juges fussent nommés par le Parlement, & que le droit de paix & de guerre ne fût jamais exercé sans le consentement des deux Chambres. Les Presbytériens, il faut l'avouer, lorsqu'ils insistoient sur de telles conditions, ne différoient guere que de nom des Indépendants, qui demandoient l'établissement d'une pure République. Après vingt jours d'inutiles contestations, les Commissaires

Charles I. 1645.

Charles I. 1645.

des deux partis se séparerent, ceux du Roi pour retourner à Oxford, & les parlementaires à Londres.

Exécution de Lawd.

Peu de temps avant cet infructueux Traité, le Parlement avoit fait exécuter une Sentence, qui prouvoit sa détermination, non-seulement à ne rien céder, mais à soutenir ses injurieux & violents procédés. L'Archevêque de Cantorbery, le plus favorisé des Ministres, fut conduit à l'échafaud; & cet exemple fit voir au public que les Assemblées populaires, à couvert de la honte par le nombre, ne connoissent plus de bornes, lorsqu'elles ont franchi celles des Loix, & se précipitent naturellement dans les plus atroces résolutions de la tyrannie & de l'injustice.

Depuis que Lawd étoit à la Tour, les Communes étant engagées dans des affaires plus importantes, n'avoient pas trouvé le temps de finir la sienne, & ce Prélat avoit supporté patiemment une si longue prison. L'union avec l'Ecosse ayant fait revivre en Angleterre toute la rage fanatique de cette Nation, les Sectaires se déterminerent à rassasier leur vengeance par le supplice d'un homme qui avoit tenu si long-temps leur zele dans une violente contrainte, par

ſon autorité & par l'exécution des Loix pénales. Il étoit accuſé de haute trahiſon, pour s'être efforcé de renverſer les Loix fondamentales du pays, & pour d'autres crimes capitaux. Le crime *accumulatif*, l'évidence *conſtructive*, tous ces termes étrangers aux Loix qu'on avoit employés dans l'accuſation de Strafford; la même violence & la même iniquité dans la conduite du Procès, la même malignité d'interprétation, la même cruauté d'oppreſſion qu'on avoit exercées contre la même innocence, accompagnée peut-être de moins de vertus & de lumieres, parurent avec éclat dans toute la pourſuite de cette cauſe. On inſiſta conſtamment ſur l'accuſation de papiſme, qui étoit démentie par toute la vie & la conduite du priſonnier; & les moindres fautes prirent la plus noire couleur par cette imputation, dans laquelle on ſuppoſoit que tous les crimes étoient renfermés. « Cet » homme, » dit l'Avocat-Général (*a*), en concluant un long diſcours contre lui, « reſſemble à Naaman le Syrien; il eſt » grand, mais couvert de lepre ».

On ſe diſpenſe d'entrer dans le détail d'un procès ſur lequel il ſemble

(*a*) Il ſe nommoit Wilden.

Charles I.
1645.

qu'il y a peu de partage aujourd'hui. Après de longues discussions, après avoir entendu plus de cent cinquante témoins, les Communes virent si peu d'apparence de pouvoir obtenir une Sentence judiciaire contre Lawd, qu'elles prirent le parti d'employer leur autorité législative, & de porter une Ordonnance de mort contre ce vénérable vieillard. Malgré l'abjection où la Chambre-Haute étoit tombée, on y témoigna quelque intention de rejetter cette étrange forme; & les Guides populaires se virent encore obligés d'employer la populace pour éteindre, par crainte d'un nouveau tumulte, les foibles restes de liberté que les Pairs sembloient conserver. Ceux qui donnerent leur suffrage sur cette importante question, se réduisirent au nombre de sept; la crainte ou la honte porta les autres à s'absenter.

Lawd qui, pendant tout le cours du procès, s'étoit conduit avec beaucoup de vigueur & de présence d'esprit, ne succomba point sous les horreurs de son exécution. Quoiqu'il eût témoigné plus d'une fois, de l'appréhension pour une mort violente, la supériorité de son courage dissipa toutes ses craintes. « Per-

» sonne, dit-il, ne désire plus ma mort » que je la souhaite moi-même ». Sur l'échafaud, & pendant les prieres qu'il faisoit au Ciel, il fut interrompu & chagriné par le Chevalier Jean Cloteworthy, zélateur furieux de la Secte dominante, & Chef déclaré de la Chambre-Basse. Ce fut le temps que cet enthousiaste choisit pour examiner les principes du Primat mourant, & pour surprendre sa foi, en lui faisant avouer qu'il se reposoit de son salut éternel sur le mérite des œuvres, & non sur la mort du Rédempteur. Après s'être dégagé de ses pieges théologiques, l'Archevêque coucha sa tête sur le billot; elle fut séparée d'un seul coup.

Charles I. 1645.

On ne peut douter que ses opinions religieuses pour lesquelles il souffroit la mort, n'eussent contribué à fortifier son courage & sa constance. Il paroît aussi certain que dans toute sa conduite il avoit été sincere, & supérieur aux vils motifs d'intérêt. Mais il est à regretter qu'une ame si généreuse, qui conduisit ses entreprises avec tant de chaleur & d'habileté, n'eût pas formé des vues plus étendues, qui lui auroient fait adopter des principes plus favorables au bien général de la société. Le

Charles I. *1645.* grand & l'important avantage que le parti avoit obtenu par la ruine du Comte de Strafford, avoit pallié, en quelque sorte, l'injustice de la Sentence qu'on avoit prononcée contre lui. Mais l'exécution d'un vieillard infirme, qui n'avoit offensé personne dans une si longue prison, ne peut être attribuée qu'à la vengeance de ces impitoyables Religionnaires qui gouvernoient entiérement les deux Chambres.

Que Lawd fût digne d'un meilleur sort, c'est ce qui n'est contesté par aucun esprit raisonnable; mais on s'est moins accordé à d'autres égards, sur le dégré réel de son mérite. Quelques-uns l'accusent d'avoir appuyé les doctrines serviles, d'avoir approuvé la persécution, & favorisé les pratiques superstitieuses. D'autres ont jugé que sa conduite, sur ces trois points, pouvoit admettre quelque apologie ou quelque excuse. Il faut convenir que la lettre des Loix Angloises recommande autant l'obéissance passive, que les Sermons les plus enflammés qui se prêchent à la Cour; & quoique l'esprit d'un Gouvernement limité semble demander, dans les cas fort extrordinaires, l'adoucissement d'une si rigoureuse doctrine, on doit

doit avouer aussi que le génie précédent de la Constitution Angloise avoit rendu les fautes sur ce point fort naturelles & fort excusables. Tout le monde conviendra du moins qu'une Sentence de mort contre ceux qui s'écartent de l'exacte vérité dans une question si délicate, loin d'être favorable à la liberté nationale, sent extrémement l'esprit de tyrannie & de persécution.

Charles I. 1645.

La tolérance avoit été si peu jusqu'alors le principe d'aucune Secte Chrétienne, que les Catholiques même, quoique reconnus par les Anglois pour les restes de la Religion professée par leurs Ancêtres, ne pouvoient obtenir d'eux la moindre indulgence. Cette même Chambre des Communes, dans sa fameuse Remontrance, avoit pris soin de se justifier comme d'une imputation la plus offensante, d'avoir eu la moindre intention de relâcher les *rênes d'or* de la discipline, ou d'accorder aucune tolérance; & les ennemis de la haute Eglise furent d'abord de si bonne foi, qu'ils ne marquerent aucune prétention à la liberté de conscience, & qu'ils la nommoient une *Tolérance du meurtre d'Ame.* Ils déférent ouvertement la supériorité, jusqu'à menacer l'Eglise

Charles I. 1645.

établie de la même persécution que dans la suite ils exercerent si rigoureusement contre elle. A considérer la question dans des vues politiques, quoiqu'une Secte qui a déja fait quelques progrès, puisse, avec quelque apparence de raison, demander une certaine tolérance; quel droit les Puritains avoient-ils à cette indulgence, eux qui étoient alors sur le point de se séparer de l'Eglise dominante, & qu'il eût été à désirer qu'on eût retenus dans l'uniformité par quelques rigueurs salutaires & légales (*b*)?

Quelque ridicule que l'esprit philo-

(*b*) La sévérité de Lawd ne fut pas extrême : c'est ce qui paroît par la recherche qu'on fit faire des actes ou légendes de la Cour de Haute-Commission, & par lesquels on vérifia que dans les sept années de son temps, il y avoit eu trois fois moins de suspensions, d'exclusions, de dépossessions & d'autres châtiments ecclésiastiques, que pendant aucun espace de sept ans sous Abbot, son prédécesseur, qui étoit fort estimé néanmoins de la Chambre des Communes. *Voyez Troubles & Trials of Lords*, pag. 164. Mais Abbot étoit peu attaché à la Cour, étoit Puritain par la doctrine, & portoit une haine mortelle aux Catholiques, sans compter que l'esprit de mutinerie étoit monté plus haut du temps de Lawd, & souffroit moins d'être contredit. Cependant ses maximes d'administration étoient celles qui avoient toujours prévalu en Angleterre, & qui étoient reçues dans toutes les Nations de l'Europe, à l'exception de la Hollande. On auroit regardé comme une entreprise hardie & dangereuse, de les changer pour les maximes modernes de la tolérance.

Charles I. 1645.

ſophique puiſſe jetter ſur les pieuſes cérémonies, il eſt inconteſtable que dans un temps où la Religion eſt reſpectée, il n'y a point d'inſtitutions qui puiſſent être d'un plus grand avantage pour la multitude groſſiere, & qui ſoient plus capables d'adoucir ce ſombre & farouche eſprit de dévotion auquel le Peuple eſt ſujet. L'Egliſe même d'Angleterre, quoiqu'elle ait conſervé une partie des cérémonies Catholiques, eſt peut-être trop nue, trop peu ornée, & reſſemble encore trop à la Religion abſtraite & purement ſpirituelle des Puritains. Lawd & ſes Partiſans, en faiſant revivre quelques anciennes inſtitutions de cette nature, corrigerent les erreurs des premiers Auteurs de la Réformation, & préſenterent à l'ame effrayée, étonnée, quelques obſervations extérieures & ſenſibles pour l'occuper pendant les exercices religieux, & tempérer la violence de ſes mouvements. L'eſprit moins tendu vers la divine & myſtérieuſe eſſence, ſi ſupérieure aux bornes étroites de l'humanité, étoit plus capable d'une piété ſoutenue en ſe relâchant par le ſpectacle des peintures, des attitudes, des habits, ou des édifices eccléſiaſtiques; & les beaux Arts

Charles I. 1645.

qui servoient au ministere de la Religion, en recevoient un surcroît d'encouragement. A la vérité Lawd conduisit ce systême, non avec les sentiments étendus & la froide disposition d'un Législateur, mais avec le zele intempéré d'un Sectaire; & fermant trop les yeux sur les conjonctures, il ne fit qu'enflammer la religieuse furie qu'il vouloit éteindre. Mais cette tache est moins un sujet de reproche particulier pour lui que pour tout son siecle; & c'est assez pour sa justification d'observer que de toutes les erreurs qui prévalurent dans ces temps de zele, les siennes furent les plus excusables.

§. IX. Victoires de Montrose en Ecosse.

Pendant que les affaires du Roi déclinoient en Angleterre, il arriva quelques événements en Ecosse qui semblerent promettre à sa querelle un dénouement plus heureux.

Avant la naissance de ces désordres civils, le Comte de Montrose, jeune homme d'une Maison distinguée, s'étant présenté à la Cour au retour de ses voyages, avoit offert ses services au Roi; mais par les insinuations du Marquis d'Hamilton (c), qui avoit beaucoup

(c) Créé ensuite Duc du même nom.

de part à la confiance de Charles, il n'avoit pas été reçu avec la distinction qu'il croyoit mériter; & ce traitement l'ayant dégouté de la Cour, il s'étoit livré à toutes les institutions des Covenantaires. L'ardeur naturelle de son génie l'avoit rendu, pendant le premier soulévement, un des plus zélés & des plus prompts à lever & conduire des Troupes. Mais ayant été choisi par les Tables pour résider près du Roi pendant que l'armée royale étoit à Berwick, il fut si sensible aux caresses & aux civilités de ce Prince, qu'il se dévoua sans réserve à son service par des engagements secrets qui le mirent dans une étroite correspondance avec lui. Dans le second soulévement, les Covenantaires lui conferent le commandement d'un grand corps de Troupes, à la tête desquelles il fut le premier qui passa la Twede; cependant il trouva l'occasion de faire remettre une lettre au Roi; & par l'infidélité de quelque personne de la Cour, ou d'Hamilton, comme il en fut soupçonné, une copie de cette lettre fut envoyée à Leven, Général des Ecossois. Montrose, accusé de trahison & d'intelligence avec l'ennemi, avoua la lettre, & demanda aux

Charles I 1645.

Charles I. 1645.

Chefs de la Faction, s'ils osoient donner le nom d'*Ennemi* à leur Souverain. Cette conduite noble & hardie le mit à couvert; mais comme elle avoit fait connoître ses sentiments, il ne pensa plus à les déguiser, & tous ses soins se tournerent à faire entrer dans une sorte de ligue pour le service de son Maître, ceux auxquels il connoissoit les mêmes dispositions. Quoiqu'arrêté pour cette entreprise, & retenu quelque temps dans les chaînes, (*d*) son courage en fut si peu refroidi, qu'il continua d'animer les Royalistes par sa protection & son exemple. Entre plusieurs personnes de distinction qui s'unirent à lui, on compte le Lord Napier de Merchiston, fils du fameux inventeur des Logarithmes, celui de tous les Ecossois à qui la qualité de grand homme appartient à plus juste titre.

L'Ecosse avoit un autre Parti, qui, faisant profession du même attachement pour le service du Roi, ne différoit de Montrose que par les moyens d'y contribuer. Hamilton en étoit le Chef. Ce

[*d*] On releve ici une erreur de Clarendon fort au désavantage de ce Seigneur Ecossois. Il l'accuse d'avoir offert au Roi d'assassiner le Comte d'Argyle, tandis que Sa Majesté étoit en Ecosse. Mais pendant tout ce temps Montrose se trouvoit renfermé dans une étroite prison.

Charles I. 1645.

Seigneur devoit beaucoup de fidélité au Roi, non-seulement parce qu'il appartenoit de près par le sang à la Famille Royale; mais parce que Charles l'avoit toujours honoré d'une faveur & d'une confiance extraordinaire. Le Lord Raz l'ayant accusé avec assez de vraisemblance d'une conspiration contre la personne même du Roi, ce Prince, loin d'en concevoir quelque soupçon, l'avoit reçu dans sa chambre de lit dès la premiere fois qu'il étoit revenu à la Cour, & n'avoit pas fait difficulté de passer seul la nuit entiere avec lui. Mais tel fut le sort ou la malheureuse conduite du Duc d'Hamilton, qu'il n'échappa point à l'imputation de perfidie pour son ami & son Souverain; & quoiqu'à la fin il ait sacrifié sa vie au service du Roi, les Historiens n'ont pas jugé sa probité & sa bonne foi tout-à-fait sans tache. Peut-être, & c'est même la plus probable opinion, les subtilités & le raffinement de sa conduite, joint à son caractere qui le portoit à temporiser, quoiqu'avec de bonnes intentions, ont-ils contribué plus que tout le reste à faire naître un soupçon qui n'a jamais été bien vérifié, ni pleinement réfuté. Autant que l'esprit vif

Charles I. *1645.*

& hardi de Montrose le portoit aux entreprises fermes, autant le naturel circonspect d'Hamilton le faisoit pencher vers les mesures lentes & modérées. Tandis que le premier assuroit d'avance que les Covenantaires Ecossois formoient une union secrete avec le Parlement d'Angleterre, & représentoit la nécessité de les prévenir par quelque vigoureuse démarche, l'autre prétendoit que toute entreprise de cette nature n'étoit propre qu'à les précipiter dans des résolutions auxquelles ils n'avoient peut-être aucun penchant. Lorsque le Parlement d'Ecosse eut été convoqué sans l'ordre du Roi, le premier s'écria vivement que les intentions des Covenantaires n'étoient plus douteuses, & que s'ils n'étoient pas dissipés par quelque coup imprévu, ils armeroient toute la Nation contre le Roi; l'autre soutenoit la possibilité de se ménager la plus grande partie des suffrages, & d'assurer par des voies paisibles l'obéissance & la fidélité de la Nation. Malheureusement pour la cause royale, le sentiment d'Hamilton eut plus de pouvoir sur le Roi & la Reine que celui de Montrose, & les Covenantaires eurent le temps de pousser leurs

hostilités sans interruption. Montrose se rendit à Oxford, où ses invectives contre la perfidie d'Hamilton, jointe à la prévention générale, & fortifiées par le fâcheux succès de ses conseils, furent écoutées avec applaudissement; & Charles cédant aux clameurs de son Parti plutôt qu'à ses propres soupçons, envoya le Duc prisonnier au Château de Pendennis, dans la Province de Cornouailles; Laneric, son frere, qui fut arrêté aussi, trouva le moyen de s'échapper, & chercha sa sureté dans sa Patrie.

Ainsi les oreilles de Charles étoient ouvertes aux conseils de Montrose, qui ne lui proposoit rien que de hardi & de convenable à l'état désespéré de la cause royale en Ecosse. Quoique tout le Royaume fût occupé par les Covenantaires; quoiqu'ils eussent sur pied de nombreuses Troupes, & que toutes les Places fussent gardées par une administration vigilante, il entreprit, par son seul crédit, & celui d'un petit nombre d'amis, de causer assez d'embarras aux Mécontents, pour les obliger bientôt de rappeller ces forces qui faisoient pencher sensiblement la balance en faveur du Parlement. La défaite de Marston, qui le mit dans l'impossibilité de tirer le

Charles I. 1645.

moindre secours d'Angleterre, n'abattit point son courage. Il se contenta de la parole du Comte d'Antrim, Seigneur Irlandois, qui lui promit quelque secours d'hommes de cette Province; & lui-même, à la faveur de divers déguisements, il se rendit en Ecosse au travers de mille dangers; il y demeura caché au bord des montagnes; & sans autre précaution pour sa sureté, il y prépara secrétement les esprits à tenter quelque grande entreprise.

Les Irlandois qui lui furent envoyés, n'excédoient pas le nombre d'onze cents hommes d'Infanterie, & fort mal armés. Ils ne furent pas plutôt débarqués, que Montrose fit éclater ses desseins, & commença ces expéditions qui l'ont rendu si célebre. Environ huit cents hommes d'Athol se rangerent sous son Etendard; cinq cents autres que les Covenantaires avoient levés, se laisserent persuader d'embrasser les intérêts du Roi. Avec ces forces, il se hâta d'attaquer le Lord Elcho, qui étoit à Perth avec six mille hommes rassemblés à la premiere nouvelle de l'invasion des Irlandois. Montrose, si inférieur en nombre, dépourvu de Cavalerie, aussi mal en munitions qu'en armes, n'avoit de

fonds à faire que sur le courage dont sa propre résolution, son exemple & la rapidité de ses entreprises pouvoient remplir ses Soldats. Après avoir essuyé le feu ennemi auquel il ne répondit à la tête de sa Troupe que par une volée de pierres, il se jetta l'épée à la main dans l'Armée d'Elcho, la mit en confusion, poussa furieusement ses avantages, remporta une victoire complete avec le carnage de deux mille Covenantaires.

Charles I. 1645.

1 Septembre 1644.

Ce succès donna beaucoup d'éclat à son nom; mais il n'augmentoit pas son pouvoir, ni ses forces. La plus grande partie de l'Ecosse étoit extrémement attachée au Covenant; & les partisans qui restoient à la cause royale, étoient effrayés de voir l'autorité de ses Adversaires si bien établie. La crainte de rencontrer le Comte d'Argyle, qui, s'étant joint aux Troupes publiques avec ses vassaux, s'approchoit à la tête d'une grosse Armée, fit prendre à Montrose le parti de marcher promptement vers le Nord, dans l'espérance de réveiller le Marquis de Huntley & les Gordons qui s'étoient hâtés de prendre les armes, mais dont l'ardeur avoit été refroidie par l'extrême supériorité des

Charles I. 1645. Covenantaires. Il fut joint dans cette marche par le brave Comte d'Airly & deux de ses fils, les Chevaliers Thomas & David Ogilvy; l'aîné étoit alors prisonnier dans le Parti opposé. Vers Aberdeen, Montrose attaqua le Lord Burley, qui commandoit un corps de 2500 hommes, le mit en déroute après un combat fort vif, & fit une sanglante exécution en poursuivant les vaincus.

12 Septembre 1644. Ce courage invincible, que la politique demandoit dans sa situation, n'étoit pas sans quelque habileté militaire.

Mais deux avantages si considérables ne lui firent point obtenir ce qu'il s'étoit proposé. Huntley, naturellement jaloux, ne vit pas sa gloire sans envie, & marqua peu de disposition à joindre une Armée où le mérite du Général devoit éclipser le sien. Argyle, renforcé par le Comte de Lothian, suivoit ardemment Montrose. Les Troupes des Provinces du Nord, Murray, Ross, Caithness, au nombre de cinq ou six mille hommes, étoient opposées de front, & gardoient les bords de la Spey, riviere profonde & très-rapide. Il ne vit pas d'autre expédient pour éviter un si grand nombre d'ennemis,

que de tourner tout d'un coup vers les montagnes, & cette résolution mit ses troupes foibles, mais actives, à couvert dans Badenock. Après quantité de marches & de contre-marches, Argyle l'atteignit à Fairycastle. Ce Seigneur, quoique célebre par sa conduite & sa fermeté politique, étoit fort mal partagé du courage & de l'habileté militaires : après quelques escarmouches, dans lesquelles il fut toujours maltraité, il laissa échapper Montrose. De promptes marches par des monts inaccessibles, sauverent ce Général des forces supérieures du Covenant.

Mais telle étoit sa situation, que la bonne ou la mauvaise fortune étoit également pernicieuse pour lui, & ne manquoit point de diminuer son Armée. Après chaque victoire, ses soldats affamés de gain, mais regardant la moindre acquisition comme un fonds inépuisable de richesse, désertoient en foule, & retournoient à leurs habitations pour y mettre en sureté leur butin. D'ailleurs, la fatigue de tant de marches précipitées au cœur de l'hiver, par des montagnes couvertes de neiges, & sans aucune sorte de provisions, les rebuta jusqu'à leur faire

Charles I. *1645.*

laisser leur Général presque seul avec les Irlandois, qui n'ayant aucune retraite sure, lui demeurerent fideles dans l'une & l'autre fortune.

Avec ce petit nombre de troupes, quelques renforts d'Athol, & les Macdonalds qu'il avoit trouvé le moyen de ranimer, il tomba subitement sur le Canton d'Argyle ; & lâchant la bride à toutes les fureurs de la guerre, il enleva les bestiaux, brula les maisons, & passa les Habitants au fil de l'épée. Cet emportement, par lequel Montrose souilla ses victoires, fut plutôt l'effet de son animosité particuliere contre le Cheftain, que de son zele pour la cause publique. Argyle ayant rassemblé trois mille hommes, chercha l'ennemi qui s'étoit retiré après ses ravages, & s'arrêta près d'Innerloky, dont il le supposoit éloigné. De l'autre côté, le Comte de Seaforth, qui étoit à la tête de la Garnison d'Invernest, composée de vieux soldats, & jointe à 5000 hommes de nouvelles troupes du Nord, pressoit vivement les Royalistes, & les menaçoit d'une ruine inévitable. Montrose, par une marche forcée, arriva devant Innerloky, & se présenta en ordre de bataille aux Covenantai-

res. Ils en furent surpris plutôt qu'effrayés. Argyle seul, saisi d'une terreur panique, abandonna son armée, qui ne laissa point de tenir ferme, & de livrer bataille aux Royalistes; mais après une vigoureuse résistance, elle fut défaite & poursuivie avec un grand carnage. Cette fatale journée ayant abattu les forces des Campbels (*e*), les Montagnards, dont la plupart étoient affectionnés à la cause royale, commencerent à se joindre en grand nombre au Camp de Montrose. La seule terreur de son nom dissipa les troupes de Seaforth; & le Lord Gordon, fils ainé de Huntley, s'étant dérobé au Comte d'Argyle, son oncle, qui le tenoit prisonnier, se joignit alors au victorieux Montrose, avec un bon nombre de ses Partisans, & le Comte d'Aboine, son frere.

Charles I. 1645.

Le Conseil d'Edimbourg, alarmé du progrès des Royalistes, forma des plans plus réguliers de défense contre un ennemi que tant de victoires rendoient formidable. Il chargea du commandement de ses troupes Bailie, Officier de réputation, & Urrey, qui s'étoit rengagé dans le Parti des Covenan-

[e] C'est le nom des Comtes d'Argyle.

Charles I. 1645.

taires ; & ces deux Généraux marcherent contre les Royaliſtes avec une groſſe armée. Montroſe étoit alors avec un détachement de huit cents hommes devant Dundée, Ville extrémement zélée pour le Covenant ; & l'ayant priſe d'aſſaut, il l'avoit livrée au pillage, lorſqu'Urrey & Bailie, dont il avoit ignoré la marche, arriverent ſur lui avec toutes leurs forces. Sa conduite & ſa préſence d'eſprit parurent avec éclat dans une occaſion ſi preſſante. Il rappella auſſi-tôt ſes gens du pillage, il les mit en ordre, il aſſura leur retraite par les plus ſages meſures ; & faiſant ſoixante milles à la vue d'un ennemi fort ſupérieur, ſans accorder un moment à ſa troupe pour ſe repoſer ou ſe rafraîchir, il entra heureuſement dans les Montagnes.

Les deux Généraux Covenantaires prirent le parti de diviſer leur armée, pour déconcerter un ennemi qui ne les ſurprenoit pas moins par la rapidité de ſes marches, que par la hardieſſe de ſes entrepriſes. Urrey, à la tête de quatre mille hommes, le rencontra dans le Camp d'Aldeine, proche d'Inverneſſ ; & ſe fiant à la ſupériorité de ſes forces, qui étoient le double de

celles des Royaliſtes, il l'attaqua dans le poſte même qu'il avoit choiſi. Montroſe ayant ordonné à ſon aile droite de faire face ſur un terrein fort avantageux, fit paſſer ſes meilleures troupes à l'aile gauche, & n'en laiſſa point dans l'intervalle; défaut qu'il ſut déguiſer adroitement, en faiſant paroître quelques hommes entre les haies & les arbres qui couvroient ſon terrein; & pour empêcher qu'Urrey ne pût s'appercevoir de ce ſtratagême, menant auſſi-tôt ſon aile gauche à l'attaque, il tomba ſi furieuſement ſur les Covenantaires, qu'il leur fit tourner le dos; ſa victoire fut complete. Dans cette bataille, la valeur du jeune Napier, fils du Lord de ce nom, ſe ſignala par des effets ſinguliers.

Charles I. 1645.

Bailie ne tarda point à s'avancer pour venger la diſgrace d'Urrey; mais il étoit attendu par le même ſort. Montroſe, qu'il rencontra près d'Alford, ſe trouvant foible en Cavalerie, la plaça ſur une même ligne avec ſes troupes de pied, mit celle de l'ennemi en déroute; & tombant enſuite ſur l'Infanterie Covenantaire avec toutes ſes forces réunies, la tailla en pieces, ſans autre perte à regretter que celle

2 Juillet.

Charles I. 1645.

du brave Lord Gordon. Après le succès de tant de combats, que sa vigueur avoit toujours rendus décisifs, il exhorta hautement tous ses amis & alliés à s'unir, & se prépara lui-même à marcher dans les Provinces Méridionales, pour achever la ruine des ennemis du Roi, & sur-tout pour dissiper le Parlement Ecossois, qui s'étoit assemblé à Saint-Johnston, avec beaucoup d'appareil & de solemnité.

Nouveau modele de l'Armée Parlementaire.

Tandis que le feu étoit allumé au Nord de l'Isle, il se déployoit avec la même furie au Sud, & les deux Armées Angloises n'avoient attendu que l'ouverture de la saison pour se faire voir en campagne, & terminer leur querelle par une prompte décision. Cependant la ratification de l'Ordonnance du renoncement à soi-même, avoit été retardée par tant d'intrigues & de débats, que le printemps étoit arrivé avant qu'elle eût reçu le dernier sceau des deux Chambres. Un grand nombre de Parlementaires la regardoient comme une dangereuse innovation, si près des opérations militaires; & si les scrupuleux principes du Comte d'Essex ne l'eussent point engagé, malgré ses dégouts, à rendre une aveugle obéissance

au Parlement, ce changement d'ordre auroit produit en effet quelque fatal incident, puisque la promptitude même avec laquelle Essex avoit résigné le commandement, n'empêchoit point qu'on ne craignît un soulévement général de l'Armée. Fairfax néanmoins, ou plutôt Cromwell sous son nom, y introduisit enfin le nouveau modele, & mit les troupes sous une autre forme. Des mêmes hommes on forma de nouveaux Régiments & de nouvelles Compagnies; on leur donna des Officiers différents; & toutes les forces militaires furent mises entre des mains que le Parti des Indépendants crut dignes de sa confiance. Outre les Membres du Parlement qu'on avoit exclus, quantité d'Officiers, peu disposés à servir sous les nouveaux Chefs, remirent leurs Commissions, & faciliterent inconsidérément le projet de faire tomber toute l'Armée dans la dépendance des Factieux.

Quoique la discipline de l'Armée précédente ne fût pas tout-à-fait méprisable, les nouveaux Chefs introduisirent un plan plus exact & d'une plus rigoureuse exécution. Au fond, la valeur étoit assez généralement répandue dans

Charles I.
1645.

les deux Partis, & la discipline régnoit aussi dans les Troupes du Parlement; mais il semble que, des deux côtés, pour les plans généraux d'actions & pour les opérations de la Campagne, on étoit fort éloigné de la perfection de l'Art militaire. Du moins les Historiens, par leur propre ignorance, peut-être, ou par inexpérience, n'ont observé qu'une conduite opiniâtre, impétueuse, qui précipitoit chaque Parti dans une bataille où la valeur & la fortune décidoient presque uniquement du succès. Les parties brillantes de l'Histoire, sous ces regnes, sont les affaires civiles, & non les transactions militaires.

On ne connoît point d'exemple d'une Armée aussi singuliere que celle qui se trouvoit alors assemblée pour le Parlement. La plupart des Régiments étoient sans Ministres. C'étoient les Officiers même qui exerçoient ce devoir spirituel, & qui le joignoient à leurs fonctions militaires. Dans tous les intervalles de l'action, ils étoient occupés de sermons, de prieres & d'exhortations, avec la même émulation qui est si nécessaire dans les armes pour soutenir l'honneur de cette profession. Les transports & les extases tenoient lieu d'étude

& de réflexion; & lorsque ces dévots Orateurs s'abandonnoient à leur imagination, dans une harangue qu'ils n'avoient pas méditée, surpris eux-mêmes de leur éloquence, comme tous leurs auditeurs, ils la prenoient pour une illumination divine & pour une émanation de l'Esprit-Saint. Dans tous leurs quartiers ils excluoient les Ministres de la chaire; & montant sur ce dangereux tribunal, ils expliquoient leurs sentiments à l'Assemblée avec une autorité proportionnée à leur pouvoir, à leur valeur, à leurs exploits militaires, dont l'idée s'unissoit à ces apparences de ferveur & de zele. Les soldats, saisis du même esprit, employoient leurs heures de loisir à la priere, à la lecture de l'Ecriture-Sainte, en conférences spirituelles, où ils comparoient les progrès de la grace dans leurs ames, & s'excitoient mutuellement à marcher avec courage dans les pénibles voies du salut. Lorsqu'ils alloient au combat, on entendoit retentir, avec les instruments militaires, un mélange de Pseaumes & de Cantiques spirituels, conformes aux circonstances; & chacun s'efforçoit de noyer le sentiment du danger dans la perspective de cette couronne de

Charles I.
1645.

Charles I. 1645.

gloire qu'on présentoit à ses yeux. Dans une cause si sainte, les blessures étoient jugées méritoires, la mort un martyre; & le tumulte de l'action, loin de bannir ces pieuses chimeres, en rendoit l'impression plus profonde. Jamais la nature humaine n'a paru sous une forme si remarquable; & jamais l'imagination des hommes ne s'est avancée avec des élans plus vigoureux, quoiqu'irréguliers, vers ces mystérieuses régions que la Religion nous fait entrevoir.

Les Royalistes s'efforçoient de jetter du ridicule sur ce fanatisme des Armées Parlementaires, sans considérer combien ils avoient sujet de le redouter. Les forces royales assemblées à Oxford, dans l'Ouest & dans d'autres lieux, étoient égales ou supérieures en nombre à celles de leurs Adversaires, mais animées d'un esprit fort différent. Cette licence, que le défaut de paie avoit introduite, y étoit montée au comble, & les rendoit plus formidables à leurs Partisans, qu'à leurs ennemis. Le Prince Robert, négligeant le Peuple, & passionné pour le Soldat, avoit pour ses troupes une indulgence que rien ne pouvoit justifier. Wilmot, homme sans principes, avoit favorisé le même esprit de

désordre; & Goring, Gérad, le Chevalier Granville, tous libertins reconnus, le portoient au plus haut point. Dans l'Ouest, sur-tout où Granville & Goring commandoient, la bride avoit été lâchée au pillage, au dégât, & tout le Pays étoit désolé par des rapines sans bornes. On n'y faisoit presque plus aucune distinction de Parti; les plus zélés amateurs de l'Eglise & de la Monarchie souhaitoient assez de succès aux forces Parlementaires pour finir toutes ces oppressions. Le Peuple de la campagne, dépouillé de tout ce qu'il possédoit, s'assembloit en foule dans plusieurs Cantons, armé de bâtons & de pieux; & quoique sa haine fût égale pour tous les soldats des deux Partis, elle se tournoit plus particuliérement contre les Royalistes, dont ils avoient essuyé le plus mauvais traitement. Plusieurs milliers de ces tumultueux Paysans s'étoient attroupés en différentes parties de l'Angleterre, menaçoient tous les soldats qu'ils rencontroient à l'écart, & ne cessoient pas d'infester les deux Armées.

La disposition mutuelle des forces étoit telle qu'on va la représenter. Une partie de l'Armée Ecossoise étoit employée à prendre Pomfret & d'autres

Charles I. 1645.

Places dans Yorkshire; une autre partie à faire le siege de Carlisle, vaillamment défendue par le Chevalier Glenham. Chester, où Biron commandoit une garnison royale, étoit bloquée par le Chevalier Brereton, & se voyoit réduite à d'extrêmes embarras. Le Roi, que les Princes Robert & Maurice avoient joint à Oxford, y étoit avec une armée d'environ quinze mille hommes. Fairfax & Cromwell avoient pris poste à Windsor avec l'Armée du nouveau modele, qui étoit d'environ vingt-deux mille hommes. Taunton, dans le Comté de Sommerset, défendue par Blake, étoit assiégée depuis long-temps par le Chevalier Grandville, qui commandoit une armée d'environ huit mille hommes; & quoique la défense eût été fort opiniâtre, la garnison se trouvoit réduite aux dernieres extrémités. Goring commandoit dans l'Ouest un corps à-peu-près du même nombre.

A l'ouverture de la campagne, Charles forma le dessein de secourir Chester, & Fairfax de donner du secours à Taunton. Les troupes royales furent en mouvement les premieres. Pendant qu'elles s'avançoient vers Drayton, dans Cheshire, Biron vint à leur rencontre pour informer

informer le Roi que ſon approche avoit fait lever le ſiege de Cheſter, & que les troupes Parlementaires s'étoient retirées. Fairfax étant arrivé à Salisbury, dans ſa route vers l'Oueſt, il reçut ordre du Comité des deux Royaumes, établi pour la conduite de la guerre, de retourner ſur ſes traces, & d'aller faire le ſiege d'Oxford, que le départ des troupes royales avoient laiſſé ſans défenſe. Il obéit, après avoir envoyé le Colonel Weldon dans l'Oueſt, avec un détachement de quatre mille hommes. A l'approche de Weldon, Granville, s'imaginant que Fairfax tomboit ſur lui avec toute ſon armée, leva le ſiege, & laiſſa reſpirer une Ville opiniâtre, à demi priſe & preſqu'entiérement brûlée. Mais les Royaliſtes, renforcés de trois mille chevaux que Goring leur amena, retournerent vers Taunton, & renfermerent Weldon, avec ſa petite armée, dans cette malheureuſe Place.

Charles I. 1645.

Charles, ayant rempli le deſſein qui le menoit à Cheſter, retourna au Sud, & s'arrêta dans ſa route devant Leiceſter, Ville gardée par une garniſon du Parlement. Son canon n'eut pas plutôt ouvert la breche, qu'il preſſa la Place de toutes parts, & qu'un furieux aſſaut

Charles I. 1645.

la livra aux soldats. Ils y entrerent l'épée à la main, & s'abandonnerent à tous les désordres où leur brutalité naturelle, enflammée par la résistance, est capable de les porter; le butin, qui étoit considérable, fut distribué entr'eux, & quinze cents prisonniers tomberent entre les mains du Roi. Ce succès ayant jetté beaucoup de terreur dans le parti Parlementaire, détermina Fairfax à quitter Oxford, où ses approches étoient commencées, & le fit marcher vers l'armée royale, dans l'intention de livrer bataille. Charles étoit en marche vers cette Ville pour faire lever le siege, qu'il craignoit de trouver fort avancé; & les deux armées se trouverent à six milles l'une de l'autre, avant que de s'en être apperçues. Le Roi fit assembler son Conseil de guerre, pour délibérer sur ses résolutions. D'un côté, il parut que la prudence obligeoit de différer le combat. Gérard, qui étoit dans le Pays de Galles avec trois mille hommes, pouvoit joindre promptement l'armée; & Goring, à qui l'on espéroit que Taunton ne résisteroit pas long-temps, ne manqueroit point, après avoir mis l'Ouest en sureté, d'unir ses forces à celles du Roi. D'un autre côté, le Prince

Robert, que son ardeur bouillante poussoit toujours au combat, excitoit l'impatience de la haute & de la petite Noblesse dont l'armée étoit remplie, & relevoit une multitude d'embarras dont les Royalistes ne pouvoient être soulagés que par la victoire. On prit le parti d'attaquer Fairfax, & l'armée royale s'avança aussi-tôt contre lui.

Charles I. 1645.

Ce fut à Naseby, avec des forces à-peu-près égales, que fut engagée cette action décisive, & vaillamment disputée entre le Roi & le Parlement. Le corps d'armée des Royalistes étoit commandé par le Roi même, l'aile droite par le Prince Robert, la gauche par le Chevalier Marmaduke-Langdale. Fairfax, avec Skippon sous ses ordres, fit face au centre de l'armée royale. Cromwell prit le commandement de l'aile droite; Ireton, son gendre, celui de l'aile gauche. La charge fut commencée par le Prince Robert, avec son ardeur & sa fortune ordinaires, malgré la vigoureuse résistance d'Ireton, qui, sans être refroidi par un coup de pique dont il eut la cuisse percée, maintint long-temps le combat; toute cette aile fut rompue & poursuivie avec une furie emportée par Robert; il eut même l'imprudence

Bataille de Naseby.

14 Juin.

Charles I. 1645.

de perdre du temps à sommer & vouloir attaquer l'artillerie parlementaire, qui étoit gardée par un gros corps d'infanterie. Charles, à la tête de son corps d'armée, déploya, dans cette action, toute la conduite d'un prudent Général, & toute la valeur d'un brave soldat. Fairfax & Skippon tinrent ferme devant lui, & justifierent la réputation qu'ils s'étoient acquise. Skippon avoit été blessé dangereusement; & pressé par Fairfax de se retirer, il déclara qu'il ne feroit pas un pas en arriere aussi longtemps qu'il verroit un de ses gens garder son terrein. Cependant l'infanterie du Parlement fut rompue & poussée par le Roi, jusqu'à ce que Fairfax, avec une grande présence d'esprit, fit avancer la réserve & renouvella vivement le combat. En même-temps Cromwel, qui avoit attaqué Langdale, renversa cette aile des Royalistes, & par sa prudence augmenta les avantages qu'il devoit à sa valeur. Après avoir poussé l'ennemi pendant près d'un quart de mille, & détaché quelques troupes pour l'empêcher de se rallier, il revint tomber sur l'infanterie du Roi, qu'il jetta dans la derniere confusion. Un seul Régiment tint ferme, quoique deux fois attaqué

par Fairfax avec une valeur déſeſpérée ; & ce Général, irrité d'une ſi vive réſiſtance, donna ordre à Doiley, Capitaine de ſes Gardes, de le charger de front pour la troiſieme fois, tandis qu'il le prendroit lui-même à dos. Cette brave troupe fut taillée en pieces. Fairfax tua de ſa propre main un Enſeigne, & remit le drapeau à la garde d'un de ſes ſoldats. Le ſoldat s'étant vanté d'avoir gagné cette dépouille, fut démenti par Doiley, qui avoit vu l'action : « Laiſſez-» lui cet honneur, dit Fairfax, j'en ai » de reſte aujourd'hui ».

Charles I. 1645.

Le Prince Robert reconnoiſſant trop tard ſon erreur, abandonna l'inutile attaque de l'artillerie ennemie, & joignit le Roi, dont toute l'infanterie étoit en déroute. Charles exhorta ce corps de cavalerie à l'eſpérance, & cria d'une voix ferme : « Encore une charge, & » nous recouvrons l'honneur ». Mais les déſavantages de ſon parti étoient ſi viſibles, qu'il ne put engager perſonne à recommencer l'attaque. Il ſe vit forcé de céder à l'ennemi le champ de bataille & la victoire. Les morts du côté du Parlement, excéderent ceux du parti royal. Les Parlementaires perdirent mille hommes, & les Royaliſtes environ huit

Charles I. 1645.

cents. Mais Fairfax fit prisonniers cinq cents Officiers & quatre mille soldats ; il enleva l'artillerie & les munitions du Roi ; il dissipa toute son infanterie. Ainsi peu de victoires sont plus completes.

Entre les dépouilles on trouva la cassette du Roi, qui contenoit les copies de ses lettres à la Reine. Le Parlement, qui les fit publier, choisit sans doute celles qu'il jugea les plus capables de faire déshonneur à ce Prince. Cependant, en général, elles sont écrites avec une délicatesse d'esprit & une tendresse de cœur, qui font juger très-avantageusement du génie & de la morale du Roi. On y reconnoît, à la vérité, une vive passion pour sa femme, & souvent il y proteste qu'il ne prendra aucune mesure qui puisse la chagriner. Mais ces déclarations polies d'amour & de confiance, ne doivent pas être toujours prises à la lettre. D'ailleurs, une si légitime affection, avouée par les Loix de Dieu & des hommes, mérite peut-être quelqu'indulgence, sur-tout pour une femme pleine d'esprit & de charmes, avec la qualité même de Papiste. Les Athéniens ayant intercepté une lettre de leur ennemi Philippe de Macédoine à Olym-

pias, sa femme, loin de céder à la curiosité de pénétrer les secrets de ces deux cœurs, envoyerent aussi-tôt la lettre à la Reine, sans l'avoir ouverte. Philippe n'étoit pas leur Souverain, & leur animosité contre lui, n'égaloit pas celle qui regne toujours dans les discordes civiles.

Charles I. 1645.

Après la bataille, Charles se retira d'abord à Héreford, ensuite à Abergavenny, sans autres troupes que le corps de cavalerie du Prince Robert, & fut retenu quelque temps dans le pays de Galles, par le vain espoir de lever, dans ces quartiers épuisés, un corps de nouvelle infanterie. Fairfax ayant repris Leicester, qui ne se rendit point sans conditions, tint conseil sur ses entreprises. On lui avoit remis une lettre de Goring au Roi, qui avoit été malheureusement confiée à quelque espion du Parlement. Goring informoit le Roi que dans l'espace de trois semaines, il comptoit se voir maître de Taunton, après quoi il se proposoit de joindre Sa Majesté avec toutes les forces de l'Ouest; mais dans l'intervalle, il le supplioit d'éviter toute rencontre avec l'ennemi. Cette lettre, qui, dans des mains plus fideles, auroit probablement garanti les Royalistes de la fatale journée de Nase-

Charles I. 1645.

by, servit à diriger les résolutions de Fairfax. Il laissa un corps de trois mille hommes à Pointz & Rosseter, avec ordre d'observer les mouvements du Roi ; & marchant vers l'Ouest, il se flatta de pouvoir sauver Taunton & détruire l'armée de Goring, seule ressource qui restoit aux Royalistes.

Au commencement de cette campagne, Charles, dans le doute des événements, avoit envoyé à l'Ouest, avec le titre de Général, le Prince de Galles, alors âgé d'environ quinze ans, & ceux qu'il avoit honorés de ce précieux dépôt, avoient ordre, s'ils étoient pressés de l'ennemi, de le faire passer dans quelque terre étrangere, pour dérober du moins une partie de la Famille Royale à la violence des Parlementaires. Mais le danger ne paroissoit pas pressant. Le Prince Robert s'étoit jetté dans Bristol, résolu de défendre une Ville de cette importance. Goring commandoit l'armée royale devant Taunton.

20 Juillet. A l'approche de Fairfax, le siege de Taunton fut levé, & les Royalistes se retirerent à Lamporst, Ville ouverte du Comté de Sommerset. Fairfax les attaqua dans ce poste, les força, leur tua 300 hommes, & fit 1400 prisonniers ;

ensuite il alla faire le siege de Bridwater, qui passoit alors pour une Ville forte & d'une importance extrême dans cette Province. La partie extérieure de la Ville ayant été emportée à la premiere attaque, Windham, Commandant, qui s'étoit retiré dans la partie intérieure, demanda immédiatement à capituler, & livra la Place aux Parlementaires. La garnison, au nombre de 2600 hommes, demeura prisonniere de guerre.

Charles I. 1645.

23 Juillet.

Bath & Sherborn n'ayant pas fait plus de résistance, Fairfax résolut de mettre le siege devant Bristol, & n'épargna point les préparatifs pour une entreprise que les forces de la garnison & la réputation du Prince Robert faisoient croire de la plus haute importance. Mais dans la plupart des hommes, le courage militaire est une qualité si variable : pendant toute cette guerre, il n'y eut point de Ville qui ne fît une meilleure défense, & l'attente générale fut prodigieusement trompée. À peine les troupes parlementaires eurent forcé les premieres lignes, que le Prince offrit de capituler, & livra cette grande place à Fairfax. Peu de jours auparavant, dans une lettre qu'il avoit écrite

12 Septembre.

Charles I. 1645. au Roi, il promettoit, s'il n'étoit pas forcé de se rendre par quelque mutinerie, de se défendre pendant quatre mois entiers. Charles, qui formoit des plans & qui rassembloit des forces pour donner du secours à Bristol, eut peine à se persuader un événement si peu prévu, qui n'étoit guere moins fatal à ses intérêts que la défaite de Naseby. Dans son indignation il révoqua aussi-tôt les Commissions du Prince Robert, & lui envoya un sauf-conduit pour passer les Mers.

La ruine des affaires du Roi suivit promptement dans tous les autres quartiers de l'Angleterre. Les Ecossois s'étant rendus maîtres de Carlisle après un siege obstiné, marcherent au Sud, & 28 Juin. s'établirent devant Héreford. Ils se retirerent néanmoins à l'approche du Roi, & ce fut le dernier rayon de succès qui 27 Septembre. parut accompagner ses armes. Dans sa marche vers Chester, qui se trouvoit encore assiégée par les forces parlementaires sous la conduite de Jones, Pointz attaqua son arriere-garde, & le força de donner bataille. Tandis que l'action étoit engagée avec beaucoup de chaleur, & que la victoire sembloit pencher pour les Royalistes, Jones vint tomber sur l'autre partie de l'Armée royale,

& la mit en fuite, avec perte de 600 morts & de 1000 prisonniers. Le Roi n'ayant pas eu peu de peine à rassembler les restes de ses troupes fugitives, se retira vers Newark, & de-là dans sa chere Ville d'Oxford, où il s'enferma pour le reste de l'hiver. *Charles I. 1645.*

Les informations qu'il reçut de toutes parts, ne furent pas moins fatales que les événements qui s'étoient passés dans sa présence. Fairfax & Cromwel ayant divisé leurs forces après la reddition de Bristol, le premier avoit marché vers l'Ouest pour achever la conquête de Devonshire & de Cornouailles; le second avoit attaqué les Garnisons à l'Est de Bristol. Devizes s'étoit rendu à Cromwell, le Château de Berkeley avoit été pris d'assaut, Winchester avoit capitulé, Basing avoit été emportée l'épée à la main, & tous ces Comtés du centre de l'Angleterre furent bientôt réduits à l'obéissance du Parlement.

Les succès de Fairfax ne furent pas moins rapides & moins constants. Les forces Parlementaires, enflées de leurs dernieres victoires, & gouvernées par la plus rigide discipline, n'avoient rien d'égal à redouter de l'opposition des Troupes royales, effrayées de leurs *1646.* Conquêtes de Fairfax à l'Ouest.

Charles I. 1646. continuelles défaites, & corrompues par la licence des mœurs. Après avoir chassé les Royalistes de leurs quartiers de Bovay-Tracy, Fairfax entreprit le siege de Darmouth, & dans peu de jours il emporta cette Place d'assaut.

17 Janvier. Le Château de Poderam fut pris. Exeter se vit bloqué de toutes parts. Hopton, homme de mérite, qui commandoit les Royalistes de ce Comté, s'étant avancé au secours de cette Ville avec 8000 hommes, rencontra l'Armée parlementaire à Torrington, où il fut défait, toute son Infanterie dispersée, & lui-même obligé avec sa Cavalerie de se retirer dans le Comté de Cor-

19 Février. nouailles. Fairfax l'y suivit & poussa vivement sa victoire. Toute cette Armée Royale, qui consistoit en 5000 hommes, la plupart Cavalerie, fut resserrée dans Truro, & forcée d'accepter des conditions. Les Soldats obtinrent, en livrant leurs chevaux & leurs armes, la liberté de se débander, & vingt schelings par tête pour se conduire à leurs habitations. Entre les Officiers, ceux qui souhaiterent de quitter leur Patrie, eurent des passe-ports pour se retirer au-delà des Mers. Les autres ayant promis de ne jamais reprendre les armes,

obtinrent grace en payant des compositions (*f*) au Parlement. Ainsi Fairfax, après la reddition d'Exeter, qui couronna ses conquêtes de l'Ouest, ne trouva plus rien qui l'empêchât de marcher au centre du Royaume avec son Armée victorieuse, & de fixer son Camp à Newbury. Le Prince de Galles, par l'ordre du Roi, passa d'abord à Scilly, ensuite à Jersey, d'où il se fit conduire à Paris pour y joindre la Reine, sa mere, qui s'y étoit rendue d'Exeter, lorsque le Comte d'Essex avoit conduit son Armée vers l'Ouest.

Charles I. 1646.

Dans les autres parties de l'Angleterre, Héreford fut emportée par surprise, Chester se rendit: le Lord Digby ayant tenté, avec 1200 chevaux, de pénétrer en Ecosse, & d'y joindre le Comte de Montrose, fut défait à Sherburn en Yorshire par le Colonel Cogely; toute sa troupe prise ou dispersée; lui-même obligé de fuir d'abord dans l'Isle de Man, & de cette Isle en Irlande. On fut informé aussi que Montrose même, après quelques nou-

(*f*) Ces compositions étoient différentes, suivant les dégrés de faute. Mais une Ordonnance de la Chambre-Basse les fixa à deux années du revenu des Délinquants. *Journ. du 11 Août 1648.*

Charles I. 1646. veaux avantages, avoit enfin ſuccombé ſous la fortune ſupérieure du Parlement, & que ce dernier eſpoir du Parti royal étoit éteint ſans reſſource.

15 Août 1645. Lorſque Montroſe étoit deſcendu dans la partie méridionale d'Ecoſſe, les Covenantaires ayant raſſemblé toutes leurs forces, l'avoient rencontré à Kilſyth avec une nombreuſe Armée, & lui avoient livré bataille, mais ſans ſuccès. Cette victoire fut la plus complete qu'il eût jamais remportée. Les Royaliſtes paſſerent au fil de l'épée plus de ſix mille hommes, & ne laiſſerent en Ecoſſe aucun reſte d'Armée aux Covenantaires. Tout le Royaume fut ébranlé par une ſuite d'exploits ſi continuels; & quantité de Seigneurs qui favoriſoient ſecrétement la cauſe royale, l'embraſſerent ouvertement, lorſqu'ils eurent vu des forces capables de la ſoutenir. Le Marquis de Douglas, les Comtes d'Annandale & de Hertfield, les Lords Fleming, Seton, Maderty, Carnegy & d'autres ſe joignirent ſous l'Etendard royal. Edimbourg ouvrit ſes portes & rendit la liberté à tous ceux que les Covenantaires tenoient dans les chaînes, entr'autres au Lord Ogilvy, fils du Comte d'Airly, dont la famille avoit

particuliérement contribué à la victoire de Kilsyth. *Charles I. 1646.*

David Lesley fut détaché de l'Armée Ecossoise d'Angleterre, pour secourir en Ecosse son Parti consterné. Sa marche n'empêcha point Montrose de s'avancer vers le Sud, dans l'espérance de déterminer les Comtes de Hume, de Fraquaire & de Roxborough, qui lui avoient promis de le joindre & de lui procurer d'Angleterre quelque renfort de Cavalerie dont il avoit un extrême besoin. Mais à Philiphaugh, dans le Comté de Twedale, la négligence de ses Gardes avancées donna occasion à Lesley de surprendre son Armée affoiblie par la désertion des Montagnards, qui s'étoient retirés, suivant leur usage, pour mettre leur butin à couvert dans les montagnes. Après un sanglant combat, où Montrose fit admirer sa valeur, ses troupes furent mises en déroute par la Cavalerie de Lesley; & perdant l'espérance de les rallier, il se vit forcé de chercher une retraite dans les montagnes, où il se disposa, par toutes sortes de préparatifs, à de nouvelles batailles & de nouvelles entreprises. Défaite de Montrose. 13 Septembre 1645.

Les Covenantaires userent de la victoire avec beaucoup de rigueur. Leurs

Charles I. 1646.

principaux prisonniers, Robert Spottiswood, Secrétaire d'Etat, & fils du dernier Primat d'Ecosse, les Chevaliers Philippe Nisbet & Guillaume Rollo, le Colonel Gordon, Guthry, fils de l'Evêque de Murray, & Guillaume Murray, fils du Comte de Tullibardine, furent condamnés au supplice, & subirent l'exécution. Le seul crime imputé au Secrétaire d'Etat, fut d'avoir expédié à Montrose une Commission royale de Commandant-Général en Ecosse. Le Lord Ogilvy, qui se trouvoit encore au nombre des prisonniers, n'auroit pas évité le même sort, si sa sœur n'eût trouvé le moyen de le faire évader en changeant d'habillement avec lui; & ce trait de courage & d'adresse attira des traitements fort durs à cette généreuse sœur. Le Clergé sollicita le Parlement de faire exécuter un plus grand nombre de Royalistes; mais sa demande fut rejettée (g).

Après cette multitude de désastres qui fondoient de tous côtés sur le Parti royal, il ne lui restoit qu'un seul corps de Troupes sur lequel la fortune pût exercer sa rigueur. Le Lord Ashley

(g) Mémoires de Guthry.

avec une petite Armée de 3000 hommes, composée presque uniquement de Cavalerie, marchant vers Oxford pour s'y joindre au Roi, fut rencontré à Stowe par le Colonel Morgan, qui le défit entiérement, & le fit lui-même prisonnier. « Vous avez achevé votre » ouvrage, dit Ashley aux Officiers » Parlementaires, & vous pouvez aller » vous réjouir à présent, à moins qu'il » ne vous prenne envie de quereller » entre vous. »

Charles I. 1646.

2 Mars.

La situation du Roi, pendant tout l'hiver, fut désastreuse & mélancolique au dernier point. Comme la crainte du mal est ordinairement plus accablante que sa présence même, peut-être ce Prince n'avoit jamais été l'objet d'une plus juste compassion. Sa fermeté d'ame, qui ne l'abandonnoit jamais dans ses peines, quoiqu'elle lui manquât quelquefois dans l'action, fut son unique soutien. « Il étoit déterminé, » comme il l'écrivit au Lord Digby, » s'il ne pouvoit mourir en Roi, à » mourir en Gentilhomme ; & ses amis » n'auroient jamais à rougir pour le » Prince qu'ils avoient si malheureuse» ment servi (*h*). » D'un côté, les mur-

(*h*) Vie d'Ormond, par Cartes, *T. III*, N°. 433.

Charles I. 1646.

mures des Officiers mécontents harassoient leur malheureux Souverain, en mettant à trop haut prix des services & des souffrances dont ils voyoient bien que jamais ils ne pouvoient être récompensés. D'un autre, le fidele attachement de ses généreux amis qui respectoient ses infortunes & ses vertus autant que sa dignité, devoit le pénétrer d'une nouvelle tristesse, lorsqu'il faisoit réflexion qu'une affection si désintéressée les exposeroit bientôt à la rigueur de ses implacables ennemis. Ses tentatives réitérées pour obtenir un accommodement raisonnable & paisible avec les Communes, ne servoient qu'à les convaincre que la victoire étoit entiérement dans leurs mains. A tous les messages par lesquels il leur fit demander des passe-ports pour ses Commissaires, elles ne daignerent pas faire la moindre réponse. Enfin, après lui avoir reproché tout le sang qui avoit été répandu dans cette guerre, elles lui firent dire qu'elles étoient occupées à lui préparer des Bills, & que sa disposition à les approuver seroit le plus sûr témoignage de son penchant pour la paix; en d'autres termes, qu'il devoit se rendre à discrétion. Il leur demanda

une Conférence perſonnelle, & leur offrit de ſe rendre à Londres avec un ſauf-conduit pour lui-même & pour ſa ſuite. Non-ſeulement elles rejetterent cette propoſition, mais elles donnerent des ordres pour ſa garde, c'eſt-à-dire, pour ſe ſaiſir de ſa perſonne, s'il entreprenoit de les viſiter. Un nouvel événement qui ſurvint en Irlande, jetta de nouvelles flammes dans les eſprits, & fit redoubler ces calomnies dont ſes ennemis l'avoient chargé tant de fois, & qu'il avoit toujours regardées comme la plus douloureuſe partie de ſes infortunes.

Charles I. 1646.

Après la ceſſation d'armes avec les Rebelles Irlandois, le Roi qui ſouhaitoit la paix avec eux pour obtenir leur aſſiſtance en Angleterre, avoit autoriſé le Marquis d'Ormond à leur promettre l'abrogation de toutes les Loix pénales contre les Catholiques. Le Lord Herbert, créé Comte de Glamorgan, quoique ſes patentes n'euſſent point encore paſſé aux Sceaux, étant appellé en Irlande par ſes affaires particulieres, Charles fit réflexion que ce Seigneur qui étoit non-ſeulement Catholique, mais allié aux meilleures Maiſons du Pays, pouvoit le ſervir, & le pria de

Charles I. *1646.* hâter, par ſes bons offices, la négociation entamée alors avec les Rebelles. Glamorgan, zélé pour ſa Religion & paſſionné pour le ſervice du Roi, mais oubliant dans cette entrepriſe toutes regles du jugement & de la diſcrétion, ſecrétement, de lui-même & ſans en avoir fait la moindre ouverture au Marquis d'Ormond, conclut l'accommodement avec le Conſeil de Kilkenny, & convint, au nom du Roi, que les Irlandois jouiroient de toutes les Egliſes dont ils s'étoient mis en poſſeſſion depuis le ſoulévement; à condition qu'ils aſſiſteroient le Roi avec un Corps de dix mille hommes. Auſſi-tôt que cette tranſaction fut divulguée, Ormond, sûr que le Roi n'étoit point entré par ſon conſentement dans un Traité par lequel la Religion Catholique devenoit, en quelque ſorte, la Religion établie de l'Irlande, fit arrêter Glamorgan, & qualifia ſa témérité de haute trahiſon. Charles déſavoua hautement de l'avoir autoriſé pour cette pacification, & fit paſſer aux deux Chambres un état de toute l'affaire. Mais dans les préventions qui régnoient alors, ſa relation trouva peu de crédit, & juſqu'aujourd'hui ſa bonne foi

fur ce point paroît fort douteufe à quelques Hiftoriens (*i*). *Charles I. 1646.*

(*i*) L'Auteur juge que la Commiffion de Glamorgan fut fubreptice ou forgée, ou qu'elle étoit limitée par des inftructions fecretes auxquelles il n'eut point d'égard. Mais la fuppofition de fauffeté lui paroît infiniment plus probable. Pour former, dit-il, un jugement abfolu fur la queftion, il faut avoir lu plufieurs papiers originaux, outre ceux qui fe trouvent dans la Collection de Rufworth, & particuliérement plufieurs Lettres du troifieme Tome de la vie d'Ormond, par Cartes. Peut-être les Obfervations fuivantes feront-elles de quelque utilité pour un Lecteur qui fouhaitera d'approfondir une affaire moins obfcure au fond, qu'elle ne le paroît à la premiere vue.

I. Le Roi favoit que Glamorgan étoit homme peu fenfé ; il en informa le Marquis d'Ormond, & le mit en garde là-deffus. *Vie d'Ormond, T. II. Appendix* 13. Eft-il concevable qu'il l'eût chargé d'une tranfaction fi délicate, avec une entiere indépendance du Marquis d'Ormond ? II. Glamorgan étoit fort zélé pour le Roi, fort zélé pour fa Religion : ce Traité, aux yeux d'un homme de peu de jugement, pouvoit fembler les fervir tous deux. III. Il avoit fi peu de probité, ou tant de légéreté, fi l'on veut, que fes impoftures fur d'autres points font palpables & avouées. Pour s'attirer plus de confidération des Irlandois, il leur montra un Ecrit qu'il prétendoit figné du Roi, dans lequel Charles promettoit fa fille à fon fils aîné, lui accordoit le droit de battre monnoie : il lui donnoit en Angleterre comme en Irlande, le droit de créer la Nobleffe, & de conférer toutes fortes de titres au-deffous de celui de Duc, de nommer un des Secrétaires d'Etat, deux Membres du Confeil privé, & le Procureur ou le Solliciteur général. Il forgea auffi une Lettre du Roi au Pape ; & l'impofture étoit fi groffiere, que le Nonce refufa d'accepter la Lettre. Les affurances d'un homme de ce caractere méritent-elles la moindre foi, ou même la moindre attention ? IV. La Lettre qu'il produifit avoit plufieurs marques internes de fauffeté ; elle portoit qu'elle étoit fcellée du petit fceau ; cependant elle n'étoit pas fcellée du tout. Il y étoit nommé Gla-

Charles I. 1646.

Tant d'inutiles efforts ne lui laissant plus aucune espérance de fléchir la ri-

morgan, non Herbert; quoiqu'il n'ait jamais porté le premier titre à Oxford, parce que ses Patentes n'avoient pas encore passé aux sceaux. La Lettre n'étoit pas contre-signée par un Secrétaire, ni écrite dans le style ordinaire des Lettres de créance, & ne renvoyoit à aucune sorte d'instruction. V. Ormond étoit Gouverneur d'Irlande, possédoit & méritoit toute la confiance du Roi. Le Roi auroit-il voulu humilier, affronter un si grand & si bon sujet, en conduisant une négociation en Irlande, par un canal dont il n'auroit pas eu connoissance? VI. Charles, le 13 Juillet, après la bataille de Naseby, étant réduit à de fâcheuses extrémités, écrivit instamment au Marquis d'Ormond de conclure la paix à certaines conditions qu'il lui marque, & de venir le joindre lui-même avec tout ce qu'il pourroit se procurer d'Irlandois. *Voyez la vie d'Ormond*, T. III, n°. 400. VII. Le 22 d'Octobre, ses embarras se multipliant, il étend un peu les conditions. Nouvelle absurdité. *Vie d'Ormond*, T. III, n°. 411. VIII. Ormond avoit averti le Roi que de trop grandes concessions en faveur des Catholiques, trouveroient de l'opposition de la part du Conseil Irlandois, qui pourroit se jetter entre les bras du Parlement d'Angleterre, & s'opposer à la transportation des Irlandois auxiliaires. *Vie d'Ormond*, T. III, n°. 410. Quelle absurdité, par conséquent, d'accorder des conditions auxquelles le Conseil & Ormond étoient également opposés, & qui devoient être inutiles à la fin qu'on se proposoit? IX. Il paroît évidemment par la Lettre du Roi à Ormond du 2 Décembre, (n°. 414,) que ce Prince ne savoit rien de la paix conclue par Glamorgan: c'étoit néanmoins trois mois après sa conclusion. Impossibilité manifeste. X. Il est évident que le Lord Digby ne savoit rien de la Commission de Glamorgan, quoique Secrétaire du Roi à Oxford, lorsqu'on suppose qu'elle fut accordée. Autrement comment auroit-il eu la hardiesse d'arrêter Glamorgan pour avoir agi en conséquence? Mais est-il probable que ce pût être un secret pour Digby? XI. Ormond & Digby, sans se donner le temps d'infor-

gueur du Parlement par les armes ou par un traité, sa seule ressource étoit *Charles I. 1646.*

mer le Roi ou d'attendre ses ordres, arrêterent immédiatement Glamorgan, & se crurent bien certains que Charles étoit incapable d'avoir donné de tels ordres. Rien ne prouve mieux l'innocence du Roi. XII. Le désaveu positif du Roi en public & dans ses Lettres particulieres à Ormond & à Digby, doit être d'un grand poids aux yeux de tous ceux qui ne sont pas aveuglés par leur haine contre ce Prince. XIII. Glamorgan forgea manifestement ces mots d'une si grande conséquence, *or his pleasure Known*, qu'il inséra dans la copie de la paix qu'il donna au Conseil d'Irlande. On répete encore la question : n'étoit-il pas également capable d'une autre imposture ? Mais ce qui justifie pleinement le Roi, c'est qu'après la conclusion de la paix par Glamorgan, ce Seigneur ajouta en particulier une restriction ou contre-lettre dans ces termes : " Le Comte de Glamorgan n'entend point ,, obliger ici Sa Majesté autrement qu'Elle ne trouvera bon Elle-même lorsqu'Elle aura reçu ces dix ,, mille hommes, comme un gage & un témoignage ,, de la loyauté & de la fidélité desdits Catholiques ,, Romains. Cependant il promet de bonne foi, sur ,, sa parole & son honneur, de ne point informer Sa ,, Majesté de cette restriction, avant que de s'être efforcé, autant qu'il est en lui, d'engager Sa Majesté ,, à accorder tout ce qui est contenu dans lesdits articles : mais après cela, les dix Commissaires déchargent ledit Comte de Glomorgan, en conscience ,, comme en honneur, de tout autre engagement avec ,, eux porté dans les articles, quand il ne plairoit ,, point à Sa Majesté d'en accorder le contenu ; ledit ,, Comte les ayant assurés sur sa parole, son honneur ,, & son serment volontaire, que dans l'intervalle ,, il ne découvrira jamais cette restriction à personne, ,, sans leur consentement. C'est donc ici un Traité, & ce n'en est pas un ; & rien ne prouve mieux ,, que Glamorgan avoit à se reprocher d'agir sans ,, pouvoirs. Il reste seulement à demander pourquoi ,, les Irlandois acceptoient un Traité qui ne lioit ,, personne ? Ils espéroient probablement que le Roi

Charles I. 1646.

dans les dissentions intestines qui étoient devenues fort vives entre les partis. Avant leur triomphe même, les Pres-

„ se laisseroit engager plus facilement à ratifier un „ Traité conclu, qu'à consentir à sa conclusion. „ XV. Dans le temps même que le Roi étoit pri- „ sonnier, Ormond fit la paix à de meilleures con- „ ditions ; ce qui prouve que les Irlandois étoient „ du moins persuadés que Glamorgan n'étoit point „ autorisé. XVI. Lorsque les papiers du Lord Digby „ eurent été pris après sa défaite, le Parlement eut „ soin de publier tout ce qui pouvoit tourner au „ déshonneur du Roi, & supprima aussi soigneuse- „ ment tout ce qui pouvoit tourner à sa louange „. Entr'autres Lettres, il y en avoit une de Digby au Conseil Irlandois de Kilkenny, qui fut trouvée ensuite par le Docteur Nalson au Bureau des dépêches. La voici. " Sa Majesté m'ordonne de vous déclarer, „ que quand ses affaires seroient dans un état plus dé- „ sespéré qu'elles ne sont, il ne les racheteroit jamais „ par aucune concession si contraire à sa conscience „ & son honneur. C'est principalement pour la dé- „ fense de sa Religion, qu'il a soutenu ici les extré- „ mités de la guerre ; il ne la sacrifieroit pas pour ra- „ cheter sa Couronne. Si rien ne peut vous satisfaire „ que ce qui doit blesser son honneur & sa conscien- „ ce, vous pouvez compter qu'à quelque extrémité „ qu'il soit réduit, & quelque détestables que soient „ pour lui les rebelles de ce Royaume (d'Angleterre) „ il se joindra plutôt à eux, aux Ecossois & à tout „ autre du parti Protestant, que de faire la moindre „ démarche qui puisse hazarder la Religion dans „ laquelle & pour laquelle il veut vivre & mourir. » *Vie d'Ormond, par Cartes*, Tom. III, n°. 402.

Il seroit ridicule d'alléguer que Glamorgan ne fut pas puni, comme une preuve qu'il n'avoit pas agi sans commission. Son pere, le Marquis de Worcester, avoit rendu autant de services au Roi, qu'aucun de ses sujets. D'ailleurs le temps permettoit-il à ce Prince de punir ses amis pour des services imprudents, lorsqu'il étoit opprimé & renversé par la violence de ses ennemis?

bytériens

bytériens & les Indépendants avoient eu d'ardentes contestations sur le partage de la dépouille; & toute la Nation étoit agitée par leurs disputes religieuses & civiles.

Charles I. 1646.

Le Gouvernement Presbytérien établi en Angleterre.

Quoique le Parlement se fût hâté d'abolir l'autorité épiscopale, il avoit été long-temps sans en substituer une autre à sa place, & ses Commissaires de Religion s'étoient attribué jusqu'ici toute la Jurisdiction ecclésiastique. Mais une Ordonnance des deux Chambres établit enfin le Gouvernement Presbytérien dans toutes ses formes, de Congrégations, de Classes, d'Assemblées Provinciales & Nationales. Tous les habitants de chaque Paroisse eurent ordre de s'assembler pour élire des Anciens, à qui, conjointement avec les Ministres, la direction entiere de tous les intérêts spirituels de la Congrégation fut conférée. Un nombre de Paroisses voisines, ordinairement entre douze & trente, formoit une classe; & la Cour, qui gouvernoit cette division, étoit composée de tous les Ministres, avec deux ou trois, ou quatre Anciens de chaque Paroisse. L'Assemblée Provinciale avoit l'inspection sur plusieurs classes voisines, & n'étoit composée que d'Ecclé-

Charles I.
1646.

siastiques. L'Assemblée nationale avoit la même forme, & son autorité s'étendoit sur tout le Royaume. Il est probable que la tyrannie exercée par le Clergé d'Ecosse, avoit servi d'avertissement pour ne pas admettre les Laïques dans les Assemblées Provinciales ou Nationales; de peur que la haute & la petite Noblesse venant à solliciter des places dans ces grandes Cours Ecclésiastiques, ne leur donnât une considération qui pouvoit en faire, aux yeux du peuple bigot, comme autant de rivales du Parlement. Dans les Cours inférieures le mêlange des Laïques pouvoit servir au contraire à tempérer le zele du Clergé.

Mais quoiqu'on eût accordé aux Presbytériens la principale satisfaction qu'ils désiroient, par l'établissement de l'égalité entre les Ecclésiastiques, on refusa de les satisfaire sur d'autres points qu'ils avoient extrémement à cœur. L'Assemblée des Théologiens avoit décidé que le Presbytériat étoit de droit divin, & le Parlement avoit rejetté cette décision. Selden, Whiteloke & d'autres observateurs politiques, soutenus par les Indépendants, avoient prévalu sur un point de si haute importance. Ils

avoient jugé que si ces emportés Religionnaires étoient parvenus à faire reconnoître leur titre céleste, les Presbyteres seroient bientôt devenus aussi dangereux pour le Magistrat, que jamais le Clergé Episcopal avoit pu l'être. Ces derniers, en se prétendant eux-mêmes de droit divin, accordoient la même origine à l'autorité civile; & les autres, en attribuant une source céleste à leur Ordre, n'en donnoient pas une plus relevée au pouvoir législatif que l'association volontaire du peuple.

Charles I. 1646.

Sous couleur de garantir les Sacrements de profanation, le Clergé de toutes les Sectes Chrétiennes s'est attribué ce qu'il nomme le pouvoir des clefs, ou le droit d'excommunication; & cette raison est si naturelle, que la plupart des autres Religions, sur-tout celle des Druides, ont laissé cette autorité à leurs Prêtres. L'exemple de l'Ecosse suffisoit pour tenir le Parlement en garde. Il détermina, par une Ordonnance, tous les cas où l'excommunication pourroit être employée. Il accorda le droit d'appel au Parlement de toutes les Cours Ecclésiastiques, & chaque Province eut des Commissaires établis pour juger des cas qui ne se trouvoient

Charles I. 1646.

pas contenus dans l'Ordonnance. Ce mêlange dominant de l'autorité civile avec l'autorité eccléſiaſtique, ne ſatisfit pas les eſprits zélés.

Mais rien ne causa un ſcandale plus univerſel, que la diſpoſition de quantité de Membres à tolérer toutes les Sectes Proteſtantes. Les Presbytériens s'écrierent que cette indulgence feroit reſſembler l'Egliſe de Chriſt à l'arche de Noé, c'eſt-à-dire, qu'elle la rendroit le réceptacle de toutes les bêtes immondes. Ils ſoutinrent que la moindre des vérités Chrétiennes, étoit ſupérieure à toutes les conſidérations politiques. Ils firent valoir l'éternelle obligation que leur Covenant leur impoſoit, d'extirper l'héréſie & le ſchiſme. Enfin ils menacerent tous leurs adverſaires de la même perſécution dont ils s'étoient plaints eux-mêmes avec tant d'éclat & d'amertume, lorſqu'ils étoient tenus dans l'aſſujettiſſement par la Hiérarchie.

Cette prudence & cette réſerve ſur des points ſi graves font beaucoup d'honneur au Parlement, & prouvent que, malgré l'aſcendant de la bigoterie & du fanatiſme, il ne manquoit point de Membres dont la vue s'étendoit plus

loin, & leur faisoit embrasser les intérêts civils de la société dans leur plan. Ces hommes d'Etat s'unissant aux Enthousiastes, dont le génie est naturellement opposé aux usurpations du Clergé, conserverent une autorité si jalouse sur l'Assemblée de Théologiens, qu'ils ne leur accorderent que la liberté de donner leur avis, & qu'ils ne leur confierent pas même le pouvoir d'élire leur propre Président, ni son Substitut, ni de suppléer aux places vacantes de leurs propres Membres.

Charles I. 1646.

Pendant que les Théologiens étoient engagés dans ces disputes spirituelles, & qu'ils y intéressoient tous les Ordres de l'Etat, Charles, quoique dans l'espérance de tirer quelque avantage de leurs divisions, étoit fort incertain de quel côté son propre intérêt devoit le faire pencher. Les Presbytériens, par leurs principes, étoient les moins opposés à l'autorité royale; mais ils s'obstinoient rigidement à l'extirpation des Prélats. Les Indépendants étoient résolus de jetter les fondements d'un Gouvernement Républicain; mais comme ils ne prétendoient pas l'ériger en Eglise nationale, on pouvoit espérer que s'ils obtenoient la tolérance, ils consentiroient

Charles I. 1646.

au rétabliſſement de la Hiérarchie. Charles avoit tant d'attachement à la Juriſdiction Epiſcopale, qu'il étoit toujours porté à la mettre en balance avec ſon propre pouvoir & la dignité royale.

Mais quelqu'avantage qu'il pût ſe propoſer par les diviſions du parti Parlementaire, il craignoit que ce ne fût trop tard pour le garantir de la ruine dont il étoit actuellement menacé. Fairfax s'approchoit d'Oxford avec une puiſſante & victorieuſe armée, & prenoit toute ſorte de meſures pour le ſiege de cette Ville, qui devoit tomber infalliblement entre ſes mains. Etre pris, mené en triomphe par d'inſolents ennemis, c'étoit ce que Charles ne pouvoit ſe repréſenter ſans horreur; & quelles inſultes, ou peut-être quelles violences n'avoit-il pas à craindre d'une fanatique ſoldateſque qui haïſſoit ſa perſonne, & qui mépriſoit ſa dignité? Dans ce déſeſpoir il embraſſa un parti qui, dans toute autre ſituation, ſeroit juſtement traité d'indiſcrétion & d'imprudence.

Fuite du Roi.

Montreville, Miniſtre de France, plus intéreſſé pour lui, par des ſentiments naturels d'humanité, que par aucun ordre de ſa Cour, qui ſembloit favoriſer plutôt le Parlement, avoit ſollicité les Gé-

néraux & les Commiſſaires Ecoſſois de ne pas abandonner leur malheureux Souverain ; & quoiqu'il n'en eût tiré que des promeſſes & des déclarations vagues, il ne s'étoit pas laſſé de les faire paſſer au Roi, peut-être avec quelque exagération. Ces idées firent naître à Charles celle de quitter Oxford, & de fuir dans le camp Ecoſſois, qui étoit alors devant Newark. Il conſidéroit que la Nation Ecoſſoiſe avoit été pleinement ſatisfaite dans toutes ſes prétentions, & qu'ayant déja détruit chez elle l'Epiſcopat & l'autorité royale, elle n'avoit plus d'autres conceſſions à lui demander. Il ſavoit que dans toutes les diſputes qui s'étoient élevées ſur les articles d'accommodement, les Ecoſſois avoient toujours embraſſé le parti le plus humain, & s'étoient efforcés d'adoucir la rigueur du Parlement d'Angleterre. D'ailleurs il s'étoit élevé ſur d'autres points de grands mécontentements entre les deux Nations ; & les Ecoſſois avoient cru s'appercevoir qu'à meſure que leur aſſiſtance devenoit moins néceſſaire, on attachoit moins de prix à leurs ſervices. Ils étoient fort alarmés du progrès des Indépendants, & ſcandaliſés d'apprendre que de jour en jour

Charles I. 1646.

Charles I.
1646.

leur cher Covenant étoit traité avec moins d'égard & de vénération. Le refus d'un droit divin au Presbytériat, & l'infraction de la discipline ecclésiastique par des considérations politiques, étoient un grave sujet d'offense, & Charles compta que dans leur disposition présente, la vue de leur Prince, né parmi eux, se jettant entre leurs bras dans l'extrémité de son affliction, rallumeroit toutes les étincelles de générosité dans leur sein, & lui feroit obtenir leur faveur & leur protection.

Pour dérober son projet, l'ordre fut donné à toutes les portes d'Oxford, de laisser passer trois hommes, & la même nuit Charles, accompagné seulement du Docteur Hudson & d'Ashsburnham, sortit par la porte qui conduit à Londres. Il marcha devant un porte-manteau, & se fit passer pour un domestique d'Ashsburnham. Il traversa Saint-Albans, Henley, & s'approcha de la Capitale jusqu'à Harrow *on the hill*. On prétend qu'il fut tenté plus d'une fois d'entrer dans Londres, & de se remettre à la pitié du Parlement. Mais enfin il arriva, par des chemins détournés, au camp de l'armée Ecossoise devant Newark. Le Parlement, informé de son

évasion d'Oxford, publia des ordres rigoureux, & ménaça d'une mort présente quiconque entreprendroit de le recevoir ou de le cacher.

Charles I. 1646.

Les Généraux & les Commissaires Ecossois affecterent une extrême surprise à l'apparition du Roi, & ne lui rendant pas moins les témoignages extérieurs de respect qui étoient dus à sa dignité, ils se hâterent de lui donner une garde; mais leur vue réelle étoit de le tenir prisonnier. Ils informerent le Parlement d'Angleterre d'un événement si peu prévu, en le faisant assurer qu'ils n'avoient aucun Traité particulier avec Charles. Leur premier soin fut de demander à ce Prince un ordre à Bellasis, Gouverneur de Newark, de rendre sa Place, qui étoit réduite à l'extrémité; & cet ordre fut accordé sur le champ. Ensuite apprenant que les deux Chambres prétendoient disposer entiérement de la personne du Roi, & que l'armée Angloise faisoit quelques mouvements vers Newark, ils jugerent à propos de se retirer vers le Nord, & leur camp fut fixé à Newcastle.

Cette résolution plut si fort au Roi, qu'elle lui fit espérer la protection des Ecossois. Il faisoit une attention par-

Charles I. 1646.

ticuliere à la conduite de leurs Ministres de qui tout sembloit dépendre. L'usage du temps faisoit de la Chaire Evangélique une scene de nouvelles; c'est-à-dire, qu'à chaque incident, de quelque importance, toute l'Ecriture-Sainte y étoit mise en lambeaux par des citations convenables aux circonstances. Le premier Ministre, qui prêcha devant le Roi, prit pour texte quelques versets du second Livre des Juges (*k*), dont l'application étoit extrémement favorable. Mais Charles vérifia bientôt que le motif du Prédicateur n'avoit été qu'une heureuse allusion, & que les zélés Covenantaires n'étoient rien moins qu'adoucis en sa faveur. Un autre Ministre, après lui avoir insolemment reproché sa mauvaise administration, nomma pour le Pseaume qu'on devoit chanter, celui qui commence, dans la traduction Angloise, par ces deux vers :

Why dost thou, Tyrant, boast thyself,
Thy wicked deads to praise (l)?

Charles se leva, & nomma le Pseaume qui commence par les vers suivants :

[*k*] Chap. 19, vers. 41, 42 & 43.
[*l*] C'est-à-dire, pourquoi, Tyran, te vantes-tu de tes mauvaises actions ?

Have mercy, Lord', on me i pray,
For men would me devour (m). Charles I 1646.

Le bon naturel de l'Aſſemblée, touchée de compaſſion pour la Majeſté royale humiliée, fit témoigner cette fois plus de déférence pour le Roi que pour le Miniſtre, & l'on chanta le Pſeaume que Charles avoit nommé (*n*).

Il devoit trouver peu d'agréments dans ſa ſituation. Non-ſeulement il ſe voyoit priſonnier & fort étroitement gardé; mais tous ſes amis étoient écartés avec beaucoup de ſoin, & par écrit, ni de bouche, on ne lui permettoit aucune communication avec perſonne à qui l'on connût ou l'on ſoupçonnât de l'attachement pour lui. Les Généraux Ecoſſois ne voulurent entrer avec lui dans aucune explication, & continuerent de le traiter avec des apparences de cérémonie & de reſpect qui les tenoient dans une juſte diſtance. S'ils lui firent quelques propoſitions, elles ne tendoient qu'à l'accroiſſement de ſon humiliation & de ſa ruine. Ils lui demanderent, pour Oxford & les autres

[*m*] C'eſt-à-dire, ayez pitié de moi, Seigneur, car les hommes veulent me dévorer.
[*n*] Whitlocke, page 235.

Charles I. 1646.

garnisons, l'ordre de se rendre aux Officiers du Parlement; & Charles jugeant la résistance inutile, se soumit de bonne grace. Les termes qui furent accordés à la plupart de ces troupes, étoient honorables; & Fairfax, dans tout ce qui dépendit de lui, eut beaucoup d'exactitude à les observer. Loin de permettre l'emportement & la violence contre les infortunés royalistes, il ne permit pas même l'insulte & les affectations de triomphe; & du moins en apparence une guerre si cruelle fut terminée fort tranquillement par sa généreuse humanité.

Ormond, sur les mêmes ordres, livra aux Officiers parlementaires le Château de Dublin & d'autres forts. Montrose même, après un nouveau mêlange de bonne & de mauvaise fortune, prit le parti de quitter les armes, & se retira dans les pays étrangers.

Le Marquis de Worcester, âgé de plus de 84 ans, fut le dernier du Royaume qui se soumit à l'autorité du Parlement. Il défendit, jusqu'à la derniere extrémité, Raglan-Castle, & n'ouvrit les portes que vers le milieu du mois d'Août. Quatre ans s'étoient écoulés, à quelques jours près, depuis que Charles avoit

levé, pour la premiere fois, l'étendard de la guerre à Notthingham. Les trois Nations de la Grande-Bretagne avoient employé un si long espace à verser le sang de leurs concitoyens, & pris un plaisir funeste à désoler leur patrie par leurs querelles religieuses & civiles.

Charles I. 1646.

Le Parlement & les Ecossois exposerent leurs propositions au Roi; elles étoient telles qu'un captif, réduit au dernier abaissement, pouvoit les attendre d'un vainqueur inexorable. Cependant elles n'étoient guere plus affreuses que celles dont on n'avoit pas voulu se relâcher avant la fatale campagne de Naseby. Au lieu de dix ans que Charles avoit offerts, on demandoit le pouvoir de l'épée pour vingt ans, avec le droit de lever toutes les sommes que le Parlement jugeroit nécessaires pour le maintien de ses troupes. Les autres articles étoient les mêmes au fond que ceux que l'on avoit déja présentés au Roi.

Charles répondit, que des propositions par lesquelles on introduisoit dans le Gouvernement des innovations de cette importance, demandoient d'être pesées. Les Commissaires lui donnerent dix jours pour sa réponse. Il souhaita

Charles I. 1646.

de raisonner sur la nature & la signification des articles. On lui dit qu'on n'étoit revêtu d'aucun pouvoir pour cette discussion, & qu'on attendoit une explication décisive. Il demanda une conférence personnelle avec le Parlement; on l'avertit d'un ton menaçant que s'il différoit à s'expliquer, le Parlement, de sa propre autorité, acheveroit de régler tout ce qui concernoit la Nation.

L'objet principal du Parlement n'étoit pas le Traité avec le Roi, dont il s'embarrassoit peu, mais celui qui restoit à faire avec la Nation Ecossoise. Il étoit question de deux points fort importants; d'obtenir que le Roi lui fût livré par les Ecossois, & de l'estimation de leurs arrérages. Ils prétendoient que Charles étant Roi d'Ecosse comme d'Angleterre, les délibérations devoient être communes, & les voix égales pour la disposition de sa personne; & que dans le cas présent où les droits étoient égaux & le sujet indivisible, la préférence étoit due au possesseur actuel. Les Anglois, de leur côté, soutenoient qu'étant actuellement en Angleterre, il étoit compris dans la Jurisdiction de ce Royaume, &

qu'aucune Nation étrangere ne pouvoit en disposer. Question délicate assurément, & qui ne pouvoit être décidée par aucun exemple, puisqu'on cherchoit en vain une pareille situation dans l'Histoire.

Charles I. 1646.

Le Roi est vendu par les Ecossois.

Comme les deux Nations s'accordoient à prescrire au Roi de si rigoureuses conditions, que, malgré le déplorable état de sa fortune, il refusoit constamment de s'y soumettre, il paroît certain qu'elles ne désiroient pas sa liberté. Elles ne pouvoient avoir en vue de joindre avec tant de contradictions, la douceur & la tyrannie. Avant la ratification des articles, les Parlements des deux Royaumes, devoient être en possession du Gouvernement, & ce plan étoit incompatible avec la liberté du Monarque. Le mener dans une prison d'Ecosse, où l'on ne pouvoit entretenir pour sa garde qu'un petit nombre de troupes, c'étoit un parti si plein d'inconvénients & de dangers, que, quand les Anglois eussent pu y consentir, la Nation Ecossoise n'auroit pas cru devoir s'y arrêter; & comment soutenir une résolution de cette nature contre l'Angleterre, qui possédoit actuellement des armées nombreuses, formées par quan-

Charles I.
1646.

tité de victoires, & vraisemblablement dans une union intime avec leur Parlement ? Il est évident que le seul parti que les Ecossois pussent embrasser, s'ils ne vouloient pas abandonner tout-à-fait le Roi, étoit de rentrer pleinement & de bonne foi dans la soumission, & s'unissant avec les Royalistes des deux Royaumes, d'employer la force des armes pour réduire le Parlement d'Angleterre à des conditions plus modérées. Mais, outre que cette entreprise avoit ses hasards, n'étoit-ce pas renouer, pour un instant, avec leurs anciens ennemis contre leurs anciens amis, & renverser, dans un accès de générosité romanesque, ce qu'ils s'étoient efforcés d'établir depuis tant d'années aux dépens de tant de soins, de trésors & de sang ?

Quoique toutes ces réflexions ne pussent échapper aux Commissaires Ecossois, ils résolurent de prolonger la dispute, & de garder le Roi pour caution des arrérages qu'ils prétendoient de la Nation angloise, d'autant plus que dans la disposition présente de l'Angleterre, ils ne voyoient guere d'autre expédient pour les obtenir. La somme, à leur compte, étoit de deux millions sterling ; car ils n'avoient pas été payés

fort réguliérement depuis qu'ils étoient sortis d'Ecosse; & quoiqu'il y eût à déduire les contributions qu'ils avoient levées & les quartiers qu'ils avoient pris à discrétion, leurs prétentions étoient encore très-considérables. Après quantité de discussions, on convint que, pour toute demande, ils accepteroient 400000 livres sterling, la moitié payable sur le champ, le reste dans le terme d'un an.

Charles I. 1646.

Les Ecossois se donnerent des peines extrêmes pour faire croire que cette estimation & ce paiement de leurs arrérages étoient une transaction toute différente de celle qui regardoit la personne du Roi, & les Anglois se prêterent à ces apparences de délicatesse. Mais le sens commun oblige de n'y mettre aucune différence. Il est évident que si es Anglois n'eussent pas été surs d'avance que le Roi seroit remis entre leurs mains, ils ne se seroient jamais défait d'une somme si considérable & si capable de les affoiblir, en fortifiant un peuple avec lequel ils devoient avoir ensuite un si grand intérêt à démêler.

Ainsi la Nation Ecossoise essuya le reproche d'avoir marchandé & vendu son Roi pour une somme d'argent, &

Charles I. 1646.
n'en eſt pas quitte encore; car une tache ſi noire ne s'efface point aiſément. En vain ſes Commiſſaires & ſes Généraux firent-ils valoir que cet argent étoit dû à leurs ſervices; que dans leur ſituation actuelle ils n'avoient pu, ſans la derniere indiſcrétion ou ſans un danger fort apparent, embraſſer aucun autre parti; que s'ils avoient livré leur Maître à ſes ennemis ouverts, ils n'étoient pas moins ſes ennemis que ceux auxquels ils l'avoient rendu, & que leur haine commune uniſſoit depuis longtemps les deux partis dans une étroite alliance. On ne ceſſa point de leur répondre qu'ils avoient employé ce ſcandaleux expédient pour obtenir le paiement de leurs gages, & qu'après avoir pris, ſans aucun ſujet d'offenſe, les armes contre leur Souverain, qui n'avoit jamais eu que de la tendreſſe & de l'affection pour eux, ils avoient juſtement mérité de tomber dans une ſituation dont ils n'avoient pu ſe dégager, ſans imprudence ou ſans infamie.

La honte de cet infame marché fit une ſi vive impreſſion ſur le Parlement d'Ecoſſe, qu'elle lui fit déclarer d'abord que le Roi ſeroit protégé, & ſa liberté demandée à toute ſorte de prix. Mais

l'assemblée générale de l'Eglise Ecossoise y mit opposition, & prononça que Charles ayant rejetté le Covenant, quoiqu'on l'eût pressé de le recevoir, il ne convenoit point aux amis du Ciel de prendre intérêt à sa fortune. Après cette déclaration, il ne resta point d'autre parti au Parlement que de rétracter la sienne.

Charles I. 1646.

Lorsque Charles fut informé de la dernière résolution des Ecossois, qui lui fut communiquée par une lettre, il étoit à jouer aux échecs (*o*). Son empire fut si grand sur lui-même, qu'il continua son jeu sans interruption, & personne autour de lui ne s'apperçut que l'écrit qu'il venoit de lire, contînt des nouvelles importantes. Quelques jours après les Commissaires Anglois étant venus pour le recevoir de l'armée Ecossoise, il les admit à baiser sa main avec la même grace & le même air de gaieté que s'ils n'étoient arrivés que pour lui faire leur cour. Il félicita le vieux Comte de Pembroke, qui étoit du nombre, d'avoir encore assez de vigueur pour s'être trouvé capable de faire un si long voyage dans cette saison, avec tant de jeunes gens. Cet art de se posséder étoit

(*o*) Histoire des Hamiltons, par Burnet.

Charles I. 1647.

uni dans ce Prince à la candeur & la bonne foi, sans quoi il paroîtroit mériter peu d'éloges.

Le Roi est livré par les Ecossois.

Ce fut à Newcastle que les Commissaires reçurent le Roi. Ils le conduisirent, sous une garde, à Hombly, dans le Comté de Northampton. Pendant cette route tout le pays vint en foule pour le voir, autant par pitié & par affection, que par curiosité. Ceux qui conservoient quelque ressentiment contre lui dans ce triste état, passerent en silence, tandis que ceux qui lui souhaitoient un autre sort, plus généreux que prudents, l'accompagnoient de leurs larmes mêlées d'acclamations, & de vœux au Ciel pour sa sureté (*p*). Cette ancienne superstition, qui faisoit désirer au peuple d'être touché par le Roi pour les maladies scrophuleuses, sembla tirer une nouvelle force de la tendresse générale qui commençoit à se ranimer pour ce vertueux Monarque.

Les Commissaires rendirent sa prison fort rigoureuse, en congédiant tous ses anciens Domestiques, le privant de toutes sortes de visites, & lui coupant toute communication avec ses amis & sa famille. Le Parlement, qu'il fit vive-

(*p*) Ludlow. Harbert.

ment presser de lui laisser ses Aumôniers ordinaires, lui refusa cette consolation, parce qu'ils n'avoient pas accepté le Covenant, & Charles refusa constamment d'assister au Service divin dans la forme du Directoire Presbytérien, parce qu'il n'avoit pas encore donné son consentement à cette méthode. Le zele religieux alloit à ce point dans les deux partis, & tel étoit l'excès de division & de désordre où le fanatisme avoit réduit le Roi & le peuple.

Pendant le séjour que Charles fit à Newcastle, dans l'armée Ecossoise, le Comte d'Essex, ce Général disgracié du Parlement, mais toujours chéri du peuple & toujours puissant, mourut à Londres. Sa perte, dans cette conjoncture, étoit une infortune publique. Le spectacle des malheureuses extrémités où les affaires étoient parvenues, & la crainte d'un avenir encore plus effrayant, lui avoient fait prendre la résolution de ménager une paix, & de remédier, autant qu'il étoit possible, à tous les maux auxquels il reconnoissoit que, sans le vouloir, par méprise plutôt que par mauvaise intention, il avoit tant contribué lui-même. Les Presbytériens, ou le parti modéré de la Chambre des

Charles I. 1647.

Communes, se trouverent considérablement affoiblis par cette mort, & les foibles restes d'autorité dont celle des Pairs jouissoit encore, furent, en quelque sorte, tout-à-fait éteints.

§. X. L'empire du Parlement dura peu. Il n'eut pas plutôt triomphé de son Souverain, que ses propres serviteurs s'éleverent contre lui, & le renverserent d'un Trône si glissant. Les bornes sacrées des Loix étant une fois violées, rien n'étoit plus capable de contenir les progrès désordonnés du zele & de l'ambition; & chaque révolution successive devint un exemple pour celle qui la suivit.

Dans la même proportion que la terreur du pouvoir royal parut tomber, les divisions éclaterent de jour en jour entre les Indépendants & les Presbytériens, & ceux qui vouloient demeurer neutres, sentirent enfin la nécessité de chercher un asyle dans l'une ou l'autre de ces deux factions. L'ordre fut donné pour quantité d'élections à la place des Membres qui étoient morts, ou que leur attachement au parti royal avoit fait déclarer incapables de leurs fonctions: cependant les Presbytériens conserve-

Charles I. 1647.

rent encore la supériorité du nombre dans la Chambre des Communes, & tous les Pairs, à l'exception du Lord Say, étoient estimés du même parti. Les Indépendants, auxquels tous les Sectaires inférieurs étoient attachés, prédominoient dans l'armée, & les troupes du nouveau modele étoient généralement affectées du même enthousiasme. C'étoit sur leur assistance que le parti indépendant de la Chambre des Communes se reposoit, principalement pour le projet d'acquérir un ascendant absolu sur ses adversaires.

A peine les Ecossois s'étoient retirés, que les Presbytériens voyant tout réduit à l'obéissance, parlerent de congédier une grande partie des troupes, & sous le spécieux prétexte de diminuer les fardeaux publics, voulurent porter un coup mortel à la faction opposée. Ils proposoient d'embarquer un détachement considérable sous Skippon & Massey, pour le service d'Irlande, & de faire une grande réduction du reste. On les soupçonna même d'avoir conçu le projet d'un nouveau modele d'armée, pour se rétablir dans la supériorité qu'ils avoient imprudemment perdue par le premier.

Charles I. *1647.* Les troupes avoient peu d'inclination au service d'Irlande, pays barbare, sans culture, dévasté par des massacres & par toutes les horreurs des commotions civiles. Elles souhaitoient encore moins de se débander, c'est-à-dire, de renoncer à cette paie qu'elles avoient gagnée par tant de fatigues & de dangers, & dont elles se proposoient de jouir enfin dans la douceur du repos. La plupart même des Officiers s'étant élevés des plus vils dégrés du peuple, n'avoient guere d'autre perspective, s'ils étoient privés de leurs Commissions, que celle de retourner languir dans leur indigence & leur obscurité naturelles.

Ces motifs d'intérêt propre se trouvoient fortifiés, & devinrent plus dangereux pour le Parlement, par l'esprit religieux dont tout ce corps militaire étoit animé. Dans la généralité des hommes qui ont l'éducation commune des Sociétés civiles & régulieres, les sentiments de honte, de devoir, d'honneur, ont une force considérable qui sert à contre-balancer, & même à diriger les motifs de l'intérêt personnel. Mais lorsque le fanatisme est au dégré qu'il étoit alors dans l'armée Angloise, ces

ces salutaires principes perdent leur crédit, & sont regardés comme des inventions purement humaines, ou comme des institutions morales plus convenables à des Païens qu'à des ames chrétiennes. Le SAINT des Troupes parlementaires, guidé par un pouvoir supérieur, étoit dans la pleine liberté de satisfaire toutes ses inclinations déguisées sous l'apparence de zele & de pieuse ferveur; &, sans compter les étranges corruptions que cet esprit devoit engendrer, il éludoit & lâchoit tous les liens de l'ordre moral, en donnant une carriere sans bornes & le sceau même de la sainteté à l'amour-propre & l'ambition, deux passions si naturelles aux hommes.

Les *Confesseurs* militaires étoient confirmés encore dans leur désobéissance aux Supérieurs par cet orgueil spirituel, si essentiel au caractere de la fausse sainteté. « Ils n'étoient pas, disoient-» ils, de purs Janissaires, des merce-» naires enrôlés pour de l'argent, qui » dussent être à la disposition de ceux » dont ils recevoient leur solde. Les » motifs qui les avoient excités aux » armes, étoient la Religion & la li-» berté; & ces deux bénédictions,

Charles I. 1647.

» qu'ils avoient achetées de leur sang, » ils étoient en droit de prendre soin » qu'elles fussent garanties aux géné- » rations futures ». Par le même droit qui avoit fait prendre aux Presbytériens, pour se distinguer des Royalistes, les contre-noms de *Saints* ou de *Bien-Intentionnés* (q), les Indépendants pour se contre-distinguer des Presbytériens, s'honorerent magnifiquement des mêmes noms, & s'arrogerent tout l'ascendant que cette appellation semble emporter. Les troupes entendant parler de partis dans la Chambre des Communes, & ne pouvant ignorer que leurs amis faisoient le plus petit nombre, s'intéresserent naturellement dans cette dangereuse distinction, & s'empresserent de donner la supériorité à leurs partisans. Sans considérer que tout ce qu'elles avoient souffert avoit pu venir de l'inévitable nécessité des circonstances, elles l'attribuerent à un dessein formé de les opprimer, & s'en ressentirent comme d'un effet de la malice & de l'animosité de leurs adversaires.

L'immense revenu qu'on avoit dû recueillir des taxes, des répartitions,

(q) The Godly, or the Well-affected.

des sequestres & des compositions, n'empêchoit point qu'il ne fût dû de grands arrérages à l'armée, & quantité de soldats comme d'Officiers, avoient à redemander près d'un an de paie. Ils soupçonnerent que ce retardement n'étoit pas sans dessein, & qu'on pensoit à les mettre dans la nécessité de prendre des quartiers à discrétion pour se donner un prétexte de les débander, en les rendant odieux à la Nation. Ils voyoient que la plupart des Membres qui avoient été employés dans les Comités & dans les emplois civils, avoient amassé de grandes richesses; ils les accuserent de rapine; & n'apprenant point qu'il y eût de plan formé par les Communes pour le paiement de leurs arrérages, ils jugerent qu'après avoir été débandés ou embarqués pour l'Irlande, leurs ennemis, qui prédominoient dans les deux Chambres, les priveroient entiérement de leurs droits, & ne manqueroient pas de les opprimer avec impunité.

Charles I. 1647.

Sur ce fondement ou ce prétexte, on vit naître diverses mutineries dans l'armée. Une Pétition adressée au Général, & répandue de toutes parts, demandoit l'oubli ratifié par le Roi, de

Mutineries de l'armée Parlementaire.

Charles I. 1647.

toutes les actions illégales dont les soldats avoient pu se rendre coupables pendant le cours de la guerre, le paiement des arrérages, l'exemption de contrainte pour le service, du soulagement pour les veuves & pour les estropiés, & la paie jusqu'à la séparation des troupes. Les Communes, qui savoient de quels matériaux combustibles ce Corps étoit composé, furent alarmées de cette nouvelle. Elles ne pouvoient douter qu'un tel complot, s'il n'étoit arrêté dans son origine, n'eût les plus dangereuses conséquences, & n'élevât promptement le pouvoir militaire au-dessus de l'autorité civile. Non-seulement elles firent venir quelques Officiers pour répondre de cette entreprise, mais elles déclarerent immédiatement que la Pétition militaire tendoit à susciter de nouveaux désordres, à donner la loi au Parlement, à traverser les secours qu'on destinoit à l'Irlande, & pour conclusion elles menacerent de traiter ceux qui la favoriseroient, comme ennemis de l'Etat & perturbateurs du repos public. Cette déclaration, qu'on peut nommer violente, sur-tout dans un temps où les plaintes de l'armée n'étoient pas sans fonde-

ment, produisit de très-funestes effets. Les soldats crierent d'un ton lamentable « qu'ils étoient privés des privi-
» leges de la Nation ; qu'on leur ôtoit
» jusqu'au droit de représenter leurs
» peines ; que dans le temps que les
» Pétitions du Comté d'Essex & d'au-
» tres Cantons étoient favorablement
» reçues contre l'armée, on leur fer-
» moit tyranniquement la bouche, &
» qu'eux, à qui la Nation étoit redeva-
» ble de la liberté, se voyoient réduits
» par une faction du Parlement, à la
» plus cruelle servitude. »

Charles I. 1647.

Toutes les troupes étoient dans cette disposition à l'arrivée de Warwick, de Dacres, de Massay & d'autres Commissaires nommés pour leur proposer le service d'Irlande. Au lieu de les écouter, tout le monde se révolta contre les termes, demanda un acte de pardon, réclama tumultueusement les arrérages, & sans témoigner aucun mécontentement de Skippon, qui étoit destiné au commandement, on marqua beaucoup plus d'inclination à servir sous Fairfax & Cromwell. Quelques Officiers du parti Presbytérien, qui avoient pris des engagements pour l'Irlande, eurent beaucoup de peine à s'attacher

Charles I. 1647.

un fort petit nombre de soldats, & tous les autres faisant même à ceux-ci l'odieux reproche de trahir la cause commune, n'en furent que plus confirmés dans leur ligue.

Comme les pétitions & les remontrances sont la plus prudente méthode pour la conduite d'une faction, près de cent Officiers adresserent un Mémoire au Parlement, dans lequel faisant leur apologie, mais d'un air impérieux, ils établissoient leur droit de présenter des pétitions, & se plaignoient de l'imputation dont la Chambre-Basse les avoit chargés. Quelques Régiments, dans une Lettre particuliere qu'ils écrivirent en corps à Skippon, joignirent aux mêmes arguments des plaintes ameres d'un projet formé contr'eux & contre un grand nombre d'autres partisans de la cause de Dieu, & déclarerent qu'ils ne s'engageroient pas pour l'Irlande, sans avoir obtenu la juste satisfaction qu'ils demandoient. L'armée, en un mot, sentoit son pouvoir : Officiers & Soldats ils vouloient être les maîtres.

Le Parlement n'étoit pas moins résolu de conserver sa domination, s'il étoit possible; mais ses forces & son

Charles I. 1647.

autorité paroissant affoiblies, il ne lui étoit pas aisé de trouver un expédient conforme à ses vues. Celui sur lequel tomba son choix, étoit le pire qu'il pût employer. Il chargea Skippon, Cromwel, Ireton & Fleetwood de se rendre aux principaux quartiers, à Saffron-Weldon dans le Comté d'Essex, avec le pouvoir de faire des offres à l'armée, & de prendre connoissance des causes de sa *maladie*. Ces Officiers, ou du moins les trois derniers, étoient eux-mêmes les auteurs secrets du mécontentement, & résolus de fomenter les désordres qu'on les chargeoit d'appaiser. Leurs insinuations firent prendre un parti, qui réduisant tout d'un coup les affaires à l'extrémité, rendit le mal incurable. 7 Mai.

Parlement Militaire.

Ce fut d'opposer un Parlement Militaire à celui de Westminster. On établit un Conseil des principaux Officiers, sur le modele de la Chambre-Haute; & pour représentatifs plus libres du Corps de l'armée, on élut dans chaque Compagnie deux Soldats ou deux bas Officiers, sous le titre d'Agitateurs : ainsi l'on trouva moyen tout à la fois de satisfaire la manie du temps, qui étoit de faire des plans

Charles I. 1647.

imaginaires de République, & d'ouvrir un chemin aisé pour conduire sous main, & pour entretenir la sédition des troupes.

Cette terrible Cour s'étant assemblée, déclara d'abord qu'elle ne trouvoit point de maladie dans l'armée, mais qu'elle y connoissoit beaucoup de *souffrances* qui causoient de justes plaintes, & prononça que les offres du Parlement étoient insuffisantes. « Il » promettoit, dirent ces nouveaux » Arbitres, les arrérages de six semai- » nes de paie; trop petite portion de » cinquante-six semaines entieres qui » étoient dues à l'armée. Il n'offroit » aucune sureté pour le reste. D'ailleurs » les troupes ayant été déclarées en- » nemies de l'Etat, & pouvant être » chagrinées sous ce prétexte, il falloit » commencer par rétracter cette décla- » ration. » Avant que l'affaire fût à ce point, Cromwel avoit pris la poste pour Londres, sous couleur d'aller rendre compte au Parlement des mécontentements de l'armée.

Le Parlement fit un vigoureux effort pour tenter encore une fois la force de son autorité. Il ordonna que toutes les troupes qui refuseroient de s'engager

pour l'Irlande, fussent débandées dans leurs quartiers & congédiées sur le champ. Dans le même temps le Conseil de l'armée ordonna un rendez-vous général de tous les quartiers, pour mettre ordre à leurs intérêts communs; & pendant qu'ils se disposoient ainsi à faire tête au Parlement, ils frapperent un autre coup qui décida de la victoire en leur fareur.

Charles I. 1647.

On vit paroître à Hombly un corps de cinq cents chevaux, sous la conduite de Joyce, autrefois Tailleur de profession, mais actuellement avancé au rang de Cornette, & connu dans l'armée pour un de ses plus actifs Agitateurs. Joyce, sans aucune opposition de la Garde, qui étoit dans les mêmes intérêts, pénétra jusqu'à la chambre du Roi, se présenta devant lui armé de pistolets, & lui déclara qu'il falloit partir à l'heure même. *Pour aller où?* dit le Roi. *A l'armée*, repliqua Joyce. *Par quel ordre?* demanda le Roi. Joyce montra d'un signe quelques Cavaliers qui l'avoient suivi, grands, bien faits & bien équipés. *Votre ordre*, dit Charles, en souriant, *est écrit en beaux caracteres, qui se font lire sans épeller.* Les Commissaires du Parlement, qui n'a-

3 de Juin. Le Roi est enlevé par Joyce.

Charles I. 1647.

voient pas quitté Hombly, vinrent dans la chambre, & demanderent à Joyce s'il avoit des ordres du Parlement? *Non.* Du Général? *Non.* Par quelle autorité il étoit venu? Il leur montra ses Cavaliers, comme il avoit fait au Roi. *Ils en écriroient au Parlement*, dirent-ils, *pour savoir ses intentions. Ce qu'il vous plaira*, repliqua Joyce; *mais en attendant il faut que le Roi parte avec moi.* La résistance fut vaine. Charles, après avoir traîné quelque temps, prit le parti de monter dans son carrosse, & fut conduit à l'armée, qui étoit en mouvement pour se rendre à Triplo-Heat, près de Cambridge. Cette aventure, dont le Parlement fut aussi-tôt informé par ses Commissaires, y jetta la derniere consternation.

Fairfax même ne parut pas moins surpris à l'arrivée du Roi. Une démarche si hardie n'avoit pas été communiquée au Général; l'ordre étoit verbal, & ne fut avoué de personne. Tandis que tout le monde en affectoit de l'étonnement, Cromwell, par le conseil de qui l'entreprise avoit été dirigée, arriva de Londres, & termina les délibérations.

Charles I. 1647.

Cet audacieux & rusé Conspirateur s'étoit conduit lui-même dans le Parlement avec une dissimulation si profonde, avec une hypocrisie si raffinée, qu'il avoit trompé long-temps ceux qu'une longue pratique des mêmes artifices portoit le plus naturellement à la défiance. A chaque nouvelle des désordres de l'armée, il paroissoit transporté de douleur & de colere, il pleuroit amérement, il déploroit les infortunes de sa patrie, il proposoit les plus violents remedes pour réfréner le soldat; & par ces conseils précipités, qui ne laissoient aucun doute de sa bonne foi, il enflammoit des mécontentements dont il devoit tirer avantage. Il attestoit le Ciel & la terre, que son zele pour le Parlement l'avoit rendu si odieux dans l'armée, qu'il y croyoit sa vie en danger, & qu'il ne s'étoit pas garanti sans peine d'un complot formé pour l'assassiner. Cependant la Chambre ayant reçu avis que les Officiers les plus ardents & les plus zélés Agitateurs étoient ses amis & ses créatures, les Chefs parlementaires prirent secrétement la résolution de former une accusation contre lui dès le jour suivant, lorsqu'il seroit entré dans la

Charles I. 1647.

Chambre, & de le faire conduire à la Tour. Mais Cromwell, accoutumé dans la conduite de ses entreprises désespérées à se voir souvent au bord du précipice, savoit changer la balance avec autant d'habileté que d'audace. Ses confidents l'informerent de ce dessein : il partit aussi-tôt pour le camp, où il fut reçu avec des acclamations de joie, & revêtu à l'instant du commandement suprême sur le Général comme sur l'armée.

Fairfax, sans talents pour former lui-même des cabales, & sans pénétration pour découvrir celles d'autrui, avoit donné son entiere confiance à Cromwell, qui, sous des prétextes les mieux colorés & par l'apparence d'une ouverture sans réserve & d'une conscience scrupuleuse, en imposoit au caractere facile de ce brave & vertueux Officier. Le Conseil Militaire étoit remué entiérement par la direction de Cromwell, & lui servoit de canal pour faire passer ses volontés à toute l'armée. Graces à la profondeur de ses artifices, il se voyoit dans une situation qui le mettoit en état de déguiser encore plus heureusement ses entreprises au public ; & feignant ou

d'obéir aux ordres de son Officier supérieur, ou de céder aux mouvements des soldats, il pouvoit se frayer un chemin secret à sa future grandeur. Pendant que les désordres de l'armée étoient encore naissants, il s'étoit tenu à l'écart, dans la crainte de les ralentir par son aversion contrefaite, ou d'exciter les soupçons du Parlement par un encouragement secret. Aussitôt qu'il crut les voir à leur vrai point de maturité, il joignit ouvertement les troupes; & dans ce moment critique il frappa le coup important de se saisir de la personne du Roi, & de priver le Parlement de toute ressource, par un accommodement avec ce Prince. En laissant tomber un masque, il en conservoit un autre pour couvrir sa contenance naturelle. Si le délai étoit considérable, il savoit employer la plus infatigable patience. S'il étoit besoin de promptitude, il voloit à la décision. Ainsi l'union des talents les plus opposés le rendoit capable d'associer les intérêts les plus contraires, pour les faire servir ensemble à ses vues secretes.

Charles I, 1647.

Le Parlement, quoiqu'actuellement sans défense, possédoit quantité de

Charles I. 1647.

ressources, & pouvoit, avec le temps, se mettre en état de résister à la violence qui le menaçoit. Aussi Cromwell, sans aucune autre délibération, fit-il avancer l'armée vers Londres, & dans peu de jours elle fut à St. Albans.

L'armée marche contre le Parlement.

Rien ne pouvoit être plus agréable au peuple que ces apparences d'hostilité contre le Parlement. Autant que cette assemblée avoit été chere à la Nation, autant elle étoit devenue l'objet de sa haine. L'Ordonnance du renoncement à soi-même, n'avoit eu d'exécution que jusqu'à la retraite du Comte d'Essex & des autres Officiers dont on avoit voulu se défaire. A peine eurent-ils rendu leurs Commissions, qu'elle fut mise à l'écart d'un consentement tacite, & les Membres partageant entr'eux tous les Offices d'autorité, se mirent impunément à piller & tyranniser la Nation. Quoique la nécessité de leur situation pût servir d'excuse pour une partie de leurs mesures, le peuple, qui n'étoit pas accoutumé à cette espece de Gouvernement, se trouva peu disposé à la patience. Les Rois précédents n'avoient pas obtenu sans peine de l'humeur jalouse des Communes, un petit secours de cent mille

livres annuelles (*r*). De toutes les Nations de l'Europe, les Anglois étoient les moins accoutumés aux taxes; mais ce Parlement, depuis le commencement de la guerre, avoit levé, en cinq ans, plus de quarante millions (*s*), & ne laissoit pas d'être chargé de dettes & d'embarras, qui sembloient alors prodigieux. Quand il y auroit beaucoup d'exagération dans ce calcul, comme on peut le supposer, il paroît certain que les taxes & les impositions étoient incomparablement plus hautes que dans aucun autre temps, & ces exagérations populaires sont du moins une preuve du mécontentement public.

Mais la disposition de cet argent n'excitoit pas moins de plaintes que l'indiscrétion avec laquelle il étoit levé. On assure que la Chambre-Basse prit ouvertement une somme de 300000 livres, qui fut divisée entre ses Membres (*t*). Les Commissaires à qui le

[*r*] On doit toujours entendre des livres sterling.

[*s*] Clément Welker dans l'histoire des deux Junes, qui est à la tête de son histoire des Indépendants. Cet Auteur a beaucoup de force & d'ingénuité; il étoit zélé parlementaire; ainsi son autorité est d'un grand poids, malgré l'air de satyre qui regne dans ses écrits. Cependant son calcul portoit trop haut, sur-tout lorsqu'on fait attention que les sequestres pendant la guerre, ne purent être aussi considérables qu'après.

[*t*] Ibidem.

Charles I. 1647.

ménagement de différentes branches du revenu étoit confié, n'en rendirent jamais aucun compte, & furent autorisés à tirer ce qu'ils jugeroient à propos du trésor public (*u*).

Ces branches s'étoient inutilement multipliées, pour rendre la recette plus obscure, dans la vue d'admettre un plus grand nombre de personnes au partage, & de déguiser plus facilement des vols que tout le monde soupçonnoit sans les pénétrer (*x*).

On convenoit que la méthode de tenir les comptes établie à l'Echiquier, étoit la plus exacte, la plus ancienne, la mieux connue, & par conséquent la moins sujette à la fraude. L'Echiquier fût aboli par cette raison, & le revenu abandonné au ménagement d'un Comité, qui n'étoit soumis à l'inspection de personne (*y*).

L'Accise étoit une taxe odieuse, autrefois inconnue à la Nation, & qui s'étendoit actuellement sur les choses comestibles & sur les nécessités communes de la vie. Près de la moitié des biens & des bestiaux, & la moitié au

[*u*] Ibidem.
[*x*] Ibidem.
[*y*] Ibidem.

moins des terres, des rentes & des revenus avoient été sequestrés. On refusoit à quantité de Royalistes toute sorte de réparations pour les sequestres; & le seul remede que les autres pussent obtenir, étoit de payer de grosses contributions, & de recevoir le Covenant qu'ils avoient en horreur. Outre la ruine & la désolation d'un grand nombre d'anciennes & d'honorables familles, les plus indifférents spectateurs ne pouvoient que détester l'injustice qu'il y avoit à punir si sévérement des actions que la Loi, dans son interprétation la plus ordinaire & la plus constante, exigeoit étroitement de chaque sujet.

Il étoit impossible que les rigueurs exercées contre le Clergé Episcopal, n'affectassent pas très-sensiblement les Royalistes, & même toutes les personnes de bonne foi. Par le calcul le plus modéré, il paroît que plus d'une moitié de l'ancienne Eglise étoit réduite à l'aumône (z), sans autre crime que l'at-

(z) Voyez l'entreprise de Jean Walker pour faire le dénombrement des souffrances du Clergé. Le Parlement prétendoit laisser au Clergé la cinquieme partie de son revenu : mais cet Ecrivain fait voir assez bien qu'une réduction de cette nature étoit une vraie moquerie.

Charles I. *1647.* tachement pour les principes civils & religieux dans lesquels chacun avoit été élevé, & pour ces Loix même à l'ombre desquelles on avoit embrassé cette profession. Abjurer l'Episcopat & la Liturgie & signer le Covenant, étoit l'unique moyen de se garantir d'un si triste sort; & s'il s'échappoit la moindre marque de mauvaise intention, comme on l'appelloit, ou d'affection pour le Roi, qui aimoit si tendrement le Clergé, ce choix même n'étoit pas permis. Le caractere sacré qui donne tant de poids au Sacerdoce, devenant encore plus vénérable par les souffrances que cette fidélité pour leurs principes attiroit aux malheureux Royalistes, aggravoit l'indignation contre leurs persécuteurs, qui les avoient dépouillés de tant de possessions inutilement garanties par toutes les Loix divines & humaines que la Nation avoit connues jusqu'alors.

Mais ce qui causoit les plaintes les plus générales & les plus ameres, c'étoit la tyrannie sans bornes & l'administration despotisque des Comités Provinciaux. Pendant la guerre le pouvoir à discrétion de ses Cours avoit eu la nécessité pour excuse; mais la Nation étoit au désespoir de ne voir, ni terme

à la durée de leur établiſſement, ni limites à leur autorité. Elles pouvoient mettre les biens en ſequeſtres, impoſer l'amende, la priſon, les peines afflictives, ſans appel & ſans remede; elles entroient dans les queſtions de propriété; ſous couleur de mauvaiſe intention, elles exerçoient leur vengeance contre leurs ennemis particuliers; elles vendoient leur protection aux coupables, & ſouvent aux innocents. Enfin pour une Chambre Etoilée qu'on avoit heureuſement abolie, il s'en trouvoit cent autres de nouvelle création, fortifiées de meilleurs prétextes, armées d'un pouvoir encore moins limité (*a*).

Dans ce déplorable état, ſi quelque choſe eût été capable d'augmenter l'indignation contre l'eſclavage où la paſſion exceſſive de la liberté avoit réduit l'Angleterre, c'eût été ſans doute de conſidérer par quelles prétentions le peuple

(*a*) Voyez l'Hiſtoire des Indépendants par Clément Walker. Halles fait la même peinture du pillage, des oppreſſions & de la tyrannie du Parlement; mais au lieu d'attribuer comme Walker la faute aux deux partis, il n'en accuſe que la faction des Indépendants. Il eſt probable que les Presbytériens, qu'on nommoit communément le parti modéré, étoit celui qui commettoit le moins de déſordres; à quoi l'on pourroit peut-être ajouter qu'affectant moins l'air de ſainteté dans leur contenance, ils étoient apparemment moins furieux & moins mal-faiſants.

Charles I. *1647.* avoit été joué si long-temps. Ces hypocrites sanctifiés, qui donnoient à leurs pillages publics le nom de dépouilles des Egyptiens, & celui de domination des Elus à leurs tyranniques violences, entre-mêloient toutes leurs iniquités de longues & fréquentes prieres, se défendoient de rougir par leurs pieuses grimaces, & s'armoient du nom de Dieu pour exercer leurs cruautés sur les hommes. On auroit pu pardonner une violence ouverte; mais insulter au jugement avec cette audace, abuser de la Religion à cet excès, c'est ce qui piquoit au dernier point ceux à qui ce masque infernal n'étoit pas capable d'en imposer.

Le Parlement se voyant perdu dans l'esprit du peuple, & menacé de si près par une armée redoutable, étoit dans les plus tristes agitations du désespoir, & cherchoit en vain des ressources pour le mal présent. Londres conservoit encore beaucoup d'attachement pour le Presbytérianisme; & sa nombreuse milice, qui s'étoit fait de la réputation dans les dernieres guerres, avoit été confiée par une Ordonnance récente à des Chefs auxquels le Parlement pouvoit prendre une entiere confiance. Elle fut mise sous les armes pour garder la ligne qu'on

avoit tirée autour de la Ville, lorsque le Roi s'en étoit approché avec ses troupes. L'ordre fut donné de lever promptement un corps de Cavalerie. Quantité d'Officiers, qui avoient été cassés par le nouveau modele d'armée, offrirent leurs services aux deux Chambres. Le Général Poyntz, Presbytérien zélé, commandoit un corps de cinq mille hommes dans le Nord; mais l'éloignement ne faisoit rien attendre de lui dans un si pressant besoin. Les forces destinées pour l'Irlande, étoient en quartier vers l'Ouest; & quoiqu'estimées fideles au Parlement, elles étoient éloignées aussi. Plusieurs garnisons de l'intérieur du Royaume avoient pour Chefs des Officiers du même parti; mais des troupes si dispersées ne pouvoient être d'une utilité présente. Les Ecossois étoient des amis fideles & toujours zélés pour le Covenant; mais quel temps ne leur falloit-il pas pour se rassembler, & pour marcher au secours du Parlement?

On jugea que dans cette situation la prudence obligeoit de se soumettre, & d'arrêter la furie de l'armée par une prompte complaisance. La Déclaration qui avoit traité d'ennemis pu- 8 Juin.

Charles I. 1647. blics les Auteurs de la Pétition militaire, fut aussi-tôt révoquée, & rayée dans le Journal de la Chambre-Basse. Ce fut le premier témoignage de la soumission du Parlement ; & l'armée comptant de tout obtenir par la terreur des armes, prit le parti de s'arrêter à Saint-Albans pour entrer en négociation avec ses Maîtres.

C'est la date des usurpations du Corps militaire sur l'autorité civile. L'armée, dans cette entreprise, copia exactement le modele que le Parlement lui avoit tracé dans ses usurpations récentes sur la Couronne. Chaque jour les demandes augmentoient. Une prétention n'étoit pas plutôt accordée, qu'elle étoit suivie d'une autre plus exorbitante encore. La résolution étoit prise de n'être content de rien. D'abord les troupes ne demanderent que le droit de former des Pétitions pour ce qui les concernoit, en qualité de Soldats. Ensuite elles voulurent que leur caractere fût justifié ; après quoi elles exigerent que leurs adversaires fussent punis. Enfin elles prétendirent au droit de régler le Gouvernement du Royaume, & de donner une forme constante à la Nation. Toute sorte de déférence & de respect furent

conſervées dans les termes; mais ils ne couvroient au fond qu'une tyrannie & des inſultes réelles. Ce n'étoit pas l'aſſemblée du Parlement que l'armée prétendoit accuſer; elle n'en vouloit qu'aux mauvais conſeils par leſquels il s'étoit laiſſé ſéduire.

Elle pouſſa la rigueur juſqu'à nommer onze Membres, qu'elle chargea de haute trahiſon, du moins en termes équivalents, tels que ceux d'ennemis de l'armée & de mauvais Conſeillers du Parlement. Leurs noms ſont, Holli, le Chevalier Philippe Stapleton, le Chevalier Guillaume Lewis, le Chevalier Guillaume Waller, le Chevalier Jean Mainard, Maſſey, Glyn, Long, Harley & Nichols. C'étoient les Chefs même du parti Presbytérien.

Elle demanda que tous ces Membres fuſſent auſſi-tôt ſequeſtrés de la Chambre & conduits priſonniers à la Tour. En vain les Communes répondirent que, ſur une accuſation générale, elles ne pouvoient aller ſi loin. L'armée leur fit obſerver que le cas du Comte de Strafford & celui de Lawd étoient des exemples qu'elles pouvoient ſuivre. A la fin les onze Membres demanderent eux-mêmes la liberté de quitter la Chambre, &

l'armée parut se contenter de cette marque présente de soumission. Mais prétendant ensuite que le Parlement pensoit à la guerre, & se proposoit de replonger la Nation dans le sang & la confusion, elle demanda que toutes les nouvelles levées fussent interrompues, & le Parlement n'osa refuser cette demande. Alors, comme il ne paroissoit aucun signe de résistance, l'armée, pour sauver les apparences, leva son camp, à la priere du Parlement, pour se retirer plus loin de Londres, & prit ses quartiers à Réading. Dans toutes ses marches, elle s'étoit fait accompagner du Roi.

Charles I. 1647.

La situation de ce Prince étoit devenue plus douce qu'au Château d'Hombly. Non-seulement il étoit plus libre, mais il paroissoit plus considéré des deux partis. On ne lui refusoit plus la liberté de voir ses amis; sa correspondance avec la Reine n'étoit pas interrompue; on lui rendit ses Aumôniers ordinaires, & l'usage de la Liturgie Anglicane. Il fut même permis à ses enfants de le visiter, & de passer quelques jours à Caversham, où il résidoit alors. Il n'avoit pas vu le Duc de Glocester, son plus jeune fils, ni la Princesse Elisabeth,

beth, depuis qu'il avoit quitté Londres au commencement des désordres civils, ni le Duc d'York, depuis qu'il avoit joint l'armée Ecossoise devant Nevark. Un particulier qui n'auroit connu, ni les plaisirs de la Cour, ni le tumulte d'un Camp, n'auroit pas aimé sa famille avec plus de tendresse que ce bon Prince; & l'indulgence de l'Armée sur ce point le pénétra de satisfaction. Cromwell, qui voulut être témoin de la premiere entrevue de la Famille Royale, confessa qu'il n'avoit jamais vu de scene si tendre, & ne parla qu'avec admiration de la bonté qui s'étoit comme déployée d'elle-même dans toute la disposition & les manieres de Charles.

Charles I. 1647.

Cet artificieux politique & les Chefs de tous les Partis, firent assidument leur cour au Roi. Après tant de malheureuses révolutions, la fortune sembla lui sourire encore. Le Parlement, qui craignoit quelqu'accommodement entre lui & l'Armée, mit dans son langage un ton plus respectueux qu'auparavant, lui proposa de prendre Richemont pour sa résidence, & l'invita même à contribuer par son assistance au réglement de la Nation. Tous les Officiers lui rendirent ce qu'ils devoient à la Majesté

Charles I. 1647.

royale, & parlerent hautement de le rétablir dans ses justes prérogatives. Dans les déclarations publiques de l'Armée, on insista sur la restitution de ses revenus & de son autorité. Les Royalistes commencerent de toutes parts à former l'espérance du rétablissement de la Monarchie; & la disposition qu'ils témoignerent à favoriser l'Armée, servit à décourager le Parlement jusqu'à lui faire hâter sa soumission.

Charles commença bientôt à sentir combien sa personne étoit importante à la Nation. Plus il voyoit augmenter le trouble, plus il compta qu'à la fin tous les Partis seroient obligés d'avoir recours à son autorité légitime, comme au seul remede pour les désordres publics. « Vous ne sauriez exister sans » moi, répéta-t-il plusieurs fois; vous » ne parviendrez jamais à composer la » Nation sans mon assistance ». Un Peuple sans gouvernement & sans liberté, un Parlement sans autorité, une Armée sans Maîtres, des désordres de toutes parts, de l'oppression, des convulsions, des terreurs; cette scene de confusion qui ne pouvoit subsister longtemps, lui faisoit espérer que tous ses Sujets ouvriroient enfin les yeux, &

regretteroient cet ancien Gouvernement sous lequel eux & leurs ancêtres avoient si long-temps joui d'un bonheur tranquille.

Charles I. 1647.

Quoique Charles eût l'oreille ouverte à toutes les propositions, & qu'il s'attendît à tenir la balance entre les Partis opposés, il avoit plus d'espérance de s'accommoder avec l'Armée qu'avec les Communes, dont il avoit éprouvé l'extrême rigueur. Elles prétendoient anéantir totalement son autorité; elles l'avoient renfermé dans une prison: sur ces deux articles du moins, l'Armée avoit témoigné plus d'indulgence. Aucun de ses amis n'étoit privé de le voir; & dans les propositions que le Conseil des Officiers lui avoit envoyées pour le réglement de la Nation, ils n'avoient point insisté sur l'abolition de l'Episcopat, ni sur la punition des Royalistes, les deux points pour lesquels Charles se sentoit le plus de répugnance. Ils paroissoient désirer qu'on mît une fin au Parlement; c'étoit de tous les événements celui qu'il souhaitoit le plus impatiemment lui-même. D'ailleurs son union lui sembloit plus naturelle avec les Généraux, qu'avec cette assemblée d'Usurpateurs qui s'é-

Charles I. 1647.

toient attribué si long-temps toute l'autorité de l'Etat, & qui avoient déclaré la résolution où ils étoient de demeurer constamment les maîtres. Quelques titres, s'imaginoit-il, & d'autres faveurs répandues sur un petit nombre d'Officiers, pouvoient faire rentrer dans ses mains tout le pouvoir militaire, & le rétablir en un instant dans l'autorité civile. Il offrit à Ireton le Gouvernement d'Irlande; la Jarretiere à Cromwell, avec le titre de Comte d'Essex & le commandement de l'Armée. On négocia sécrétement dans cette vue. Cromwell feignit d'y prêter l'oreille, & n'étoit pas fâché de tenir la porte ouverte pour un accommodement, s'il arrivoit que le cours des affaires l'y forçât; & le Roi, loin de soupçonner qu'un Sujet de cette classe pût nourrir l'audacieuse ambition de saisir un Sceptre transmis par une longue suite de Monarques, se flattoit de lui faire accepter des offres en faveur desquelles son devoir, son intérêt & sa sureté sembloient s'accorder.

Mais pendant que Charles se repaissoit de cette attente, Cromwell ne se relâchoit point dans l'entreprise d'assujettir les deux Chambres du Parlement

& de leur ôter tout espoir de résistance. *Charles I. 1647.*
Les Communes, pour satisfaire l'Armée, accorderent à Fairfax le titre de Général en chef de toutes les forces d'Angleterre & d'Irlande ; c'étoit confier tout le pouvoir militaire à un homme qui n'avoit plus la disposition de lui-même, quoiqu'assez porté d'inclination à servir le Parlement. Elles ordonnerent que les Troupes qui, pour leur obéir, s'étoient engagées au service d'Irlande, & s'étoient déja séparées de l'Armée rebelle, fussent débandées, ou, ce qui revient au même, punies de leur fidélité. Celles du Nord, commandées par Pointz, s'étoient déja mutinées contre leur Général, pour entrer en association avec le corps dominant, qu'on employoit avec tant de succès à faire prendre le dessus au pouvoir militaire sur l'autorité civile. Pour ne laisser aucune ressource au Parlement, on demanda que la Milice de Londres fût changée ; que les Commissaires Presbytériens fussent déplacés, & que le commandement fût rendu à ceux qui l'avoient constamment exercé pendant la guerre. Le Parlement n'osant balancer sur une proposition même de cette violence, ordonna que l'Armée fût obéie.

Charles I. 1647.

Il espéroit qu'en temporisant avec cette inépuisable patience dans son humiliation présente, il pourroit lui naître

20 Juillet. quelque occasion de reprendre son autorité. Mais l'impatience de la Ville de Londres lui fit perdre tout le fruit de cette lente prudence. Une troupe séditieuse, composée d'apprentifs & d'autres parties de la populace, parut à Westminster avec une Pétition contre le changement de la Milice, assiégea la porte des Communes, & par ses clameurs, ses menaces & ses violences, obligea la Chambre de rétracter l'ordre qu'elle venoit de porter. Les mutins se retirerent aussi-tôt qu'ils eurent été satisfaits, & laisserent le Parlement en liberté.

Cette nouvelle ne fut pas plutôt parvenue à Réading, que toute l'Armée fut en mouvement. « Les deux Chambres, disoit-on, avoient souffert la » derniere violence; il falloit défendre » contre de séditieux Citoyens les privileges violés du Parlement, & rendre » à cette Assemblée une juste liberté dans ses délibérations & ses » conseils ». Vingt mille hommes, Armée formidable alors, prirent aussitôt la route de Londres, & s'avancerent

jusqu'à Humflow - Heath, déterminés sans égard pour les Loix & la liberté publique à suivre tous les ordres de leurs Généraux. Là survint le plus favorable de tous les événements, pour hâter leur marche & soutenir leur courage. Les Orateurs des deux Chambres, Manchester & Lenthal, accompagnés de huit Pairs & d'environ soixante membres des Communes, étant sortis secrétement de la Capitale, se présenterent avec leurs masses & toutes les enseignes de leur dignité; & se plaignant de la violence qu'ils avoient soufferte, demanderent à l'Armée de la défense & de la protection. Ils furent reçus avec des acclamations fort vives, & respectés comme le Parlement d'Angleterre. L'Armée, fournie d'un prétexte si plausible, secours important dans toutes les entreprises publiques, s'avança pour châtier la Ville rebelle, & venger le Parlement insulté.

Ni Lenthal, ni Manchester ne passoient pour amis des Indépendants, & l'on ne s'attendoit à rien moins qu'à cette démarche; mais ayant prévu apparemment que l'Armée l'emporteroit à la fin, ils avoient saisi l'occasion de faire leur cour de bonne heure à l'autorité qui commençoit à prévaloir dans la Nation.

Charles I. 1647.

Le Parlement, forcé de renoncer à ses vues lentes, & de se soumettre sur le champ, ou de combattre pour sa liberté & son pouvoir, se détermina pour la vigueur, & n'épargna rien pour se mettre en état de résister à la violence de l'Armée. Les deux Chambres élurent immédiatement deux nouveaux Orateurs; le Lord Hunsdon & Henri Pelham. Elles renouvellerent leurs ordres pour l'enrôlement des Troupes. Elles nommerent Massey pour les commander. Les Compagnies Bourgeoises furent chargées de la défense des lignes; & toute la Ville, dans une fermentation qu'elle n'avoit point encore éprouvée, retentit de préparatifs militaires.

Lorsqu'on y apprenoit par des informations hasardées, que l'Armée s'arrêtoit, ou qu'elle paroissoit se retirer, le cri qui couroit de rue en rue, avec la plus vive ardeur, étoit, *tout risquer*. Lorsqu'un autre bruit venoit assurer que l'Armée s'avançoit, on crioit de la même force, *traiter & capituler*. La terreur d'un pillage universel, & même d'un massacre, avoit saisi les timides habitants.

A l'approche de l'Armée, Rainsborough, que le Général envoya pour reconnoître les bords de la riviere, s'étant

présenté devant le Fauxbourg de Southwark, y fut reçu avec joie par quelques Troupes qu'on y avoit mises pour garder ce poste, & qui étoient résolues de ne pas séparer leurs intérêts de ceux du Corps militaire. Il convint alors au Parlement de recourir à la soumission. L'Armée traversa la Ville en triomphe; mais elle observa le plus grand ordre, une décence extrême & l'apparence même de l'humilité. Elle conduisit à Westminster les deux Orateurs, qui prirent leurs sieges comme en pleine paix. Les onze Membres qui avoient quitté la Chambre-Basse, étant accusés d'avoir suscité le trouble, furent chassés sans retour, & la plupart se retirerent au-delà des mers. Sept Pairs furent chargés d'une accusation capitale; le Maire de Londres, un Schérif & trois Echevins conduits à la Tour, tous les actes du Parlement annullés, depuis le jour du tumulte jusqu'au retour des deux Orateurs; les lignes comblées autour de la Ville; la Milice rendue aux Indépendants; plusieurs Régiments mis en quartier dans Whitehall & la Meuse; enfin lorsqu'on eut achevé de rendre la servitude du Parlement réguliere, on indiqua un jour d'actions de grace solemnelles

Charles I. 164..

6 Août.

pour le rétablissement de sa liberté.

Charles I.
1647.

L'Armée subjugue le Parlement.

Le Parti indépendant, qui étoit assez considérable dans la Chambre-Basse pour balancer les Presbytériens dans quelque proportion, s'applaudit de sa victoire. Il crut voir toute l'autorité de la Nation entre ses mains, & toucher de près à cette République imaginaire, qui faisoit depuis long-temps l'objet de ses vœux. Ces Partisans de l'Armée avoient concouru secrétement à toutes les usurpations du pouvoir militaire, & comptoient, par la terreur des armes, d'imposer à la Nation, malgré sa résistance, un systême de liberté plus parfait. Tous les Partis, le Roi, l'Eglise, le Parlement, avoient des erreurs à se reprocher depuis le commencement de ces désordres ; mais il semble que cette illusion des Indépendants & des Républicains étoit la plus contraire au bon sens & aux maximes établies de la politique. Cependant les Chefs de ce Parti étoient Vane, Fiennes, Saint-Jean, Martin ; c'est-à-dire, ceux qui passoient pour les meilleurs & les plus profonds esprits d'Angleterre ; & c'étoit par les spécieuses couleurs qu'ils avoient données à leurs protestations & leurs prétextes, qu'ils

avoient entraîné toute la Nation. L'art nécessaire pour tromper de tels hommes, feroit supposer une merveilleuse capacité dans Cromwell, si l'on ne considéroit, qu'outre la différence qui est toujours fort grande entre des vues sombres, tortueuses, & la vraie sagesse, une passion excessive pour la domination & l'autorité, est capable de faire prendre le change aux têtes les plus prudentes sur les dangereuses conséquences des mesures qui semblent tendre à leur avancement. *Charles I. 1647.*

Les Chefs de l'Armée ayant établi leur empire sur le Parlement & la Capitale, hasarderent de faire conduire le Roi au Château d'Hamptoncour; & pendant quelque temps il vécut dans ce Palais avec une apparence de grandeur & de liberté. Il jouissoit d'une si grande égalité d'ame, que dans toute cette variété de fortune, on n'appercevoit aucune différence sur son visage, ni dans sa conduite; & quoique prisonnier entre les mains de ses ennemis invétérés, on lui voyoit soutenir, à l'égard de ceux qui l'approchoient, la majesté d'un Monarque, sans plus, ni moins d'appareil qu'il n'en avoit affecté dans les plus heureux temps de son re-

Charles I. 1647.

gne. Ses manieres, qui n'étoient pas populaires, ni gracieuses en elles-mêmes, sembloient tirer quelque chose d'aimable de sa tranquillité & de sa résignation.

Le Parlement renouvella ses propositions, & lui présenta les mêmes articles qu'il lui avoit offerts à Newcastle. Charles se défendit civilement de les accepter, & fit presser les deux Chambres de prendre en considération les ouvertures du Conseil Militaire, dont on pouvoit faire le fondement de l'ordre public. Il n'avoit pas encore perdu toute espérance de succès pour ses négociations avec les Généraux, quoiqu'elles prissent de jour en jour une plus mauvaise face. La plupart des Historiens ont jugé que Cromwell n'avoit jamais eu de sincérité dans ses déclarations; que s'étant rendu maître de la personne du Roi par la force, & de la confiance des Royalistes par de belles apparences, il s'étoit servi de ces deux avantages pour mettre le Parlement dans les chaînes; & qu'ensuite il n'avoit pensé qu'à l'établissement de sa propre autorité, avec laquelle il croyoit la restauration & même la vie du Roi tout-à-fait incompatibles. Cette opi-

Charles I. 1647.

nion, si bien étayée d'ailleurs par l'ambition démesurée & la profonde dissimulation qui faisoient le fond de son caractere, trouve tout d'un coup des Partisans; quoiqu'au fond il soit plus conforme aux bornes étroites de l'esprit humain, & tout-à-la-fois à l'obscurité naturelle de l'avenir, de supposer que cet intrépide Usurpateur fût guidé par les événements, & n'avoit jamais envisagé, avec la moindre espece de certitude, cette incomparable élévation à laquelle on le vit parvenir. Divers Ecrivains du même temps assurent (*b*)

(*b*) Salmonet, Ludlow, Hollis, &c. Tous, particuliérement le dernier, étant ennemis invétérés de Cromwell, n'en méritent que plus de foi, lorsqu'ils avancent quelque chose qui peut servir d'apologie à sa violente & criminelle conduite. On se plaît à raconter l'Histoire d'une Lettre interceptée par Cromwell, où Charles écrivant à la Reine, lui disoit qu'il vouloit élever d'abord cet homme & le perdre ensuite : mais outre que ce dessein ne s'accorde point avec le caractere du Roi, d'autres raisons le rendent absolument indigne de foi. Le premier qui ait rapporté ce trait est Roger-Coke, Historien très-passionné, qui a écrit long-temps après, & qui n'en parle que comme d'un bruit. On trouve dans les Mémoires du Lord Broghil une autre Histoire de Lettres interceptées qui mérite un peu plus d'attention, & qui cadre fort bien avec la relation qu'on donne ici. Elle est attribuée à Maurice, Chapelain du Comte Roger d'Orrery. " Ce Lord, dans le temps de la ,, grandeur de Cromwell, immédiatement après ,, qu'il l'eût secouru si à propos dans son grand em-,, barras à Cloumell, partant un jour d'Youghall

Charles I. 1647.

que son intention étoit réellement de faire son marché particulier avec le

„ avec lui & Ireton, ils vinrent à parler de la mort „ du Roi. Là-dessus Cromwell dit plus d'une fois que „ si le Roi eût suivi son propre jugement, & n'eût eu „ près de lui que de fideles serviteurs, il les au„ roit joué tous, & qu'une fois ils avoient pensé „ conclure avec lui; mais que, sur quelque nouvel „ incident, ils avoient abandonné ce dessein. Or„ rery les voyant de bonne humeur, & d'ailleurs „ étant seuls avec eux, demanda s'il pouvoit les „ prier de lui expliquer pourquoi ils avoient pensé „ conclure cette fois avec Sa Majesté, & pourquoi „ ils ne l'avoient pas fait? Cromwell consentit fort „ librement à le satisfaire sur ces deux questions. „ La raison, dit-il, qui nous portoit à conclure avec „ le Roi, c'est que nous trouvâmes que les Ecos„ sois & les Presbytériens commençoient à devenir „ plus puissants que nous, & paroissoient disposés „ à s'accommoder avec lui, ce qui nous auroit laissés „ dans le bourbier. Nous crumes alors que la pru„ dence nous obligeoit de les prévenir, en offrant „ d'abord des conditions raisonnables. Mais tandis „ que cette idée nous occupoit, il nous vint une „ Lettre d'un de nos espions qui étoit de la Cham„ bre du Roi, & qui nous apprenoit que notre „ derniere sentence avoit été portée ce jour-là; qu'il „ n'avoit pu découvrir au juste en quoi elle consistoit, „ mais que nous le saurions infailliblement, si nous „ pouvions intercepter une Lettre du Roi à la Reine, „ dans laquelle il l'informoit de sa résolution; „ que cette Lettre étoit cousue dans la penture d'une „ selle, & que celui qui étoit chargé de la porter „ devoit se rendre le même jour, vers dix heures „ du soir, avec la selle sur sa tête, à l'Hôtellerie „ de l'Ours-Bleu, dans Holbourn, où il devoit „ prendre un cheval pour Douvres. Le Messager ne „ savoit rien de la Lettre qui étoit dans la selle, „ quoiqu'elle fût attendue à Douvres par quelques „ personnes qui le savoient. Nous étions à Windsor, „ continua Cromwell, lorsque nous reçumes cette

Roi; idée qui portoit la plus plausible apparence pour sa sureté comme pour

,, Lettre; & là-dessus nous résolumes, Ireton & ,, moi, de prendre un homme de confiance avec nous, ,, & de nous rendre à cette Hôtellerie en habits de ,, Cavaliers de troupes. C'est ce que nous fimes; & ,, laissant notre homme à la grande porte de l'Hôtelle- ,, rie, qui avoit un guichet pour le passage des gens ,, de pied, avec ordre de veiller, & de nous avertir ,, lorsqu'il arriveroit quelqu'un chargé d'une selle, ,, nous entrames dans la salle à boire. Nous y bumes ,, quelques pots de biere jusques près de dix heures, ,, que notre sentinelle vint nous avertir que l'homme ,, avec la selle étoit arrivé. Nous nous levames aussi- ,, tôt; & dans le temps que l'homme alloit sortir ,, avec son cheval sellé, nous nous approchames de lui, ,, nos sabres à la main, & nous lui dimes que nous ,, avions ordre de faire la visite de tout ce qui en- ,, troit dans cette maison, ou qui en sortoit; mais ,, que comme il avoit l'air d'un honnête homme, ,, nous nous contenterions de fouiller sa selle. Nous ,, portames la selle dans la salle où nous avions ,, bu; & l'ouvrant, nous y trouvames la Lettre. ,, L'ayant prise, nous rendimes la selle à l'homme ,, que nous avions laissé avec notre sentinelle; nous ,, lui dimes qu'il étoit un honnête homme à qui nous ,, laissions la liberté de partir; ce qu'il fit, en conti- ,, nuant promptement son voyage sans savoir le mal ,, qu'on lui avoit fait. Nous trouvames dans la Lettre ,, que Sa Majesté informoit la Reine qu'il étoit ,, courtisé par les deux Factions, les Presbytériens ,, Ecossois & l'Armée; & que ceux qui lui feroient ,, les meilleures conditions l'emporteroient; mais ,, qu'il croyoit devoir conclure avec les Ecossois plutôt ,, qu'avec les autres. Nous retournames à Windsor; ,, & jugeant que nous n'avions pas de termes favora- ,, bles à nous promettre du Roi, nous résolumes sa ,, destruction. On a rapporté ce passage dans toute ,, son étendue, parce qu'il s'accorde fort bien avec ,, d'autres témoignages, & même avec toutes les cir- ,, constances de ce temps. ,, *Vie d'Ormond, par Cartes,* Tom. II, pag. 12.

Charles I. 1647.

ſon avancement, mais qu'il trouva des difficultés inſurmontables à la concilier avec les farouches diſpoſitions de l'Armée. Charles avoit toujours fomenté, avec beaucoup d'art, l'horreur & l'antipathie mutuelles de ces Fanatiques; & quoique, dans toutes les occaſions, il ne fût pas difficile d'éluder leurs principes par des intérêts particuliers, il y falloit néanmoins quelque couleur, & jamais on n'auroit réuſſi en leur propoſant une contradiction ouverte à leurs déclarations & leurs maximes. Il eſt sûr du moins que Cromwel donnoit cette raiſon pour excuſe de ce qu'il admettoit rarement les viſites des amis du Roi, & qu'il témoignoit moins d'inclination pour la cauſe royale. Les Agitateurs, diſoit-il, l'avoient rendu odieux à l'Armée, en le repréſentant comme un traître, toujours prêt à ſacrifier, pour quelqu'intérêt particulier, la cauſe de Dieu au grand ennemi de la piété & de la Religion. Il aſſuroit même qu'on avoit formé ſecrétement le projet d'aſſaſſiner le Roi; & ſa crainte paroiſſoit être de ne pouvoir, avec toute ſon autorité & celle des Commandants, arrêter les ſanglantes réſolutions de ces enthouſiaſtes.

Charles I. 1647.

Charles, ſans ceſſe informé des menaces qui échappoient aux Agitateurs, commençoit à ſe croire obligé de quitter Hamptoncour, pour ſe retirer dans un lieu plus sûr. On avoit doublé ſa garde; le peuple n'avoit plus la liberté d'entrer au Château. On marquoit plus de défiance pour tout ce qui l'approchoit; tout, en apparence, pour le mettre à couvert du danger, mais réellement dans la vue de rendre ſa ſituation inquiete. Ces artifices produiſirent bientôt leur effet. Ce Prince, qui ſe conduiſoit naturellement par les inſpirations d'autrui, & qui n'avoit perſonne alors dont il pût recevoir un ſage conſeil, prit ſubitement la réſolution de ſe dérober, ſans avoir formé du moins un plan raiſonnable pour la diſpoſition de ſa perſonne. Il quitta ſecrétement Hamptoncour, accompagné ſeulement du Chevalier Berkley, d'Ashburnham & de Leg; & ſa fuite ne fut découverte que plus d'une heure après, lorſqu'en entrant dans ſa chambre, on y trouva ſur une table quelques Lettres adreſſées au Parlement, au Général & à l'Officier de garde. Après avoir traverſé la forêt pendant la nuit, il arriva le lendemain ſans obſtacle à Tichfield,

Charles I. 1647.

Château du Comte de Southampton, où la Comtesse Douairiere résidoit, femme d'un caractere honorable, à laquelle il étoit sûr de pouvoir se livrer avec confiance. Cependant il étoit allé d'abord à la côte maritime, où il avoit témoigné beaucoup d'inquiétude de ne pas trouver un Bâtiment qu'il avoit paru chercher ; ce qui fit conjecturer à Berkley & Leg, qui n'étoient pas du secret, que son intention étoit de passer la mer.

Le Roi s'enfuit dans l'Isle de Wight.

Charles ne pouvoit compter d'être long-temps caché à Tichfield. Il étoit question de prendre un nouveau parti. L'isle de Wight étoit fort voisine, & le Gouverneur étoit Hammond. On n'ignoroit pas que cet Officier dépendoit entiérement de Cromwell. Il avoit épousé, à sa recommandation, une fille du fameux Hambden, qui, pendant toute sa vie, avoit été l'intime ami de Cromwell, & dont la mémoire en étoit religieusement respectée. Ces circonstances étoient peu favorables ; cependant, comme le Gouverneur étoit neveu du Docteur Hammond, Aumônier favori du Roi, & qu'il s'étoit fait une réputation d'honneur dans l'armée, on crut pouvoir recourir à lui dans une

conjoncture où l'on n'avoit pas de meilleur expédient à tenter. Ashburnham & Berkley furent dépêchés dans l'Isle de Wight. Ils avoient ordre de ne pas informer Hammond de la retraite du Roi, sans avoir tiré de lui une promesse formelle de ne pas livrer Sa Majesté, quand il en seroit pressé par le Parlement & par l'Armée, & de lui rendre la liberté, s'il ne se trouvoit pas en état de le défendre. Il est évident qu'une promesse de cette nature étoit une foible sûreté; cependant, sans avoir pensé à l'exiger, Ashburnham, imprudemment & perfidement, peut-être, amena le Gouverneur à Tichfield. Le Roi fut obligé de s'abandonner entre ses mains, & de se laisser conduire au Château de Carisbroke, dans l'Isle de Wight, où toutes les démonstrations de respect & d'obéissance avec lesquelles il fut reçu, n'empêcherent point qu'il ne fût réellement prisonnier.

Charles I. 1647.

Clarendon assure positivement qu'en s'échappant d'Hamptoncour, le Roi ne pensoit point à passer dans l'Isle de Wight; & toutes les circonstances du récit de cet Historien, auxquelles on a cru devoir ici s'attacher, favorisent beaucoup cette opinion. Mais il reste

Charles I. 1647.

une Lettre de Charles au Comte de Laneric, Secrétaire d'Ecosse, dans laquelle il déclare nettement que cette résolution étoit volontaire. Il y insinue même qu'il auroit pu passer à Jersey, ou dans quelque autre lieu sûr, s'il l'avoit cru nécessaire (*c*).

Quelque jugement qu'on veuille en porter, (car la vérité n'a point ici de

(*c*) Voici les termes : " Laneric, je suis étonné ,, d'apprendre, si ce n'est pas un faux bruit, que ,, quelques-uns de mes amis jugent qu'en passant à ,, Jersey, j'aurois plus avancé mon Traité personnel ,, qu'en venant ici. Quoique je n'y voie aucune ,, apparence de raison, il est certain que je ne se- ,, rois pas venu ici si j'avois cru leur idée juste, ou ,, si je n'avois été sûr d'un traité personnel. Aussi je ,, ne m'en repens point, & j'espere que je n'aurai ,, aucun sujet de m'en repentir ; car je suis de jour ,, en jour plus content du Gouverneur, & je trouve ,, ces Insulaires fort bonnes gens, tranquilles & bien ,, disposés. J'ai cru à propos de faire passer dans vos ,, mains cet encouragement, espérant qu'il pourra ,, être utile pour d'autres, quoiqu'il ne soit pas ,, nécessaire pour vous. ,, *Mémoire d'Hamilton, par Burnet*, pag. 326. *Voyez* aussi la Collection de Rusworth, Partie IV, Tome 2, pag. 941. Tous les Ecrivains de ce temps, excepté Clarendon, représentent le passage du Roi dans l'Isle de Wight comme volontaire & médité. Peut-être ce Prince jugea-t-il qu'il ne lui étoit pas honorable d'avoir été forcé à cette démarche, & qu'il aima mieux la prendre sur lui-même comme entiérement volontaire. Peut-être crut-il encourager ses amis, en leur persuadant que sa situation ne lui étoit pas désagréable. Peut-être se fioit-il encore aux promesses des Généraux, & se flatta-t-il qu'en se dérobant à la furie des Agitateurs par lesquels sa vie étoit immédiatement menacée, il leur donneroit le temps d'exécuter ce qu'ils avoient si souvent projetté en sa faveur.

caractere certain) Charles n'eut jamais à se reprocher une démarche plus foible, ni rien de plus agréable pour Cromwell & pour tous ses ennemis. Il se voyoit dans un lieu éloigné de ses Partisans, à la disposition de l'Armée, dans une captivité dont il étoit très-difficile de le délivrer par la force ou l'artifice; & quoiqu'il fût toujours au pouvoir de Cromwell de l'y reléguer, lorsqu'il en auroit l'envie, cette résolution auroit été, non-seulement odieuse, mais accompagnée peut-être de quelque danger. Se jetter volontairement dans le piege, ruiner l'opinion qu'on avoit de sa prudence pour gratifier ses implacables persécuteurs, c'étoit pour eux un coup particulier de fortune dont les suites devinrent extrémement fatales pour lui.

Charles I. 1647.

Cromwell, maître désormais du Parlement, & libre de toutes ses inquiétudes qui regardoient la personne du Roi, s'attacha sérieusement à calmer les troubles qu'il avoit excités lui-même avec tant d'adresse, & qu'il avoit employés avec tant de succès contre le Roi & le Parlement. Dans la vue d'engager les Troupes à se révolter contre leurs maîtres, il avoit encouragé, dans

Charles I. 1647.

les Officiers inférieurs & dans le simple Soldat, un esprit fort arrogant. Le Camp, à divers égards, offroit moins l'image de l'obéissance militaire, que de la liberté civile. Les Troupes même formoient une espece de République, & les plans imaginaires de Gouvernement de cette nature, faisoient le continuel sujet des conversations entre ces Législateurs armés. Il étoit réglé que la Royauté seroit abolie. La Noblesse devoit être comptée pour rien. Tous les rangs devoient être réduits au niveau, & l'égalité des biens, comme celle du pouvoir, régner dans la Nation. Les Saints, disoient-ils, étoient le *Sel de la Terre ;* il n'y avoit pas de distinction entre les Elus ; &, par le même principe qui avoit fait exalter les Apôtres de la plus vile des professions, le dernier soldat, illuminé par l'esprit, avoit droit au même respect que les Commandants. Lorsqu'il parut nécessaire à Cromwell de détruire toutes ces licencieuses maximes, il publia des ordres pour faire cesser les Assemblées des Agitateurs ; & prenant un autre parti, il prétendit rendre une entiere obéissance au Parlement, dont il se proposoit, dans la pleine soumission où il l'avoit réduit, de faire

déformais l'inftrument de fon autorité. Mais les *Levellers* (*d*), nom qui fut donné à cette Faction dans l'Armée, avoient pris trop de gout aux douceurs de la domination pour confentir aifément à s'en voir priver. Ils continuerent fecrétement leurs Affemblées. Ils prétendirent que leurs Officiers avoient autant befoin de réformation que toute autre partie de l'Etat. Pluffieurs Régiments s'affocierent pour ces Remontrances & ces demandes féditieufes. On fe donnoit des rendez-vous hors du Camp, & tout fembloit tendre à l'Anarchie & la confufion. Le mal, quoique parvenu à cet excès, fut bientôt guéri par la rude, mais adroite main de Cromwel. Il choifit l'occafion d'une revue pour faire éclater plus de hardieffe, & répandre plus loin la terreur; il faifit les Chefs des mutins aux yeux de leurs Compagnons, il tint en plein champ un Confeil de Guerre; il fit exécuter fur le champ un des coupables; & cette vigueur jetta tant d'effroi dans tous les autres, qu'ayant mis en pieces les fymboles de la fédition qu'ils avoient d'abord eu l'audace de déployer, ils re-

(*d*) C'eft-à dire, Applaniffeurs, gens pour qui tout eft de niveau.

Charles I. 1647.

tournerent aux devoirs ordinaires de la discipline & de l'obéissance.

Cromwell avoit une extrême déférence pour Ireton, personnage dans lequel le Soldat étoit enté sur le Jurisconsulte, le Saint sur l'homme d'Etat, & dont les principes étoient capables de conduire à la plus rigoureuse tyrannie, pendant qu'ils sembloient favoriser la licence la plus effrénée. Naturellement fier & hautain, quoique probablement de bonne foi dans ses intentions, il se proposoit d'établir la liberté par le pouvoir arbitraire; & dans l'exécution de ses pieuses vues, il se jugeoit dispensé des regles ordinaires de morale, que les mortels inférieurs doivent reconnoître pour leurs guides. Ce fut par ses inspirations que Cromwell assembla secrétement à Windsor un Conseil des principaux Officiers, pour délibérer sur l'établissement de la Nation & sur le sort du Roi. Dans cette conférence, qui commença par des prieres dévotes adressées au Ciel par Cromwell même, & par d'autres personnes inspirées, (car les Officiers de l'Armée recevoient l'inspiration avec leurs Commissions militaires), on ouvrit, pour la premiere fois, le dessein audacieux, inoui,

inoui, d'appeller le Roi en Justice, & de punir, par une Sentence judiciaire, le Souverain de trois Royaumes pour la tyrannie & les injustices prétendues de son administration. Pendant que Charles seroit au monde, quoique retenu dans une étroite prison, ils savoient que les conspirations & les soulévements ne manqueroient point en faveur d'un Prince si chéri, si respecté de ses Partisans, & que la Nation en général commençoit à regarder avec beaucoup de tendresse & de compassion. S'en défaire par le meurtre, c'étoit s'exposer au reproche d'injustice & de barbarie, aggravé par l'infamie d'une action si noire; c'étoit s'attirer, par la voix de tout l'Univers, les odieuses qualifications de traîtres & d'assassins. Il falloit tenter quelque méthode extraordinaire qui fût capable d'étonner le monde par sa nouveauté, qui portât en même-temps une apparence de justice, & couvrir sa barbarie par l'audace même de l'attentat. Un coup de cette nature, joint aux fanatiques notions d'une parfaite égalité entre les hommes, assuroit infailliblement l'aveugle obéissance de l'Armée, & devenoit un engagement de toute la

Charles I.
1647.

Charles I. 1647.

Nation contre la Maison Royale qu'elle auroit affrontée & outragée si atrocément par une résolution ouverte & concertée.

Ce parti ayant été secrétement embrassé, il restoit à le faire adopter par dégrés au Parlement, en le conduisant de violence en violence à des termes où ce dernier acte d'une horrible iniquité paroîtroit en quelque sorte tout-à-fait inévitable. Le Roi ne cherchant qu'à dissiper les craintes & les jalousies qu'on alléguoit perpétuellement pour justifier les violations des Loix, avoit offert, par un Messager dépêché de Carisbroke, de résigner, pendant sa vie, le pouvoir des armes & la nomination des grands Offices, à condition qu'après sa mort, ces prérogatives retourneroient à la Couronne. Mais le Parlement, prenant le ton de vainqueur & d'ennemi, ne respecta plus, dans ses négociations avec lui, ni justice, ni raison. A l'instigation des Indépendants & de l'Armée, les deux Chambres fermerent les yeux sur cette offre, & dresserent quatre propositions, qu'elles lui envoyerent sous le titre de Préliminaires, avec cette clause, qu'avant que de traiter avec lui, elles deman-

doient son approbation positive pour les quatre articles. Le premier mettoit le Parlement en possession du pouvoir militaire pour vingt ans, l'autorisoit à lever tout l'argent nécessaire pour l'exercer, & lui réservoit, à la fin des vingt ans, le droit de reprendre la même autorité, lorsqu'il la déclareroit convenable pour la sureté de la Nation. Le second obligeoit Charles de rétracter toutes ses Proclamations & ses Déclarations contre le Parlement, & de reconnoître que les deux Chambres avoient pris les armes dans le cas d'une juste défense. Par le troisieme, il devoit annuller tous les Actes & toutes les Lettres de Pairie qui avoient passé au grand Sceau, depuis que Littleton, Lord Chancelier, l'avoit emporté de Londres. Par le quatrieme, il donnoit aux deux Chambres le pouvoir de s'ajourner comme elles le jugeroient à propos; demande peu importante en apparence, mais imaginée par les Indépendants pour s'assurer l'avantage de pouvoir transférer le Parlement dans des lieux où il fût toujours dépendant de l'Armée.

Charles I. 1647.

Charles regarda comme une prétention extraordinaire & choquante d'exi-

Charles I. 1647.

ger de lui de telles conceſſions, tandis qu'il n'y avoit aucune ſureté pour l'établiſſement national ; & de lui demander une confiance aveugle pour les conditions qu'on devoit lui accorder. Il déſira un traité perſonnel avec les deux Chambres, dans lequel toutes les conditions fuſſent réglées des deux parts, avant qu'on parlât de conceſſions de l'une ou de l'autre. Le parti républicain de la Chambre-Baſſe prit feu ſur cette réponſe, & s'emporta dans les termes les plus violents, contre la perſonne & l'adminiſtration du Roi, dont le nom n'avoit pas encore été prononcé ſans quelque ſorte de reſpect dans la plus grande chaleur des débats. Ireton, feignant d'expliquer les ſentiments de l'Armée ſous le nom de pluſieurs milliers de ſaints hommes qui avoient riſqué leur vie pour la défenſe du Parlement, prétendit, « qu'en rejettant les quatre articles, le Roi » refuſoit *ſureté & protection* à ſon Peuple ; que l'obéiſſance des Sujets n'étoit qu'un devoir réciproque qui ſuppoſoit la protection du Prince ; que » Charles ayant manqué de ſon côté, » ils étoient libres de toutes leurs obligations, & que, ſans conſulter plus

» long-temps un Prince qui se condui- » soit si mal, ils devoient travailler à » l'établissement de la Nation. » Cromwel, après avoir relevé, par de grands éloges, la valeur, les bonnes intentions & la piété des Troupes, ajouta: « que l'attente publique étoit de voir » prendre au Parlement la défense & » le Gouvernement du Royaume, par » ses propres forces & ses propres ré- » solutions, & qu'il n'accoutumeroit » pas le Peuple à compter plus long- » temps sur le Gouvernement & la pro- » tection d'un homme obstiné, dont » Dieu avoit endurci le cœur; que » ceux qui, au prix de leur sang, avoient » garanti le Parlement contre tant de » dangers, ne cesseroient pas de le dé- » fendre contre toutes sortes d'opposi- » tions. » Prenez garde, dit-il encore, qu'en négligeant votre propre sureté & celle du Royaume où la vôtre est renfermée, vous ne leur appreniez à s'imaginer qu'ils sont trahis, & que leurs intérêts sont abandonnés à la rage & la malice de leur irréconciliable Ennemi, qu'ils ont eu la hardiesse d'irriter pour vous servir. Gardez-vous (*à ces mots il porta fiérement la main sur la garde de son épée*) gardez-vous de les

Charles I. 1647.

Charles I. *1647.* réduire au désespoir, & de leur faire chercher de la sureté par quelqu'autre voie que leur attachement pour vous qui ne savez pas pourvoir à votre sureté propre. De tels arguments emporterent la balance, malgré le contre-poids de quatre-vingt-dix Membres, qui eurent encore le courage de s'y opposer. Il fut ordonné qu'on ne présenteroit plus d'Adresses au Roi, qu'on ne recevroit plus, ni Messages, ni Lettres de lui, & que ceux qui entretiendroient avec lui quelque communication sans l'aveu des deux Chambres du Parlement, se rendroient coupables de haute trahison. Les Pairs concoururent à cette Ordonnance.

Interdire les Adresses, c'étoit détrôner réellement le Roi, & renverser toute la Constitution. Une démarche si violente fut soutenue par une déclaration qui ne l'étoit pas moins. Charles fut noirci par les plus calomnieuses accusations, telles que dans la fameuse Remontrance l'on n'avoit pas trouvé convenable de les employer, comme extravagantes & trop incroyables. Il avoit empoisonné son Pere, trahi la Rochelle, suscité le massacre Irlandois. Souiller sa réputation, si ses ennemis

en eussent été capables, étoit un prélude qui convenoit parfaitement au meurtre de sa personne.

Le Roi n'eut pas plutôt refusé son consentement aux quatre articles, que le Gouverneur de l'Isle de Wight, sur un ordre de l'armée, éloigna ses domestiques, lui coupa toute correspondance avec ses amis, & le resserra plus étroitement. Charles fit voir dans la suite au Chevalier Philippe Warwick, un vieillard fort décrépit, dont l'office, disoit-il, avoit été de lui allumer son feu, & qui étoit sa meilleure compagnie, pendant plusieurs mois d'une rigoureuse prison. On ne lui accordoit aucun amusement, aucune société qui pût adoucir ses inquietes réflexions. Le poison ou l'assassinat étoit l'unique perspective qu'il eût à tout moment devant les yeux; car il n'avoit pas le moindre soupçon d'une Sentence & d'une exécution judiciaire; catastrophe dont l'Histoire ne lui fournissoit aucun exemple. Dans cet intervalle le Parlement étoit fort attentif à publier de temps en temps les nouvelles qu'il recevoit de Hammond; combien le Roi paroissoit joyeux; avec quel plaisir il recevoit ceux qu'on lui permettoit de voir, &

Charles I. 1647.

combien il étoit satisfait de sa situation; comme si la vue de tant de constance & de bonté, n'eût pas été plus capable d'enflammer que de refroidir la compassion du Peuple. La grande source d'où Charles tiroit sa consolation dans ses disgraces, étoit sans doute la Religion; principe qui semble n'avoir rien eu en lui de farouche, ni de sombre, rien qui l'aigrît contre ses Adversaires, ou qui lui fît trouver un motif d'effort dans la perspective de l'avenir. Pendant que tout paroissoit armé contre lui, pendant que tous ses amis, ses parents, sa famille, qu'il aimoit avec la plus vive tendresse, étoient éloignés & dans l'impuissance de le servir, il se reposoit avec confiance dans les bras de cet Etre qui pénetre & soutient toute la nature, & dont les sévérités, reçues avec piété & résignation, étoient à ses yeux le plus sûr gage d'une éternelle faveur.

D'un autre côté le Parlement & les Troupes ne jouissoient pas tranquillement du pouvoir qu'ils avoient acquis avec tant de violence & d'injustice. De toutes parts ils se trouvoient environnés de complots & de conspirations; & l'Ecosse, d'où le premier coup fatal

avoit été porté à la cause du Roi, sembloit lui promettre du soutien & de l'assistance.

Charles I. 1648.

Seconde guerre civile.

Avant que Charles eut été livré aux Commissaires Anglois sous Newcastle, & long-temps après cet étrange événement, les sujets de plainte s'étoient extrémement multipliés entre les deux nations. Les Indépendants, qui commençoient à prédominer, avoient pris plaisir à mortifier les Ecossois, que les Presbytériens au contraire regardoient avec la plus tendre vénération. Lorsque les Commissaires d'Ecosse, qui, de concert avec le Comité des deux Chambres d'Angleterre, avoient ménagé la conduite des armes, s'étoient disposés à leur départ, on avoit proposé au Parlement de les remercier de leurs civilités & de leurs bons offices. Les Indépendants obtinrent que le terme de *bons offices* seroit supprimé. Ainsi toute l'amitié fraternelle & l'intime alliance avec les Ecossois, aboutirent à reconnoître qu'ils étoient des gens civils.

La marche de l'armée vers Londres, l'assujettissement des deux Chambres, l'enlévement du Roi au Château de Hombly, sa captivité à Carisbroke, étoient autant de coups vivement sen-

Charles I. 1648.

tis par les Ecossois qui croyoient voir leur cher Presbytériat menacé de sa ruine. En pleine Chambre des Communes on avoit donné au Covenant le nom profane d'almanach hors de date, & cette impiété, quoiqu'ils en eussent fait des plaintes, étoit demeurée sans réprimande. Au lieu de se trouver en état de régler & d'établir l'Orthodoxie par l'épée & par de rigoureux Statuts, ils voyoient l'armée sectaire abuser du pouvoir dont elle s'étoit saisie, pour demander une liberté absolue de conscience que les Presbytériens avoient en horreur. Ils condamnoient également toutes les violences exercées contre le Roi, comme une violation du Covenant, par lequel ils s'étoient engagés à la défense de sa personne royale ; ces mêmes attentats qu'ils avoient commis dans un autre temps, ils les traitoient de révolte & de trahison dans un parti opposé.

Les Comtes de Loudon, de Lauderdale & de Laneric qui furent envoyés à Londres, protesterent contre les quatre propositions du Parlement, sous prétexte qu'elles emportoient une trop grande diminution de l'autorité civile du Roi, & qu'elles n'avoient pas

pourvu à la fureté de la Religion. Enfuite voyant qu'on y infiftoit malgré leur proteftation, ils s'en plaignirent comme d'une contravention manifefte à la Ligue & au Traité folemnel qui fubfiftoit entre les deux Nations; & lorfqu'ils accompagnerent les Commiffaires Anglois à l'Ifle de Wight, ils formerent un Traité fecret avec le Roi pour armer l'Ecoffe en fa faveur.

Invafion des Ecoffois.

On diftinguoit alors en Ecoffe trois partis dont les intérêts s'accordoient peu: les *Royaliftes*, qui infiftoient fur le rétabliffement de l'autorité du Roi, fans aucun égard aux Sectes & aux opinions religieufes; Montrofe, quoiqu'abfent, en étoit regardé comme le Chef: les *Presbytériens rigides*, qui haïffoient encore plus le Roi qu'ils ne déteftoient la Tolérance, réfolus de ne lui donner aucun fecours avant qu'il eût figné le Covenant; ils avoient le Comte d'Argyle à leur tête: les *Presbytériens modérés*, qui s'efforçoient de concilier les intérêts de la Religion & de la Couronne, & qui fe flattoient, en foutenant le Parti Presbytérien parmi les Anglois, de fupprimer les Sectaires, & de rétablir le Parlement comme le Roi, dans la jufte poffeffion de leurs

Charles I. 1648.

droits & de leur autorité; les deux freres Hamilton & Laneric étoient les Chefs de ce troisieme parti.

Lorsque le Château de Pendennis eut ouvert ses portes à l'armée Parlementaire, Hamilton, qui obtint alors la liberté, prit le parti de retourner en Ecosse, & sa générosité le rendant plus sensible aux anciennes faveurs qu'aux injures récentes, il embrassa immédiatement, avec autant de succès que de zele, la protection de la cause royale. Il obtint un ordre du Parlement pour armer quarante mille hommes, qui devoient être employés au soutien de l'autorité du Roi, & pour rappeller un Corps considérable sous *Monro*, qui commandoit les Troupes Ecossoises en Irlande. Mais quoiqu'il ne cessât point de protester que toutes ses mesures étoient fondées sur le Covenant, il s'unit, par une alliance secrete, avec deux Royalistes Anglois, Marmaduke Langdale & Musgrave, qui surprirent Berwick & Carlisle; & qui leverent des forces considérables dans le nord de l'Angleterre.

L'Assemblée Ecclésiastique, qui se tenoit dans le même temps, & qui étoit conduite par Argyle, redouta les suites

de ces mouvements, & prévit que s'ils avoient un succès réel, le parti opposé parviendroit au rétablissement de la Monarchie, sans établir le Presbytériat en Angleterre. Il se trouvoit dans le Royaume d'Ecosse deux Tribunaux suprêmes & indépendants qui menaçoient le Peuple, l'un de la damnation & des tourments éternels, l'autre du bannissement, de la prison & des exécutions militaires. Les Ecossois étoient cruellement partagés dans leur choix, & l'armement d'Hamilton, quoique secondé par tout le pouvoir civil, ne pouvoit se faire qu'avec lenteur. Hamilton n'admettoit point encore les Royalistes, dans la crainte d'offenser le Parti Ecclésiastique; mais il leur promettoit secrétement sa confiance, & de l'emploi dans les armes aussi-tôt qu'il seroit passé en Angleterre avec son Armée.

Charles I. 1648.

Pendant que ces préparatifs se faisoient en Ecosse, toutes les parties de l'Angleterre étoient dans une extrême agitation par des tumultes, des soulévements, des conspirations & des mécontentements. Rarement le Peuple gagne quelque chose aux révolutions d'un Etat, parce que les nouveaux établissements jaloux, incertains, demandent

Charles I. 1648.

presque toujours d'être soutenus avec plus de dépense & de rigueur que l'ancien; mais jamais la vérité de cette maxime n'avoit été plus sensible que dans la situation actuelle de l'Angleterre. C'étoit l'oppression de la taxe des vaisseaux, la tyrannie de la Chambre Etoilée qui avoient armé le peuple anglois: il avoit pris l'ascendant par une victoire complete sur la Couronne; & loin d'être soulagé, il se trouvoit chargé d'un côté d'une multitude de taxes qu'il n'avoit jamais connues, & de l'autre à peine restoit-il une ombre de justice & de liberté dans l'Administration. Les Presbytériens, qui avoient porté le principal fardeau de la guerre, étoient enragés de se voir arracher violemment le prix, au moment qu'ils se croyoient prêts à le saisir. Les Royalistes voyant leurs espérances renversées par le cruel traitement que l'armée faisoit essuyer au Roi, étoient vivement animés à rompre ses chaînes, & brûloient de recouvrer ce qu'ils avoient malheureusement perdu. Tous les Ordres du Royaume étoient outrés d'indignation de voir l'autorité militaire au-dessus des Loix, & le Roi & le Parlement réduits à la dépendance d'une armée

mercenaire. Dans le commencement des troubles, il s'étoit trouvé, du moins entre les Parlementaires, quantité de personnes d'une naissance & d'une considération distinguées; mais ces nobles Citoyens étoient dépouillés de leur autorité par le nouveau parti, & tous les Offices étoient confiés à la plus vile & la plus ignoble partie de la Nation. Une méprisable populace fouloit aux pieds les supérieurs; les hypocrites exerçoient leurs iniquités sous le masque de la Religion: ces deux circonstances, qui comprennent la derniere dépravation de la nature humaine, se trouvoient toutes deux unies dans une même Administration, usurpée & fondée sur la ruine des Loix. *Charles I. 1648.*

Quoique toute la Nation semblât s'accorder dans sa haine pour la tyrannie militaire, les vues de chaque parti étoient si différentes, que tous ces soulévements se faisoient avec peu de concert. Langhorn & Powel, Officiers Presbytériens, qui commandoient divers corps de troupes dans le pays de Galles, furent les premiers qui se déclarerent & qui formerent ensemble une armée considérable dans ce canton où le zele étoit encore ardent pour

Charles I. 1648.

la cause royale. Le jeune Hales & le Comte de Norwich tenterent de soulever le Comté de Kent. Le Lord Capel, le Chevalier Lucas & le Chevalier de l'Isle exciterent des mouvements dans Essex. Le Comte de Holland, qui avoit changé plusieurs fois de parti depuis la naissance des guerres civiles, s'efforça de rassembler des forces dans Surrey. Le Château de Pomfret, dans Yorkshire, fut surpris par Morrice. Langdale & Musgrave avoient les armes en main, & s'étoient saisis de Berwick & de Carlisle dans le Nord. Un autre incident sembloit annoncer encore de plus importantes scenes; l'esprit de mécontentement s'étoit saisi de la Flotte. Dix-sept Vaisseaux, qui étoient à l'embouchure de la Tamise, se déclarerent ouvertement pour le Roi, & mettant à terre Rainsborough, leur Amiral, firent voile en Hollande, où le Prince de Galles en prit le commandement.

Les Royalistes Anglois se plaignoient amérement des délais d'Hamilton, & croyoient y reconnoître une politique raffinée des Ecossois, dont l'intention pouvoit être de laisser d'abord tomber le parti du Roi pour assurer ensuite une

victoire entiere aux Presbytériens. Hamilton se plaignoit plus justement de l'humeur bouillante des Royalistes Anglois, qui, par leurs déclarations à contre-temps, le forçoient de mettre son armée en marche avant que ses levées fussent completes, ou ses préparatifs avancés.

A Londres il n'y eut point d'autres mouvements qu'un tumulte des Apprentifs, qui fut aussi-tôt calmé. La terreur des Troupes tenoit les Habitants dans la soumission. Celle du Parlement alla si loin, qu'il déclara les Ecossois ennemis de l'Angleterre, & tous ceux qui se joindroient avec eux traîtres à la Patrie. Cependant quatre-vingt-dix Membres de la Chambre-Basse eurent le courage de s'opposer à cette résolution.

Cromwel & le Conseil militaire se disposerent, avec autant de vigueur que de conduite, à ne rien épargner pour leur défense. Le fond de l'armée étoit alors de vingt-six mille hommes; mais les Régiments étoient augmentés par un grand nombre de surnuméraires. Le Colonel Horton commença la guerre dans le pays de Galles, & remporta un avantage considérable sur les Troupes révoltées. Leurs restes s'étant jettés

Charles I 1648.

dans Pembroke y furent assiégés par Cromwel & faits prisonniers. Lambert eut en tête dans le Nord, Langdale & Musgrave qu'il pressa aussi avec succès. Le Chevalier Livesey défit le Comte de Holland à Kingston, & le poussant dans sa fuite, il le fit prisonnier à S. Noets. Fairfax ayant battu à Maidstone les Royalistes de Kent, suivit les débris de leur armée qui se joignirent aux troupes d'Essex & se jetterent dans Colchester. Il y mit le siege, qu'ils soutinrent jusqu'à la derniere extrémité. Une nouvelle Flotte que le Parlement avoit fait équiper, reçut ordre de mettre à la voile sous le commandement de Warwick, pour s'opposer aux vaisseaux révoltés que le Prince de Galles avoit entrepris de commander.

La division des Troupes qui se trouvoient employées de divers côtés, fit regagner un peu de liberté au Parlement, & lui rendit son ancien courage. Les Membres que la présence de l'Armée avoit éloignés, reparurent dans la Chambre, & communiquant leur hardiesse à leurs Compagnons, ils firent reprendre au parti Presbytérien l'ascendant qu'il avoit perdu. Les onze

Membres que les Troupes avoient accusés, furent rappellés sans ménagement, & le Bill qui les excluoit fut changé. L'Ordonnance qui défendoit les adresses au Roi, fut déclarée nulle, & quinze nouveaux Commissaires, cinq Seigneurs & dix Membres des Communes, furent envoyés à Newport, dans l'isle de Wigth, pour traiter avec le Roi. On lui laissa même la liberté d'appeller plusieurs de ses anciens Conseilleurs, & de ses plus fideles amis, dont il pouvoit souhaiter les conseils dans cette importante transaction. Les Théologiens des deux Partis, armés de leurs syllogismes & de leurs citations, parurent aussi comme auxiliaires. S'ils avoient excité la flamme, leur présence ne fut pas un bon présage de son extinction. Tout autre instrument auroit semblé plus convenable pour un traité d'accommodement.

Charles I. 1648.

Lorsque Charles se présenta dans cette Assemblée, on remarqua une différence sensible de sa figure à ce qu'elle étoit l'année précédente, lorsqu'il résidoit au Château d'Hamptoncour. Dès l'instant qu'on lui avoit ôté ses domestiques, il avoit perdu tout soin de sa personne, & laissé croître sa barbe & sa chevelure qui pendoit négligemment

Charles I. 1648.

& sans ordre. Ses cheveux étoient devenus presqu'entiérement gris, soit par le déclin de ses années, ou par ce poids d'afflictions sous lequel il gémissoit, & qui, malgré son admirable constance, rongeoit intérieurement son ame tendre & sensible. Ses amis, & peut-être ses ennemis même, virent avec compassion *cette tête grise & découronnée*, comme il la nommoit lui-même dans une piece de vers qui est venue jusqu'à nous, & que la vérité du sentiment, plus que l'élégance de l'expression, rend fort pathétique. Après s'être efforcé par son courage de défendre son trône contre ses adversaires armés, il ne lui restoit que le raisonnement & la persuasion pour en sauver quelques débris de ces paisibles & non moins implacables Négociateurs.

Dans cet affoiblissement visible de son corps, la vigueur de son esprit parut sans la moindre altération. Les Commissaires du Parlement ne voulurent souffrir aucun de ses Conseillers dans l'Assemblée, & refuserent d'entrer en explication avec tout autre que lui. Lui seul, dans une suite de conférences qui durerent deux mois, soutint la dispute contre quinze Acteurs les plus habiles

& les plus éclairés des deux Chambres, & jamais ils n'obtinrent sur lui le moindre avantage. C'étoit particuliérement dans une scene de cette nature qu'il étoit capable d'exceller. Une conception vive, un jugement cultivé, une élocution pure, & beaucoup de dignité dans les manieres; ces talents le firent triompher dans toutes les discussions de sang froid. « Le Roi est fort changé, » dit le Comte de Salisbury au Chevalier Philippe Warwick, il a fait depuis peu d'extrêmes progrès. Non, » répondit le Chevalier, il a toujours » été ce qu'il est; mais vous ne vous » en appercevez qu'aujourd'hui. » Le Chevalier Vane, un des Commissaires, fit valoir à ses Collegues l'habileté extraordinaire du Roi comme une raison d'être plus fermes & plus rigoureux sur les articles de la pacification (*e*). Mais les grandes qualités de Charles ne brillerent point autant dans l'action que dans le raisonnement.

Charles I. 1648.

Le premier point sur lequel les Commissaires insisterent, fut la rétractation de toutes les Ordonnances & Déclarations royales contre le Parlement, & de reconnoître qu'ils n'avoient pris les

(*e*) Clarendon, Edouard Walker.

Charles I. 1648.

armes que pour leur défense. Charles consentit nettement à la premiere de ces deux demandes; mais la fausseté autant que l'indignité de la seconde révolta son cœur, & lui fit marquer une extrême répugnance. Dans quelques occasions, sans doute sous des apparences de nécessité, il avoit donné atteinte aux Privileges de la Nation; mais ayant renoncé à toute prétention sur les mêmes points, ayant reconnu ouvertement ses erreurs, ayant réparé toutes les breches de la Constitution, & même érigé de nouveaux remparts pour sa sureté dans le commencement de la guerre, il ne pouvoit plus être regardé comme l'aggresseur. Quand on auroit prétendu que la connoissance qu'il avoit donnée de ses inclinations arbitraires, ou plutôt de ses principes Monarchiques, rendoit une guerre offensive, ou de précaution, si l'on veut, prudente & raisonnable de la part du Parlement; jamais on n'avoit eu droit de lui donner proprement le nom de défensive. Mais tous les Membres du Parlement, persuadés que la lettre de la Loi les condamnoit comme traîtres & rebelles, jugeoient cet article absolument nécessaire pour leur sureté; &

Charles ne voyant que trop qu'il n'y avoit point de paix à d'autres conditions, se rendit enfin. Il déclara seulement, par une protestation qui fut admise, qu'aucune de ces concessions n'auroit de force, si le Traité demeuroit sans conclusion. *Charles I. 1648.*

Il convint que le Parlement retiendroit, pendant vingt ans, le pouvoir des armes & celui de lever l'argent nécessaire pour leur entretien. Il lui céda même le droit de reprendre ensuite cette autorité, lorsque les deux Chambres le jugeroient convenable pour la sureté publique. C'étoit consentir que l'important pouvoir de l'épée lui fût ravi pour jamais à lui & à ses Successeurs.

Il convint que, pendant vingt ans, tous les grands Offices seroient remplis par les deux Chambres du Parlement. Il leur abandonna l'entiere administration de l'Irlande & la conduite de la guerre dans cette Isle. Il renonça au droit de garde-noble, & pour dédommagement, il accepta une somme annuelle de 100000 livres sterling. Il reconnut la validité du grand Sceau Parlementaire, & par conséquent la nullité du sien. Il abandonna le pouvoir de créer des Pairs sans l'aveu du Parle-

Charles I. 1648.

ment. Enfin il consentit que toutes les dettes contractées pour lui faire la guerre, fussent payées par le peuple.

La Constitution angloise reçut des plaies si profondes par ce Traité, que Charles ne put s'empêcher de dire avec beaucoup de raison : « Ces concessions, » s'il avoit dépendu de moi de les évi- » ter, me rendroient plus digne de la » qualité d'ennemi de mon peuple, » qu'aucune autre action de ma vie. »

De toutes les demandes du Parlement, Charles n'en refusa que deux, mais avec une constance inébranlable. Quoiqu'il eût abandonné presque tous les droits de sa Couronne, il ne voulut, ni livrer ses amis au châtiment, ni renoncer à ce qu'il regardoit comme un devoir de Religion. Les regrets amers qu'il conservoit d'avoir abandonné le Comte de Strafford, l'avoient confirmé sans doute dans la résolution de n'avoir jamais la même faute à se reprocher; & sa longue solitude, jointe à ses cuisantes afflictions, avoient extrémement contribué à l'affermir dans les pieuses préventions qui avoient toujours eu beaucoup d'influence sur sa conduite & ses sentiments.

Presque tous les biens des Royalistes étant

étant alors en sequestre, le Roi, qui ne pouvoit donner aucune protection à ses partisans, consentit qu'ils payassent les compositions dont ils conviendroient avec le Parlement, & se réduisit à demander qu'elles fussent modérées. Il n'avoit plus la disposition des Offices ; ainsi c'étoit sacrifier peu, de consentir qu'un certain nombre de ses amis fût déclaré incapable de les posséder ; mais lorsque le Parlement demanda un Bill de proscription & de bannissement contre sept personnes, le Marquis de Newcastle, le Lord Digby, le Lord Biron, le Chevalier Marmaduke Langdale, le Chevalier Richard Granville, le Chevalier François Dodington & Jenkins (*f*), Charles rejetta constamment cette proposition. Il consentit au bannissement, mais pour un temps limité.

La Religion étoit le point fatal d'où tous les différends avoient pris naissance, & c'étoit aussi le moins susceptible d'accommodement ou de modération entre les partis. Les Parlementaires insistoient sur l'établissement du Presbytériat, sur la vente des terres des Chapitres, sur l'abolition de toutes

(*f*) Un des Juges du premier Tribunal d'Angleterre.

Charles I. 1648.

les anciennes formes de prieres, & sur l'exécution rigoureuse des Loix contre les Catholiques. Charles offroit de retrancher tout ce qui n'étoit pas estimé d'Institution apostolique. Il consentoit à l'abolition des Archevêchés, des Doyennés, des Canonicats & des Prébendes. Il offroit que les terres des Chapitres fussent louées à vil prix pour 99 ans; après quoi il ne demandoit point qu'on restituât autre chose aux Evêques que le pouvoir de l'ordination, & pour être exercé même de l'avis des Presbyteres. Si le Parlement, après l'expiration de ce terme, persistoit dans ses résolutions, toutes les autres branches de la Jurisdiction Episcopale seroient abolies, & l'on établiroit de concert une nouvelle forme de Gouvernement Ecclésiastique. Charles consentoit à la suppression des prieres communes; mais il demandoit la liberté d'employer quelque autre Liturgie dans sa propre Chapelle. Cette demande, quoique fort raisonnable en apparence, fut positivement rejettée par le Parlement.

Il est à propos, pour l'instruction de la postérité, d'observer que le pain & le vin dans la Communion, & l'eau

dans le Baptême, devant être consacrés par un Prêtre, ces rites étoient sans vertu aux yeux du Roi, si le Prêtre même n'avoit été consacré par un Evêque, & par conséquent l'Ordre Episcopal étoit nécessaire pour la réalité des avantages spirituels qu'on recevoit de la participation à ces éléments. Si cette question paroît peu importante à quelques esprits philosophiques, ils doivent considérer que Charles s'efforçoit de soutenir la Religion qu'il avoit trouvée établie par les Loix dans ses trois Royaumes, en prenant possession du Trône (g).

Dans la dispute sur les articles, on n'est pas surpris que deux des Théologiens parlementaires aient pu dire au Roi, « que s'il ne consentoit point à » l'entiére abolition de l'Episcopat, il » étoit damné : » mais ce n'est pas sans quelque indignation qu'on lit les termes suivants dans une déclaration des Seigneurs & des Communes. « Les

(g) Le texte auquel on juge à propos de faire ici quelque changement, est tel qu'il suit : If this prejudice of the King appears superstitionsand contemtible to some Philosophical minds, as certainly the question is very minute, it ought still to be considered that he was supporting the Religion, wich, at his accession, he found by law etabished in his Kingdoms.

Charles I. 1648.

„ Chambrés, par déteſtation pour l'a-
„ bominable idolatrie qui ſe commet
„ à la Meſſe, déclarent qu'elles ne peu-
„ vent admettre ou autoriſer par leur
„ conſentement, comme Sa Majeſté le
„ déſire, l'exemption pour la Reine &
„ ſa famille, des peines qui ſeront por-
„ tées contre l'uſage de la Meſſe ». Le traité ſolemnel du mariage de Charles, le reſpect dû au ſexe de la Reine, comme à l'élévation de ſon rang, les ſentiments même de l'humanité commune; toutes ces conſidérations étoient mépriſées, en comparaiſon des pieux tranſports du fanatiſme (*h*).

(*h*) Le Roi écrivit une Lettre au Prince de Galles, dans laquelle il faiſoit le récit de toute la ſuite de cette négociation, accompagné de pluſieurs ſages réflexions & d'avis très-pathétiques. La concluſion de cette Lettre eſt remarquable. " Par ce qui précede vous voyez
„ avec combien de peine j'ai cherché la paix. N'en
„ perdez pas courage pour marcher ſur les mêmes tra-
„ ces. Employez tous les moyens dignes de vous pour
„ vous rétablir dans vos droits; mais préférez les voies
„ pacifiques. Faites connoître la grandeur de votre
„ ame, en gagnant vos ennemis par le pardon des inju-
„ res, plutôt qu'en les puniſſant. Si vous pouviez voir
„ combien l'implacable diſpoſition de ceux qui nous
„ ſouhaitent du mal, eſt indigne de l'humanité & du
„ Chriſtianiſme; vous vous garantiriez de cet eſprit.
„ Ne me blâmez point d'avoir abandonné une ſi gran-
„ de partie de nos droits: le prix étoit grand; mais le
„ bien que je voulois acheter étoit notre ſureté & le
„ repos de mon peuple. J'oſe me promettre qu'un au-
„ tre Parlement ſe ſouviendra combien le pouvoir
„ royal eſt utile à la liberté du peuple, & de combien

C'étoit évidemment l'intérêt du Roi & des deux Chambres de finir promp-

,, de pouvoir je me suis dépouillé pour leur procurer à ,, eux & à moi l'avantage de revoir la Nation assemblée en Parlement, occupée à régler les bornes du ,, Prince & du peuple. Fiez-vous à mon expérience ; ,, n'aspirez jamais à plus de grandeur & de prérogative ,, qu'il n'en est réellement & intrinséquement besoin ,, pour le bien des Sujets, & non pour la satisfaction ,, des favoris. Si votre conduite est réglée par cette maxime, les moyens ne vous manqueront jamais d'être ,, un pere pour tout le monde, & un Prince rempli de ,, bonté pour ceux que vous voudrez traiter avec une ,, faveur distinguée. Vous avez pu reconnoître que ,, tous les hommes placent leur trésor dans les lieux ,, d'où il leur rapporte de l'intérêt ; & lorsqu'un Prince, semblable à la mer, reçoit & rend toutes les eaux ,, fraîches que les rivieres déposent dans son sein, les ,, rivieres ne les regretteront point, elles feront gloire ,, de faire de lui un Océan. Ces considérations peuvent vous rendre un aussi grand Prince que votre ,, pere est éloigné de l'être aujourd'hui ; & votre situation sera d'autant mieux établie, que la mienne a ,, souffert plus de secousses : car nos Sujets ont appris, ,, j'ose le dire, qu'une victoire sur leur Prince n'est ,, qu'un triomphe sur eux-mêmes ; & cette leçon ne ,, manquera point à l'avenir de leur donner moins de ,, goût pour les changements. Les Anglois sont un ,, peuple sage, quelque infatués qu'ils soient à présent. Je ne suis pas sûr que ce ne soit pas la derniere ,, fois que je vous parle, je sais dans quelles mains je ,, suis tombé ; & cependant, graces à Dieu, j'ai ces ,, rafraîchissements intérieurs que la malice de mes ,, ennemis ne peut troubler. J'ai appris à m'occuper en ,, me retirant dans moi-même, & j'en suis plus capable ,, de digérer tout ce qui m'arrive, ne doutant point que ,, la Providence de Dieu ne mette un frein au pouvoir de nos ennemis, & ne fasse tourner leur fierté ,, à sa louange. Pour conclure, si Dieu vous donne ,, du succès, usez-en humblement, ayez toujours de ,, l'éloignement pour la vengeance. S'il vous rétablit

R 3

Charles I. 1648.

tement leur traité, & de réunir leurs forces pour résister, s'il étoit possible, à la furie usurpatrice de l'armée ; c'étoit même l'intérêt particulier des Parlementaires de laisser entre les mains du Roi une portion considérable d'autorité qui pût les mettre en état de les défendre eux & lui contre un ennemi si dangereux. Mais les termes sur lesquels ils insistoient avec vigueur, étoient si durs en eux-mêmes, que Charles n'appréhendant rien de pire de ses plus implacables ennemis, ne se hâtoit pas d'en venir à la conclusion : & des deux côtés la bigoterie jouoit un si grand rôle, qu'on étoit disposé à sacrifier les plus grands intérêts civils, plutôt que de se relâcher sur le moindre point des contentions théologiques. Ces obstacles, secondés par les artifices des Indépendants, firent traîner si longtemps la négociation, que les soulévements & les entreprises furent réprimés de toutes parts, & que l'armée eut le temps d'exécuter ses sanguinaires projets.

„ dans vos droits à des conditions dures, gardez „ tout ce que vous aurez promis. Ces hommes qui „ ont violé les Loix qu'ils étoient obligés de défen- „ dre, trouveront leurs triomphes pleins de troubles. „ Mais ne pensez point qu'il y ait rien dans le monde „ qui mérite d'être obtenu par des moyens mal- „ honnêtes ou injustes. „

Charles I. 1648.

Hamilton étoit entré en Angleterre avec une armée nombreuse, quoique mal disciplinée; mais il n'osa point unir ses forces à celles de Langdale, parce que les Royalistes Anglois avoient refusé d'accepter le Covenant; & les Presbytériens Ecossois, quoiqu'armés pour le service du Roi, refuserent de joindre les troupes royales à d'autres conditions. Les deux corps d'armée marcherent ensemble, mais l'une à quelque distance de l'autre, & l'approche même de Cromwel avec la sienne, ne put engager les Covenantaires à chercher leur sureté dans une étroite union avec les Royalistes. Lorsque les principes conduisent à des excès si choquants pour la raison & si pernicieux pour la société humaine, on peut assurer sans crainte que plus ils sont sinceres & désintéressés, plus ils en deviennent odieux & ridicules.

Les derniers efforts des Royalistes sont étouffés.

Cromwel ne craignit point de faire tête avec huit mille hommes à des armées de vingt mille, commandées par Hamilton & Langdale. Il surprit habilement la derniere vers Preston, dans le Comté de Lancastre; & les Royalistes n'étant pas secourus à propos par leurs alliés, furent taillés en pieces, mal-

Charles I. 1648.

gré leur vigoureuse résistance. Hamilton fut attaqué à son tour, mis en déroute, & poursuivi jusques dans les murs d'Utoxeter, où il fut fait pri-
17 Août. sonnier. Cromwel poussa vivement ses avantages, & pénétrant en Ecosse où il joignit le Comte d'Argyle, il défit Laneric, Monro & d'autres Presbytériens modérés. Tant de victoires ayant mis l'autorité entre les mains du parti violent, la puissance Ecclésiastique reprit l'ascendant, exerça la plus sévere vengeance sur ceux qui étoient entrés dans les engagements d'Hamilton, & ne rendit sa confiance, ou n'accorda même de sureté pour la vie qu'à ceux qui expieroient par une pénitence publique, le crime d'avoir pris les armes sur l'ordre du Parlement, pour la défense de leur légitime Souverain. Loudon, Chancelier d'Ecosse, qui avoit favorisé d'abord l'entreprise d'Hamilton, & qui se laissant ensuite effrayer par les menaces du Clergé, étoit rentré depuis quelque temps dans le parti opposé au Roi, ne fit pas difficulté, quoique revêtu de la plus haute dignité du Royaume, de faire aussi pénitence en pleine Eglise de son obéissance au Parlement, qu'il qualifia de

charnelle recherche de l'amour-propre. Il accompagna son action de tant de pleurs & de conjurations si touchantes pour obtenir le secours des prieres publiques dans l'excès de son affliction & de son repentir, que cette comédie tira des larmes & des gémissements de toute l'assemblée.

Charles I. 1648.

On exigea de tous ceux qui étoient soupçonnés d'inclination pour le parti Royal, quoique sans reproche dans leur conduite, des prêts considérables qui ruinerent quantité de familles. C'étoit une invention du parti regnant, pour atteindre, disoient-ils, jusqu'aux cœurs mal-intentionnés. Jamais l'Isle entiere n'avoit connu de Gouvernement aussi rigoureux, aussi despotique qu'il étoit généralement exercé dans les deux Royaumes par les Patrons de la liberté.

Le siege de Colchester finit avec le même malheur que l'engagement d'Hamilton pour la cause royale. Après avoir souffert les dernieres extrémités de la famine, après avoir eu recours aux plus sales aliments, la Garnison offrit enfin de capituler. Fairfax exigea qu'elle se rendît à discrétion, & se réserva même, dans l'explication de ce terme, le

28 Août.

Charles I. 1648.

pouvoir de la faire paſſer ſur le champ au fil de l'épée. Les Officiers s'efforcerent en vain d'animer le reſte de leurs troupes à s'ouvrir un paſſage au travers de l'ennemi, ou du moins à venger leur vie auſſi cher qu'il leur ſeroit

28 Août.

poſſible : ils furent obligés d'accepter les conditions offertes. Fairfax, pouſſé par le furieux Ireton, que Cromwell, dans ſon abſence, avoit donné pour Surintendant au docile Général ; fit ſaiſir les Chevaliers Lucas & Lille, dans la réſolution de les ſacrifier ſur le champ à la Juſtice Militaire. Tous les priſonniers ſe réunirent contre une rigueur qui étoit encore ſans exemple. Le Lord Cappel, ſupérieur au danger, en fit un reproche à Ireton, & l'excita, puiſqu'ils étoient tous engagés dans la même cauſe, à leur faire ſubir à tous la même vengeance. Lucas, qui fut paſſé le premier par les armes, donna ordre aux Exécuteurs de faire feu, avec la même liberté d'eſprit que s'il eût commandé un peloton de ſes propres ſoldats. Lille courut à l'inſtant, baiſa le corps mort de ſon ami, & ſe préſenta joyeuſement au même ſort. Les ſoldats qui devoient le tirer, lui paroiſſant à trop de diſtance, il leur

dit de s'approcher. Un d'entr'eux lui répondit : « Soyez sûr, Monsieur, que » nous ne vous manquerons pas ». » Amis, repliqua-t-il en souriant, je » vous ai vus de plus près, & vous » m'avez manqué ». Ainsi périt ce généreux Officier, qui ne s'étoit pas fait moins aimer par sa douceur & sa modestie, qu'estimer par son courage & par sa conduite militaire.

Peu de temps après un Gentilhomme de ses parents, paroissant en deuil pour lui devant le Roi, ce généreux Prince à qui ce spectacle fit rappeller la malheureuse catastrophe de ses amis, leur paya un tribut qu'aucune de ses propres infortunes n'avoit encore pu lui arracher ; il versa un torrent de larmes.

Cette multiplication de succès ayant réduit tout ce qui s'opposoit aux Indépendants, il ne restoit que le Roi, privé comme il étoit de toute assistance humaine, & le Parlement dont les ressources étoient épuisées, pour mettre obstacle à leurs violentes prétentions. Cromwell fit dresser par le Conseil des Officiers une Remontrance, qui fut envoyée au Parlement. Ils reprochoient aux deux Chambres leur traité

Charles I. 1648.

avec le Roi; ils demandoient sa punition pour le sang répandu pendant la guerre; ils exigeoient la dissolution du Parlement actuel, & plus d'uniformité à l'avenir dans la conduite de cette Cour; enfin ils établissoient en principe, que tout *serviteurs* qu'ils étoient, ils avoient droit de représenter des points de cette importance à leurs maîtres, qui n'étoient eux-mêmes que les *serviteurs* & les Commissaires de la Nation. En même-temps ils s'avancerent avec l'armée jusqu'à Windsor, d'où ils envoyerent le Colonel Eure à Newport pour se saisir de la personne du Roi, & le transférer au Château de Hurst, où il fut resserré fort étroitement.

L'armée se saisit encore de la personne du Roi.

Comme cette résolution n'avoit pas été difficile à prévoir, on avoit exhorté Charles à se mettre en liberté par la fuite, & son évasion paroissoit aisée; mais ayant donné sa parole au Parlement de ne pas s'échapper pendant le Traité, ni de trois semaines après, il ne voulut point qu'on eût à lui reprocher de l'avoir violée. En vain lui fit-on considérer qu'une promesse faite aux Chambres, devenoit sans force, lorsqu'elles ne pouvoient plus le mettre à couvert de la violence dont il

étoit menacé par des ennemis avec lesquels il n'avoit aucune sorte de lien ou d'engagement. Il ne voulut se permettre aucun raffinement d'explication sur des points si délicats, quelque plausible qu'elle fût en sa faveur ; & demeurant ferme dans sa résolution, il répondit constamment qu'à quelque point que la fortune pût le dépouiller, elle ne lui ôteroit jamais son honneur.

Charles I. 1648.

Dans un danger si pressant, les deux Chambres ne perdirent point courage. Quoique sans espoir de résister aux usurpations militaires, elles résolurent généreusement de faire face jusqu'à la derniere extrémité, & de s'ensevelir plutôt sous les ruines du Gouvernement, que de prêter leur autorité à des vues illégitimes & sanguinaires qu'elles ne pouvoient plus se déguiser. Elles mirent la remontrance de l'Armée à l'écart, sans daigner y répondre ; elles déclarerent que l'enlévement de la personne du Roi s'étoit fait sans leur participation ; elles envoyerent demander au Général, par l'autorité de qui cette entreprise avoit été résolue ; elles publierent des ordres qui défendoient à l'Armée de s'avancer plus proche de Londres.

Charles I. 1648.

Hollis, Chef actuel des Presbytériens, étoit d'une intrépidité à toute épreuve, & quantité d'autres du même parti seconderent sa hardiesse. Ils proposerent que les Généraux & les principaux Officiers, pour leur désobéissance & leurs usurpations, fussent déclarés traîtres.

Mais le Parlement avoit en tête des gens qui n'étoient pas capables de se laisser effrayer par des mots, ni retarder par de scrupuleuses délicatesses. Les Officiers, sous le nom du Général Fairfax, qui leur permettoit encore de l'employer, firent marcher l'armée, la firent entrer dans Londres; & mettant des Gardes à White-hall, à la Meuse, à Saint-James, à l'Hôtel de Durrham, à Covent-Garden & dans la Cour du Palais, ils entourerent le Parlement d'armes & de troupes.

6 Décembre. Les Chambres, en perdant plus que jamais toute espérance de l'emporter, n'en demeurerent pas moins obstinées à la résistance. Elles entreprirent à la face de l'armée de conclure leur Traité avec le Roi; & quoiqu'elles eussent déclaré insuffisantes les concessions qui regardoient l'Eglise & les *Délinquants*, elles remirent tous les articles en délibération.

Après un débat fort violent qui dura trois jours entiers, il fut déclaré à la pluralité de 129 voix contre 83, « que » les concessions du Roi étoient un » fondement sur lequel les Chambres » pouvoient s'employer à l'établissement » de la Nation ».

Mais le jour suivant, lorsque les Communes se disposoient à s'assembler, Pride, autrefois Charretier de Brasserie, & maintenant Colonel, avoit bloqué la Chambre à la tête de deux Régiments; & guidé par le Lord Grey & Groby, il arrêta au passage quarante-un Membres du parti Presbytérien, qu'il fit renfermer dans une chambre basse connue sous le nom d'*Enfer*, d'où ils furent transportés dans différentes hôtelleries. Plus de cent seize autres Membres furent exclus, & l'entrée ne fut permise qu'aux Indépendants les plus furieux & les plus déterminés, dont le nombre n'excédoit pas cinquante ou soixante. Cette atroce invasion du Parlement fut nommée *la purgation du Colonel Pride* (i); tant la Nation étoit réellement disposée à regarder comme un sujet de joie l'humiliation des Membres qui s'étoient violemment arrogé toute l'autorité du

(i) Colonel Pride's Purge.

Charles I. 1648.

Gouvernement, & qui avoient dépouillé le Roi de ses prérogatives légales.

Les actes qui sortirent ensuite du Parlement, s'il mérite un nom si respectable après cette diminution, ne portant plus la moindre apparence d'équité légale, ou de liberté, on vit renverser d'abord la derniere Ordonnance, & toutes les concessions du Roi furent déclarées insuffisantes. Il fut réglé qu'aucun des Membres absents ne seroit reçu sans avoir souscrit à cette résolution. La Déclaration qui défendoit les adresses au Roi, fut renouvellée. Les Chevaliers Guillaume Waller & Jean Glotworthy, les Généraux Massey, Brown, Copley & autres Chefs Presbytériens, furent jettés dans les fers. Ces personnages avoient soutenu le Parlement au commencement de la guerre par leur crédit & leur autorité, qui étoient alors sans bornes, & n'avoient pas su prévoir qu'ils se reprocheroient quelque jour d'avoir préparé les voies pour la grandeur des Chefs actuels, gens obscurs alors & de nul poids dans la Nation.

Les Membres exclus ayant publié dans un Manifeste le récit de la violence qu'ils avoient essuyée, avec une pro-

testation de nullité contre tous les actes émanés depuis ce temps de la Chambre des Communes, les autres Membres y répondirent par une Ordonnance qui déclaroit cet écrit faux, « scandaleux, » séditieux, tendant à la destruction du » visible & fondamental Gouvernement » du Royaume ».

Ces soudaines & violentes révolutions tenoient toute la Nation dans la terreur & l'étonnement. Des animosités si vives entre deux puissantes Factions, qui se disputoient la souveraineté de l'Etat, faisoient craindre à tout le monde d'être foulé aux pieds. Quantité de Citoyens commencerent à transporter leurs effets au-delà des mers. Les Etrangers faisoient difficulté d'engager leur crédit avec un Peuple déchiré par tant de dissentions domestiques, & cruellement opprimé par les usurpations militaires. Le commerce intérieur commençoit même à languir, & l'Armée qui s'en ressentoit, jugea le mal si pressant, que, dans la seule vue de l'arrêter, elle publia, au nom de son Général, une Déclaration, qui portoit qu'elle étoit résolue de soutenir les Loix & la Justice.

Le Conseil des Officiers, pour rendre plus efficacement le calme aux esprits,

Charles I. *1648.*

prit en considération un nouveau projet, nommé la *Convention du Peuple.* C'étoit le plan d'une République qu'on vouloit substituer à cet odieux Gouvernement qu'ils venoient de mettre en pieces. Plusieurs articles de ce systême seroient fort plausibles, si la Nation eût été disposée à le recevoir, & l'Armée dans l'intention de l'établir. D'autres sont d'une perfection qui passe les forces de la nature, & se sentent trop de cet esprit d'enthousiasme qui régnoit dans toutes les parties du Royaume.

Mais il restoit à ces furieux, pour s'élever au comble de l'extravagance fanatique, & de toute iniquité, d'entreprendre le procès & l'exécution publique de leur Souverain. Toutes les mesures des Indépendants les avoient précipités vers ce terme. Les Chefs Parlementaires du même parti s'étoient proposé de faire exécuter cette audacieuse entreprise par l'Armée, & jugeoient que pour un attentat qui renversoit toutes sortes de Loix & de principes, il falloit des instruments qui ne respectassent rien. Mais les Généraux étoient trop prudents pour se charger seuls de l'infamie d'une action si choquante pour l'humanité entiere. Il étoit

résolu dans le Conseil militaire que le Parlement partageroit avec eux le reproche de cette démarche, puisqu'elle étoit jugée nécessaire au succès de leurs vues communes de sureté & d'ambition. On nomma des Commissaires dans la Chambre-Basse pour dresser les chefs d'accusation contre le Roi: & sur leur rapport, cette Chambre déclara que Sa Majesté s'étoit rendue coupable de haute trahison, en faisant la guerre au Parlement, & forma un haute Cour de Justice pour la recherche de cette nouvelle espece de crime. Ce Bill fut envoyé à la Chambre-Haute.

Charles I. 1648.

Pendant toute la guerre civile, la Chambre des Pairs avoit fait un triste rôle; & depuis le renversement du Roi elle étoit devenue si méprisable, que peu de Seigneurs vouloient essuyer la mortification d'y paroître. Ce jour même il arriva qu'elle se trouvoit plus remplie qu'elle ne l'avoit été depuis longtemps. Les Pairs y étoient au nombre de seize. Sans exception d'une seule voix, & presque sans délibération, ils rejetterent le Bill de la Chambre-Basse, & s'ajournerent eux-mêmes pour le terme de dix jours, dans l'espérance que ce délai seroit capable de retar-

Charles I. 1649. 4 Janvier.

der la furieuſe *carriere* des Communes.

Un ſi foible obſtacle ne ſuffiſoit pas. Après avoir commencé par établir un principe, noble & ſpécieux en lui-même, mais démenti par l'hiſtoire & l'expérience de tous les temps, *que le Peuple eſt l'origine de toute autorité juſte*; elles déclarerent, « que les Communes » d'Angleterre, aſſemblées en Parle- » ment, par le choix du Peuple qu'elles » repréſentent, ont la ſuprême auto- » rité de la Nation, & que tout ce qui » eſt conſtitué & notifié *Loi* par les » Communes, prend la force de Loi » ſans le conſentement du Roi ou de la » Chambre des Pairs ». Enſuite l'Ordonnance pour le procès de Charles Stuart, Roi d'Angleterre, (c'eſt le nom qu'on lui donna) fut relue murement & généralement approuvée.

Les prétentions à la ſainteté, entre ces impies Récigides, augmentoient en proportion de l'énormité des violences & des uſurpations : « Si quelqu'un, dit » Cromwell en pleine Chambre, avoit » propoſé volontairement de punir le » Roi, je l'aurois regardé comme le » plus grand des traîtres ; mais puiſque » la Providence & la néceſſité nous » impoſent ce fardeau, je prierai le

» Ciel de répandre sa bénédiction sur » vos conseils, quoique je ne sois pas » préparé à vous donner mon avis sur » cette importante opération. Vous » confesserai-je, ajouta-t-il, que moi-» même, lorsque je présentai dernié-» rement des Pétitions pour le réta-» blissement de Sa Majesté, j'ai senti » ma langue qui se colloit à mon pa-» lais, & j'ai pris ce mouvement sur-» naturel pour une réponse que le Ciel, » qui rejettoit le Roi, faisoit à ma sup-» plication. »

Une femme du Comté d'Hertford, illuminée par des visions prophétiques, demanda d'être admise au Conseil de Guerre, & communiqua aux Officiers une révélation qui les assuroit « que » leurs mesures étoient consacrées d'en-» haut, & ratifiées par le sceau du Ciel ». Cette connoissance leur donna beaucoup de consolation, & servit à les confirmer dans leurs résolutions présentes.

Harrison, fils d'un Boucher, mais actuellement Colonel, & le plus furieux enthousiaste de l'armée, homme dont les manieres & l'humanité ne répondoient pas moins à son tour d'esprit qu'à son éducation, fut envoyé avec un gros détachement pour conduire le

Charles I. 1649.

Roi jusqu'à Londres. Dans leur passage à Windsor, Hamilton, qu'on y retenoit prisonnier, eut la liberté de se présenter au Roi, & se précipitant à ses genoux, s'écria d'un ton passionné : *Mon cher Maître ! Oui, c'est ce que j'ai toujours été pour vous*, répondit Charles en l'embrassant. Harrison ne leur permit pas un plus long entretien. Le Roi fut forcé de partir à l'instant. Hamilton, fondant en larmes, le suivit long-temps des yeux, & jugea que, dans cette courte entrevue, il avoit dit le dernier adieu à son ami & son Souverain.

Charles étoit persuadé lui-même que le terme de sa vie approchoit ; mais tous les préparatifs qu'il voyoit faire, & les informations qu'il recevoit, ne pouvoient lui faire croire que l'intention de ses ennemis fût réellement de finir cette scene par un procès solemnel & par une exécution publique. Il s'attendoit à l'assassinat ; & quoiqu'Harrison l'assurât que ses craintes étoient sans fondement, c'étoit par cette catastrophe, si commune aux Princes détrônés, qu'il comptoit être délivré de la vie. En apparence, comme en effet, Charles étoit alors détrôné. On lui avoit ôté toutes les marques extérieures de

Souveraineté, & ses domestiques avoient ordre de le servir sans cérémonie. Il parut choqué d'abord de quelques traits durs & familiers auxquels il étoit si peu accoutumé. *Rien de plus abject qu'un Roi méprisé!* ce fut la réflexion qui lui échappa. Mais son ame se résigna bientôt à cette situation, comme à ses autres calamités.

Charles I. 1649.

Toutes les circonstances du procès étoient ajustées, & la haute Cour de Justice entiérement établie. Elle consistoit en cent trente-trois personnes nommées par la Chambre des Communes; mais il ne s'en trouva jamais plus de soixante & dix aux Assemblées; tant on eut de peine, malgré l'aveuglement des préventions & les amorces de l'intérêt, à faire entrer des gens de quelque nom ou d'un certain caractere dans cette criminelle entreprise. Cromwell, Ireton, Harrison & les principaux Officiers de l'armée, dont la plupart étoient d'une très-vile naissance, furent les acteurs, avec quelques Membres de la Chambre-Basse & quelques Bourgeois de Londres. Les douze grands Juges avoient d'abord été compris dans ce nombre; mais ayant représenté qu'il étoit contraire à toutes

Charles I. 1649.

les idées de la constitution Angloise de faire le procès au Roi pour crime de trahison, lui par l'autorité duquel toutes les accusations de cette nature doivent être nécessairement conduites, leurs noms & ceux de quelques Pairs furent ensuite rayés sur la liste. Braskaw, Jurisconsulte, reçut le titre de Président; Coke celui de Solliciteur pour le peuple d'Angleterre; Dorislaus, Aske & Steele furent nommés Assesseurs. La Haute-Cour tint ses assemblées dans la grande Salle de Westminster.

Il est assez remarquable qu'à l'appel des Membres, lorsque le nom de Fairfax, qu'on avoit mis dans la liste, fut prononcé à son tour, une voix se fit entendre du milieu des spectateurs, & cria : *Il a trop d'esprit pour être ici.* Lorsqu'on lut l'accusation contre le Roi, *au nom du peuple d'Angleterre*, on entendit crier par la même voix : *Pas une dixieme partie du peuple.* Axtel, Officier de garde, ayant ordonné de faire feu sur la Loge d'où ces insolents discours paroissoient sortir, on découvrit que Mylady Fairfax y étoit, & que c'étoit elle-même qui avoit eu le courage de les prononcer. Elle étoit fille du Lord Vere de Tilbury, c'est-à-dire, d'une naissance fort noble ; mais s'étant

s'étant laissé entraîner par la violence des temps, elle avoit secondé le zele de son mari contre la cause royale, & ses yeux s'ouvrant enfin, elle étoit frappée d'horreur comme lui, à la vue des suites fatales de toutes ses victoires.

Charles I. 1649.

Procès du Roi.

La pompe, la dignité, la cérémonie de cette scene répondirent à la plus grande idée qui soit offerte dans toutes les Annales du genre humain; les Députés d'un grand Peuple assis pour juger leur suprême Magistrat, lui faisant son procès pour avoir trompé leur confiance & les avoir mal gouvernés. Le Solliciteur, au nom des Communes, exposa: « que Charles Stuard ayant été admis » au Trône d'Angleterre, & la Nation » lui ayant confié un pouvoir limité; » dans la coupable vue néanmoins » d'ériger un Gouvernement illimité » & tyrannique, il avoit traîtreuse- » ment & malignement fait la guerre » contre le Parlement & contre le Peu- » ple, que l'Assemblée représentoit; » & que, pour cette raison, il étoit ac- » cusé en qualité de tyran, de traître, » de meurtrier, d'ennemi public & in- » placable de la Nation ». Après cette exposition, le Président s'adressant au

Charles I. *1649.*

Roi, lui dit que la Cour attendoit sa réponse.

Le Roi, quoiqu'affoibli par une longue prison, & dans la situation actuelle d'un coupable, soutint, par son courage magnanime, la majesté d'un Monarque. Il déclara, avec beaucoup de modération & de dignité, que ne reconnoissant point l'autorité de la Cour, il ne pouvoit se soumettre à sa Jurisdiction. Il représenta : « qu'ayant traité avec les » deux Chambres du Parlement, & ter- » miné presque tous les articles, il s'é- » toit attendu de conclure dans une » autre forme, & même à se voir déja » rétabli dans sa dignité, son pouvoir, » son revenu, comme dans sa liberté » personnelle ; qu'il ne voyoit dans » l'Assemblée aucune apparence de » Chambre-Haute, partie essentielle » de la Constitution ; & qu'il étoit in- » formé que les Communes même, dont » on employoit l'autorité, avoient été » subjuguées par une force illégitime, » & privées de leur liberté ; que pour » lui il étoit leur *Roi héréditaire, par* » *le droit de sa naissance*, & que toute » l'autorité de l'Etat, libre même & » réunie, n'avoit pas droit de lui faire » son procès, à lui qui n'étoit rede-

» vable de sa dignité qu'à la suprême » Majesté du Ciel; qu'en admettant » ces extravagants principes qui rédui- » soient tous les Ordres à l'égalité, la » Cour ne pouvoit s'attribuer aucun » pouvoir délégué du peuple, à moins » qu'elle n'eût commencé par deman- » der & par obtenir le consentement » de chaque particulier, jusqu'au plus » vil paysan; qu'il reconnoissoit, sans » difficulté, qu'il y avoit un dépôt con- » fié à ses soins, un dépôt sacré, in- » violable (c'étoient les libertés de son » peuple,) & qu'il se garderoit bien de » les trahir, en reconnoissant un pou- » voir fondé sur la violence & l'usur- » pation la plus atroce; qu'ayant pris » les armes & souvent exposé sa vie » pour la défense de la liberté publi- » que, de la Constitution & des Loix » fondamentales du Royaume, il étoit » prêt, dans cette derniere & solem- » nelle scene, à sceller de son sang ces » précieux droits pour lesquels, quoi- » qu'en vain, il avoit disputé si long- » temps; que ceux qui s'arrogeoient la » qualité de ses Juges, étoient nés ses » Sujets, & nés Sujets de ces Loix qui » avoient déterminé que le Roi *ne pou-* » *voit mal faire*; mais qu'il n'avoit pas

Charles I. 1649.

Charles I. 1649.

» besoin pour refuge de cette maxime » générale, qui met à couvert un Monarque Anglois, sans excepter le » moins digne, & qu'il étoit en état de » justifier, par de puissantes raisons, les » mesures dans lesquelles il s'étoit engagé; que lorsqu'il y seroit invité » dans une autre forme, il prouveroit » volontiers à tout l'Univers, & même à eux, ses prétendus Juges, l'intégrité de sa conduite, & la justice » de ses armes défensives, auxquelles » malheureusement & malgré lui, sa » situation l'avoit obligé de recourir; » mais que, pour garder l'uniformité » dans sa conduite, il devoit laisser » l'apologie de son innocence, de peur » qu'en ratifiant une autorité qui n'étoit » pas mieux fondée que celle des voleurs » & des pirates, il ne s'attirât le juste » reproche d'avoir trahi la Constitution, » au lieu de se faire applaudir comme » son martyr. »

Le Président, pour faire valoir la *majesté du Peuple* & maintenir la supériorité de sa Cour sur le prisonnier, répéta qu'il devoit reconnoître l'autorité de ses Juges; qu'ils avoient détruit toutes ces objections; qu'ils étoient délégués par le Peuple, unique source

de toute autorité légitime, & que les Rois même n'étoient que les Commissaires de cette nombreuse Communauté, qui avoit revêtu la Cour de sa Jurisdiction. Suivant ces principes même, que Bradshaw, dans le poste qu'il occupoit, étoit peut-être obligé d'adopter, sa conduite, en général, paroîtra dure & barbare; mais en le considérant comme un Sujet, & d'un caractere médiocre, qui s'adresse à son malheureux Souverain, on jugera son style d'une audace & d'une insolence extrême. *Charles I. 1649.*

Charles fut traduit trois fois devant la Haute-Cour, & refusa autant de fois d'en reconnoître la jurisdiction. Dans une quatrieme Assemblée, les Juges, après avoir examiné quelques témoins, par lesquels il fut prouvé que le Roi s'étoit montré, les armes à la main, contre les Troupes du Parlement, prononcerent sa Sentence. Il avoit paru désirer beaucoup, dans l'intervalle, une conférence avec les deux Chambres, & l'on supposa que son dessein étoit de résigner la Couronne à son fils; mais la Cour lui refusa cette satisfaction, & regarda sa requête comme un délai de Justice. 27 Janvier.

On convient que la conduite de

Charles I. 1649.

Charles, dans ce dernier période de sa vie, fait beaucoup d'honneur à sa mémoire, & que, chaque fois qu'il parut devant ses Juges, il n'oublia rien de ce qu'il devoit à sa qualité d'homme & de Prince. Ferme, intrépide, il sut conserver dans toutes ses réponses autant de clarté que de justesse; doux, égal, cette autorité, si nouvelle pour lui, qu'on osoit prendre sur sa personne, ne lui causa aucun mouvement de passion. Son ame, sans affectation, sans effort, sembla demeurer dans une situation qui lui étoit familiere, & mépriser, comme au-dessous d'elle, tous les efforts de la malignité & de l'injustice humaine. Les Soldats, excités par leurs Supérieurs, se laisserent engager, quoiqu'avec peine, à demander hautement justice. *Pauvres malheureux*, dit Charles à ceux qu'on lui avoit laissés pour le servir, *un peu d'argent leur en feroit dire autant contre leurs Chefs*. Quelques-uns eurent l'ordre ou la permission de satisfaire toute leur brutale insolence, & lui cracherent au visage, dans le passage qui conduisoit à la Cour. Ce barbare outrage n'eut pas d'autre effet sur lui que de lui faire produire un sentiment de piété.

Le Peuple, quoique sous la verge

d'une autorité ſans regle & ſans bornes, ne put s'empêcher de faire éclater, par les plus ardentes prieres, des vœux pour ſa délivrance; & dans l'excès de ſon infortune, ils le reconnurent, par leurs généreuſes larmes, pour leur Monarque, qu'une furie mal guidée leur avoit fait rejetter avec tant de violence. Les amers ſentiments du Roi furent adoucis par une ſcene ſi touchante; il exprima ſa reconnoiſſance pour leur reſpectueuſe affection. Un Soldat, atteint de cette contagieuſe ſympathie, demanda au Ciel *ſa bénédiction pour ſa Majeſté anéantie*. Son Officier, qui entendit cette priere, le chargea de coups ſous les yeux du Roi. *Il me ſemble que le châtiment excede l'offenſe;* ce fut l'unique réflexion de Charles dans cette occaſion.

Charles I. 1649.

Auſſi-tôt que la réſolution de faire ſon procès au Roi fut connue des Nations étrangeres, le cri de la raiſon & de l'humanité s'éleva de toutes parts contre un ſi monſtrueux attentat; & tout ce qui portoit le nom d'homme, dans toute ſorte de Religion & de Gouvernement, rejetta cet exemple avec horreur, comme le dernier excès de l'uſurpation ouverte, & le plus odieux outrage pour les Loix & la Juſtice.

S 4

Charles I. *1649.* L'Ambassadeur de France, par l'ordre de sa Cour, s'entremit ardemment en faveur du Roi. Les Hollandois employerent leurs bons offices. Les Ecossois se récrierent hautement, & protesterent contre cette violence. La Reine, le Prince, écrivirent des Lettres pathétiques au Parlement. Mais toutes les sollicitations furent sans effet sur des cœurs obstinés dans leur haine. Quatre des amis de Charles, tous d'un nom & d'une vertu fort distingués, Richemond, Hartford, Southampton & Lindesey, s'adresserent aux Communes. Ils représenterent « qu'ils étoient les Conseil» lers du Roi, & qu'ils avoient con» couru, par leurs avis, à toutes les dé» marches dont on faisoit des crimes » à leur Maître; qu'aux yeux de la Loi, » & suivant les lumieres communes de » la raison, ils étoient seuls coupables, » & devoient répondre seuls de tout » ce qu'il y avoit de blâmable dans la » conduite du Prince; qu'ils se présen» toient volontairement à la Justice, » pour sauver, par leur punition, cette » précieuse vie, qu'il convenoit aux » Communes même, & à tous les Su» jets de la Couronne, de garantir & » de défendre à toute sorte de prix ».

Un effort si généreux fit honneur à ces belles ames, & ne produisit rien pour la sureté du Roi.

Le Peuple demeura dans ce silence & ce sombre étonnement, qui sont l'effet naturel de toutes les grandes passions, lorsqu'elles ne trouvent pas l'occasion d'éclater. Les Soldats, enflammés sans cesse par des exhortations, des lectures & des prieres, étoient parvenus à un vrai dégré de fureur, jusqu'à faire consister leur plus grand mérite, aux yeux du Ciel, dans les excès les plus opposés aux devoirs du respect & de la fidélité pour leur Prince.

L'unique grace que Charles obtint de ses ennemis, fut un intervalle de trois jours entre sa Sentence & son exécution. Il passa ce temps dans une grande tranquillité d'ame, occupé surtout de lectures & d'exercices de piété. Ce qui restoit de sa famille en Angleterre, eut un libre accès près de lui. Elle consistoit dans la Princesse Elisabeth & le Duc de Glocester; le Duc d'York, qui s'étoit échappé de Glocester, ne faisoit que sortir de l'enfance. La Princesse, dans un âge fort tendre, marquoit un jugement très-avancé, & les infortunes de sa famille avoient fait

Charles I. 1649.

une profonde impreſſion ſur elle. Après quantité d'avis & de pieuſes conſolations, ſon malheureux pere la chargea de dire à la Reine : « que, pendant tout » le cours de ſa vie, il n'avoit jamais » manqué, même en idée, de fidélité » pour elle, & que ſa tendreſſe con» jugale auroit la même durée que ſa » vie ». Il crut devoir auſſi quelques avis paternels au jeune Duc, pour jetter de bonne heure dans ſon ame des principes d'obéiſſance & de fidélité pour ſon frere, qui devoit être ſitôt ſon Souverain. Il le prit ſur ſes genoux : « Mon fils, lui dit-il, ils vont couper » la tête à ton pere! » Cet enfant, frappé d'une image ſi nouvelle, le regarda fixement. « Faites-y bien atten» tion, mon fils! ils vont me couper » la tête, & peut-être te feront-ils » Roi. Mais prends garde à ce que » j'ajoute : tu ne dois pas être Roi » auſſi long-temps que tes freres Char» les & Jacques seront en vie. Ils cou» peront la tête à tes freres, lorſqu'ils » pourront mettre la main ſur eux, & » peut-être qu'à la fin ils te la coupe» ront auſſi. Je te charge donc de ne » pas ſouffrir qu'ils te faſſent Roi. » Le Duc pouſſa un ſoupir & répondit :

» Je me laisserai plutôt déchirer en » pieces ! » Une réponse si ferme, à cet âge, pénétra Charles, & remplit ses yeux de larmes de joie & d'admiration.

Toutes les nuits de cet intervalle, son sommeil fut aussi profond qu'il l'étoit ordinairement, quoique le bruit des Ouvriers qui dressoient l'échafaud, & qui faisoient d'autres préparatifs pour son exécution, retentît continuellement à ses oreilles. Le matin du jour fatal, il se leva de bonne heure ; & faisant appeller Herbert, un des domestiques qu'on lui avoit laissés, il lui recommanda d'apporter plus de soin à sa parure qu'il n'en souffroit ordinairement. Je veux me préparer, lui dit-il, pour une si grande & si joyeuse solemnité. Juxon, Evêque de Londres, qui joignoit, comme le Roi, les vertus douces aux plus fermes, l'assista dans ces exercices de piété, & rendit à son ami & son Souverain les derniers de ces mélancoliques devoirs. 30 Janvier.

La rue qui borde le Palais de Whitehall avoit été choisie pour l'exécution ; & le motif de ce choix étoit de faire éclater plus fortement, à la vue de son propre Palais, le triomphe de la Exécution du Roi.

Charles I. 1649.

Justice populaire sur la Majesté Royale. Lorsque Charles fut sur l'échafaud, les Soldats qui l'environnoient formerent une haie si épaisse, qu'il ne put espérer de se faire entendre au Peuple. Ainsi ses derniers discours ne furent adressés qu'à peu de personnes qui se trouvoient près de lui, particuliérement au Colonel Tomlinson, à qui sa garde avoit été confiée depuis quelque temps, & sur lequel, comme sur quantité d'autres, son aimable conduite avoit produit un changement absolu de disposition. Il justifia son innocence dans les fatales dissentions dont il étoit la victime. Il observa « qu'il n'avoit » pris les armes qu'après les levées » militaires du Parlement, & que, dans » ses opérations de guerre, il n'avoit » eu pour objet que de se conserver » cette autorité qui lui avoit été trans» mise par ses ancêtres. Il ne jetta » néanmoins aucun blâme sur les deux » Chambres ; & pour expliquer de si » funestes extrémités, il parut porté à » croire que des esprits mal-intention» nés leur avoient inspiré des craintes » & de la défiance de ses intentions. » Quoique sans reproche à l'égard de » son Peuple, il reconnut la justice de

» son exécution aux yeux de son » Créateur ; & se rappellant une in- » juste Sentence à laquelle il ne s'étoit » pas opposé, il observa qu'elle étoit » punie sur lui-même par une Sentence » qui n'étoit pas moins injuste. Il par- » donna sans exception à tous ses en- » nemis, & même aux principaux ins- » truments de sa mort ; mais il les ex- » horta, eux & toute la Nation, à ren- » trer dans les voies de la paix, en rendant » à son fils & son successeur l'obéissance » qu'ils devoient à leur légitime Sou- » verain. »

Pendant qu'il se disposoit à coucher sa tête sur le bloc, Juxon lui dit tendrement : « Sire, il ne vous reste qu'un » pas fâcheux & révoltant, mais très- » court ! Songez que dans un instant il » va vous conduire bien loin. Il vous fera » passer de la terre au Ciel ; & là vous » trouverez, avec une joie extrême, le » prix auquel vous courez, & la vraie » couronne de gloire ».

« Je passe, répondit le Roi, d'une » Couronne corruptible à celle dont » nulle corruption ne peut approcher, » & que je suis sûr de posséder sans » trouble. » D'un seul coup sa tête fut séparée du corps. Un homme masqué

Charles I. 1649.

fit l'office d'exécuteur. Un autre, fous le même déguifement, prit la tête ruiffelante de fang, la tint levée aux yeux des Spectateurs, & cria d'une voix forte: *Cette tête est celle d'un Traître.*

Il eft impoffible de repréfenter la douleur, l'indignation & l'étonnement qui fuccéderent, non-feulement dans les Spectateurs, qui parurent comme inondés d'un déluge de trifteffe, mais dans la Nation entiere, auffi-tôt que la nouvelle de cette fatale exécution y fut répandue. Jamais un Monarque, dans le plein triomphe du fuccès & de la victoire, ne fut plus cher à fon Peuple, que ce malheureux Prince l'étoit devenu au fien, par fes infortunes, fa grandeur d'ame, fa patience & fa piété. La violence du retour au refpect, à la tendreffe fut proportionnée à la force des illufions qui avoient animé tous fes Sujets contre lui. Chacun fe reprochoit avec amertume, ou des infidélités actives, ou trop d'indolence à défendre fa caufe opprimée. Sur les ames plus foibles, l'effet de ces paffions compliquées fut prodigieux. On raconte que plufieurs femmes enceintes fe délivrerent de leur fruit avant terme; d'autres furent faifies de convulfions; d'autres

tomberent dans une mélancolie qui les accompagna jusqu'au tombeau. Quelques-unes, ajoute-t-on, perdant tout soin d'elles-mêmes, comme si la volonté leur eût manqué de survivre à leur Prince bien-aimé, quand elles en auroient eu le pouvoir, tomberent mortes à l'instant. Les Chaires même furent arrosées de larmes non subornées; ces Chaires d'où tant de violentes impréçations & d'anathêmes avoient été lancés contre lui. En un mot, l'accord fut unanime à détester ces parricides hypocrites qui avoient déguisé si long-temps leurs trahisons sous des prétextes sanctifiés, & qui, par ce dernier acte d'une atroce iniquité, jettoient une tache ineffaçable sur la Nation.

Charles I. 1649.

On eut un nouvel exemple d'hypocrisie le jour même de la mort du Roi. Fairfax, non content de s'être absenté pendant le procès, avoit employé tout le crédit qu'il conservoit encore pour arrêter l'exécution de la Sentence; & ses persuasions avoient eu le pouvoir de disposer son Régiment à sauver le Roi, quand il n'auroit pas eu d'autres secours. Cromwel & Ireton, qui furent informés de son projet, s'efforcerent de le convaincre que le *Seigneur* avoit

Charles I.
1649.

rejetté ce Prince, & l'exhorterent à se procurer, par la priere, quelque lumiere du Ciel dans cette importante occasion; mais ils lui cacherent qu'ils avoient déja signé l'ordre pour l'exécution. Harrison fut l'enthousiaste qu'ils choisirent pour joindre ses prieres à celles du crédule Général; & de concert avec eux, il prolongea ses lamentables invocations jusqu'au moment où l'on vint l'informer que le coup fatal étoit frappé. Alors quittant la posture humiliée qu'il avoit engagé Fairfax à prendre avec lui, il prétendit que cet événement étoit une réponse miraculeuse que le Ciel avoit faite à leurs pieuses supplications.

Quelqu'un ayant remarqué que le Roi, dans le moment qu'il s'étoit présenté à l'Exécuteur, avoit dit à Juxon, d'un ton fort pressant, le seul mot *Remember*, qui signifie souvenez-vous, on supposa que cette expression couvroit de profonds mysteres, & les Généraux en exigerent l'explication du Prélat. Il leur dit que le Roi, qui l'avoit si souvent chargé de recommander à son fils le pardon de ses meurtriers, avoit pris cette occasion, au dernier moment de sa vie, lorsqu'il supposoit sans doute

que ses ordres seroient regardés comme des loix sacrées & inviolables, pour lui répéter ses intentions; & que cette ame douce & généreuse avoit ainsi terminé sa course mortelle par un acte de bienveillance pour ses plus grands ennemis.

Charles I. 1649.

Caractere de Charles premier.

Le caractere de Charles, comme celui de la plupart des hommes, si l'on ne doit pas dire de tous les hommes, étoit un caractere mêlé : mais ses vertus l'emportoient extrémement sur ses vices, ou plus proprement sur ses imperfections; car parmi toutes ses fautes, à peine pourroit-on en nommer une qui méritât justement le nom de vice. Pour l'envisager dans le point de vue le plus favorable, on peut assurer que sa dignité étoit sans orgueil, sa douceur sans foiblesse, sa bravoure sans témérité, sa tempérance sans austérité, son économie sans avarice. Toutes ces vertus avoient en lui les bornes qui leur conviennent, & méritoient des éloges sans réserve. Pour lui rendre une justice sévere, on peut assurer aussi que plusieurs de ses bonnes qualités étoient accompagnées de quelque défaut, qui, sans être fort grave en apparence, étoit néanmoins capable,

Charles I. 1649.

lorsqu'il se trouvoit comme envenimé par la malignité extrême de sa fortune, de leur faire perdre toute la force naturelle de leur influence. Son inclination bienfaisante étoit obscurcie en quelque sorte par des manieres peu gracieuses; sa piété avoit une teinture de superstition; son jugement naturel perdoit beaucoup par la déférence qu'il avoit pour des personnes d'une capacité inférieure à la sienne, & sa modération ne le garantissoit pas toujours des résolotions brusques & précipitées. Il mérite l'épithete de bon plutôt que celle de grand Homme; & ses qualités, telles qu'elles étoient, le rendoient plus propre à régner dans un Etat réguliérement établi, qu'à céder aux emportements d'une Assemblée populaire, ou qu'à les réprimer; la souplesse & l'habileté lui manquoient pour l'un, la vigueur pour l'autre. Si le ciel l'eût fait naître Prince absolu, son humanité & son bon sens auroient rendu son Gouvernement heureux & sa mémoire précieuse. S'il eût trouvé les bornes de la prérogative royale fixes & bien établies, son intégrité lui auroit fait respecter comme sacrées les limites de la Constitution. Malheureusement son sort

le mit sur le Trône, dans un temps où les exemples de plusieurs regnes favorisoient fortement le pouvoir arbitraire, & où le cours du génie de la Nation tendoit violemment à la liberté. Mais en avouant que sa prudence politique ne suffisoit pas pour le dégager d'une si périlleuse situation, on peut l'excuser; puisqu'après l'événement même, lorsque les erreurs sont ordinairement plus faciles à corriger, on ne détermine pas aisément quelle conduite auroit pu maintenir alors l'autorité de la Couronne, & conserver le repos de la Nation. Exposé sans cesse aux assauts d'une multitude de factions furieuses, implacables, fanatiques, jamais il ne lui avoit été permis de commettre la moindre méprise sans les plus fatales conséquences; trop rigoureuse condition pour le plus haut dégré de capacité humaine.

Charles I. 1649.

Quelques Historiens ont témérairement douté de sa bonne foi; mais les plus malignes recherches sur sa conduite, dont il est vrai que toutes les circonstances n'ont pas été parfaitement éclaircies, ne donnent aucun fondement raisonnable à ce reproche. Au contraire, si l'on veut considérer les extrêmes

Charles I. 1649.

difficultés auxquelles il fut si souvent réduit, & comparer à ses embarras la sincérité de ses déclarations, on sera forcé de convenir que la probité & l'honneur doivent tenir rang entre ses plus brillantes vertus. Dans tous ses Traités on verra qu'aucun motif, ni les plus puissantes persuasions n'eurent jamais le pouvoir de lui faire accorder ce qu'il ne crut pas que sa conscience lui permît de maintenir; & quoiqu'on puisse lui reprocher quelques violations de la Pétition de droit, elles doivent être attribuées aux magnifiques idées de prérogative dans lesquelles il avoit été nourri, plutôt qu'au moindre défaut d'intégrité dans ses principes.

Ce Prince étoit de belle figure, d'une physionomie douce, mais un peu mélancolique. Il avoit les traits réguliers & le teint fort beau, le corps sain, robuste, bien proportionné, & sa taille étant de grandeur moyenne, il étoit capable de supporter les plus grandes fatigues. Il excelloit à monter à cheval & dans tous les autres exercices. En un mot il possédoit toutes les qualités extérieures, & plusieurs des vertus essentielles qui forment un Prince accompli.

La mort tragique de Charles fit met-

tre en question s'il est des cas où le Peuple ait droit de juger & de punir son Souverain? La plupart des hommes ne connoissant que l'atroce usurpation de ses prétendus Juges, & le mérite du vertueux Prince (*k*) qui souffroit, se sentoient une forte inclination à condamner les principes républicains comme le plus haut point de l'extravagance & de la sédition. Mais d'autres, quoiqu'en petit nombre, mettant à part les circonstances particulieres du cas, & se trouvant en état de peser la question en général, étoient portés à modérer le sentiment qui avoit prévalu, plutôt qu'à le contredire. Voici les raisonnements qu'on leur prête : Si jamais sur quelque point il étoit louable de cacher la vérité au Peuple, on doit avouer que la doctrine de la résistance en offre un exemple, & tous les Ecrivains spéculatifs doivent observer sur ce principe le même silence que les Loix, dans toutes les especes de Gouvernement, se sont elles-mêmes imposé. Le Gouvernement est institué pour restreindre la furie & l'injustice du Peuple; & son fondement étant toujours l'opinion, non

Charles I. 1649.

(*k*) L'Auteur ajoute : quoique peut-être pas tout-à-fait innocent.

Charles I. 1649.

la force, il est dangereux d'affoiblir par de téméraires spéculations le respect que le Peuple doit à l'autorité, & de l'informer d'avance que le cas peut arriver où l'obéissance cesseroit d'être un devoir pour lui ; ou s'il est réellement impossible de mettre un frein à la licence des recherches humaines, on doit reconnoître que la doctrine de l'obéissance est la seule qui doive être recommandée, & que ses exceptions, qui sont extrémement rares, ne doivent jamais être remarquées dans les Discours & dans les Ecrits publics ; il n'y auroit même aucun danger que cette sage réserve fît tomber le genre humain dans l'état d'une abjecte servitude. Lorsque le temps de l'exception arrive en effet, quand même elle n'auroit pas été prévue & comme annoncée, elle doit être si manifeste & si claire en elle-même, qu'elle ne puisse laisser aucune sorte de doute, & qu'elle puisse l'emporter sur la plus grande restreinte que la doctrine générale de l'obéissance ait imposée. Mais entre résister à la volonté d'un Prince & le détrôner, la distance est grande, & les abus du pouvoir qui pourroient justifier la premiere de ces deux violences, ne justifieroient pas la

seconde. Cependant l'Histoire fournit quelques exemples de ce genre même ; & quoique la réalité de la supposition regarde peu l'avenir, il n'y a point de Juges sinceres qui ne doivent la reconnoître dans le passé. Mais entre détrôner un Prince & le punir, la distance est encore très-grande ; & ceux qui donnent le plus de carriere à leurs idées, pourroient douter, sans qu'on y trouvât rien de surprenant, si dans un Monarque la nature humaine est capable d'un assez haut dégré de dépravation pour justifier dans des Sujets révoltés ce dernier acte d'une Jurisdiction si rare. Cette illusion, si c'en est une, qui nous inspire un respect sacré pour la personne des Princes, est si salutaire, que la détruire par le procès & le châtiment formels d'un Souverain, ce seroit causer plus de mal au Peuple qu'on ne peut espérer d'effet sur les Princes d'un exemple de Justice qu'on croiroit capable de les arrêter dans la carriere de leur tyrannie. Il est dangereux aussi de réduire les Princes au désespoir par ces exemples, ou du moins de pousser les personnes puissantes à des extrémités qui ne leur laissent de ressource que dans les plus violentes & les plus sanguinaires ré-

Charles I. 1649.

Charles I. 1649.

solutions. Après avoir établi ces principes généraux, on se réserve la liberté d'observer (*l*) que personne, de quelque parti peut-être, & dans quelques principes qu'on le suppose, ne sera choqué de lire, dans l'Histoire de l'ancienne Rome, que les Romains déclarerent Néron l'ennemi public, quoique leur Souverain absolu, & le condamnerent même, sans aucune forme de procès, au châtiment le plus sévere & le plus ignominieux; chatiment dont la Loi mettoit le plus vil des Romains à couvert. Les crimes de cet odieux Tyran étoient à ce dégré d'énormité qui renverse toutes sortes de regles, & qui force de reconnoître qu'un Prince détrôné qui lui ressemble, n'est plus le Supérieur de son Peuple, & ne peut plus en appeller pour sa défense à ces Loix qui sont établies pour le cours ordinaire de l'administration. Mais lorsqu'on passe de l'exemple de Néron à celui de Charles, on est frappé nécessairement, de l'extrême disproportion, ou plutôt de la contrariété totale des caracteres, & l'on demeure étonné que dans une Na-

(*l*) On adoucit quelque chose dans des endroits si délicats; mais on ne supprime & n'affoiblit rien.

tion

tion qui n'est plus tout-à-fait barbare, tant de vertus aient pu trouver une si fatale catastrophe. L'Histoire, cette grande source de sagesse, fournit des exemples de tous les genres, & tous les préceptes de la prudence, comme ceux de la morale, peuvent être autorisés par cette variété d'événements que son vaste miroir est capable de nous présenter. De ces mémorables révolutions qui se sont passées dans un siecle si voisin du nôtre, les Anglois peuvent tirer naturellement la même leçon que Charles, dans ses dernieres années, en tira lui-même, qu'il est très-dangereux pour leurs Princes de s'attribuer plus d'autorité qu'il ne leur en est accordé par les Loix. Mais les mêmes scenes fournissent à l'Angleterre une autre instruction qui n'est pas moins naturelle, ni moins utile, sur la folie du Peuple, les fureurs du fanatisme & le danger des armées mercenaires.

Charles I. 1649.

La dissolution de la Monarchie suivit de près la mort du Monarque. Les Pairs s'étant assemblés, suivant leur dernier ajournement, entrerent en délibération, & communiquerent à la Chambre-Basse quelques idées dont elle ne daigna prendre aucune connoissance.

La Monarchie est abolie en Angleterre.

Charles I. 1649.

6 Février. Peu de jours après elle déclara que les Communes n'enverroient plus d'Adresses à la Chambre des Pairs & n'en recevroient plus d'elle ; & que cette Chambre étant inutile & dangereuse, devoit être entiérement abolie. On vit paroître une autre Déclaration qui portoit aussi l'abolition de la Monarchie, & l'Historien des Indépendants (m) fait observer comme un trait fort remarquable, que dans les débats de cette Assemblée, « Martin, Républicain furieux, » reconnut que si l'on désiroit un Roi, » le dernier étoit aussi propre au Trône » qu'aucun Gentilhomme de l'Angle- » terre. » Les Communes se formerent un grand sceau, sur lequel leur Chambre étoit représentée avec cette légende : *La premiere année du rétablissement de la liberté, par la bénédiction du Ciel*, 1648. (n) Toutes les formes des affaires publiques furent changées, & prirent, au lieu du nom du Roi, celui de *Gardiens des libertés* d'Angleterre. On déclara coupables de haute trahison ceux qui proclameroient, ou qui reconnoîtroient autrement pour leur Roi,

(m) Waller, seconde Partie.

(n) On the first year of Freedom, by God's blessing, restored 1649, ou 1648, *vieux style*.

Charles Stuart, connu sous le nom de Prince de Galles.

Charles I. 1649.

L'intention des Communes étoit de mettre la Princesse Elisabeth en apprentissage chez un Marchand Boutonnier, & le Duc de Glocester devoit être élevé aussi dans quelque autre profession méchanique. Mais la Princesse mourut bientôt, & l'on suppose que ce fut de douleur pour la mort tragique de son pere. Cromwel fit passer la mer au Duc.

La statue du Roi qu'on voyoit au Change royal (*o*), fut renversée, & cette Inscription mise sur le piedestal : EXIIT TYRANNUS, REGUM ULTIMUS. Le Tyran a disparu, c'est le dernier de nos Rois.

Une nouvelle Cour de Justice fit le procès au Duc d'Hamilton, en qualité de Comte de Cambrigde en Angleterre. Il fut condamné pour haute trahison; & cette Sentence, qui étoit assurement fort dure, mais qui purgeoit sa mémoire de toute imputation de perfidie pour son Maître, fut exécutée sur un échafaud devant la grande Salle de Westminster. Le Lord Cappel subit le

(o) C'est ce que les François nomment la Bourse de Londres.

Charles I. *1649.*

même sort. Ces deux Seigneurs s'étoient échappés de leur prison, mais ensuite ils avoient été découverts & saisis. A toutes les sollicitations de leurs amis pour leur grace, les Généraux & les Chefs Parlementaires répondirent constamment, « que l'intention du Ciel étoit » qu'ils souffrissent la mort, puisqu'il » avoit permis qu'après s'être mis en » liberté, ils fussent retombés entre les » mains de leurs ennemis.

Le Comte de Holland perdit la vie par une Sentence de la même Cour. Mais quoiqu'il eût dans les manieres toute la politesse d'un Courtisan, il ne fut pleuré d'aucun parti. Son ingratitude pour le Roi, & l'inconstance qui l'avoit fait changer souvent de cause, furent regardées comme de grandes taches pour sa mémoire. Le Comte de Norwich & le Chevalier Jean Owen, que la Cour de Justice avoit aussi condamnés, obtinrent grace des Communes.

Le Roi laissoit six enfants, trois Princes; Charles, né en 1630, Jacques, Duc d'York, né en 1633, Henri, Duc de Glocester, né en 1641, & trois filles, Marie, Princesse d'Orange, née en 1631, Elisabeth, née en 1635, & Hen-

riette, mariée ensuite au Duc d'Orléans, née à Exeter en 1644.

Charles I. 1649.

Les Archevêques de Cantorbery, sous ce regne, furent Abbot & Lawd; les Gardes du grand Sceau, Williams, Evêque de Lincoln, le Lord Coventry, le Lord Finch, le Lord Litleton & le Chevalier Richard Law; les Grands Amiraux, le Duc de Buckingham & le Comte de Northumberland; les grands Trésoriers, le Comte de Marlborough, le Comte de Portland, Juxon, Evêque de Londres, & le Lord Carlington; les Secrétaires d'Etat, le Lord Conway, le Chevalier Albert Moreton, Coke, le Chevalier Henri Vane, le Lord Falkland, le Lord Digby & le Chevalier Edouard Nicolas.

Icon Basiliki, Ouvrage attribué au Roi.

On s'attend sans doute à trouver ici quelques observations sur l'*Icon Basiliki*, ouvrage publié sous le nom du Roi peu de jours après son exécution. S'il paroît presqu'impossible dans les points d'Histoire contestés, de rien avancer qui satisfasse les deux partis, il n'est pas moins difficile pour un Historien d'établir sur cette question un sentiment dont il puisse être entiérement satisfait lui-même. Les preuves par lesquelles on a démontré que ce Livre est, ou n'est pas

Charles I. *1649.* l'ouvrage de Charles, font si convaincantes, qu'un Lecteur impartial qui les lit séparément (*p*), juge impossible qu'elles puissent être contre-balancées par des arguments de la même force ; & s'il les compare entr'elles, il tombe dans l'embarras de ne pouvoir se déterminer. Cependant si l'incertitude absolue paroît difficile ou désagréable sur une question si intéressante, il semble qu'on peut du moins pencher en faveur des arguments royalistes. Les témoignages qui attribuent cet ouvrage au Roi, paroissent tout-à-la-fois plus nombreux, plus certains & plus directs que ceux du parti contraire. C'est ce qu'on peut penser même des preuves externes. Mais lorsqu'on pese les internes, qui sont tirées de la composition & du style, il n'y a aucune sorte de comparaison. Ces méditations du côté de l'élégance,

[*p*] *Voyez* d'une part l'*Amyntor* de Toland ; & de l'autre l'*Apologie du Martyr Royal*, par Wagstaffe, troisieme édition, avec les additions de *Young*. L'on peut remarquer que le silence absolu du Lord Clarendon sur ce point dans une Histoire si complete, & composée pour la justification des mesures & du caractere de Charles, forme une présomption très-forte du côté de Toland, & une présomption que cet Ecrivain ignoroit ; car l'Histoire de Clarendon n'avoit pas encore été publiée. On doit avertir aussi que le témoignage de l'Evêque Burnet contre l'*Icon*, n'est pas sans poids.

de la pureté, de la clarté & de la simplicité, ressemblent exactement au génie des autres ouvrages qui sont connus pour des productions certaines de la plume royale de Charles, & ressemblent si peu au style enflé, embarrassé, affecté & corrompu du Docteur Gauden, auquel on veut les attribuer, qu'il n'y a pas de témoignage humain qui semble devoir l'emporter sur cette preuve. Cependant tous les témoignages qui voudroient dérober cet honneur au Roi, tendent à prouver que le Docteur Gauden eut tout-à-la-fois le mérite d'avoir composé un si bel ouvrage, & l'infamie d'en imposer au Public, en le faisant passer pour une production de ce Prince.

On ne concevroit pas aisément à quel point la compassion générale fut excitée pour le malheureux Monarque par la publication qui se fit dans une conjoncture si critique, d'un Livre qui ne respire que la piété, la résignation & l'humanité. Plusieurs Ecrivains n'ont pas fait difficulté d'attribuer le rétablissement de son Fils à cet ouvrage. Milton compare ces effets à ceux que le Testament de César, lu par Marc-Antoine, produisit sur les Romains. Dans l'espace

Charles I. 1649.

d'un an il ſe fit cinquante éditions de l'*Icon Baſiliki*. Auſſi convient-on qu'indépendamment du vif intérêt que la Nation devoit prendre à l'ouvrage de ſon Souverain, mort par la main d'un Bourreau, c'eſt la meilleure compoſition en proſe que l'Angleterre eût produite juſqu'alors dans ſa Langue.

Fin du Tome troiſieme.



APPENDIX
POUR LE REGNE
DE CHARLES I.

CE Traité se trouve dans les Historiens Anglois, & mérite d'être mis ici sous les yeux du Lecteur, autant pour sa singularité, que parce que c'est le dernier mariage d'une Princesse de France avec un Roi d'Angleterre. Il contient vingt-neuf articles publics & trois secrets.

Articles du Traité de mariage de Charles I avec la Princesse de France. *Tom. I, pag.* 290, & *Tom. II, pag.* 21 & 60.

1. Le Roi Très-Chrétien, pour donner ce qu'il doit à sa dignité & à sa piété, & pour pouvoir traiter de ce mariage en sureté de conscience, se charge d'obtenir la dispense du Pape dans trois mois.

2. Les articles & conditions étant signés, le Roi de la Grande-Bretagne commettra telles personnes de qualité qu'il lui plaira pour fiancer Madame au nom du Prince son Fils, selon la forme accoutumée dans l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

3. Le mariage ſe célébrera en France, ſelon l'ordre obſervé dans le mariage du Roi avec la Reine Marguerite, & dans celui de la Ducheſſe de Bar.

4. Après la célébration, Madame ſera conduite aux frais de Sa Majeſté Très-Chrétienne juſqu'à Calais, où elle ſera conſignée entre les mains de celui qui ſera commis pour le Roi de la Grande-Bretagne.

5. De Calais en Angleterre elle ſera défrayée par le Roi de la Grande-Bretagne, & tout ſe fera de part & d'autre comme il eſt convenable à une Princeſſe de la Maiſon de France, conjointe par mariage à l'Héritier de la Grande-Bretagne.

6. Le mariage étant célébré en France, & Madame étant arrivée en Angleterre, on fixera un jour où le Roi de la Grande-Bretagne, le Prince, ſon fils, & Madame ſa femme, étant dans une Salle du Palais du Roi, parés ſelon leur dignité, on fera lecture publique du Contrat & de l'Inſtrument authentique de la célébration du mariage, comme auſſi des Procurations en vertu deſquelles il aura été célébré. Après cela, ledit Contrat ſera de nouveau ratifié par le Roi & par le Prince ſon fils, en préſence de ceux que le Roi Très-Chrétien aura commis, & des Grands de la Grande-

Bretagne qui se trouveront présents à cette action, dans laquelle on ne fera intervenir aucune cérémonie ecclésiastique.

7. Le libre exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine sera accordé à Madame, comme aussi à tous les Enfants qui naîtront dudit mariage.

8. Madame aura une Chapelle dans toutes les Maisons royales, & en quelque lieu des Etats du Roi de la Grande-Bretagne où elle se trouvera ou fera sa résidence.

9. Ladite Chapelle sera ornée comme il appartient, & le soin & la garde en seront commis par Madame à ceux qu'il lui plaira de choisir. La prédication de la parole de Dieu & l'administration des Sacrements y seront entiérement libres, & la Messe & tous les Offices divins s'y célébreront solemnellement selon l'usage Romain. Tous les Jubilés & Indulgences que Madame obtiendra, pourront y être gagnés. Il sera aussi donné un cimetiere dans la Ville de Londres pour y enterrer, suivant l'usage de l'Eglise Romaine, ceux de la suite de Madame qui viendront à mourir; ce qui se fera modestement. Ledit cimetiere sera fermé, en sorte qu'il ne puisse pas être profané.

10. Madame aura un Evêque pour son Grand-

Aumônier, qui aura toute autorité & jurisdiction nécessaires pour les causes concernant la Religion, & qui pourra procéder, selon les Constitutions Canoniques, contre ceux qui seront sous sa charge. Et en cas que la Cour séculiere se saisisse de quelqu'un desdits Ecclésiastiques pour quelque crime d'Etat, & qu'elle ait fait informer contre lui, elle le renverra audit Evêque, avec les informations & procédures; & ledit Evêque, après l'avoir dégradé, le remettra entre les mains de la Cour séculiere. Pour toutes autres fautes, la Cour séculiere renverra ledit Ecclésiastique à l'Evêque, lequel procédera contre lui selon les Constitutions Canoniques. Et en cas de maladie, ou d'absence dudit Evêque, celui qu'il commettra pour son Grand-Vicaire aura le même pouvoir.

11. Madame aura dans sa Maison vingt-huit Prêtres ou Ecclésiastiques, y compris les Aumôniers & Chapelains, pour desservir sa Chapelle; & s'il y en a de Réguliers, ils pourront porter l'habit de leur Ordre.

12. Le Roi & le Prince s'obligeront par serment à ne faire aucune tentative, de quelque maniere que ce puisse être, pour porter Madame à renoncer à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, ou pour l'engager à aucune chose qui y soit contraire.

13. La Maison de Madame sera composée avec autant de dignité, & d'un aussi grand nombre d'Officiers qu'aucune Princesse de Galles en ait jamais eus, & de même qu'il avoit été convenu pour le mariage du Sérénissime Prince avec l'Infante d'Espagne.

14. Tous les Domestiques que Madame amenera en Angleterre, seront Catholiques & François, choisis par le Roi Très-Chrétien, & à la place de ceux qui mourront, elle en prendra d'autres Catholiques & François, avec le consentement du Roi de la Grande-Bretagne.

15. Les Domestiques de Madame feront au Roi, au Prince & à Madame le serment qui suit : « Je jure & promets que je serai fidele » au Roi de la Grande-Bretagne, au Sérénissime Prince Charles, & à Madame Henriette-» Marie, Fille de France, & que je tiendrai » fidélement & inviolablement ce que je pro-» mets ; & si je connois qu'on veuille attenter » quelque chose contre les personnes des susdits » Roi, Prince & Madame, ou contre l'Etat ; » ou contre le bien public des Royaumes du-» dit Roi, je le dénoncerai aux susdits Roi, » Prince & Madame, ou à ceux qui en auront » charge ».

16. La dot de Madame sera de huit cents mille écus de trois livres, piece monnoie de

France, dont le Roi Très-Chrétien fera délivrer la moitié la veille des épousailles dans la Ville de Londres, & l'autre moitié dans un an après le premier paiement.

17. Si le Prince décede avant Madame, sans Enfants, l'entiere dot sera restituée à Madame pour en disposer à sa volonté, soit qu'elle demeure en Angleterre, ou qu'elle retourne en France; auquel dernier cas elle pourra la remporter avec elle.

18. Mais s'il y a des Enfants, ladite restitution ne sera que des deux tiers de la dot, l'autre tiers restant pour les Enfants, soit que Madame repasse en France, ou qu'elle demeure en Angleterre : mais en ce cas, on lui paiera la rente au denier vingt.

19. Les Enfants qui naîtront de ce mariage, seront élevés par Madame leur Mere, à moins qu'elle ne se remarie; auquel cas les Enfants du second lit y auront part comme ceux du premier.

20. Si Madame décede la premiere sans Enfants, le Roi Très-Chrétien accorde qu'en ce cas la moitié seulement de la dot lui soit restituée; & s'il y a des Enfants, toute la dot sera acquise aux Enfants.

21. Le douaire de Madame sera de soixante

mille écus, monnoie de France, lequel lui ſera aſſigné par le Roi de la Grande-Bretagne.

22. Le Roi de la Grande-Bretagne donnera à Madame, en faveur du mariage, des bagues & joyaux pour la valeur de cinquante mille écus; leſquels joyaux demeureront à Madame en propre, comme ceux qu'elle a préſentement, ou qui lui ſeront donnés ci-après.

23. Le Roi de la Grande-Bretagne ſera tenu d'entretenir Madame & ſa Maiſon; & en cas qu'elle devienne veuve, elle jouira de ſa dot & de ſon douaire, & des autres choſes à elle accordées.

24. En cas que le Prince meure le premier ſans Enfants, Madame jouira librement, en quelque lieu qu'elle veuille demeurer, de ſon douaire, lequel lui ſera aſſigné en Terres, Châteaux ou Maiſons, dont l'une ſera telle qu'elle puiſſe y faire ſa réſidence ordinaire, & meublée comme il appartient à une Princeſſe de ſa qualité.

25. Madame aura la libre diſpoſition des Offices & Bénéfices deſdites Terres, dont l'un au moins aura titre de Duché, ou de Comté.

26. Il ſera permis à Madame, ſoit qu'elle ait des Enfants ou non, de retourner en France, d'y porter ſes meubles, ſes bagues, ſes joyaux

& sa dot, selon ce qu'il est spécifié dans les articles précédents ; & en ce cas, le Roi d'Angleterre sera tenu de la faire reconduire à ses dépens à Calais, convenablement & selon sa qualité.

27. Madame renoncera à toutes successions paternelles, maternelles & collatérales, quant aux Terres souveraines & autres Terres du Domaine royal sujettes à reversion par apanage, ou autrement.

28. Le Contrat de mariage sera enrégistré à la Cour du Parlement de Paris, & ratifié par le Parlement d'Angleterre, & enrégistré dans les Justices ordinaires. Et promettront ledit Roi & Prince de ne contrevenir à aucune clause ou condition du même Contrat.

29. De plus, il est convenu que celui des deux Rois qui refusera d'accomplir le présent Traité, sera tenu de payer à l'autre la somme de quatre cents mille écus, comme peine du dédit.

Articles particuliers ou secrets.

1. QUE les Catholiques, tant Ecclésiastiques, que Séculiers, qui ont été arrêtés en Angleterre depuis le dernier Edit donné par le Roi de la Grande-Bretagne, seront tous mis en liberté.

2. Que les Catholiques Anglois ne seront plus recherchés pour leur Religion.

3. Que ce qui sera trouvé en nature de biens saisis sur les Catholiques, tant Ecclésiastiques, que Séculiers, depuis le dernier Edit, sera restitué.

Ce Traité fut signé à Paris le 10 Novembre 1624. M. de Loménie, Secrétaire d'Etat, fut envoyé à Londres pour le voir jurer par le Roi & par le Prince : mais la dispense de Rome ayant traîné si long-temps, que la Cour de France fut obligée de déclarer au Pape qu'on s'en passeroit, s'il différoit plus long-temps, il ne fut célébré à Paris que l'année suivante, c'est-à-dire, après la mort de Jacques. La cérémonie se fit sur un théâtre dressé devant l'Eglise de Notre-Dame, & ce fut le Duc de Chevreuse qui fit l'Office de Procureur du Roi d'Angleterre. Le Duc de Buckingham fut envoyé en France pour y aller recevoir la Reine, & la conduire au Roi, son Mari. Elle arriva le 21 de Juin à Douvres, où le Roi la reçut; & le même jour le mariage fut consommé à Cantorbery. Le 26 du même mois, le Roi & la Reine firent leur entrée à Londres.

On observe que non-seulement la dispense d'Urbain VIII se fit attendre jusqu'à l'année suivante; mais qu'on y vit avec surprise deux

conditions nouvelles qui n'étoient point dans le Traité : l'une que les Domestiques des Enfants qui naîtroient du mariage, seroient Catholiques ; l'autre, que la Princesse en auroit la nomination. Ce fut, dit-on, le Pere de Bérulle, chargé de la négociation à Rome, qui conseilla au Pape d'ajouter ces deux articles. Ils furent acceptés en Angleterre après quelques difficultés.

Covenant d'Ecosse, *Tome II*, *pag.* 223.

II. Pour bien comprendre ce que c'étoit que cet Acte, il faut savoir qu'en 1580, pendant qu'on soupçonnoit le Duc de Lenox & le Comte d'Aran, favoris du Roi, d'avoir de mauvais desseins contre la Religion Protestante qui avoit été admise en Ecosse sous le regne de Marie en 1560, immédiatement avant la mort de François II, & pendant que sa veuve étoit encore en France, sur le modele de Geneve & de Suisse, c'est-à-dire, sans Episcopat, quoique les Evêques fussent encore soufferts dans le pays, mais sans fonctions spirituelles ; en 1580, dis-je, l'Assemblée générale ayant jugé nécessaire de dresser une confession de Foi, & de la faire souscrire par tous les sujets, & par le Roi même, auquel elle avoit présenté une très-humble Requête sur ce sujet, Jacques, qui régnoit alors, ne pouvant rejetter cette demande sans confirmer le Peuple dans

ses soupçons, ce qui auroit pu produire de dangereux effets, signa lui-même la Confession de Foi, & donna ses ordres pour la faire signer par tous ses Sujets sans distinction. Cela se fit dans les années 1580 & 1581; & les souscriptions furent renouvellées en 1590, avec l'addition d'une clause par laquelle les Souscrivants s'engageoient à maintenir la Religion Protestante & la Personne du Roi.

Ce fut cette Confession de Foi de l'année 1580 qu'on renouvella ici par ordre de la Table générale, & qui fut présentée à toutes sortes de gens pour la signer. Jusques-là Charles n'avoit pas sujet de se plaindre, du moins quant au fonds, puisque c'étoit la même Confession de Foi que le Roi son Pere & tout le Royaume avoient signée en 1580 & 1581. Quant à la forme, il pouvoit se plaindre qu'on ne lui eût pas demandé son approbation. Mais les Tables ne se contenterent pas de faire signer simplement la Confession de Foi; elles y ajouterent une obligation par laquelle les Souscrivants s'engageoient avec serment à maintenir la Religion dans l'état où elle étoit en 1580, & à rejetter toutes les innovations introduites depuis ce temps-là. C'est ce qui étoit directement contraire aux desseins de Charles. Voici une partie de cette clause obligatoire, ou ser-

ment, qui, étant jointe à la Confession de Foi, reçut le nom de Covenant.

« Finalement étant convaincus en nos con-
» sciences, & confessant de nos bouches que
» tant cette génération que les suivantes dans
» ce Royaume, sont obligées d'observer invio-
» lablement ledit serment national & la souf-
» cription susdite ; Nous Seigneurs, Barons,
» Gentilshommes, Bourgeois, Ministres, &
» Gens des Communes souscrits, ayant diverses
» fois considéré, & considérant encore le dan-
» ger où se trouvent la véritable Religion,
» l'honneur du Roi, & la paix publique du
» Royaume, par la multitude des innovations
» en général, ou particuliérement mentionnées
» dans nos plaintes, supplications & protesta-
» tions ; déclarons ici devant Dieu, devant
» ses Anges & devant tout le monde, que
» de tout notre cœur nous sommes résolus
» d'adhérer à ladite véritable Religion, de la dé-
» fendre, de la soutenir, & de rejetter la pra-
» tique de toutes les innovations introduites
» dans le culte public ; de désapprouver la cor-
» ruption du Gouvernement de l'Eglise & l'é-
» lévation des personnes Ecclésiastiques aux
» Charges civiles, jusqu'à ce que cela soit
» approuvé par une Assemblée libre & par le
» Parlement ; enfin de travailler de tout notre

» pouvoir à rétablir la liberté & la pureté de
» l'Evangile, ainsi que tout étoit établi &
» professé avant lesdites innovations. Et parce
» que par un sérieux examen, nous voyons
» clairement & croyons indubitablement que
» les innovations mentionnées dans nos sup-
» plications, plaintes & protestations, sont
» contraires à la Confession de Foi, à la pen-
» sée & à l'intention des bienheureux Réfor-
» mateurs de l'Eglise de ce Royaume, aux
» Actes de Parlement mentionnés ci-dessus;
» qu'elles tendent à rétablir le Papisme, & à
» ruiner la véritable Religion réformée, nos
» loix & nos libertés : nous déclarons que
» ladite Confession de Foi doit être entendue
» & expliquée, comme si elle contenoit non-
» seulement les articles qui y sont spécifiés,
» mais encore les susdites innovations, comme
» si elles étoient insérées mot à mot; que
» nous devons les abhorrer & détester de la
» même maniere que nous abhorrons & détes-
» tons les Doctrines Papistes qui y sont expressé-
» ment observées. C'est pourquoi, suivant notre
» devoir envers Dieu, envers le Roi & envers la
» Patrie, sans autre séduction ou motif humain,
» autant que la condition des hommes en est capa-
» ble, & souhaitant pour cet effet une plus grande
» mesure de grace, nous promettons & jurons
» par le nom du Seigneur notre Dieu, que

» nous continuerons dans la profession & » obéissance de ladite Religion, que nous la » défendrons, & que nous nous opposerons » à toutes erreurs & corruptions contraires, » chacun selon le pouvoir que Dieu lui a » donné, pendant tout le cours de notre vie. » Nous déclarons tous de même, & dans un » même esprit, devant Dieu & devant les » hommes, que nous n'avons aucun dessein, » ni aucune intention d'attenter quoi que ce » soit qui puisse tourner au déshonneur de Dieu, » ni à diminuer la grandeur ou l'autorité du » Roi; mais au contraire, nous promettons » & jurons, que de toutes nos forces & de » tout notre pouvoir, nous emploierons nos » biens & nos vies pour la défense du Roi » notre redouté Souverain, de sa Personne & » de son autorité, dans la conservation de » ladite Religion, des libertés & des Loix de » ce Royaume. Nous promettons aussi, & ju- » rons que nous nous assisterons mutuellement » dans la même cause, savoir pour le main- » tien de la Religion & de l'autorité du Roi, » & que nous emploierons nos conseils, nos » personnes, nos biens, nos forces contre » quelques personnes que ce soit, &c.

Procès du Comte de Stafford,

III. Le Discours du Roi au Parlement, qu'on va donner dans ses propres termes, jette ici

beaucoup de jour. « Mon intention n'étoit pas » de vous parler de l'affaire qui m'amene aujourd'hui dans ce lieu, je veux dire de l'accusation du Comte de Strafford. Mais enfin » le temps est arrivé qu'il faut de toute nécessité que je prenne part à ce Jugement. Je » suis assuré que vous savez tous que j'ai été » présent à l'examen qui a été fait depuis le » commencement jusqu'à la fin. (Le Roi avoit » tout vu d'un cabinet pratiqué dans la Salle » de Westminster.) Ce que j'ai à vous dire » présentement, c'est qu'en ma conscience je » ne puis pas condamner le Comte pour crime » de trahison. Il ne me convient point de vous » en donner les raisons, & sans doute vous » ne l'attendez pas de moi. Il convient mieux » à un Prince de dire positivement son sentiment. Cependant il faut que je vous dise » trois choses très-véritables que personne ne » peut savoir mieux que moi : la premiere, que » je n'ai jamais eu l'intention de faire venir » en Angleterre l'Armée d'Irlande, & que personne ne me l'a jamais conseillé : la seconde, qu'on n'a jamais rien débattu dans » mon Conseil qui regarde l'infidélité ou le » peu d'affection pour moi de mes Sujets Anglois, & que je n'ai jamais eu aucun soupçon contr'eux : la troisieme, que personne » ne m'a conseillé de changer, ou d'altérer

Tome II, page 368.

» la moindre des Loix du Royaume, & encore
» moins de les changer toutes. Je veux bien
» même vous dire que si quelqu'un avoit eu
» l'impudence de m'en parler, j'en aurois fait
» un exemple qui auroit convaincu la postérité
» de mes intentions : car mon dessein a tou-
» jours été de gouverner selon les Loix, &
» non autrement.

» Je souhaite que vous compreniez bien ma
» pensée. Je vous ai dit qu'en conscience je
» ne pouvois pas condamner le Comte de
» Strafford comme coupable de haute trahison.
» Mais je ne le crois pas innocent de malver-
» sation. C'est pourquoi j'espere que vous trou-
» verez quelque expédient qui puisse contenter
» la justice & vous délivrer de vos craintes,
» & que vous ne me presserez pas par rapport
» à ma conscience. Je vous dirai néanmoins
» que je ferai beaucoup pour satisfaire mon
» Peuple. Mais, ni la crainte, ni aucune autre
» considération ne pourront jamais m'obliger de
» rien faire contre ma conscience. Certaine-
» ment je n'ai pas si peu mérité du Parlement
» depuis qu'il est assemblé, qu'on doive me
» presser sur un point si délicat. Aussi j'espere
» que vous travaillerez à ce que je désire. Je
» vous dirai même que pour ce qui regarde
» le crime de malversation, je suis tellement
» convaincu

» convaincu que le Comte de Strafford en » est coupable, que, sans prétendre vous » marquer la route que vous devez tenir, » je ne le crois pas digne de servir à l'ave- » nir, ou moi, ou l'état dans aucun emploi » de confiance, non pas même de grand Con- » nétable dans Londres. Je vous laisse donc, » Milords, le soin de trouver quelque expé- » dient pour me tirer de cet embarras, & » pour délivrer le Royaume & vous-mêmes » de pareils inconvénients. Assurément celui » qui en sa conscience le croit coupable de » trahison, peut bien le condamner pour » malversation. »

IV. On trouve la Remontrance entiere dans Rapin, avec les Observations de l'Historien. Elle y est suivie de la réponse immédiate du Roi, & de la Déclaration qu'il fit publier l'année d'après sur le même sujet. Rusworth, d'où toutes ces pieces sont tirées, y joint le curieux rapport que le Chevalier Hopton fit à la Chambre des Communes, lorsque la Remontrance fut présentée au Roi : le voici.

Acte célebre nommé la Remontrance. *Tom. III, page 23.*

« Hier, sur le soir, nous arrivames à Hamptoncour, où nous trouvames le Chevalier » Hynne, qui alla informer le Roi que nous » étions arrivés. Un quart d'heure après, Sa » Majesté nous fit appeller par un Huissier, » & nous fit dire de venir seuls. Quand nous

» fumes entrés, nous nous mimes à genoux, » & nous commençames à lire la Requête qui » accompagne la Remontrance. Sa Majesté » ne voulut pas permettre que nous demeuraf- » sions dans cette posture, & nous commanda » de nous lever; après quoi je commençai à » lire.

» La premiere fois que Sa Majesté parla, pen- » dant la lecture, ce fut sur cet endroit de la Re- » quête où il est dit qu'il y a auprès de Sa Majesté » un parti mal-intentionné, dont le dessein est de » changer la Religion; sur quoi Sa Majesté dit : » *Le diable emporte quiconque a dessein de chan-* » *ger la Religion.*

» Je continuai la lecture; & quand je fus » à l'article où il est parlé de réserver les biens » des Rebelles d'Irlande, Sa Majesté dit : *Il* » *ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'il* » *soit mort.*

» Après que la Requête fut lue, Sa Majesté » voulut nous faire quelques questions : mais » je lui répondis que nous n'avions pas pouvoir » de rien dire au-delà de notre Commission. Sa » Majesté nous demanda si la Chambre avoit » dessein de faire publier cette Remontrance? » Nous répondimes que nous ne pouvions rien » dire sur ce sujet. Je suppose, ajouta le Roi, » que vous ne vous attendez pas que je réponde » sur le champ à une si longue Requête, mais

» je prends cette occasion pour vous faire savoir » que j'ai laissé l'Ecosse en paix. Les Ecossois » sont contents de moi, & moi d'eux; & quoi- » que j'aie demeuré en Ecosse plus long-temps » que je ne l'aurois cru, si je n'y étois pas allé, » vous n'auriez pas été délivrés si-tôt de l'Armée. » Après cela il nous donna sa main à baiser, & » nous nous retirames. Peu de temps après, le » Contrôleur de la Maison du Roi vint nous dire, » de sa part, que Sa Majesté souhaitoit que la » Remontrance ne fût pas publiée, jusqu'à ce » que la Chambre eût reçu sa réponse. Nous » fumes invités à souper par le Contrôleur, qui » nous marqua beaucoup de respect, & logés par » le Fourrier du Roi. »

Il paroît ici que Charles n'avoit encore aucune défiance que le but du Parlement, dans la Remontrance, fût d'aigrir toute la Nation contre lui. Il n'ouvrit les yeux qu'après avoir publié sa Déclaration, lorsqu'il la vit mal reçue du Peuple; & les ordres qu'il donna pour la suppression de la Remontrance, qui étoit alors répandue dans tout le Royaume, furent inutiles.

Supplice & caractere de l'Archevêque Lawd, *Tome III, page 140.*

V. Voici ce qu'Abbot, son prédécesseur sur le Siege de Cantorbery, pensoit, ou, du moins, écrivoit de lui, dans une Apologie, qu'il composa, pour soi-même, en 1627. « Cet homme » (Lawd) est le Conseiller intime du Duc de

» Buckingham. Il confere, en secret, avec lui, quelquefois des heures entieres, & l'entretient dans sa malice. Il passoit autrefois sa vie à Oxford, à épier & chercher quelque chose à dire contre les Leçons des Professeurs, & en donnoit avis à l'Evêque de Durham, afin que celui-ci le rapportât au Roi Jacques, & lui remplît l'esprit de mécontentement contre ceux qui prenoient soin de s'acquitter de leur devoir, en établissant la vérité, à laquelle il donnoit le nom de *Puritanisme*. Il faisoit son affaire de voir quels Livres étoient sous la presse, & d'en examiner les Préfaces & les Epîtres dédicatoires, afin d'y trouver quelque chose à redire. Dès-lors on put prévoir quel homme ce seroit un jour, par la premiere démarche remarquable qu'il fit en mariant le Comte de R. avec M. R., quoiqu'il fût connu de tout le monde que la Dame avoit un autre mari, & que le Comte de D. avoit d'elle plusieurs enfants vivants. Le Roi Jacques en fut dans une si grande colere, qu'il ne vouloit point entendre parler de lui, ni lui donner aucun Bénéfice. L'Evêque de Lincoln, qui prétend avoir été son premier Patron, a dit à plusieurs personnes que quand il vouloit parler au Roi de Lawd, il trouvoit dans Sa Majesté une telle répugnance, qu'il se voyoit quelquefois obligé de dire qu'il

» ne souhaitoit pas de servir un maître qui
» ne pouvoit se résoudre à pardonner une seule
» faute à un de ses serviteurs. Malgré tout
» cela, l'Evêque vainquit à la fin, & obtint
» pour Lawd l'Evêché de S. David, dont celui-
» ci ne fut pas plutôt en possession, qu'il com-
» mença, peu à peu, à supplanter & à ruiner
» son bienfaiteur, ainsi qu'il paroît aujourd'hui.
» Ce fut la Comtesse de Buckingham qui avertit
» l'Evêque de Lincoln, que Lawd le détruisoit
» auprès de son fils. Et véritablement son am-
» bition est telle, qu'il est capable de ruiner
» secrétement qui que ce soit, pourvu qu'il y
» trouve quelqu'avantage ».

Ce témoignage est fort désavantageux à Lawd ; mais on doit observer que l'Archevêque Abbot attribuoit sa propre disgrace aux conseils secrets que Lawd donnoit au Duc de Buckingham, & que, d'ailleurs, il étoit secrétement Puritain.

VI. Voici la Préface de cet Acte extraordinaire : Il est de notoriété publique que Charles Stuart, présent Roi d'Angleterre, non content des usurpations que lui-même & ses prédécesseurs ont faites des droits & des libertés du Peuple, a formé le détestable dessein de renverser les loix fondamentales & les libertés de cette Nation, & d'introduire à leur place un Gouvernement arbitraire & tyrannique ; qu'outre

Acte pour la création des Juges de Charles I, *Tome III, p. 404.*

plusieurs mauvais moyens qu'il a employés pour l'exécution de ce dessein, il l'a poursuivi par le fer & par le feu, & qu'il a fait à son Parlement une cruelle guerre, par laquelle le Royaume a été misérablement ravagé, le Trésor public épuisé, le Commerce entiérement ruiné, des milliers d'hommes ont péri par l'épée, outre une infinité d'autres maux; & que pour toutes ces choses, il auroit pu être justement & exemplairement puni. Mais le Parlement espérant que l'emprisonnement du Roi, qui, par la volonté de Dieu, a été livré entre ses mains, seroit capable de mettre fin aux troubles de ce Royaume, s'étoit abstenu de procéder judiciairement contre lui. Cependant il a trouvé, par une fâcheuse expérience, que sa clémence ne servoit qu'à encourager le Roi & ses complices à continuer leurs mauvaises & dangereuses pratiques, & à exciter de nouveaux troubles, de nouvelles rebellions, & des invasions des étrangers : c'est pourquoi, pour prévenir de nouveaux inconvénients, & pour empêcher qu'à l'avenir quelque principal Officier ou Magistrat que ce soit n'ait la hardiesse de tenter malicieusement & traîtreusement de mettre la Nation Angloise dans l'esclavage, il est ordonné, par l'autorité du Parlement, que Thomas Lord Fairfax, Olivier Cromwell, Henri Ireton, le Chevalier Hardress Waller, Philippe Skippon, &c. (& 145 autres)

feront Commiſſaires & Juges dudit Charles Stuart, &c.

VII. Ces Pairs étoient les Comtes de Northunberland, de Mancheſter, de Rutland, les Lords North, Rocheford, Maynard & Dacres, &c. L'Ordonnance y ayant été lue, fut rejettée d'une voix unanime. Cependant, pour gagner du temps, ſuivant Ruſworth, les Seigneurs firent dire aux Communes, qu'ils leur enverroient leur réponſe par des meſſages exprès; mais en même-temps ils s'ajournerent pour dix jours. Cet artifice fut inutile. Les Communes ayant fait viſiter le Journal de la Chambre-Haute, & trouvant que l'Ordonnance avoit été effectivement rejettée, voterent que les Membres des Communes, & les autres Commiſſaires nommés pour être Juges du Roi, pourroient exécuter leur Commiſſion, quoique les Seigneurs euſſent rejetté l'Ordonnance. Pour cet effet, elles firent rayer de la Commiſſion les noms des ſix Seigneurs qu'on vient de nommer, & qui devoient être Juges, & mirent d'autres gens à leur place. Enſuite la Chambre vota que le pouvoir ſouverain réſidoit originairement dans le Peuple, & que les Communes d'Angleterre, aſſemblées en Parlement, étant choiſies pour repréſenter le Peuple, avoient entre leurs mains l'autorité de la Nation; & que ce que les Communes

Conduite des Pairs à cette occaſion. *Tome III, page 408 & ſuiv.*

déclaroient être loi, avoit force de loi, & que le Peuple étoit obligé d'y obéir, quoique le Roi, ni les Seigneurs n'y eussent pas donné leur consentement.

L'Ordonnance pour juger le Roi, avec les changements qu'on avoit été obligé d'y faire pour le défaut de la concurrence des Seigneurs, passa dans la Chambre le 6 Janvier. Les jours suivants, jusqu'au 10, furent employés aux préparatifs du Jugement. On trouve toutes les circonstances de ce fameux Procès, dans un livre intitulé : *Véritable Histoire du Procès de Charles Stuart, &c.* qui fut publié à Londres en 1650, & qui a été traduit en François.

Exécution de Charles I, *Tome III, page* 421.

Suivant des anecdotes fort curieuses, qu'on a communiquées depuis peu au Traducteur, l'homme masqué qui coupa la tête au Roi Charles I, étoit M. Stoup, qui fut ensuite Colonel d'un Régiment Suisse en France. Mais une découverte de cette nature exige des éclaircissements que le Traducteur a demandés, & qu'il promet au Public.

Exécution du Duc d'Hamilton, &c. *Tome III, page* 435.

VIII. Le Duc d'Hamilton représenta qu'étant né Sujet du Royaume d'Ecosse, il étoit entré en Angleterre les armes à la main comme un ennemi ouvert, en vertu d'une Commission du Parlement d'Ecosse, auquel il étoit tenu d'obéir, & que, par conséquent, il ne pou-

voit être traité que comme un prisonnier de guerre. Comme on avoit prévu cette objection, on lui répondit sur le champ qu'on ne lui faisoit pas son procès comme Duc d'Hamilton d'Ecosse, mais comme Comte de Cambridge en Angleterre; que si la qualité de Duc d'Hamilton l'obligeoit d'obéir au Parlement d'Ecosse, sa qualité de Comte de Cambridge avoit dû lui faire refuser sa Commission; & que d'ailleurs l'ayant briguée, il avoit été le principal auteur de la guerre.

Le Comte de Holland parla peu pour sa défense; ses inconstances ne favorisoient pas sa cause.

Le Lord Goring, Comte de Norwich, représenta qu'il avoit été élevé à la Cour dès sa premiere jeunesse, ayant été Page de Jacques I; qu'il n'avoit jamais servi d'autre Maître que le Roi, & qu'il l'avoit suivi sans examiner la justice ou l'injustice de sa cause, n'ayant jamais eu l'occasion de s'instruire sur des questions de cette nature, qui surpassoient sa portée.

Le Lord Capel, homme ferme dans ses principes, & très-attaché à la cause du Roi, se défendit avec plus de courage. Il refusa d'abord de reconnoître l'autorité de la Cour. Il dit que, s'il avoit commis quelque crime, on devoit lui faire son procès, suivant les Loix du Pays, & non pas dans une nouvelle Cour,

dont l'autorité n'étoit appuyée ſur aucune loi. Il ajouta que, s'étant rendu priſonnier à diſcrétion, on ne pouvoit, ſelon le droit des gens, le faire mourir, que dans l'eſpace d'un certain nombre de jours, & qu'à ſon égard ce temps étoit depuis long-temps expiré. Il prétendit qu'après la priſe de Colcheſter, lorſque le Conſeil de Guerre avoit condamné Liſle & Lucas à être arquebuſés, le Général Fairfax avoit promis la vie aux autres priſonniers; & il demanda de jouir du bienfait de cette promeſſe. La Cour, ſe trouvant un peu embarraſſée là-deſſus, envoya demander à Fairfax en quoi conſiſtoit ſa promeſſe. Il répondit, qu'en qualité de Général, il avoit promis aux priſonniers de les excepter de l'exécution militaire à laquelle trois avoient été condamnés par le Conſeil de Guerre, & qu'il n'avoit pas porté ſa vue plus loin. Sur quoi il fut décidé que la promeſſe du Général n'exemptoit pas le priſonnier de la Juſtice du Parlement.

Le Chevalier Owen répondit ſeulement qu'il s'étoit cru obligé, en conſcience, de ſervir le Roi, ſuivant ſon ſerment de fidélité au Souverain.

